

Université de Montréal

**La construction du genre dans le discours du
développement international**

**– Le cas d’un projet de l’agence allemande de développement GIZ
au Maroc**

par Lynn Glaser

Département en Études internationales

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté

en vue de l’obtention du grade de Master of Science

en Études internationales

option Coopération, développement et économie

Avril 2018

© Lynn Glaser, 2018

Université de Montréal

Faculté des arts et des sciences

Ce mémoire intitulé : *La construction du genre dans le discours du développement international – Le cas d'un projet de l'agence allemande de développement GIZ au Maroc*

Présenté par :

Lynn Glaser

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Professeure Patricia Martin

président-rapporteur

Professeure Nora Nagels

membre du jury

Professeur Gabriel Fauveaud

directeur de recherche

Résumé

Ce mémoire se propose d'analyser la construction du genre dans le discours du développement exprimé au sein d'un programme mené par l'agence allemande de développement GIZ au Maroc. L'analyse d'une dizaine d'entretiens avec des gestionnaires de projet et des participantes a permis de faire ressortir leur propre construction du genre. À l'intérieur du discours développementaliste, le genre est façonné par divers acteurs (l'agence de développement, les institutions politiques locales, les associations féministes, etc.), ayant des capacités d'appropriation et d'adaptation. Ceci situe la construction du genre à l'intersection entre l'international et le local, le Nord et le Sud, l'universel et le spécifique. Le discours développementaliste tend parfois à normaliser le genre en tant que concept quantitatif, pragmatique, axé sur la performance et les résultats, au lieu d'en faire un enjeu politique. Par ailleurs, le genre est construit à partir des conceptions et représentations simplifiées des relations sociales entre hommes et femmes dans le tiers-monde et en Orient, prenant l'Occident comme référent. En s'inscrivant dans un cadre théorique féministe postcolonial, ce mémoire prête une attention particulière aux relations de pouvoir, aux représentations et aux discours, et s'oppose à l'essentialisme.

Mots-clés : développement, genre, féminismes, postcolonial, Nord-Sud, Maroc

Abstract

This thesis aims to analyze the construction of gender in the development discourse expressed in a program conducted by the German development agency GIZ in Morocco. The analysis of about ten interviews with project managers and participants revealed the way they construct gender. Within the development discourse, gender is constructed by various actors (development agencies, local political institutions, feminist associations, etc.), with capacities for appropriation and adaptation. This places the construction of gender at the intersection between the international and the local, the North and the South, the universal and the specific. The development discourse tends sometimes to normalize gender as a measurable, pragmatic, performance- and result-oriented concept, instead of making it a political issue. On the other hand, gender is constructed by simplified ideas and representations of social relations between men and women in the Third World and in the East, taking the West as a referent. By adopting a feminist and postcolonial theoretical framework, this thesis pays particular attention to power relations, representations and discourses, and opposes itself to essentialism.

Keywords: development, gender, feminism, postcolonial, North/ South, Morocco

Table des matières

Introduction.....	1
I. Les fondamentaux de l'analyse.....	3
1. La mise en contexte : situer le Maroc au sein des indicateurs de développement.....	3
2. La problématisation	9
2.1 La question de recherche	9
2.2 L'état de la question : le contexte international	11
2.3 L'hypothèse.....	23
3. La théorie : un cadre féministe postcolonial	24
4. La méthode : l'entretien et l'enquête de terrain	36
5. L'étude de cas : le Projet genre de la GIZ Maroc	48
5.1 Les acteurs clés impliqués dans le projet.....	48
5.2 Les actions clés menées dans le cadre du projet.....	59
5.3 L'évaluation du projet par les participantes.....	63
II. L'analyse de discours.....	67
1. Les problématiques	67
2. Le discours sur « genre » et « femme/s ».....	68
2.1 Le genre : manque de référence aux relations sociales et au pouvoir.....	68
2.2 L'image de « la » femme marocaine : pauvre et musulmane	77
3. Le discours sur les approches développementalistes en matière de genre.....	83
3.1 Les enjeux autour des différentes modes d' <i>empowerment</i>	83
3.2 Le <i>gender mainstreaming</i> : entre approche technique et approche locale.....	89
4. Le transfert des connaissances et leur appropriation par les acteurs locaux.....	97

4.1	L'expertise et la formation sur le genre : entre savoir technique et débat social..	97
4.2	L'organisation du Projet genre et le projet de développement comme champ politique	105
5.	Le discours sur les rapports Nord-Sud au sein du développement	112
5.1	Les relations de pouvoir dans la coopération Nord-Sud en matière de genre	112
5.2	L'idéologie du progrès et la référence occidentale pour l'égalité de genre	120
6.	Les féminismes et la politique au Maroc	127
6.1	La diversité des discours féministes : collaboration avec l'État, conflits générationnels et la question du référentiel	127
6.2	Se positionner politiquement : idéologies politiques et systèmes de référence pour le genre.....	138
Conclusion		152
Bibliographie.....		i
Annexe		i

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les approches femmes/ genre et développement.....	12
Tableau 2 : Les différentes modes d' <i>empowerment</i> en fonction des acteurs.....	84
Tableau 3 : Composantes de l'IDH, l'ISDH et l'IIG selon le sexe, Maroc 2000-2015.....	i
Tableau 4 : Chronologie des événements clés en matière de l'égalité de genre au Maroc et à l'international.....	ii
Tableau 5 : Glossaire d'égalité de genre.....	iii
Tableau 6 : Informations concernant les partenaires d'entretien	viii
Tableau 7 : Schéma d'entrevue.....	x

Liste des figures

Figure 1 : IDH, ISDH et IIG du Maroc, 2000-2015	i
---	---

Liste des sigles

ABA ROLI	American Bar Association – Rule of Law Initiative, association internationale de juges et d’avocats
ADFM	Association démocratique des femmes du Maroc
AFEM	Association des femmes chefs d’entreprises du Maroc
ADS	Agence de développement social, Maroc
AMDH	Association marocaine des droits humains
AMVEF	Association marocaine de lutte contre la violence à l’égard des femmes
APD	Aide publique au développement (en anglais <i>Official Development Assistance</i> (ODA))
BMZ	Ministère allemand de la Coopération économique et du Développement (en allemand <i>Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung</i>)
BSG	Budgétisation sensible au genre
CEDEF	Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes
CLEF	Centre pour le leadership féminin de l’ADFM
CGEM	Confédération générale des entreprises du Maroc
CAD	Comité d’aide au développement de l’OCDE
CSR	Responsabilité sociale des entreprises (en anglais <i>Corporate Social Responsibility</i>)
DAWN	<i>Development Alternatives with Women for a New Era</i> , traduction française peu utilisée
EA	Espace associatif, réseau d’associations marocaines
GAR	Gestion axée sur les résultats
GED	Approche « Genre et développement »
GIZ	Agence allemande de développement international, à partir de 2011 (en allemand <i>Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit</i>)
GTZ	Agence allemande de développement international, entre 1975 et 2010 (en allemand <i>Gesellschaft für technische Zusammenarbeit</i>)
HRBA	Approche fondée sur les droits humains (en anglais <i>Human Rights Based Approach</i>)
IIG	Indice des inégalités de genre du Programme des Nations unies pour le développement
IFD	Approche « Intégration des femmes au développement »
ISDH	Indice sexospécifique du développement humain du Programme des Nations unies pour le développement
Jossour FFM	Association Jossour – Forum des femmes marocaines
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies

ONU Femmes	Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PANIFD	Plan d'action national pour l'intégration des femmes au développement, Maroc
PGE	Plan gouvernemental pour l'égalité ICRAM, Maroc, adopté en 2013
PJD	Parti de la justice et du développement, parti politique marocain
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPS	Parti du progrès et du socialisme, parti politique marocain
RNB	Revenu national brut
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SIGI	<i>Social Institutions & Gender Index</i> , traduction française peu utilisée
UAF	Union d'action féminine, association marocaine
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (en anglais <i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>)
USFP	Union socialiste des forces populaires, parti politique marocain

Liste des abréviations

éd.	Éditeur
etc.	Et cætera
et al.	Et d'autres (en latin <i>et alii</i>)
Ministère du Développement social	Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement social, Maroc, à partir de 2007
no.	Numéro
p.	Page/s
p.ex.	Par exemple
Projet genre	Projet <i>Intégration de l'approche genre dans les politiques de développement économique et social au Maroc</i> mené par la GIZ entre 2003 et 2014
Stratégie nationale pour l'égalité	Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement, Maroc, adoptée en 2006
vs.	Versus

Introduction

À partir des années 1970, les scientifiques, ainsi que les planificateurs des programmes de développement, commencent à s'intéresser aux problématiques du genre dans les enjeux de ce domaine. En 1975, la première Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes au Mexique, ainsi que la proclamation de l'Année internationale de la femme, font preuve de l'intérêt croissant donné aux femmes et à leur participation dans le développement économique des pays respectifs. De surcroît, l'Assemblée générale des Nations unies adopte en 1979 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Dès lors, les organisations internationales et les agences bilatérales de développement mènent des projets visant les femmes et, plus tard, le genre dans les pays « en voie de développement ». Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), adoptés en 2000, ont comme troisième objectif la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; ceci renforce l'ambition de la communauté internationale de favoriser l'égalité hommes-femmes à l'échelle mondiale.

Dans le cadre du présent travail, il sera question d'analyser l'influence réciproque de différents discours sur le sujet de « genre et développement », notamment à trois niveaux : au niveau macro ou international (discours des Nations unies et de tous autres acteurs de développement international); au niveau méso ou national (discours des institutions politiques et de la société civile du pays « bénéficiaire »); au niveau micro ou local (discours des participantes d'un projet de développement spécifique). Une telle analyse multiscalaire nous apparaît particulièrement intéressante, car elle permet de faire ressortir les convergences et divergences entre les différents acteurs du développement international.

Plus précisément, ce mémoire s'intéresse à analyser le discours utilisé dans le cadre d'un projet de développement réalisé par l'agence allemande pour la coopération internationale GIZ

(en allemand la *Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit*¹) au Maroc entre 2003 et 2014. Ce projet, intitulé *Intégration de l'approche genre dans les politiques de développement économique et social au Maroc*², fait référence à l'approche de *gender mainstreaming*³ introduite en 1995 lors de la quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes à Beijing⁴ et dès lors pratiquée par les acteurs de développement afin de promouvoir l'égalité de genre. Notre analyse de discours se fonde sur des entretiens effectués, durant l'été 2017, avec des participantes du projet au Maroc. L'objectif de la recherche est d'analyser la manière dont le genre est construit à travers les discours développementalistes. En nous inscrivant dans un cadre théorique féministe postcolonial, nous voulons proposer une analyse critique des approches de genre dans les pratiques du développement.

À travers le choix du Maroc comme étude de cas, ce travail traite d'un thème de grande actualité. En effet, il s'inscrit dans un débat actuel, mené notamment par les médias occidentaux.⁵ Ce débat tend à produire une image spécifique du monde arabe⁶, dans lequel tous les hommes méprisent leurs femmes, et dans lequel l'Islam est la raison du « sous-développement » des pays arabes en termes d'égalité de genre. À cette vision s'ajoute l'idée du maintien du patriarcat dans le monde arabe en tant que contre-projet à l'Occident, comme l'explique la journaliste marocaine Leïla Slimani :

Depuis les années 1990, les guerres successives dans le monde arabe sont vécues comme une humiliation et l'hégémonie du mode de vie occidental est vue comme une colonisation qui ne dit pas son nom. [...] Le sentiment de subir la modernité et la mondialisation renforce la volonté des hommes de maintenir vivace le patriarcat, symbole d'une identité menacée (Slimani 2017, 124-125).

¹ La GIZ est une organisation étatique pour la coopération bilatérale qui met en œuvre des projets pour le compte de la République fédérale d'Allemagne. Ceci la distingue des organisations non-gouvernementales (ONG), ainsi que des organisations multinationales (p.ex. les Nations unies).

² Par la suite, nous allons appeler ce projet « Projet genre » de la GIZ Maroc, abréviation utilisée également par les participantes du projet.

³ Selon cette approche, chaque projet de développement doit bénéficier aux hommes et aux femmes à pied égal.

⁴ Le Maroc a ratifié la Déclaration de Beijing en 1998.

⁵ Voir p.ex. le documentaire de France 24 « Femmes du monde arabe : entre espoirs et désillusions » à l'occasion de la Journée internationale des femmes le 8 mars 2016 : <http://www.france24.com/fr/20160308-le-debat-france-24-parite-egalite-hommes-femmes-droits-monde-arabo-musulman>.

⁶ Il importe de mentionner qu'une grande partie de la population marocaine est berbère et non arabe. Par ailleurs, les marocains ont tendance à s'identifier plutôt en tant que maghrébins. De manière générale, l'utilisation de l'expression « monde arabe » homogénéise les enjeux de genre dans les divers pays regroupés sous ce terme.

I. Les fondamentaux de l'analyse

1. La mise en contexte : situer le Maroc au sein des indicateurs de développement

Avant d'être réalisé, chaque projet de développement, comme celui de la GIZ au Maroc, s'appuie sur et est justifié par des statistiques internationales. Afin de situer le Maroc au sein des indicateurs de développement sur le genre, nous allons par la suite en présenter quelques un, notamment l'Indice sexospécifique du développement humain (ISDH) (en anglais *Gender Development Index*), l'Indice des inégalités de genre (IIG) (en anglais *Gender Inequality Index*) du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ainsi que le *Social Institutions & Gender Index* (SIGI) (traduction française peu utilisée) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La totalité des indicateurs présentés dans ce chapitre donne un survol sur la situation socioéconomique, politique et juridique des hommes et des femmes au Maroc. Cependant, nous allons découvrir qu'il semble important de traiter ces indicateurs avec prudence et de souligner leurs limites.

L'ISDH s'appuie sur l'Indice du développement humain (IDH) qui définit la santé, l'éducation et le standard de vie (le revenu) comme dimensions clés du développement humain. Plus l'IDH s'approche de 1, plus élevé est le développement humain. L'ISDH est une mesure directe des écarts de genre au sein du développement humain. Il calcule l'IDH séparément pour hommes et femmes et indique l'IDH féminin comme pourcentage de l'IDH masculin. Plus l'ISDH s'approche de 1, plus l'IDH féminin s'approche de l'IDH masculin, attestant théoriquement d'une inégalité entre les sexes réduite. L'IIG mesure les inégalités de genre dans trois domaines du développement humain : la santé reproductive, l'autonomisation (en anglais *empowerment*)⁷, ainsi que le statut économique. L'IIG mesure les coûts des inégalités de genre pour le développement humain. Ainsi, plus l'indice s'approche de 1, plus il existe de

⁷ Il s'agit d'une approche développementaliste qui vise à soutenir notamment les femmes dans l'augmentation de leur autonomie et capacités, ce qui inclut la garantie de l'accès et la possibilité du contrôle des ressources matérielles et non-matérielles. Pour une définition plus détaillée voir le chapitre 2.2 de la partie I.

disparités entre femmes et hommes et plus élevé est la perte pour le développement humain (PNUD 2016).

En 2015, le Maroc se trouve avec une valeur IDH de 0,647 au-dessous de la moyenne mondiale de 0,710 et occupe la 123^{ième} place (sur 188 pays) du classement international. En ce qui concerne l'ISDH, le Maroc se trouve avec une valeur de 0,826 également au-dessous de la moyenne qui est de 0,924. L'IIG place le Maroc au 113^{ième} rang (sur 188 pays). Selon ces chiffres, le Maroc présente un développement humain plutôt faible. Cependant, les valeurs des trois indices se sont améliorées à travers le temps (PNUD 2016).⁸

Le PNUD lui-même remarque que l'IDH simplifie le développement humain et saisit seulement une partie de ce que celui-ci implique (PNUD 2016). Falquet argumente que l'IDH masque les disparités régionales, de genre et ethniques (voir aussi Staudt 2008, 153). Toujours selon cette auteure, c'est surtout la composante « revenu » qui pose problème, car elle se fonde uniquement sur l'économie formelle, ignorant le travail informel et non monétaire souvent exercé par les femmes. En ce qui concerne la composante « participation au marché du travail » de l'IIG, celle-ci ignorerait la qualité et la sécurité des emplois (Falquet 2003, 73-76). Ainsi, selon une étude de l'Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM) en 2016, les femmes marocaines ne sont pas suffisamment insérées dans le marché formel de l'emploi et occupent les activités les plus vulnérables du marché informel (El Arafî 2016, 82). Autre critique, le concept d'*empowerment* est simplifié et devient mesurable en étant utilisé lors du calcul de l'IIG. En outre, Staudt remarque que des indicateurs de genre sont ajustés par les gouvernements avant la mise à disposition afin d'améliorer leur position dans le classement international. L'appui des indices sur des concepts majoritairement occidentaux représente un autre défi (Staudt 2008, 153).

De manière générale, l'utilisation des indicateurs par les grandes organisations de développement reflète leur désir de quantifier les rapports de genre, afin de mieux les saisir, comparer et classer. Pourtant, en réduisant les rapports de genre à un objet mesurable, les

⁸ Une figure en annexe illustre l'évolution historique (2000-2015) des trois indicateurs au Maroc. Un tableau, également en annexe, résume les chiffres de 2000 et 2015 à partir desquels l'ISDH et l'IIG du Maroc ont été mesurés.

indices de développement tendent à les simplifier. Ceux-ci cachent par exemple les relations de pouvoir, l'interaction entre diverses formes de discrimination (race, classe, genre, etc.), ainsi que les discours et les expériences personnelles.

En gardant cette critique en tête, continuons avec la présentation du SIGI, indice introduit par l'OCDE en 2007 et donc relativement nouveau. Le SIGI mesure la discrimination fondée sur le genre qui transparaît dans les normes, pratiques et lois sociales. L'indice couvre cinq dimensions des institutions sociales discriminatoires : le Code de la famille discriminatoire, l'intégrité physique restreinte, le biais de fils (préférence en matière de fécondité), les ressources restreintes, ainsi que les libertés civiles restreintes (OCDE 2014). En s'appuyant sur les institutions sociales, le SIGI ajoute des informations pertinentes aux indices des Nations unies.

En 2014, le Maroc présente une valeur SIGI de 0,1052, ce qui signifie que le niveau de discrimination fondée sur le genre est relativement faible. Comparé aux autres pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le Maroc est ainsi le pays le plus performant. Sa valeur SIGI est fortement influencée par deux événements récents : le renouvellement du Code de la famille (2004) et de la Constitution (2011). Selon sa Constitution, le Maroc est une monarchie constitutionnelle parlementaire et l'Islam est la religion de l'État. Lors de son ascension au trône en 1999, le Roi Mohamed VI se prononce favorable à l'égalité des genres (Daoud 1999, 250).⁹ Comme résultat du printemps démocratique¹⁰, le Roi annonce en 2011 un projet de révision de la Constitution. L'article 19 de la nouvelle Constitution dispose que l'homme et la femme jouissent, à l'égalité, des droits et libertés à tous les niveaux (El Arafi 2016, 26-27).

⁹ « Comment espérer atteindre le progrès et la prospérité alors que les femmes, qui constituent la moitié de la société, voient leurs intérêts bafoués, sans tenir compte des droits par lesquels notre sainte religion les a mises sur un même pied d'égalité avec les hommes, des droits qui correspondent à leur noble mission, leur rendant justice contre toute iniquité ou violence dont elles pourraient être victimes, alors même qu'elles ont atteint un niveau qui leur permet de rivaliser avec les hommes que ce soit dans le domaine de la science ou de l'emploi? » (discours royal du 20 août 1999, traduit de l'arabe, cité dans Daoud 1999, 250).

¹⁰ Alami M'Chichi utilise le terme « printemps démocratique » au lieu de « printemps arabe », car ce dernier exclue la population berbère au Maroc (Alami M'Chichi 2014, 66).

Le dernier rapport SIGI sur le Maroc clarifie que le nouveau Code de la famille (aussi Code du statut personnel ou *Moudawana*) de 2004 définit l'âge du mariage pour hommes et femmes à 18 ans (il était de 15 ans auparavant). Toutefois, le mariage à un âge plus jeune est légal avec la permission d'un juge et du tuteur légal du mineur. Selon des statistiques gouvernementales de 2010, les juges ont accordé le droit de mariage aux mineurs dans 90 % des cas. Le nouveau Code de la famille abolit la tutelle exercée sur les femmes; les femmes n'ont donc plus besoin de tuteur pour se marier. Cependant, le mariage aux non-musulmans reste illégal pour les femmes marocaines. De même, les rapports sexuels hors mariage restent un acte criminel, même si de tels cas sont rarement poursuivis. Le nouveau Code de la famille a éliminé le concept de répudiation (divorce unilatéral de la part de l'homme sans consentement nécessaire d'un juge). Femmes et hommes partagent maintenant les mêmes droits de divorce qui doit être accordé par le tribunal. Pourtant, après un divorce, les femmes risquent d'être stigmatisées. Sous la *Moudawana* de 2004, la mère et le père partagent l'autorité parentale et ont les mêmes droits et responsabilités. Il n'empêche que les hommes restent les tuteurs légaux des enfants. Les femmes divorcées ne perdent plus la garde des enfants quand elles se remarient ou déménagent dans une autre ville. Autre élément du Code de la famille, le droit d'héritage, considéré comme l'élément le plus sacré et intouchable du droit musulman, reste inégal. Ainsi, une fille hérite la moitié de ce qu'un fils hériterait dans le même cas (OCDE 2014).

Au-delà des indicateurs de genre concernant la santé, l'éducation et l'emploi, il est nécessaire d'étudier les cadres légaux et institutionnels, ainsi que les normes et pratiques de la société marocaine, afin de nous rapprocher de la réalité concrète des rapports sociaux entre hommes et femmes au Maroc. Continuons, donc, avec la deuxième dimension du SIGI qui concerne la législation autour de l'intégrité physique.

En 2002, le gouvernement marocain a annoncé une Stratégie nationale de lutte contre la violence envers les femmes.¹¹ Celle-ci a amélioré la protection des victimes de violence domestique, notamment en formant les policiers (OCDE 2014). Depuis 2018, il existe au

¹¹ Le Maroc a ratifié la CEDEF en 1993 sous réserve de plusieurs articles, notamment ceux-ci qui vont à l'encontre des dispositions du droit musulman (El Arafî 2016, 55).

Maroc une législation spécifique relative aux violences faites aux femmes. La loi 103-13, adoptée par le Parlement marocain le 14 février 2018, protège les femmes contre certaines formes de violence, dont le harcèlement de rue (HuffPost Maroc 2018). Le viol est un acte criminel au Maroc, mais le viol conjugal n'en fait toujours pas partie. Avant janvier 2014, sous l'article 475 du Code pénal, un violeur pouvait s'échapper de l'emprisonnement en mariant sa victime. Cet article a été modifié après le suicide d'Amina El Filali, une jeune fille de 16 ans, qui a été obligée de se marier à son violeur.¹² L'avortement est légal dans les premières six semaines de grossesse quand la santé mentale ou physique des femmes est en danger. Autrement, l'avortement est illégal et aucune exception n'est faite pour le cas de viol ou inceste (OCDE 2014).

Femmes et hommes marocains partagent les mêmes droits de propriété à la terre, mais ceci est souvent limité par des pratiques traditionnelles. L'accès des femmes à la terre est restreint, surtout dans le monde rural. Peu de femmes possèdent de la terre, et si elles en possèdent, la terre est souvent gérée par des hommes. De même, l'accès aux crédits est plus difficile pour les femmes que pour les hommes (OCDE 2014).

Le rapport SIGI de 2014 révèle que la Constitution marocaine garantie aux femmes et aux hommes la même liberté de mouvement et d'accès à l'espace public. Des lois de 1994 clarifient que les femmes peuvent obtenir un passeport et voyager sans demander la permission à leur tuteur. Depuis 2007, les femmes marocaines mariées à un étranger ont le droit d'attribuer leur citoyenneté à leurs enfants. La liberté de parole, de rassemblement et d'association n'est pas toujours respectée au Maroc. Néanmoins, les organisations non-gouvernementales (ONG) opèrent plus ou moins librement et il existe un mouvement de femmes dynamique au Maroc (voir chapitre 5.1 de la partie I). Depuis l'indépendance en 1956, femmes et hommes ont le même droit de vote et de se présenter à une élection. Cependant, la participation politique des femmes reste plutôt faible. Avec le renouvellement de la Constitution en 2011, des quotas de femmes pour les élections législatives et

¹² En août 2017, la diffusion d'une vidéo, qui montre l'agression sexuelle d'une jeune femme par des adolescents dans un bus à Casablanca, a abouti à des rassemblements contre la culture du viol dans plusieurs villes du Maroc (Kadiri 2017).

communales ont été introduits. Déjà en 2008, le gouvernement a approuvé un taux féminin de 12 % (3.000 sièges) pour les conseils communaux (OCDE 2014). Actuellement, on compte 81 femmes (21 %) dans le Parlement marocain, une hausse de 4 % par rapport à celui d'avant, qui comptait 67 femmes (17 %) ¹³ (Le Monde 2016). Sous le gouvernement El Othmani, on compte actuellement six femmes ministres, contrairement à celui d'avant (gouvernement Benkirane), où on ne comptait qu'une femme ministre (HuffPost Maroc 2016).

Contrairement aux indices des Nations unies, le Maroc obtient de bons résultats au SIGI. Ceci est notamment attribué aux réformes du Code de la famille et de la Constitution entamées par le Roi Mohamed VI. Toutefois, même si le cadre juridique s'est amélioré en termes de droits des femmes, « de nombreuses conceptions traditionnelles et conservatrices demeurent dans un pays où 'les lois dépassent les pratiques' » (Idrissi Zouggar 2017). De manière générale, il est important de comprendre les indices comme complémentaires, car ils s'appuient sur des mesures différentes. Pendant que les indices du PNUD se fondent sur les indicateurs sexospécifiques du développement humain, le SIGI propose une analyse de la législation locale en termes de l'égalité de genre et son application pratique. Les indices du PNUD nous informent sur les droits économiques (participation au marché du travail, revenu), le droit à la santé (espérance de vie, taux de mortalité maternelle) et le droit à l'éducation (scolarisation, études secondaires). En revanche, le SIGI ajoute des informations sur les droits maritaux et parentaux (mariage, divorce, garde des enfants), le droit à l'intégrité corporelle (violence domestique, viol, avortement), le droit à la propriété (héritage, accès et contrôle de ressources), les droits civiques (droit de vote, participation politique), ainsi que sur la liberté de mouvement et d'expression. Ensemble, ces indices couvrent les grands thèmes des inégalités de genre au Maroc.

¹³ Pour l'année 2015, le PNUD enregistre un taux légèrement divergent de 15,7 % de sièges parlementaires occupés par des femmes (voir tableau en annexe).

2. La problématisation

2.1 La question de recherche

Après avoir présenté, lors du chapitre précédent, quelques indices de développement sur le genre au Maroc, nous pouvons constater que ceux-ci représentent un moyen restreint et simplifié pour saisir la réalité des rapports sociaux hommes-femmes dans le pays. Notre mémoire vise à pousser cette analyse en mettant l'accent sur le discours du développement et la manière dont celui-ci aborde le genre. Contrairement à l'étude des indicateurs quantifiables, l'analyse des discours offre la possibilité d'écouter des récits individuels et de nous rapprocher ainsi de la réalité des actions de développement en matière de genre. Nous proposons, donc, la question de recherche suivante à laquelle nous essayerons de répondre au cours du mémoire :

- Comment le genre est-il construit au sein du discours du développement?

Nous allons répondre à cette question en nous appuyant sur les discours articulés dans le cadre du Projet genre mené par la GIZ entre 2003 et 2014 au Maroc. Ce projet est particulièrement intéressant, car il démontre de façon exemplaire la réalisation concrète du *gender mainstreaming*, principale stratégie des Nations unies pour promouvoir l'égalité de genre, et ce au niveau méso ou national d'une coopération bilatérale entre la République fédérale d'Allemagne et le Royaume du Maroc.¹⁴ Précisons qu'il ne s'agit pas d'évaluer le succès de ce projet, mais d'analyser la construction du genre à l'intérieur des discours mobilisés dans le cadre du projet sur le plan linguistique, ainsi qu'au niveau du contenu. La question de recherche proposée ci-dessus s'inscrit dans un débat scientifique autour du discours développementaliste sur le genre qui sera abordé dans le chapitre 2.2 de la partie I.

Avant d'exposer la littérature existante dans le domaine de notre question de recherche, nous allons tout d'abord définir les deux concepts majeurs composant notre questionnement : le concept du genre et celui du développement. Dans notre mémoire, nous nous appuyons sur la définition du genre proposée par Scott, largement citée et reconnue comme définition

¹⁴ Pour plus d'informations concernant le choix d'un projet de la GIZ et de l'étude de cas du Maroc voir le chapitre 4 de la partie I.

complète par d'autres chercheurs. D'après Scott, « le genre est un élément constitutif de rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes » (Scott 1988, 141). En d'autres termes, le genre désigne la construction sociale et politique des rapports sociaux de sexes; la notion rejette ainsi la vision biologique et essentialiste des inégalités hommes-femmes. Deuxième aspect de la définition selon Scott, « le genre est un champ premier au sein duquel, ou par le moyen duquel le pouvoir est articulé » (Scott 1988, 143). En inscrivant notre travail dans un cadre théorique féministe postcolonial, nous proposons une définition spécifique du pouvoir introduite par Mohanty, qui ajoute la différence tiers-mondiale aux différences perçues entre les sexes (voir chapitre 3 de la partie I). Au sein du discours développementaliste sur le genre, un tel pouvoir est parfois exercé sur les femmes du tiers-monde quand celles-ci sont construites comme inférieures aux femmes occidentales. Ceci explique notre intérêt particulier pour la construction du genre dans le développement.

Notre définition du concept de développement s'inscrit également dans ce cadre théorique féministe postcolonial. Ce faisant, nous nous appuyons au cours de notre mémoire sur les définitions du développement proposées par Staudt et Chowdhury. Selon Staudt, « *[h]istorical analyses of changing development concepts make it clear that development is an ideology (i.e. a belief system) linked to economic paradigms (like capitalism and socialism) that have shifted since the late 1950s* » (Staudt 2008, 139).¹⁵ Staudt fait ressortir que le développement, né dans la période d'après-guerre, se fonde sur un paradigme colonial marqué par le capitalisme, une mission civilisatrice, la suprématie blanche et la supériorité masculine (Staudt 2008, 140). Chowdhury ajoute que le développement est un projet moderne impliquant une idéologie de progrès : « *Contrasting itself to 'backwardness,' 'ignorance,' and the corruption of 'old ways,' development is future oriented, deploying technocratic expertise, and means-ends calculations to promote human progress* » (Chowdhury 2015, 143). Les définitions proposées impliquent une position critique envers le développement. Il ne s'agit cependant pas de rejeter les pratiques de développement en tant que telles, mais de proposer une approche critique pertinente afin de les améliorer.

¹⁵ Afin de connaître les différents concepts et approches concernant le champ « femmes/ genre et développement » de la période d'après-guerre jusqu'à aujourd'hui, voir le chapitre 2.2 de la partie I.

2.2 L'état de la question : le contexte international

En nous appuyons sur notre question de recherche, nous proposons par la suite une revue de littérature sur le thème « genre et développement ». Il s'agit de dégager ce que d'autres chercheurs et praticiens (car ceux qui pratiquent le développement apportent une contribution importante aux théoriciens) ont déjà écrit sur ce sujet pour dégager ensuite des lacunes dans la littérature existante et des possibilités de contribution à l'avancement des connaissances. Cette revue de littérature se concentre principalement sur le niveau international du sujet « genre et développement ». Déjà dans notre premier chapitre, il s'agissait de s'inscrire dans la perspective internationale sur le Maroc comme pays « bénéficiaire » et « en voie de développement ». Le contexte national sera précisé lors de la présentation de notre étude de cas (voir chapitre 5 de la partie I).

Dans ce travail, nous avons choisi une approche multidisciplinaire permettant de traiter de manière transversale des différents enjeux suscités par l'articulation entre les problématiques de genre et de développement, une approche appliquée par plusieurs chercheurs (Ferguson 2017, 269; Kabeer 1993, 85; Staudt 2008, 138). L'interdisciplinarité est considérée comme un outil fondamental des études sur le genre sur lesquelles nous fondons notre cadre théorique (voir chapitre 3 de la partie I). Selon Ferguson, « *interdisciplinary feminism is not simply an adding of fields but an intermeshing of inquiries. We need to disrupt disciplinary boundaries, connect across knowledges and methods, and bring contrasting paradigms to bear on one another* » (Ferguson 2017, 275). Les études sur le genre s'intéressent aux intersections entre différentes formes de domination; l'interdisciplinarité peut alors être comprise comme expression méthodologique nécessaire de l'analyse intersectionnelle¹⁶ (Ferguson 2017, 274). Nous allons retrouver ces multiples formes de domination dans le discours développementaliste sur le genre dans lequel la différence Nord-Sud est ajouté à la différence homme-femme.

¹⁶ L'intersectionnalité désigne une approche critique au pouvoir qui sous-entend l'existence de plusieurs systèmes d'oppression (racisme, patriarcat, capitalisme, hétérosexualité, etc.) qui interagissent et co-constituent (Disch et Hawkesworth 2015, 8).

De manière générale, la multidisciplinarité nous offre une perspective diversifiée sur la question du genre dans le développement international. En laissant interagir un plus grand spectre d’approches, de concepts et de méthodes, la multidisciplinarité nous aide à mener une analyse globale du discours international sur le genre et le développement. Nous nous inscrivons donc plutôt dans ce que l’on désigne dans le monde académique anglo-américain par *gender studies* (« études sur le genre »).¹⁷ À l’intérieur des *gender studies*, les chercheuses et chercheurs mobilisent des approches et concepts de diverses disciplines (science politique, relations internationales, économie, sociologie, anthropologie, histoire, géographie, etc.). En adoptant cette approche multidisciplinaire, commençons, donc, par notre revue de littérature sur le thème « genre et développement ».

Les approches « femmes/ genre et développement »

Le discours développementaliste sur le genre dépend fortement des approches appliquées dans les pratiques du développement qui ont changées à travers le temps. Afin de pouvoir situer les approches développementalistes sur le genre historiquement, ainsi qu’idéologiquement, nous allons résumer par la suite brièvement l’évolution thématique et conceptuelle du champ « femmes/ genre et développement ». Cette évaluation va de l’approche « Intégration des femmes au développement » (IFD) dans les années 1970 jusqu’au *gender mainstreaming* et l’analyse du rapport entre le genre et la mondialisation à partir des années 1990.

Les courants femmes/ genre et développement peuvent être résumés comme suit :

Tableau 1 : Les approches femmes/ genre et développement
(Beaulieu et Rousseau 2011, 7; Saussey 2013, 159-160)

Période	Approche	Thème central
Avant 1970	Bien-être (en anglais <i>Social Welfare</i>)	Les femmes comme objets du bien-être
Milieu 1970	Intégration des femmes au développement (en anglais <i>Women In Development</i>)	Intégration des femmes dans le développement économique
Début 1980	Genre et développement (en anglais <i>Gender And Development</i>)	Transformation des rapports sociaux de sexes dans la société
Début 1980	Femmes, environnement et développement	Plaide pour un développement soutenable à partir d’une perspective féministe

¹⁷ Remarquons que l’on retrouve dans ce domaine une production importante de textes en langue anglaise, ce qui explique notre mobilisation comparativement faible de textes en français.

À partir de 1990	Études de la mondialisation, <i>gender mainstreaming</i>	Le genre comme organisateur clé de la mondialisation
------------------	--	--

Les premières études sur le développement ont mis l'accent sur les hommes. En définissant le développement en termes de processus économique, on ignore le travail informel exercé par les femmes qui sont considérées comme économiquement dépendantes. Les données différenciées selon le sexe ne sont élaborées qu'à partir des années 1960 (Staudt 2008, 137-142). Dans la période d'après-guerre, on s'intéresse d'abord aux femmes comme objets du bien-être (en anglais *welfare*) et à leur rôle reproductif comme mères. L'accent est mis sur des projets de nutrition, ainsi que sur des interventions médicales afin de baisser la mortalité maternelle et infantile. Car la surpopulation est considérée comme cause fondamentale de la pauvreté, on essaie de contrôler la reproduction et la planification familiale (Chowdhury 2015, 148-149).

C'est à partir des années 1970 que l'on commence à s'intéresser au rôle productif des femmes. Avec son œuvre *Women's Role in Economic Development* (1970), l'économiste Esther Boserup met en place les fondements de l'approche libérale de l'« Intégration des femmes au développement ». Boserup critique les projets de développement antérieurs orientés vers les hommes et ignorant de l'importance du travail des femmes pour le développement (Chowdhury 2015, 150-152). Selon Boserup, la modernisation a conduit à la dégradation du statut des femmes, notamment en instruisant des procédés agricoles modernes qui ont amené des changements de la division sexuelle du travail au détriment des femmes (Saussey 2013, 161). Malgré cette critique, Boserup estime la modernisation inévitable et se prononce pour une répartition équitable de ses gains entre les hommes et les femmes. Le travail dans le secteur formel et industriel serait ainsi la clé de la liberté des femmes et de l'égalité. Ce faisant, l'approche IFD ignore les différences de classes et le triple rôle des femmes¹⁸ (Chowdhury 2015, 150-152). Autre critique de l'approche de Boserup, la solution au problème du « sous-développement » se trouve dans le remplacement du traditionnel par le moderne. En

¹⁸ La reconnaissance du triple rôle des femmes dans les ménages à faible revenu désigne la reconnaissance à la fois de leur travail reproductif (accouchement et garde des enfants), de leur travail productif (revenu secondaire, p.ex. travail agricole ou travail dans une entreprise informelle), ainsi que de leur travail dans la gestion communautaire (Moser 1989, 1801).

outre, la définition fonctionnelle de l'égalité entre les sexes visant uniquement la croissance économique a été questionnée (Degavre 2011, 65-66). Globalement, l'approche IFD ignore les forces structurelles produisant les inégalités de genre au sein des sociétés (Chowdhury 2015, 150-152). Les femmes sont plutôt considérées comme victimes du manque d'intérêt des programmeurs du développement, et non comme victimes des rapports de domination complexes au sein de leur société (Degavre 2011, 69).

Au début des années 1980, les critiques de l'approche « Intégration des femmes au développement » donnent naissance à une nouvelle approche, celle de « Genre et développement » (GED). Le GED est une approche plus critique qui définit les relations de genre dans la société en tant que préoccupation majeure. L'utilisation du terme « genre » permet de souligner la construction sociale des sexes et les rapports de domination qui en résultent. En s'appuyant sur le concept d'*empowerment*, les chercheurs du GED ont critiqué la perspective du haut en bas de l'approche IFD (Degavre 2011, 69-71). Considérée comme fruit d'échange entre les féministes du Nord et du Sud, le GED désigne une approche qui part de la base, à savoir des femmes qui luttent pour leurs droits. Il s'intéresse non seulement aux droits économiques, mais à l'ensemble des dimensions de la réalité des femmes (Beaulieu et Rousseau 2011, 6-7). Ainsi, il s'agit d'analyser les hiérarchies complexes de pouvoir qui se retrouvent dans les intersections entre race, classe, genre, etc. (Chowdhury 2015, 153). Cependant, quelques praticiens et chercheurs ont reproché au GED de faire référence aux analyses et pratiques de l'IFD et de remplacer simplement le terme « femmes » par « genre » sans analyser les rapports de pouvoir (Beaulieu et Rousseau 2011, 9). L'approche GED a, en outre, été critiquée comme étant apolitique, car elle n'a pas pu influencer la planification des projets de développement (Rai 2011, 32).

Parallèlement à l'approche GED émerge une approche moins populaire, celle de « Femme, environnement et développement » (Beaulieu et Rousseau 2011, 6). Ancrée dans l'éco-féminisme, cette approche a pour objectif de créer un développement plus soutenable intégrant les préoccupations féministes et écologiques. En rejetant la définition du développement en termes de croissance économique, elle critique le savoir occidental sur le développement. Les chercheurs s'inscrivant dans ce courant essaient de déconstruire l'opposition essentialiste entre femme-nature-tradition et homme-culture-modernité (Degavre 2011, 72-74).

À partir des années 1990, une partie des chercheurs et chercheuses s’oriente vers l’analyse du *gender mainstreaming* (voir ci-dessous), une autre se penche sur les études de la mondialisation. Au sein de ces dernières, le genre est compris comme organisateur clé de la mondialisation. Les études de la mondialisation s’intéressent entre autres à la division sexuelle et internationale du travail, aux migrations, ainsi qu’au militarisme et aux résistances (Beaulieu et Rousseau 2011, 9-11). Reysoo et Verschuur soulignent que la mondialisation implique des changements économiques importants qui transforment les rapports de pouvoir et les identités de genre à tous les niveaux (Reysoo et Verschuur 2003, 14). En mettant l’accent sur les pratiques du développement, d’autres chercheurs parlent du « genre globalisé », de la « globalisation du genre » ou du « genre comme norme globalisée » (Lacombe *et al.* 2011, 9; Saussey 2013, 163). La globalisation fait ici référence aux pratiques uniformisant du développement dans lequel le genre a été dépolitisé (Lacombe *et al.* 2011, 8). De même, Salime parle de la globalisation du discours sur les droits des femmes et d’un féminisme globalisé. La mondialisation nous invite donc à poser la question entre universalisme et particularisme (Salime 2011, 27), question que nous allons reposer au cours de ce mémoire.

Les nouveaux paradigmes *gender mainstreaming* et *empowerment*

Après avoir démontré brièvement l’évolution des approches développementalistes sur le genre, nous proposons par la suite une présentation plus poussée du *gender mainstreaming* et de l’*empowerment*¹⁹, deux approches faisant partie de la stratégie de genre de la GIZ et appliquées lors du Projet genre au Maroc. Servant actuellement de principales stratégies en matière de genre pour les organisations de développement, Falquet les appelle les « ‘nouveaux’ paradigmes sur le ‘genre et développement’ » (Falquet 2003, 60).

Le *gender mainstreaming* a été introduit par l’Organisation des Nations unies (ONU) en tant que principale stratégie de promotion de l’égalité et d’amélioration des conditions des femmes dans le développement, lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing

¹⁹ Il existe, certes, des traductions de ces notions en langue française (« intégration sexospécifique » pour *gender mainstreaming* et « autonomisation » ou « habilitation » pour *empowerment*); pourtant, aucune traduction « ne paraît satisfaisante » (Dauphin et Sénac-Slawinski 2008, 8). Nous allons donc utiliser pour la plupart du temps les termes anglais, notamment en raison d’une perte de signification des termes traduits.

(1995) (Mukhopadhyay et Singh 2009, 3-6). Adopté par l'ONU et d'autres organisations internationales de développement, le *gender mainstreaming* est devenu un phénomène international (Squires 2008, 75). Celui-ci peut être défini ainsi :

Il s'agit [...] d'introduire une perspective de genre dans l'ensemble des projets de développement, c'est-à-dire de prévoir ce que chaque projet apporte aux femmes et aux hommes, pour faire en sorte que le projet ne bénéficie pas aux uns au détriment des autres mais qu'au contraire il permette une plus grande justice dans les rapports sociaux entre femmes et hommes (Falquet 2003, 66).

Une politique de *gender mainstreaming* contient plusieurs composants : une stratégie globale combinée avec des actions précises, une analyse de genre²⁰, une responsabilité partagée par les employés qui sont supportés par des spécialistes de genre, des formations de genre, un soutien à la prise de décision des femmes et leur *empowerment*, monitoring et évaluation (Moser et Moser 2015, 12).

En raison des visions et théories différentes de l'égalité de genre et des processus sociaux et politiques qui peuvent constituer une route vers un tel objectif, le *gender mainstreaming* connaît de nombreuses formes (Walby 2015, 338). Ainsi, nous pouvons faire la différence entre formes participatives et technocratiques du *gender mainstreaming*. Pendant que les formes participatives désignent la participation, la présence et l'*empowerment* des femmes à travers la consultation de la société civile, les formes technocratiques désignent le recours aux experts de genre et aux règles administratives (Squires 2008, 76).

Selon Squires, le *gender mainstreaming* a été plutôt adopté sous sa forme technocratique et bureaucratique, ce qui a pour conséquence que les transformations promises restent souvent rhétoriques. De même, le *gender mainstreaming* traite l'égalité de genre plutôt au niveau des structures qu'au niveau des manifestations spécifiques des inégalités (Squires 2008, 75-77). L'idéal à atteindre pour l'égalité réelle serait de lier les politiques globales aux politiques ciblées. Toutefois, l'importance est moins son efficacité à lutter contre les inégalités, mais plutôt sa portée institutionnelle et politique (Dauphin et Sénac-Slawinski 2008, 9-11). D'après

²⁰ Afin de connaître les définitions onusiennes des notions techniques liées à la promotion de l'égalité de genre, un tableau récapitulatif se trouve en annexe. Ce glossaire a été repris sans remarques supplémentaires. Toutefois, le lecteur retrouvera des critiques à ce sujet au cours de la présente analyse.

Squires, il faut encore du temps pour pouvoir mesurer l'impact réel du *gender mainstreaming* sur la réduction des inégalités (Squires 2008, 77).

Le *gender mainstreaming* est donc plutôt un processus qu'un objectif en soi (Moser et Moser 2015, 15). Selon Walby il s'agit d'une pratique et d'une théorie en même temps. En tant que pratique, le *gender mainstreaming* est un processus qui vise l'égalité de genre. En tant que théorie, c'est un processus de révision des concepts clés de genre plutôt qu'une théorie séparée (Walby 2015, 321). En faisant également le lien entre pratique et théorie, Dauphin et Sénac-Slawinski proposent de traiter le *gender mainstreaming* comme concept-méthode. Il s'agit d'un concept, car il peut conduire à l'égalité des sexes; le *gender mainstreaming* est une méthode, car il nécessite des outils techniques pour s'inscrire dans les politiques publiques (Dauphin et Sénac-Slawinski 2008, 7).

True propose deux manières pour examiner le *gender mainstreaming* dans les organisations internationales : la perspective institutionnelle (adoption et implémentation du *gender mainstreaming* et relation entre mouvements féministes et bureaucratie) et la perspective discursive (production de nouvelles formes de pouvoir par la diffusion d'un langage stratégique) (True 2015, 228). En ce qui concerne la perspective institutionnelle, une étude de Moser et Moser fait ressortir que les organisations internationales ont mis en place la politique de *gender mainstreaming* mais ne l'ont pas implémentée. Les auteurs argumentent qu'en raison de la définition du *gender mainstreaming* comme processus, il faut analyser les contraintes de l'implémentation de la stratégie globale au lieu d'argumenter que le *gender mainstreaming* a échoué (Moser et Moser 2015, 12-15). L'étude de Brière et Proulx révèle plusieurs obstacles ou facteurs d'échec d'un projet portant sur l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes au sein de l'administration publique marocaine. Un obstacle majeur est l'appui des projets sur une gestion axée sur les résultats livrables, ce qui enferme le projet dans un cadre restreint qui demande de l'efficacité et de l'efficacités. De plus, les projets s'appuient souvent sur un modèle prêt-à-porter propre à l'organisme international (Brière et Proulx 2013, 171-174). Un autre obstacle peut être la résistance des bureaucraties dans la mise en œuvre des changements (Brière et Proulx 2013, 180-181; Guérin *et al.* 2011, 12). À ce sujet, Reyssoo et Verschuur remarquent que les résistances sont fortes lorsqu'il s'agit de rapports de genre parce qu'on touche aux identités de genre et aux structures inhérentes et durables au sein de la

société. Afin de surmonter ces obstacles, il faut comprendre les mécanismes de résistance à l'accès équitable au pouvoir (Reysoo et Verschuur 2003, 19).

À partir de la perspective institutionnelle, d'autres chercheurs et chercheuses ont analysé la relation entre mouvements féministes et bureaucratie. Dauphin et Sénac-Slawinski soulignent que le *gender mainstreaming* est plutôt porté par les acteurs institutionnels et moins par la société civile. En conséquence, le mouvement des femmes peut facilement être exclu. Si la composante de la participation est prise au sérieux, le *gender mainstreaming* peut être un instrument utile pour les intérêts féministes (Dauphin et Sénac-Slawinski 2008, 9-11). Pourtant, Falquet souligne que, certes, les femmes « bénéficiaires » sont censées participer à l'ensemble du processus et de formuler leurs besoins, stratégies et critiques, mais qu'on ne prête pas de réelle attention à leurs propositions et exigences (Falquet 2003, 66-67). De même, Moser et Moser remarquent qu'il ne s'agit pas simplement d'accroître la participation des femmes, mais de s'intéresser aux conditions de leur participation (Moser et Moser 2015, 19). En revanche, d'autres scientifiques comprennent le *gender mainstreaming* et l'expertise de genre comme stratégie féministe s'appuyant sur les études sur le genre et informant ces dernières (Prügl 2013, 57; Walby 2015, 338).

En ce qui concerne la perspective discursive, quelques scientifiques s'intéressent à la relation entre le genre et le *mainstream*. *Mainstreaming* désigne « l'intégration au courant principal du développement » (Falquet 2003, 66-67). Selon Cornwall *et al.*, il faut du pragmatisme pour intégrer le genre dans le développement *mainstream*. Par exemple, il semble utile d'inclure le genre dans des contextes plus larges comme la réduction de la pauvreté, les droits ou la citoyenneté (Cornwall *et al.* 2008, 5). Pourtant, c'est ainsi que les projets spécifiques destinés aux femmes risquent de disparaître (Falquet 2003, 66-67).

D'autres définitions du *mainstream* font référence à la notion de normalisation. De Jong définit le *mainstream* comme « le dominant » ou « le normal »; *mainstreaming* désigne donc « la normalisation du marginal » (de Jong 2016, 100-102). True fait ressortir que le *gender mainstreaming* risque de renforcer les relations de genre « normales » en prenant certaines idées sur le genre et certaines pratiques liées à la promotion de l'égalité de genre comme acquises. Ainsi, la perspective de genre (voir glossaire en annexe) est normalisée, ce qui contraste avec l'objectif féministe de rendre les relations de pouvoir visibles. Par ailleurs, la

diffusion des normes implique toujours de faire taire d'autres normes (True 2011, 74-80). L'idée de la normalisation des préoccupations féministes dans les pratiques du développement est partagée par Mukhopadhyay qui constate : « *the concerns of feminists from similar locations with the political project of equality are being normalized in the development business as an ahistorical, apolitical, de-contextualized and technical project that leaves the prevailing and unequal power relations intact* » (Mukhopadhyay 2004, 78). En parlant d'« affaire du développement », l'auteur compare le développement à un business visant la maximisation du profit (ici en termes d'égalité de genre) par l'uniformisation et la mécanisation des processus sans tenir compte des conséquences sociales d'une telle démarche (ici les conséquences sur les rapports sociaux hommes-femmes).

Mukhopadhyay soumet l'hypothèse selon laquelle l'institutionnalisation du genre dans le développement a produit une nouvelle réalité qui découle des formes de savoir, de l'expertise sur le genre, de la production d'informations et de la construction de technologies d'intervention, formations, procédures et outils. C'est ainsi que le genre a été normalisé dans le *mainstream* du développement. Mukhopadhyay observe une augmentation de l'expertise et de la formation de genre comme profession (Mukhopadhyay 2013, 359-363). À ce sujet, Salime remarque qu'au Maroc, au cours des années 1990, le leadership féministe s'est transformé en experts locaux de genre et développement, travaillant en lien étroit avec l'État et les organismes internationaux (Salime 2012, 108; Salime 2011, 27).

À la critique du *gender mainstreaming* se joint une critique féministe relative à la construction du genre dans le discours développementaliste qui est cruciale pour pouvoir répondre à notre question de recherche. Dans le discours des organisations internationales, l'outil analytique de genre a été introduit comme « mot à la mode » (Verschuur et Destremau 2012, 13). Les usages du terme de genre sont multiples et le genre voyage entre des espaces culturels divers. Des expressions comme « perspective genre » ou « approche genre » (voir glossaire en annexe) renvoient à une technique universelle qui ignore la diversité du genre (Saussey 2013, 163-164). À ce sujet, Damamme, qui analyse le discours des associations de développement au Maroc sur le genre et le développement durable, fait ressortir que la manière dont l'approche genre comprend les rapports hommes-femmes se combine difficilement avec le référentiel musulman selon lequel les rôles féminin et masculin sont complémentaires. De plus, elle

observe que le genre est constamment associé à une approche (« approche genre »), ce qui conduit à son enfermement dans une logique opérationnelle qui tend à minimiser l'importance de la notion de pouvoir. De manière générale, le concept de pouvoir, si crucial pour les féministes, est jugé trop difficile à comprendre pour l'utiliser lors de la mise en place des projets. Au lieu de cela, le genre est mobilisé comme « concept fourre-tout » autour de la question des femmes, ce qui conduit à un manque de connaissances de ce que le genre désigne véritablement (Damamme 2007, 236-237). De même, Guérin *et al.* observent dans le langage développementaliste un refus de mettre l'accent sur la question du pouvoir. Au lieu de vouloir démasquer les relations de pouvoir, le genre est souvent confondu avec une approche visant uniquement les femmes. Guérin *et al.* considèrent que la thématique du genre au sein des politiques de développement a été banalisée (Guérin *et al.* 2011, 12-13).

Plusieurs chercheuses et chercheurs (Cornwall *et al.* 2008; Guérin *et al.* 2011; Saussey 2013) partagent la critique de Mukhopadhyay selon laquelle les préoccupations féministes ont été normalisées dans « l'affaire du développement » comme projet anhistorique, apolitique, décontextualisé et technique (voir citation plus haut). Les concepts féministes ont été appropriés et remodelés afin d'être ajustés à la compréhension néolibérale des relations de genre, du rôle des femmes et du pouvoir (Mukhopadhyay 2013, 356). À ce sujet, Cornwall *et al.* font ressortir que les idées sur le genre ont été simplifiées et transformées dans le langage du développement. Ainsi, les idées sur le genre ont été réduites aux slogans, ce qui illustre l'exemple de l'oscillation entre la femme comme héroïne et la femme comme victime. L'hypothèse selon laquelle les femmes sont moins corrompues que les hommes est un autre exemple d'une représentation fautive sur le genre et développement. Les femmes ont simplement été exclues du patronage et du pouvoir masculin, raison pour laquelle elles ont de moindres possibilités pour être corrompues. Cornwall *et al.* partent du principe que le comportement des agences de développement s'appuie sur des mythes et fables autour du genre. Cependant, ce ne sont pas seulement les agences de développement, mais également les féministes qui mettent en place des mythes et fables autour du genre et du développement. Elles utilisent des arguments instrumentalistes et stratégiques afin d'amener des changements politiques conformément aux objectifs féministes (Cornwall *et al.* 2008, 1-4, 10-13).

D'autres auteurs (Guérin *et al.* 2011; Lacombe *et al.* 2011) voient dans l'émergence des initiatives locales de femmes une réponse aux défaillances des politiques de genre. Guérin *et al.* argumentent que face au caractère apolitique des projets de développement, les initiatives locales de femmes présentent une dimension politique, car elles peuvent influencer les règles, normes et politiques publiques portant sur le genre. Elles s'opposent également aux politiques de genre décontextualisées et universalistes en assurant un ancrage local (Guérin *et al.* 2011, 14). De même, Lacombe *et al.* plaident pour une analyse des associations de femmes et de leur appropriation du débat autour du genre dans le développement. Les auteurs proposent ainsi d'aller au-delà de la simple accusation que les normes de genre sont imposées par la mondialisation néolibérale (Lacombe *et al.* 2011, 11). Ce point de vue est partagé par Cornwall *et al.*, qui font ressortir que les féministes travaillant dans le développement font également usage des mythes et fables autour du genre (voir paragraphe précédent). Damamme, pour sa part, souligne que les associations locales ne sont pas privées de s'approprier et d'adapter les thématiques imposées (Damamme 2007, 244).

En plus du *gender mainstreaming*, les organisations de développement font souvent recours à l'*empowerment* désignant une approche moins stratégique et plus proche des acteurs locaux, notamment des femmes. Traduit en français, l'*empowerment* désigne « prendre/ recevoir/ gagner du pouvoir ». En étant une action clé du développement et de la promotion de l'égalité des sexes, l'*empowerment* implique la capacité et la volonté des minorités de définir, depuis la base, les priorités du développement. Initialement, cette approche a été introduite, dans les années 1980, par les féministes militantes du Sud, et plus spécifiquement par le collectif DAWN (en anglais *Development Alternatives with Women for a New Era*) (Falquet 2003, 63). Elle reconnaît que les femmes vivent des oppressions différentes selon leur race, classe, histoire coloniale et position dans l'ordre économique mondial (Moser 1989, 1815). Même s'il n'existe pas de consensus sur sa définition (Falquet 2003, 63), nous nous appuyons dans ce travail sur la définition proposée par Moser, car elle résume bien la manière dont l'*empowerment* a été adopté par les organisations de développement :

While [the empowerment approach] acknowledges the importance for women to increase their power, it seeks to identify power less in terms of domination over others (with its implicit assumption that a gain for women implies a loss for men), and more in terms of the capacity of women to increase their own self-reliance and internal strength. This is identified as the right to determine choices in life and to influence the direction of change,

through the ability to gain control over crucial material and nonmaterial resources
(Moser 1989, 1815).

L'approche d'*empowerment* connaît de multiples critiques. Falquet souligne que la notion est utilisée de manière large et qu'elle risque ainsi de perdre son sens. Dans son acception actuelle, les femmes sont définies comme victimes statiques sans pouvoir, ce qui tend à effacer les multiples formes de résistance, de subversion, ou de transgression des normes établies et des rapports sociaux inégaux. Sa définition comme pouvoir-capacité peut également être questionnée. Selon Falquet, l'*empowerment* ne désigne pas une prise de pouvoir collective par les femmes, mais plutôt un octroi du pouvoir d'en haut. Ceci est accompagné par une notion d'autonomie individualiste et une stratégie top-down de la part des institutions (Falquet 2003, 63-65). Pourtant, retenons qu'une approche individualiste désigne d'abord une approche par le bas. Le problème se situe plutôt dans les changements qui se passent à l'échelle individuelle plus que collective, mettant ainsi de côté les luttes et revendications sociales plus larges.

Enfin, Chowdhury reproche à la Banque mondiale d'utiliser la notion d'*empowerment* dans le contexte du microcrédit²¹. Ici, l'*empowerment* des femmes devient un moyen de l'expansion du marché capitaliste, de la croissance économique et de la protection de l'investissement de capitaux. Selon Chowdhury, la signification de la notion est déformée quand elle est placée dans un contexte de la maximisation du profit (Chowdhury 2015, 145-155). D'après les voix critiques, le concept d'*empowerment* a donc été banalisé dans le langage du développement où il s'est transformé en un outil compatible avec la pensée néolibérale²² (Guérin *et al.* 2011, 13). Falquet conclue que les limites des deux nouveaux paradigmes, *gender mainstreaming* et *empowerment*, n'ont pas permis une réelle amélioration de la situation des femmes dans le monde (Falquet 2003, 61).

²¹ Le microcrédit est un crédit de petits montants, fourni par exemple aux femmes dans les pays du tiers-monde, qui sont censées investir dans leur propre très petite entreprise (Chowdhury 2015, 145-155).

²² En plus de l'association au microcrédit, le néolibéralisme est souvent associé au Consensus de Washington et aux programmes d'ajustement structurel dans les années 1980. En tant que mesures de développement utilisées principalement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ceux-ci sont caractérisés par la privatisation, la réduction des dépenses gouvernementales et des taxes, ainsi que par la dévaluation de la monnaie nationale (Steans 2006, 9). Les programmes d'ajustement structurel ont eu des conséquences néfastes pour les femmes à faible revenu dans le tiers-monde qui ont été chargées d'un travail non-payé accru suite à la réduction des dépenses étatiques pour le secteur social (Razavi et Miller 1995, 18). (Pour le Maroc voir Salime 2011, 25.)

2.3 L'hypothèse

Après avoir présenté l'état des connaissances sur notre question de recherche, nous pouvons constater qu'il existe premièrement un manque de travaux sur l'analyse de projets portant sur le genre menés par des agences bilatérales de développement. En ce qui concerne le *gender mainstreaming*, le focus est souvent mis sur l'intégration sexospécifique à l'intérieur des grandes organisations internationales ou supranationales/ intergouvernementales (Nations unies, Union européenne). Deuxièmement, il existe peu de travaux sur le cas du Maroc (à part des travaux d'Aurélié Damamme, qui a analysé le discours sur le genre et le développement au niveau des associations marocaines, et de Sophie Brière et Denis Proulx, qui se sont concentrés sur les facteurs de succès d'un projet mené par l'agence canadienne de développement portant sur le *gender mainstreaming* dans les institutions politiques marocaines). En résumé, nous constatons un manque de travaux qui proposent une analyse du discours développementaliste sur le genre produit dans le cadre d'un projet d'une agence bilatérale au Maroc portant sur le *gender mainstreaming*. L'objectif du travail est double, à la fois scientifique et social : D'un côté, il s'agit de combler la lacune trouvée dans la littérature existante sur le genre et le développement. De l'autre côté, nous voulons proposer une critique pertinente des discours utilisés dans le cadre du Projet genre, afin de pouvoir, à long terme, contribuer à une amélioration de l'égalité de genre au Maroc.

À partir de notre revue de littérature, nous pouvons maintenant formuler une première hypothèse. Cette hypothèse s'inscrit dans les critiques envers le *gender mainstreaming* et plus précisément dans les critiques féministes et postcoloniales envers le discours du développement. En analysant les discours utilisés dans le cadre du Projet genre de la GIZ Maroc et en vérifiant notre hypothèse ainsi à l'échelle nationale et locale, nous allons la valider, rejeter ou différencier. Remarquons que la suggestion d'une telle hypothèse correspond à une approche méthodologique déductive qui s'oppose à notre posture théorique féministe postcoloniale. Les féministes postcoloniales s'inscrivent plutôt dans une approche inductive visant à transformer les outils théoriques et à coconstruire la connaissance « par le bas » en collaboration étroite avec les acteur-e-s. C'est ici où nous constatons une contradiction flagrante avec la méthodologie enseignée tout au long de notre formation universitaire qui suppose que les données sont prêtes à être cueillies et que les hypothèses

construites préalablement sont validables à l'aide de la recherche empirique. En raison du cadre restreint de notre mémoire, nous avons décidé néanmoins de formuler une hypothèse, tout en étant conscients des critiques et limites de cette approche méthodologique. Voici, donc, l'hypothèse que nous proposons :

- À l'intérieur du discours du développement, le genre est construit à partir de l'application des approches méthodiques et universelles impliquant un langage technique qui essentialise le genre.

Ce discours n'est pas uniquement produit par l'acteur du développement international, mais également par les acteurs locaux (institutions politiques, société civile, associations féministes, etc.), ayant la possibilité d'adapter et de s'appropriier le discours sur le genre et ainsi de résister à l'imposition des concepts liés au genre. La construction du genre et sa normalisation se situent, donc, dans les structures sociales qui sont composées de rapports de pouvoir entre plusieurs acteurs. Cette pensée s'inscrit dans le poststructuralisme²³ sur lequel s'appuie les études postcoloniales faisant partie du cadre théorique de notre mémoire.

3. La théorie : un cadre féministe postcolonial

Comme déjà mentionné plus haut, nous inscrivons notre mémoire dans un cadre théorique à la fois féministe et postcolonial. Le choix d'un tel cadre théorique est pertinent pour notre travail, car il nous fournit des concepts importants pour mener une analyse critique du genre et du développement, notamment sur le plan discursif. Sans vouloir négliger que le langage et les mots, ayant une grande importance pour les théoriciens postcoloniaux, influencent les rapports sociaux réels, nous estimons l'ajout des études féministes comme crucial, car elles ancrent notre cadre théorique dans la pratique et dans l'activisme. Ainsi, nous espérons de pouvoir contribuer avec notre travail à l'amélioration des pratiques du développement en matière de genre et à la réalisation de l'égalité hommes-femmes au Maroc.

²³ Le poststructuralisme est un courant des sciences humaines et sociales né dans les 1960 d'abord en France. Parmi les représentants, nous pouvons nommer Michel Foucault et la féministe Judith Butler. Jónasdóttir et Jones proposent quatre prémisses de la théorie poststructuraliste, à savoir la critique des grands récits ou métarécits, la critique de l'essentialisme, la critique du sujet unitaire et autonome et de la théorie centrée sur le sujet, et enfin la critique des normes généralisées (Jónasdóttir et Jones 2009, 19-22).

Dans ce chapitre, il s'agit d'abord de faire ressortir les principaux outils théoriques qui sont propre aux féminismes postcoloniaux, de préciser notre compréhension du postcolonial, et de montrer comment ce courant de pensée peut être utile pour mener une critique pertinente envers les approches et pratiques du développement en matière de genre. Ensuite, nous allons découvrir comment la chercheuse indienne Chandra Talpade Mohanty, perçue comme fondatrice des féminismes postcoloniaux, développe dans l'article *Under Western Eyes: Feminist Scholarship and Colonial Discourses* (1984) son concept de pouvoir, et la manière dont celui-ci peut nous servir pour notre analyse. La présentation préalable des féminismes postcoloniaux est importante, afin de situer le concept de pouvoir de Mohanty au sein d'une théorie plus large.

Les féminismes postcoloniaux et la critique à l'égard du développement

Les écrits féministes postcoloniaux sont majoritairement produits par les femmes de couleur ou du tiers-monde (p.ex. *black feminism* et féminisme musulman) et prennent une posture critique envers le féminisme hégémonique libéral occidental (Ali 2016, 130). Quelques auteurs comprennent les féminismes postcoloniaux non comme opposés au féminisme libéral occidental (car ceci serait une définition dichotomique), mais plutôt en tant que construction hybride. En conséquence, les féminismes postcoloniaux contribueraient à un féminisme renouvelé et une troisième vague du féminisme (Lénel et Martin 2012, 140-141).²⁴ Nous allons découvrir ci-après que le positionnement critique envers les féministes libérales occidentales se retrouve aussi chez Mohanty et d'autres féministes du Sud (p.ex. chez quelques féministes marocaines).

Le *black feminism* a largement contribué aux études sur le genre, notamment en introduisant l'intersectionnalité. L'outil de l'intersectionnalité a été élaboré entre autres par l'afro-américaine Kimberlé Crenshaw (Ferguson 2017, 273). Il s'agit d'une approche critique au pouvoir qui sous-entend l'existence de plusieurs systèmes d'oppression (racisme, patriarcat,

²⁴ La première vague féministe (années 1940) est caractérisée par la revendication de l'égalité citoyenne entre femmes et hommes pendant que la deuxième vague (1960-1970) met l'accent sur la sexualité et les militances liées au corps (Lénel et Martin 2012, 128).

capitalisme, hétérosexualité, etc.) qui interagissent et co-constituent (Disch et Hawkesworth 2015, 8). Plus bas, nous allons découvrir que Mohanty s'intéresse notamment aux relations de pouvoir qui s'articulent à l'intersection entre le genre, la classe et la race.

Le féminisme islamique, sur lequel nous nous appuyons plus tard dans l'analyse des discours féministes au Maroc, est un exemple des différents courants au sein des féminismes postcoloniaux. Ali fait ressortir que le discours médiatique et scientifique occidental tend à désigner les femmes musulmanes avant tout par leur religion supposément misogyne, ce qui conduit à l'essentialisation de leurs identités et à leur construction comme femmes opprimées. Selon Ali, l'Ouest veut libérer « la » femme musulmane (Ali 2016, 134-136), ce qui illustre l'actualité de la phrase de Spivak « *White men are saving brown women from brown men* » (Spivak 1993, 92). Pourtant, le féminisme islamique part du constat que l'Islam promeut initialement l'égalité des sexes. Il propose une relecture des sources de l'Islam d'un point de vue féminin en s'appuyant sur les sciences sociales. Ainsi, les féministes islamiques argumentent, entre autres, que la jurisprudence musulmane a été élaborée à partir d'un point de vue masculin et sexiste. Au niveau de l'activisme, ils s'engagent pour une révision des Codes du statut personnel (Ali 2016, 137-139).

Pour le cas du Maroc, Ennaji fait ressortir trois courants féministes, à savoir le féminisme islamique, le féminisme réformiste et le féminisme séculier. Au contraire du féminisme séculier et laïc, les féminismes islamique et réformiste partent de la compatibilité des droits des femmes avec l'Islam. Alors que les féministes islamiques interprètent les droits des femmes au sein de l'enseignement de l'Islam, les féministes réformistes s'appuient sur un féminisme « moderne » sans rejeter les principes de l'Islam (Ennaji 2016, 2). Alami M'Chichi, pour sa part, fait la différence entre féminisme historique (séculier chez Ennaji) et féminisme islamique.²⁵ Pour les féministes historiques, la religion est un frein au progrès, ce qui explique la laïcité nécessaire au féminisme. Elles s'appuient sur la vision occidentale et universelle du féminisme. En revanche, les féministes islamiques se considèrent comme meilleures

²⁵ À titre d'exemple, nous pouvons nommer Fatima Mernissi, une des féministes islamiques marocaines les plus connues. Pour plus d'information sur les différents courants féministes en général voir le chapitre 3 de la partie I.

représentantes des marocaines, car elles développeraient des arguments plus proches de leur réalité (Alami M'Chichi 2014, 72-74). L'ancrage local de la pensée féministe est crucial, puisque la génération contemporaine des marocaines est plus attachée aux valeurs islamiques et considère l'Islam comme partie de leur identité (Ennaji 2016, 2). Malgré les contradictions, on peut observer un rapprochement des féminismes historique et islamique au Maroc (Alami M'Chichi 2014, 72-74; Eddouada et Pepicelli 2010, 98).

Au lieu d'aborder dans le détail les différents courants féministes, nous proposons ensuite de préciser notre compréhension du postcolonial étant au centre de notre intérêt. Les études postcoloniales partagent avec les études sur le genre l'objectif de démasquer les relations de pouvoir, mais se différencient de celles-ci en mettant l'accent principalement sur les représentations discursives et moins sur les luttes sociales réelles. Les outils théoriques des études postcoloniales peuvent nourrir notre analyse, puisque nous nous intéressons particulièrement à la construction du genre sur le plan discursif du développement. Désignant une pensée critique née dans les années 1980, les études postcoloniales peuvent être définies comme suit :

Focalisées sur la constitution et l'institutionnalisation des savoirs, des énonciations, des catégories, des représentations et systèmes de pensée, [l'essor des études postcoloniales] s'inscrit dans le cadre d'une remise en cause des grands récits qui ont structuré et donné du sens à l'histoire mondiale des cinq derniers siècles, depuis les 'découvertes' d'autres continents par des Occidentaux : la modernité, la race, le patriarcat et la famille, la lutte des classes, mais aussi la démocratie, la liberté (ou le libéralisme), l'universalisme (Verschuur et Destremau 2012, 7).

Les études postcoloniales tentent de dépasser certaines représentations duales du monde qui se sont imposées à la faveur de la diffusion du rationalisme positiviste occidental depuis la colonisation (Nord-Sud, Ouest et le reste, centre-périphérie, dominant-dominé, local-global, etc.). Elles s'appuient entre autres sur le poststructuralisme, le postmodernisme²⁶, ainsi que sur les études subalternes²⁷. Avec son œuvre *Orientalism* (1978), Edward Said a établi les

²⁶ « En philosophie, courant de pensée qui se caractérise par la contestation des idées majeures de la modernité » (Larousse Dictionnaires de français 2018₂), comme la sécularisation, les Lumières, l'industrialisation, le progrès, la rationalité, l'autonomie et l'individualisation.

²⁷ Les études subalternes désignent notamment les contributions d'un groupe de chercheurs venant de l'Asie du Sud qui a été fondé dans les années 1980 par l'historien indien Ranajit Guha. À partir d'une perspective du Sud,

fondements des études postcoloniales (Verschuur et Destremau 2012, 7-8). L'orientalisme désigne le regard occidental sur l'Orient impliquant un sentiment de supériorité et légitimant l'impérialisme²⁸ européen. Ici, l'Orient, construit comme retardé et rétrograde, devient le miroir inversé de l'Occident. Le discours académique et médiatique autour de « l'Arabe », actuellement observable dans les pays occidentaux, peut être considéré comme orientalisme contemporain (Dechaufour 2008, 100). Ce discours produit une image simplifiée de l'homme arabe méprisant sa femme et de l'Islam étant la cause du « sous-développement » des pays arabes en termes d'égalité de genre (voir l'introduction à notre travail). Dans notre analyse de discours, nous allons prêter une attention particulière à l'opposition entre le Nord et le Sud, l'avance et le retard, etc.

Par le biais de son préfixe « post », le postcolonial est parfois compris comme une catégorie historique associée à l'indépendance des pays du tiers-monde et aux diasporas (Verschuur et Destremau 2012, 8). Pourtant, le « post » est moins une désignation historique qu'une volonté de dépassement des cadres de pensée normatifs imposés par la colonisation, ce qui explique que les études « post-coloniales » s'intéressent aussi à la période « coloniale ». À ce sujet, rappelons que le Maroc a été sous le protectorat français et espagnol entre 1912 et 1956; nous ne parlons donc pas uniquement d'une continuité d'une colonisation discursive, mais également d'une ancienne colonisation territoriale au sens propre. Pendant que la colonisation territoriale implique la transformation d'un pays en un territoire dépendant d'une métropole et le peuplement d'un pays par des colons, la colonisation discursive désigne la domination du Nord sur le Sud à travers des représentations, définitions et codifications. Avec Mohanty, nous allons voir plus bas qu'il s'agit d'un pouvoir spécifique qui est exercé sur les femmes du tiers-

l'objectif est de démasquer toutes les formes de subordination dans les sociétés d'Asie du Sud (en termes de classe, caste, âge, genre, emploi, etc.). Entre les chercheurs associés aux études subalternes on compte aussi Gayatri Chakravorty Spivak (Merle 2004, 131-138). Dans son article *Can the Subaltern Speak?* (publié pour la première fois en 1985), Gayatri Chakravorty Spivak conclut que le subalterne ne peut pas parler, car personne ne l'écoute (Spivak 1993, 104).

²⁸ « Selon les marxistes, phase supérieure de développement du capitalisme qui s'assure, par une politique d'expansion économique, politique et militaire, la dépendance économique et politique de populations ou d'États » (Larousse Dictionnaires de français 2018).

monde en produisant certaines connaissances sur celles-ci. Au sein du langage développementaliste nous pouvons parfois retrouver une telle colonisation discursive.

Afin de mettre l'accent sur les formes actuelles de domination dans le monde, d'autres termes comme « colonialité de pouvoir » ou « le décolonial » (on parle aussi de « décoloniser la pensée ») ont été introduits (Verschuur et Destremau 2012, 9-10). Ainsi, la perspective décoloniale dénonce « la poursuite de la domination économique, sociale, politique et intellectuelle du Nord sur le Sud, compris comme Sud global et comme des Suds dans le Nord, à savoir les populations paupérisées et 'racisées' des sociétés du Nord » (Ali 2016, 130). Elle propose de penser à partir de la spécificité historique et politique des sociétés elles-mêmes et inclut les points de vue des « Autres »²⁹ (Verschuur et Destremau 2012, 9). Ainsi, elle se réfère aux luttes sociales réelles tandis que quelques auteurs marxistes³⁰ ont reproché aux études postcoloniales de délaissier la dimension matérielle de l'oppression au profit d'analyses sur les représentations (Dechaufour 2008, 108).

Les scientifiques s'accordent sur le fait que les théories féministes et postcoloniales ont contribué à une critique constructive des pratiques du développement (Chowdhury 2015, 143; McEwan 2011, 93-94). Selon Dagenais et Piché, les féministes ont poussé le plus à fond la critique des théories et des actions du développement (Dagenais et Piché 1994, 4-6). Cependant, les travaux féministes ont été largement ignorés par les spécialistes du développement (Dagenais et Piché 1994, 4-6; Saussey 2013, 162). Cornwall *et al.* remarquent que les rapports critiques et réflexifs ne sont généralement pas les bienvenus chez les grandes organisations de développement, car ils sont considérés comme trop académiques et loin de la réalité des projets (Cornwall *et al.* 2008, 8-9).

²⁹ Ici, nous pouvons faire référence au processus de *Othering* (traduction française non existante), désignant la différenciation et la prise de distance à l'égard d'un groupe autre que celui auquel on se sent attaché. Au sein des études féministes et postcoloniales, ce concept est mobilisé afin de démontrer la manière dont « l'Autre » (la femme, le Sud, etc.) est défini comme inférieur comparé à son référentiel dominant (l'homme, le Nord, etc.).

³⁰ Le postcolonialisme s'oppose au matérialisme historique, « théorie marxiste de l'histoire d'après laquelle les faits économiques jouent un rôle déterminant dans les phénomènes historiques, politiques et sociaux » (Larousse Encyclopédie 2018).

Dans les années 1990, on parle de l'impasse, de la crise ou même de la mise à mort du développement, critique à laquelle les féministes postcoloniales ont largement participé (Beaulieu et Rousseau 2011, 2; Dagenais et Piché 1994, 4-6; Parpart 2015, 190). Dans son œuvre *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World* (1995), Arturo Escobar, s'inscrivant dans le champ du post-développement³¹, revendique l'abandon du développement et des alternatives au développement (vs. développement alternatif). En utilisant une approche foucauldienne, Escobar conceptualise le développement comme discours, représentations, constructions et relations entre le puissant et l'impuissant. Pour Escobar, le développement est un système de production de vérités. Dans ce cadre d'analyse, le tiers-monde serait son objet de savoir construit comme culturellement homogène et inférieur (Chowdhury 2015, 145).

L'approche du post-développement a été critiquée par plusieurs auteurs. Nederveen Pieterse argumente par exemple que la méthodologie de l'analyse de discours se transforme dans le cadre du post-développement en idéologie. L'auteur reproche à Escobar d'homogénéiser et d'essentialiser la notion de développement et de s'inscrire dans une pensée dichotomique en opposant développement et anti-développement. Selon Nederveen Pieterse, l'approche du post-développement s'oppose à toute forme de « managérialisme » et ignore ainsi les actions collectives transnationales, le lien étroit entre les mouvements sociaux et les institutions politiques, la tendance du post-nationalisme, ainsi que les liens créés par la globalisation (Nederveen Pieterse 2000, 179-183).

De manière générale, les théories postcoloniales partent du principe que les textes du développement sont écrits dans un langage représentatif (métaphores, images, allusions,

³¹ « Le terme d'après-développement a été inventé pour désigner trois choses interreliées : 1) le besoin de décentrer le développement, c'est-à-dire de lui ôter sa centralité dans les représentations des conditions de vie en Asie, en Afrique et en Amérique latine (à cet égard, l'après-développement, comme la décroissance et le postcapitalisme, remet en cause l'aptitude du capitalisme à occuper pleinement et naturellement l'économie). Un corollaire de ce premier objectif a été l'ouverture de l'espace discursif à d'autres manières de décrire ces conditions de vie. 2) Les théoriciens de l'après-développement suggèrent qu'il est possible de réfléchir à la fin du développement. Ils identifient des alternatives au développement plutôt que des alternatives de développement comme possibilités concrètes. 3) Ils soulignent l'importance de transformer l'ordre de la science des experts et du pouvoir du développement. À cette fin, ils proposent que les idées les plus utiles en matière d'alternatives soient glanées dans les pratiques des mouvements locaux » (Escobar 2016, 55).

imagination, rhétorique) dans lequel le monde imaginé ressemble peu au monde réel (McEwan 2011, 96). Pourtant, le discours du développement promeut et justifie des interventions réelles avec des conséquences réelles. C'est la raison pour laquelle il est important d'explorer le lien entre les mots et les pratiques du développement (McEwan 2011, 103). Ici, la combinaison des études postcoloniales avec les études féministes peut être d'un grand secours. Dagenais et Piché soulignent que la recherche féministe part des « vrais » problèmes et des « vraies » personnes. Elle est entraînée par un sentiment d'urgence et essaie d'élaborer des alternatives théoriques et pratiques en vue d'un « autre développement » (vs. alternatives au développement) (Dagenais et Piché 1994, 4-6). Pour cette raison, nous avons choisi un cadre théorique à la fois féministe et postcolonial pour notre mémoire.

Au sein du courant féministe postcolonial, nous pouvons observer une réflexion fondamentale sur le sens des notions du développement. Ainsi, les chercheurs remettent en question l'utilisation des notions comme premier et tiers-monde, Nord et Sud, centre et périphérie (Dagenais et Piché 1994, 4-6). L'application de tels termes peut être problématique, car ceux-ci homogénéisent les deux groupes de pays et renforcent les hiérarchies existantes entre eux. Par exemple, Mohanty les utilise en raison d'un manque d'expressions alternatives et car elle accepte que tout langage soit imprécis (Mohanty 1984, 354). Plus tard, elle ajoute les notions « un tiers du monde/ deux tiers du monde » (en anglais *One-Third/ Two-Thirds World*). En utilisant ces termes à tour de rôle, elle évite que le langage devienne stable (Mohanty 2003, 506). Nous allons suivre Mohanty et utiliser dans notre mémoire les termes qu'elle propose pour remplacer la notion développementaliste « pays en voie de développement ». Pour d'autres, la discussion autour des notions du développement est un combat d'étiquettes purement sémantique. Ainsi, selon Dagenais et Piché, « il serait contre-productif de laisser les combats d'étiquettes brouiller la communication entre nous [les féministes] » (Dagenais et Piché 1994, 43). Pour Dagenais et Piché, il est possible d'adopter le point de vue des femmes (en anglais *standpoint of women*) sans supposer des expériences généralisables à toutes (Dagenais et Piché 1994, 43).

Le concept de pouvoir selon Chandra Talpade Mohanty

Mohanty s'inscrit donc dans ce cadre théorique féministe postcolonial. Plus spécifiquement, nous nous intéressons par la suite à la manière dont elle développe le concept de pouvoir dans son article *Under Western Eyes* (1984). Nous nous appuyons ainsi sur un des textes fondateurs des féminismes postcoloniaux largement cité par d'autres chercheurs et chercheuses. Dans les parties précédentes, nous avons fait ressortir que l'étude des relations de pouvoir est essentielle pour les chercheuses féministes et postcoloniales et peut nous servir à mener une analyse critique du genre dans le développement. Mohanty défend l'hypothèse selon laquelle quelques écrits féministes occidentaux³² colonisent discursivement l'hétérogénéité matérielle et historique des vies des femmes dans le tiers-monde (Mohanty 1984, 334). Dans les paragraphes suivants, nous allons étudier chaque élément de l'hypothèse de Mohanty, ainsi que la manière dont un pouvoir spécifique est exercé à travers cette colonisation discursive qu'elle définit ainsi : « *[it is] a certain mode of appropriation and codification of 'scholarship' and 'knowledge' about women in the third world by particular analytic categories* » (Mohanty 1984, 333).

Dans son article, Mohanty s'intéresse particulièrement à la relation entre l'auteur et son objet de recherche. À ce sujet, Mohanty introduit deux notions : « re-présentation » et « auto-présentation ». En étant consciente du fait que les féministes occidentales ne constituent pas un courant homogène, elle utilise l'appellation « occidental » pour désigner quelques auteures qui codifient les autres comme non-occidentaux et donc elles-mêmes implicitement comme occidentales (Mohanty 1984, 334). Dans les écrits en question, les féministes occidentales construisent elles-mêmes comme sujet et réfèrent à partir duquel elles représentent leurs objets (les femmes du tiers-monde). Pourtant, Mohanty remarque que toutes les femmes occidentales ne sont pas séculières, libérées et décideuses de leurs vies. Il s'agit seulement de leur

³² Afin de prouver son hypothèse, Mohanty analyse neuf articles publiés entre 1979 et 1983 dans la série *Women in the Third World* de la Zed Press (Mohanty 1984, 357). Selon Mohanty, ces écrits doivent être considérés dans le contexte de l'hégémonie de la recherche occidentale (production, publication, distribution et consommation des informations et idées). Plus généralement, Mohanty observe une conscience de soi inadéquate par rapport aux effets de la recherche occidentale sur le tiers-monde dans le contexte d'un système mondial dominé par l'Ouest (Mohanty 1984, 335-336).

autoprésentation discursive et non de leur réalité matérielle. Cette autoprésentation en tant que centre est seulement possible en représentant l'autre (la femme du tiers-monde) comme périphérique; c'est donc la périphérie qui détermine le centre et non l'inverse³³ (Mohanty 1984, 351-353). Les écrits analysés sont, selon Mohanty, caractérisés par la supposition d'un privilège vis-à-vis des femmes du tiers-monde et d'une universalité ethnocentrique désignant la détermination des valeurs et normes de sa propre culture (p.ex. les intérêts féministes occidentaux) comme universellement valables. Selon Mohanty, son argumentation est valide pour tout discours dont l'auteur se comprend en tant que référent implicite à partir duquel il représente « l'Autre » (Mohanty 1984, 334-336).

Nous allons mobiliser les concepts « auto-présentation » et « re-présentation » plus tard dans notre analyse de discours où nous allons retrouver l'opposition entre « nous » et « eux » (les autres) au sein de quelques discours, dont les locutrices se démarquent des femmes marocaines pauvres ou des féministes islamiques. Dans ce cadre, nous allons aussi découvrir que les différentes expressions féministes au Maroc (p.ex. à partir d'un référentiel musulman) ne sont pas toujours acceptées en tant que telles par les féministes séculières argumentant à partir des droits universellement reconnus et des conventions internationales.³⁴ Mohanty, pour sa part, ne s'oppose pas au fait que les féministes dans le monde entier devraient travailler ensemble pour atteindre leurs objectifs. Au contraire, elle classifie la coalition stratégique des féministes au-delà de la classe, la race et les frontières nationales comme nécessité politique. Toutefois, elle démontre aussi les limites d'une telle coalition (Mohanty 1984, 334), car, au-delà de la sororité (en anglais *sisterhood*), il existe encore du racisme, du colonialisme et de l'impérialisme (Mohanty 1984, 348).

Ensuite, Mohanty s'intéresse à la manière dont, au sein des écrits en question, les femmes et plus spécifiquement celles du tiers-monde sont représentées. Elle critique notamment

³³ Les notions périphérie et centre sont étroitement liées au concept de système-monde introduit par l'historien Immanuel Wallerstein. Celui-ci explique le « sous-développement » des pays du Sud par leur place dans la structure de l'ordre économique international. Selon Wallerstein, l'économie capitaliste a un centre et des périphéries, « c'est-à-dire un ensemble de régions dont les organisations sociales diffèrent du centre, mais qui se trouvent dominées (militairement, économiquement, juridiquement ou politiquement) par ce dernier » (Saunier 2000, 175).

³⁴ Afin de connaître les différents féminismes marocains, voir le chapitre 3 de la partie I.

l'utilisation de la notion « femmes » comme groupe et catégorie stable de l'analyse. Cette utilisation est problématique, car elle part de la supposition anhistorique et universelle de la subordination de toutes les femmes caractérisées généralement comme impuissantes, exploitées et harcelées. Ici, la définition du sujet féminin est limitée à son identité sexuelle qui est associée à la subordination. Ainsi, le pouvoir est défini automatiquement par des termes binaires : les gens qui l'ont (les hommes) et ceux qui ne l'ont pas (les femmes) (Mohanty 1984, 344). Cette supposition conduit à l'objectification de la femme et à l'acceptation de l'homme comme seul sujet (Mohanty 1984, 338-339). Dans les textes analysés par Mohanty, le pouvoir est en outre divisé en action et réaction pendant que la réaction au pouvoir est comprise comme opposition des femmes aux hommes. Le problème d'une telle définition du pouvoir est que les luttes révolutionnaires sont enfermées dans des structures binaires (soit on possède du pouvoir, soit on est impuissant). Si les femmes sont définies comme groupe cohérent, la nouvelle société serait seulement l'inverse de celle qui existe actuellement. La résistance est donc définie comme réactive et non comme inhérente au pouvoir (Mohanty 1984, 350-352).

Selon Mohanty, la structuration du monde en termes binaires et dichotomiques devient possible quand les hommes et les femmes sont perçus en tant que catégories différentes déjà constituées (Mohanty 1984, 350). Dans les écrits féministes occidentaux auxquels Mohanty fait référence, les femmes et les hommes du tiers-monde sont déjà constitués comme sujets sexuels politiques avant d'entrer dans les relations sociales; ils n'existent qu'à l'extérieur des relations sociales. De même, ils n'existent qu'à l'extérieur de l'histoire sans évoluer ou changer à travers le temps. Autrement dit, les auteurs ont déjà construit une certaine image des rapports hommes-femmes dans le tiers-monde avant de procéder à leur analyse, sans prendre en considération que ces relations sont socialement construites (Mohanty 1984, 340-342).

Par ailleurs, les structures dans lesquelles les femmes sont placées sont déjà construites et définies comme « sous-développées » ou « en voie de développement », définitions qui sont jugées par des standards occidentaux. Quand les femmes sont placées dans de telles structures, une image de la femme « ordinaire » (en anglais *average*) du tiers-monde est produite. En ajoutant la différence tiers-mondiale (en anglais *Third World Difference*) à la différence de genre, la femme opprimée (implicitement occidentale) se transforme en femme opprimée du

tiers-monde qui est caractérisée comme régressive, traditionnelle, inconsciente de ses droits, illettrée, retardée et révolutionnaire (Mohanty 1984, 351-352). C'est à partir de la production de la différence tiers-mondiale que la colonisation discursive de l'hétérogénéité de leurs vies s'opère, ainsi que l'exercice du pouvoir dans les discours féministes occidentaux en question. Selon Mohanty, le discours colonialiste sur les femmes du tiers-monde exerce un pouvoir spécifique en définissant, codant et maintenant des relations existantes entre le premier et le tiers-monde (Mohanty 1984, 352). Dans notre analyse du discours développementaliste, nous allons analyser de plus près la manière dont les notions « genre » et « femmes » sont mobilisées. Ce faisant, nous nous intéressons notamment à la construction sociale des rapports sociaux entre hommes et femmes au sein desquels s'articule du pouvoir, ainsi qu'à la construction (homogène ou hétérogène) des femmes marocaines et de la femme « ordinaire » du tiers monde.

Afin d'illustrer son argument, Mohanty fait ressortir la manière dont les féministes occidentales tendent à définir les femmes du tiers-monde en tant que victimes, par exemple du système familial arabe, du code islamique ou du processus du développement économique. Dans ce cadre, Mohanty illustre l'objectification des femmes du tiers-monde qui sont affectées ou non par certaines institutions et systèmes (Mohanty 1984, 338). Par rapport au système familial arabe, Mohanty reproche aux auteurs de construire une image homogène des femmes musulmanes et arabes selon laquelle toutes les femmes musulmanes et arabes sont opprimées par un système patriarcal n'ayant pas changé à travers le temps. À ce sujet, Mohanty critique la définition de l'Islam comme idéologie à l'extérieur des relations sociales. Une version spécifique de l'Islam est imposée à l'entité « femmes », affectée ou non par celui-ci, sans tenir compte de la position de ces femmes à l'intérieur de la société. En ce qui concerne la femme en tant que victime du développement économique, Mohanty critique l'approche libérale « Intégration des femmes au développement » (IFD) qui réduit le développement au progrès économique. Au sein de l'approche IFD, l'idée des femmes en tant que groupe passif, affecté ou non par les politiques économiques, rend la comparaison interculturelle entre les femmes dans différents pays « en voie de développement » possible et peu problématique. Par conséquent, toutes les femmes du tiers-monde ont les mêmes problèmes, besoins, intérêts et objectifs, mais elles ont rarement des choix ou la liberté d'agir. Selon Mohanty, une analyse

locale, politique et contextuelle est nécessaire afin de contredire cette image des femmes du tiers-monde en tant que victimes et de montrer comment elles résistent, contestent et renversent le processus (Mohanty 1984, 342-345). Notre travail vise à effectuer une telle analyse.

Mohanty s'oppose, donc, à la définition du pouvoir en termes binaires qui devient possible quand la notion « femmes » est traitée en tant que catégorie homogénéisée déjà constituée. Cette binarité s'exprime dans l'opposition de l'objet de recherche (la femme du tiers-monde) au sujet (l'auteur comme référent), de l'homme puissant à la femme impuissante, ou de la résistance au pouvoir. Le pouvoir selon Mohanty est un pouvoir spécifique exercé à partir de la production de la différence tiers-mondiale qui est ajouté à la différence de genre. Sa définition du pouvoir s'inscrit dans un cadre théorique féministe postcolonial plus large, s'intéressant à la construction sociale des rapports sociaux entre hommes et femmes, aux relations de pouvoir (Nord-Sud, homme-femme) et s'opposant aux représentations duales et à l'essentialisme.

4. La méthode : l'entretien et l'enquête de terrain

En adoptant un cadre théorique féministe postcolonial, notre travail prête une attention particulière aux discours, aux témoignages et aux spécificités locales. Ceci explique en partie notre choix pour une étude de cas précise et la méthode qualitative de l'entretien. Par la suite, il s'agit de justifier plus amplement le choix de notre étude de cas (pourquoi la GIZ, pourquoi le Maroc), d'une enquête de terrain sur place au Maroc, ainsi que le choix de la méthode qualitative de l'entretien. Dans ce cadre, nous allons mener entre autres une réflexion sur la situation d'entretien comme interaction entre enquêteur et enquêté, car nous avons identifié les relations sociales comme premier endroit où le pouvoir est exercé. Enfin, nous nous intéressons plus en détail au recueil et à l'analyse des données. En faisant cela, nous répondrons notamment aux questions suivantes : Où et quand est-ce que les entretiens se sont déroulés? Comment les interviewées étaient-elles recrutées? Qui étaient nos partenaires d'entretien?

Le choix de l'étude de cas

La méthode qualitative que nous avons choisie pour notre mémoire s'appuie sur une étude de cas (l'étude du Projet genre). Une étude de cas est pertinente pour plusieurs raisons. Premièrement, nous voulons spécifier notre question de recherche et répondre à la question à l'échelle locale. Ceci correspond à une approche déductive : nous allons du général au spécifique, du niveau international au niveau local. À partir de notre revue de littérature, nous avons pu formuler notre hypothèse qui contient des constats généraux (au même titre que la théorie); l'objectif est de déterminer si ces constats sont valides au niveau local (au niveau du projet de la GIZ mené au Maroc). En nous appuyant sur une étude de cas, nous proposons en même temps une approche du bas vers le haut. Les enjeux du développement s'articulent sur différents niveaux (international, national, local) et nous estimons qu'il faut partir du niveau micro (local) pour comprendre le niveau macro (international). Le choix d'une étude de cas s'inscrit ensuite dans notre cadre théorique qui s'intéresse particulièrement aux spécificités, réalités et vécus locaux, ainsi qu'aux intersections entre différentes formes de pouvoir (dans les relations hommes-femmes, Nord-Sud, etc.), au lieu de les réduire et regrouper sous une forme générale. D'un point de vue plus pragmatique, l'étude de cas nous sert enfin pour mener notre enquête de terrain dans un cadre bien défini limitant le nombre d'entretiens et fixant le point de saturation des données récoltées.

Le choix d'un projet de l'agence allemande de développement GIZ comme étude de cas est d'abord un choix personnel. Le fait de s'identifier par sa nationalité avec l'étude de cas peut parfois servir comme moteur de motivation pour la recherche menée. Par ailleurs, la littérature existante sur le « genre et développement » s'appuie avant tout sur des projets réalisés par les grandes organisations internationales, mais rarement sur des projets réalisés par des agences bilatérales, une lacune que nous avons déjà dégagée lors de la formulation de notre hypothèse. Le choix d'un projet bilatéral nous permet d'analyser l'application pratique du *gender mainstreaming* au niveau plus précis d'une coopération entre deux États. En outre, nous allons voir plus bas, lors de la présentation de notre étude de cas (voir chapitre 5.1 de la partie I), que l'Allemagne joue un rôle important en tant que bailleur de fonds pour des projets de développement au Maroc. Retenons aussi que, selon une étude de l'OCDE de 2014, la part de l'aide allemande au développement focalisée sur l'égalité de genre est assez élevée (39 %)

comparée à d'autres pays, comme la France (15 %) ou les États-Unis (23 %) (OCDE 2016). De manière générale, le choix d'un projet de la GIZ est particulièrement intéressant, car l'Allemagne représente, en comparaison internationale, le pays donateur le plus important après les États-Unis en termes de volume net de l'aide publique au développement (BMZ 2016).

Le choix du terrain est également un choix personnel. L'expérience de vivre au Maroc, dans le cadre d'un stage professionnel de neuf mois entre 2015 et 2016, a certainement influencé le choix du terrain et a rendu l'adaptation sur place plus simple. D'un côté plus factuel, nous avons choisi le cas du Maroc, car le pays ouvre actuellement des opportunités en matière de lutte contre les inégalités de genre. Nous l'avons vu dans le premier chapitre de notre travail, il existe une volonté politique, au moins affichée, en ce qui concerne la mise en place de l'égalité de genre (voir notamment les réformes de la *Moudawana* et de la Constitution). Par ailleurs, depuis les années 1980, nous pouvons observer un mouvement féministe dynamique (voir chapitre 5.1 de la partie I). Toutefois, le printemps démocratique a conduit à une montée du conservatisme et des valeurs islamiques au niveau politique ainsi qu'au niveau de la société (voir chapitre 6.2 de la partie II). Cette observation inscrit le cas du Maroc dans un débat actuellement tenu dans quelques médias occidentaux qui produisent l'image d'un Islam méprisant envers les femmes.

Le choix de la méthode qualitative sur le terrain et la situation d'entretien

Dans le cadre de notre étude de cas, nous avons choisi de mener une enquête de terrain pendant deux mois en juin et juillet 2017 et de nous servir de la méthode qualitative, plus précisément de l'outil de l'entretien semi-directif. Nous avons donc effectué des entretiens avec les participantes et les responsables chargées du Projet genre de la GIZ sur place au Maroc. En tant que chercheuse occidentale, nous le considérons crucial de parler à des vraies personnes engagées dans les enjeux de genre au Maroc, afin de pouvoir écouter leurs témoignages ancrés dans un contexte réel. Il semble impossible de rédiger un mémoire sur les rapports sociaux entre les sexes au Maroc sans avoir vécu et observé ces enjeux sur place. Au lieu de nous appuyer uniquement sur des sources déjà accessibles au public (documents institutionnels, articles de presse, etc.), nous contribuons à partir de la récolte et de l'analyse

de telles données à l'avancement des connaissances. De plus, la recherche sur le terrain nous a fourni des informations importantes concernant le Projet genre, qui auraient été difficiles à recueillir autrement.

Poupart fait ressortir trois arguments qui justifient notre choix de l'entretien de type qualitatif. Le premier argument est d'ordre épistémologique et souligne la nécessité d'explorer la perspective des acteurs sociaux afin de comprendre les rapports sociaux. Le deuxième argument, cette fois-ci d'ordre éthico-politique, met l'accent sur l'importance de comprendre les enjeux auxquels les acteurs sociaux font face et de dénoncer les préjugés, les pratiques discriminatoires et les iniquités. Finalement, selon le dernier argument qui est d'ordre méthodologique, l'entretien de type qualitatif serait un outil d'information sur les réalités sociales et les expériences des acteurs (Poupart 1997, 174, 178).

Plus précisément, Poupart dégage les arguments pour et contre la non-directivité des entretiens d'un côté et leur standardisation de l'autre côté. Parmi les avantages de l'entretien non-directif, Poupart compte la bonne représentation de la réalité de l'interviewé ayant la liberté de s'exprimer selon ses propres catégories, ainsi que l'ajout de nouvelles dimensions de recherche par l'interviewé (Poupart 1997, 182-183). Pourtant, il n'existe pas de parfaite non-directivité : premièrement, parce que le chercheur définit les thèmes de la conversation et deuxièmement, parce que les interventions non-verbales et les perceptions respectives des partenaires d'entretien en fonction de leurs caractéristiques sociales supposées ou réelles influent sur le déroulement de la conversation (Poupart 1997, 200-201). De son côté, l'entretien standardisé a l'avantage de faciliter la comparaison. Pourtant, il risque à ignorer les particularités propres aux situations et aux personnes. Dans ce contexte, Poupart parle des mythes de la standardisation et de la non-directivité. Par notre choix de mener des entretiens semi-directifs, nous avons voulu trouver un compromis entre la non-directivité et une certaine organisation en définissant un nombre de thèmes (Poupart 1997, 185, 199).

Olivier de Sardan définit l'entretien comme interaction entre deux ou plus partenaires. Cette interaction implique forcément des relations de pouvoir (relations Nord-Sud, homme-femme, etc.). Selon Olivier de Sardan, le déroulement de l'entretien dépend des stratégies des partenaires de l'interaction. Il accentue les capacités réactives des interviewés (« leurs ressources en résistance, détournement ou contre-manipulation » (Olivier de Sardan 2008, 58))

et s'oppose ainsi à la définition de l'entretien comme modèle occidental imposé par l'enquêteur (Olivier Sardan 2008, 56-58). En s'appuyant sur Olivier de Sardan, ce qui suit est une réflexion plus profonde sur la situation d'entretien, la relation entre l'enquêteur et l'enquêté, ainsi que sur les stratégies appliquées au cours des entretiens.

En préparation à l'enquête de terrain, nous avons dû obtenir un certificat éthique du Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences de l'Université de Montréal, afin d'assurer que les interviewés supposément vulnérables sont protégés. Ce certificat atteste que la participation à l'enquête n'implique aucun risque pour les interviewées, que le sujet ne pose pas de problème éthique et que les questions sont posées de manière non blessante. Ceci inclut la distribution, avant chaque entretien, d'un formulaire d'information et de consentement, assurant le traitement confidentiel des données et demandant l'autorisation pour l'enregistrement audio de l'entretien. Sachant que nous avons rencontré les interviewées en tant que représentantes d'un certain organisme et non dans un contexte privé (p.ex. en tant que femmes), cette vulnérabilité concerne plutôt leurs positions professionnelles (p.ex. des restrictions par rapport à des entretiens et des règles de confidentialité strictes imposées par l'employeur).

Avant de procéder à l'étude de terrain, nous avons également réfléchi profondément sur notre propre position en tant que jeune femme blanche occidentale de la classe moyenne réalisant une étude sur la Maroc. Conscients de nos propres biais d'analyse et des potentiels effets que cette identité pourrait avoir, nous nous interrogeons sur la réaction des personnes que nous allions contacter. Par exemple, nous nous attendions à être critiqués sur le fait qu'une occidentale privilégiée ne comprend pas les problèmes des femmes marocaines. Cependant, nous n'avons fait l'objet d'aucune réaction négative explicite de la part de nos partenaires d'entretien. Une interviewée était même heureuse que « l'Occident » s'intéresse à la cause féministe marocaine. En tant que femme chercheuse, nous n'avons eu aucun problème à nous déplacer librement, ce qui a été facilité par notre précédent séjour dans le pays. Lors des entretiens, nous ne nous sommes jamais sentis stigmatisés en raison du sexe.

En outre, nous avons mené une réflexion approfondie sur les relations de pouvoir dans lesquels la connaissance est produite. Notre point de vue est situé et non pas neutre. Étant une femme blanche, universitaire et issue de la classe moyenne, l'auteure du mémoire (ainsi que le

mémoire même) est soumise aux critiques élaborées par les féministes postcoloniales et limitée de sa position dans les rapports de sexe, de race et de classe. Ces relations de pouvoir n'ont pas été documentées par écrit lors de l'enquête de terrain (pas de notes, pas de journal de bord); il s'agissait plutôt d'être conscients de nos propres biais et limites et de les prendre en compte lors de l'analyse des données. Ainsi, nous l'avons estimé indispensable de compléter notre analyse par la citation des écrits féministes islamiques, car aucune des participantes n'appartenaient à ce courant.

Le choix de la langue de l'entretien est un bon exemple pour illustrer les relations de pouvoir dans lesquels la connaissance est produite. En tant que francophone et en raison du manque de connaissances en Darija (arabe marocain) et Tamazight (berbère), l'auteure a effectué la prise de contact avec les participantes et la réalisation des entretiens en français, langue de l'économie et des études supérieures au Maroc. Toutes les participantes parlaient couramment français. Pourtant, le choix de la langue reflète les rapports de pouvoir. D'abord, parce que le français est une langue de pouvoir qui fait circuler des connaissances dominantes dans le monde. Deuxièmement, parce que les participantes n'ont pas eu la possibilité de s'exprimer dans leur langue maternelle, ce qui a peut-être empêché la création d'une proximité plus profonde entre les partenaires d'entretien et modifié la signification de quelques témoignages. Finalement, parce que la maîtrise du français au Maroc est réservée à l'élite et à la classe moyenne. Sans le soutien d'un traducteur, le choix du français comme langue d'entretien rend les conversations avec des personnes appartenant à une couche sociale subalterne impossible.

Afin d'assurer une régularité dans la conduite des entretiens, nous avons appliqué un déroulement similaire pour chaque entrevue. D'abord, nous avons essayé de mettre notre partenaire d'entretien à l'aise avec une discussion auparavant. Puis, nous avons distribué le formulaire d'information et de consentement, suivi d'une petite pause pour que notre partenaire d'entretien puisse le lire et signer. Avant de procéder aux questions principales, nous avons posé des questions introductives, par exemple concernant la position de la personne au sein de l'organisme. Notre schéma d'entrevue (voir en annexe) contenait des questions par rapport au sujet de « genre et développement » au niveau international et national, ainsi que des questions concernant le Projet genre de la GIZ Maroc. Au sein du schéma d'entrevue, nous avons distingué entre trois catégories d'interviewées : les

responsables de la GIZ chargées du Projet genre, les partenaires locaux du Projet genre, ainsi que d'autres acteur-e-s de la société civile marocaine (notamment les associations féministes). Nous avons clôturé chaque entretien en remerciant la personne, en lui demandant des documents supplémentaires (rapports, brochures, etc.) et d'autres contacts ou personnes intéressantes à rencontrer, ainsi que son accord pour une nouvelle prise de contact de notre part en cas de besoin.

Le questionnaire avait été préparé en avance, mais nous l'avons adapté au cours de chaque entretien dépendant des réponses des personnes interrogées. Comme mentionné plus haut, les entretiens étaient donc semi-directifs, l'objectif étant de laisser de la place aux interlocutrices tout en nous assurant que les discussions s'articulent autour de nos thèmes de recherche. Dans tous les cas, lors d'un entretien, le chercheur a rarement la possibilité de poser toutes ses questions. Après avoir mené les premiers entretiens, nous avons modifié quelques questions, car celles-ci n'ont pas été posées d'une manière assez claire ou ont éloigné les personnes interrogées de la question de recherche. Cependant, comme Olivier de Sardan le remarque, un entretien n'est pas conçu pour obtenir de « bonnes réponses », mais doit permettre de formuler de nouvelles questions et de reformuler d'anciennes questions (Olivier de Sardan 2008, 60). Le chercheur doit être ouvert pour découvrir de nouvelles pistes lors de l'enquête de terrain et éviter d'être trop restreint par la vérification ou falsification de son hypothèse (Olivier de Sardan 2008, 77). Ainsi, après l'enquête de terrain, nous avons reformulé notre question de recherche, ainsi que notre hypothèse. Enfin, en suivant la définition de Olivier de Sardan, nous comprenons l'enquête de terrain comme un processus d'apprentissage, où l'apprenti apprend en faisant (Olivier de Sardan 2008, 45).

Où et quand?

Nous pouvons retenir des paragraphes précédents que le déroulement d'un entretien dépend de l'interaction entre l'enquêteur et l'enquêté. Mais celui-ci dépend également des facteurs externes, comme les aspects spatiaux ou temporels. La plupart du temps, nous avons laissé le choix de l'endroit de la rencontre à nos partenaires d'entretien, qui ont choisi le plus souvent les locaux de l'organisme pour lequel ils travaillent. Deux entretiens ont été menés dans des cafés un peu bruyants, ce qui a malheureusement affecté la qualité de l'enregistrement audio

des entretiens. Les distractions externes, comme on les trouve dans des cafés, peuvent également influencer le déroulement des entretiens, car les participants sont moins concentrés. Un autre entretien a été mené par Skype en faisant usage d'une vidéo caméra. Il s'agit bien évidemment d'une interaction moins personnelle, mais la qualité de l'entretien n'en a pas souffert. Les entretiens se déroulaient principalement à Rabat et à Casablanca (deux villes sur la côte atlantique du Maroc à environ une heure de route l'une de l'autre). Nous l'avons déjà dit plus haut, l'enquête a été menée pendant deux mois en juin et juillet 2017. Le fait que nous avons eu notre dernier rendez-vous un jour avant notre départ illustre que cette période était indispensable pour pouvoir recueillir un volume de données satisfaisant. Mentionnons de plus que le mois du jeûne Ramadan tombait en 2017 sur le mois de juin. Néanmoins, la vie professionnelle a continué et les répondantes étaient disponibles au cours de la journée.

Comment?

Les répondantes ont été recrutées dans un premier temps par courriel électronique (lorsque l'adresse était disponible), puis par téléphone. Des réponses aux courriels étaient plutôt rares, ce qui explique que le premier contact s'opérait souvent par téléphone. Il faut savoir qu'au Maroc, le contact personnel est très important et que la prise d'un rendez-vous à l'oral est souvent plus contraignante qu'à l'écrit. Toutefois, la prise de rendez-vous par téléphone a conduit parfois à des malentendus et à des rendez-vous avec des mauvaises interlocutrices. Dépendant du partenaire de l'entretien et de sa disponibilité, le temps d'attente jusqu'à une prise de rendez-vous pourrait être long. Dans certains cas, il fallait rappeler et relancer plusieurs fois (« rappelez dans une semaine ») pour qu'un rendez-vous soit pris. Olivier de Sardan remarque à ce sujet : « Il faut sur le terrain, avoir perdu du temps, beaucoup de temps, énormément de temps, pour comprendre que ces temps morts étaient nécessaires » (Olivier de Sardan 2008, 45). Dans le cas de disponibilité, une prise de rendez-vous à court terme (dans trois jours ou la semaine d'après) était possible et souvent appréciée. Au Maroc, des prises de rendez-vous à long terme sont peu courantes. En général, c'était plus compliqué d'obtenir un rendez-vous avec les représentantes au niveau des institutions politiques qu'au niveau de la société civile, ce qui peut être expliqué par un manque de temps et par des contraintes concernant le traitement confidentiel des données de la part des représentantes institutionnelles. Par exemple, lors d'un des rendez-vous, notre partenaire d'entretien a refusé

de procéder à l'entretien, car il ne lui semblait pas clair dès le début qu'il s'agit d'une étude officielle menée dans un cadre universitaire. Après la consultation de son employeur, nous avons pris un nouveau rendez-vous et nous avons pu procéder à l'entretien.

En ce qui concerne le recrutement des personnes interrogées, nous avons remarqué que le fait d'avoir choisi un projet déjà réalisé et achevé peut poser un problème. Ainsi, il est possible que les participantes du projet ne soient plus sur place et qu'il soit difficile à obtenir leurs contacts. Autre inconvénient, il faut faire appel à la mémoire des interviewées. Toutefois, le choix d'un projet terminé a aussi des avantages : par exemple, les répondantes sont moins restreintes par le cadre du projet et plus enclines à son analyse critique. Ce choix ouvre de plus la possibilité pour les répondantes d'évaluer rétrospectivement le succès ou l'échec du projet.

Avec qui?

Dans le cadre de l'enquête de terrain, il était prévu de rencontrer les responsables de la GIZ chargées du Projet genre ainsi que leurs partenaires locaux. Les partenaires locaux se résument aux représentants institutionnels politiques (ministère du Développement social, Agence de développement social (ADS)), représentants de la société civile (Espace associatif, un réseau d'associations marocaines) et représentants du secteur économique privé (Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Association des femmes chefs d'entreprises du Maroc (AFEM)). À travers ces intermédiaires, le projet visait à parvenir à un grand nombre d'associations, d'acteurs publics et d'entreprises privées au Maroc. Malheureusement, nous n'avons pas eu la possibilité de rencontrer un nombre satisfaisant de représentants du secteur économique privé, pour deux principales raisons : tout d'abord, notre temps sur le terrain était limité; ensuite, les entreprises ont été contactées séparément sans prendre en compte les intermédiaires CGEM et AFEM, et le Projet genre était généralement inconnu. Nous nous concentrons par la suite donc moins sur le secteur économique privé que nous proposons d'analyser dans le cadre d'autres recherches futures. Dans ce mémoire, nous mettons en revanche l'accent sur une mise en perspective de la société civile et des institutions politiques.

Avant de partir au Maroc, nous avons préparé une liste avec des personnes interrogées potentielles, mais la prise de contact n'a eu lieu qu'une fois sur place (notamment en raison de l'importance du contact personnel mentionnée plus haut). Au début, le recrutement était

difficile, car il fallait trouver les bonnes interlocutrices. Toutefois, après avoir rencontré une première conseillère de la GIZ Maroc, nous étions en possession d'autres contacts, qui nous ont donné de nouveaux contacts à leur tour, etc. La recherche de contacts ressemblait donc à un effet de « boule de neige ». En total, nous avons mené onze entretiens (dont un avec deux interviewées). Nous avons interrogé neuf femmes et trois hommes entre approximativement 25 et 60 ans. Ceux qui ont participé au projet dès le début sont aujourd'hui évidemment plus âgés. Onze personnes interrogées sont de nationalité marocaine, une est de nationalité péruvienne.

Contrairement à toutes attentes, nous n'avons pas eu la possibilité de rencontrer des participants de nationalité allemande, ce qui ne pose pas forcément problème vu qu'il s'agit d'un projet mené au Maroc et non en Allemagne. Le manque de participants allemands s'explique d'abord par le fait que les membres de l'équipe chargée du projet étaient majoritairement marocains. Pendant la durée de vie et les différentes phases du projet, la composition des membres de l'équipe a changé trois fois; une fois, l'équipe était dirigée par une allemande. De plus, nous avons été en contact avec quelques collaboratrices allemandes de la GIZ, mais elles n'étaient pas disponibles ou avaient d'autres contraintes. Ainsi, une ancienne responsable allemande du Projet genre travaille actuellement au ministère allemand de la Coopération économique et du Développement (en allemand *Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung* (BMZ)) et avait des contraintes par rapport à la confidentialité des données. Autre raison qui pourrait expliquer le manque de répondants allemands, il s'agit de la lutte pour l'égalité de genre des marocaines et non des allemandes. Par exemple, quelques personnes interrogées considèrent que partager leurs expériences relève d'une forme de devoir.

Quatre des douze personnes interrogées n'ont pas été impliquées personnellement dans le Projet genre, mais les organismes pour lesquels elles travaillent actuellement ont été impliqués. Un seul interviewé n'a aucun rapport avec le projet, ce qui n'était pas clair avant la prise de rendez-vous, mais l'entretien a quand même été abondant. En total, nous avons interrogé deux représentantes de la GIZ, trois représentantes des institutions politiques (ministère du Développement social et ADS), six représentantes de la société civile (Espace

associatif, associations féministes et autres), ainsi qu'un représentant du secteur économique privé.³⁵

L'analyse des données

Une fois que nous avons quitté le terrain et terminé la récolte des données avec un nombre satisfaisant d'entretiens, nous avons procédé à l'analyse des données. Comme mentionné plus haut, nous avons eu la possibilité de mener un seul entretien sur Skype, et ce, après avoir quitté le Maroc. Après avoir quitté le terrain, nous avons continué la transcription des entretiens de l'oral à l'écrit que nous avons déjà commencé sur le terrain. Les entretiens avaient été enregistrés en audio à l'aide d'un téléphone mobil. La longueur des enregistrements audio se situe entre 20 et 90 minutes, ce qui correspond à environ 100 pages de transcription à interligne et demi. Parfois, les enregistrements incluent des conversations hors contexte n'ayant pas de rapport avec l'entretien. Parfois, de telles parties ont été coupées et l'enregistrement a été repris après. Tous les entretiens ont été effectués en langue française; une traduction n'a donc pas été nécessaire.

Remarquons que lors de la transcription, il est probable que des détails importants se perdent. Lire ce qui a été dit pendant une conversation diffère du fait de participer personnellement à cette conversation. Lors de la lecture des entretiens transcrits, nous ne pourrions qu'imaginer les intonations dans les voix des interlocutrices et leurs expressions faciales lorsqu'elles parlent. Tenir un discours à l'oral de manière spontanée diffère aussi d'un discours écrit et bien préparé. Les discours que nous allons analyser impliquent un langage quotidien qui est particulièrement intéressant d'analyser, car c'est à partir de ce langage personnel que nous allons dégager la manière dont chacune des interviewées construit le genre.

Pour l'analyse de données, nous n'avons utilisé aucun logiciel de données qualitatives. En revanche, nous avons décidé d'analyser les entretiens transcrits en réorganisant tout d'abord les parties d'entretien selon des thématiques. Ceci a permis de dégager les aspects jugés

³⁵ En annexe, un tableau résume des informations pertinentes concernant les partenaires d'entretien, dont leur position dans les organismes pour lesquels elles travaillent (ou ont travaillé), leur rôle dans le Projet genre, ainsi que la date et le lieu de notre rencontre. Les entretiens ont été numérotés afin de rendre la citation plus facile.

importants par les participantes et d'en faire des points centraux de notre analyse. Grâce au caractère semi-directif des entretiens, les personnes interrogées ont ainsi participé au choix des axes principaux de l'analyse. Voici, donc, les thématiques selon lesquelles nous avons réorganisé les parties d'entretien :

- Définitions (égalité de genre, approche genre)
- Le Projet genre (les trois volets : ministères, associations et entreprises; suivi, continuation et évaluation du projet; son contexte politique, social et juridique)
- Relations Nord-Sud (nécessité et limites de l'« aide internationale », critiques à l'égard de la coopération Nord-Sud et les projets de développement)
- Situation actuelle de l'égalité de genre au Maroc (au niveau politique, social/socioéconomique et juridique)
- Mouvements féministes au Maroc (réalisations et revendications, universalisme vs. particularisme)

En nous appuyant par la suite sur nos problématiques et questions de recherche formulées à partir de la littérature scientifique, nous avons poussé cette première analyse et conçu des nouveaux titres regroupant les données. C'est ainsi que les chapitres de l'analyse de discours ont été construits.

Lors de ces démarches, nous étions conscients du fait que chaque analyse de discours est soumise à une interprétation par le chercheur de ce qui a été dit. Parfois, le chercheur veut comprendre une citation d'une certaine manière parce qu'une telle interprétation correspond simplement à une idée déjà ancrée dans son (sub)conscient. Par exemple, nous risquons de déjà avoir construit une certaine image de « la » femme marocaine avant de procéder à notre analyse, mais il va falloir ouvrir notre esprit et accepter des images renouvelées. La citation correcte et contextualisée des énonciations des répondantes semble donc cruciale pour la réussite de notre analyse de discours. Afin d'éviter une telle analyse et interprétation « par le haut », les féministes postcoloniales proposent une co-construction des connaissances avec les participantes de la recherche. Malheureusement, le cadre limité de notre mémoire de maîtrise n'a pas permis une telle analyse participative. Pourtant, il est prévu de rendre le produit final aux participantes afin d'initier un débat et d'ouvrir la voie vers une réappropriation par les acteur-e-s locales. Nous l'avons déjà mentionné plus haut, notre objectif est non seulement

l'obtention du grade de maîtrise et l'avancement des connaissances par l'extraction des informations, mais nous avons également un objectif social, à savoir la contribution à l'égalité des genres au Maroc.

Après l'enquête de terrain, il s'agissait en outre de procéder à la lecture de la littérature grise récoltée (rapports, brochures, etc.) dont nous avons tiré notamment des informations sur les indicateurs de genre, les programmes étatiques en matière de genre, ainsi que sur les associations et ministères. Afin d'analyser le niveau national des discours sur le genre et le développement, il aurait été pertinent d'analyser plus en détail le discours appliqué dans les documents produits par l'État marocain sur le genre (p.ex. le Code de la famille). Pourtant, en raison du cadre restreint du mémoire, nous avons décidé de mettre l'accent sur l'analyse des entretiens; nous proposons donc d'approfondir l'analyse des documents étatiques dans le cadre d'une future recherche. Après l'enquête de terrain, nous avons finalement mené une réflexion sur nos propres observations hors textuelles. À cet égard, concluons notre chapitre avec les mots d'Olivier de Sardan : « En vivant sur place, [le chercheur] observe, malgré lui en quelque sorte, et ces observations-là sont 'enregistrées' dans son inconscient, son subconscient, sa subjectivité, son 'je' » (Olivier de Sardan 2008, 52-53).

5. L'étude de cas : le Projet genre de la GIZ Maroc

5.1 Les acteurs clés impliqués dans le projet

Après avoir justifié, dans le chapitre précédent, le choix de notre étude de cas, il s'agit par la suite de le présenter plus amplement. Nous l'avons déjà dit plus haut, le Projet genre, mené entre 2001 et 2014 par la GIZ, visait l'intégration de l'approche genre dans les structures des ministères et des associations au Maroc. Par la suite, nous allons présenter les acteurs clés impliqués dans le Projet genre, à savoir la GIZ, ainsi que ses partenaires locaux au niveau des institutions politiques et des associations de la société civile. Plus haut, nous avons dit que la construction du genre dans le discours développementaliste se situe dans la relation sociale entre différents acteurs; leur présentation nous semble donc cruciale. Ce faisant, nous sommes conscients que les informations, recueillies en partie à partir des sites web, sont exprimées d'un point de vue développementaliste et dans un langage que nous allons analyser de manière critique dans la partie II. Commençons, donc, par la présentation de la GIZ.

La GIZ et sa stratégie en matière de genre

La GIZ (depuis 2011, fondée en tant qu'agence allemande pour la coopération technique GTZ (en allemand *Gesellschaft für technische Zusammenarbeit*) en 1975) se comprend comme prestataire de service de la coopération internationale dans différents domaines (développement rural, infrastructure durable, sécurité/ reconstruction/ paix, développement social, État et démocratie, environnement et climat, économie et emploi). Elle est définie en tant qu'entreprise fédérale à but non-lucratif ayant comme donneur d'ordre principal le ministère allemand de la Coopération économique et du Développement BMZ (celui-ci a également commandé le Projet genre). La GIZ a son siège principal à Bonn et Eschborn en Allemagne. Son volume d'affaires s'élève à environ 2,4 milliards d'euros en 2016. Elle compte 18.260 employés dans environ 120 pays, dont 70 % sont embauchés en tant que personnel national (GIZ 2016).

Depuis 1999, la GIZ a un bureau à Rabat, au Maroc. Actuellement, elle emploie 130 personnes dans le pays, dont 100 collaborateurs nationaux (GIZ 2018). Le Maroc est l'un des principaux pays de la coopération allemande de développement en termes de volume de l'aide publique. La République fédérale d'Allemagne et le Royaume du Maroc collaborent étroitement sur la base de contrats intergouvernementaux. Dans le cadre de la coopération maroco-allemande, l'accent est mis sur la gestion des ressources en eau, les énergies renouvelables, ainsi que sur le développement économique durable (BMZ 2018).

Puisque les secteurs prioritaires de la GIZ sont fortement masculinisés, la GIZ Maroc a mobilisé un fonds interne qui vise la révision de projets existants, afin de rendre le rôle des femmes dans ces secteurs plus visible et de le renforcer. De plus, la GIZ Maroc a mis en place un point focal genre (voir glossaire en annexe). Elle a également élaboré un plan d'action qui vise la formation du personnel dans le domaine de l'intégration de l'approche genre (voir glossaire en annexe) dans la mise en œuvre des projets (entretien 2). Déjà en 2005, l'équipe du Projet genre avait rédigé un document intitulé *Genre et économie. Guide pour l'intégration du genre dans les projets de développement économique. Comprendre et intégrer la dimension genre dans les projets de coopération allemande au Maroc* (2005).

Les performances de l'Allemagne, et d'autres bailleurs de fonds, sont mesurées à partir du taux de l'aide publique au développement APD (en anglais *Official Development Assistance* (ODA)). Celui-ci représente la part des dépenses publiques pour la coopération de développement dans le revenu national brut (RNB). En 1972, les Nations unies ont convenu sur un taux APD de 0,7 % pour les pays donateurs (BMZ 2016). Toutefois, la plupart des pays donateurs atteignent constamment un taux en dessous de cet objectif. Depuis 1990, le taux APD moyen de tous les pays donateurs a même diminué (Beaulieu et Rousseau 2011, 2). En 2015, l'Allemagne a dépensé 15.925,5 millions d'euros pour la coopération de développement (ce qui représente 0,52 % de son RNB), dont 373,6 millions d'euros pour le Maroc. En comparaison avec les autres membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, la valeur nette de son APD place l'Allemagne au deuxième rang après les États-Unis. Néanmoins, même si l'APD nette est élevée, sa part dans le RNB peut être comparativement faible (voir le taux APD des États-Unis de 0,17 %). Avec 0,52 %, l'Allemagne se trouve au-dessus de la moyenne des membres du CAD appartenant à l'Union européenne (0,47 %) et les États du Groupe des sept (G7) (0,27 %) (BMZ 2016). Une étude de l'OCDE révèle qu'en 2014, 39 % de l'aide allemande au développement s'est focalisé sur l'égalité de genre (comme objectif primaire ou secondaire). De plus, l'étude fait ressortir que si le Maroc est un des principaux bénéficiaires de l'aide allemande au développement, l'accent mis sur l'égalité de genre y est relativement faible (2 %) (OCDE 2016).

Après avoir situé l'Allemagne comme bailleur de fonds au Maroc et dans le domaine du genre, nous allons dégager, dans une prochaine étape, la stratégie en matière de genre proposée par la GIZ. Sur son site web, la GIZ a publié cette stratégie, ainsi qu'un rapport de sa réalisation. La stratégie de genre de la GIZ représente un cadre ferme dans lequel la GIZ se fixe pour objectif la promotion de l'égalité de genre dans l'entreprise même et dans le cadre de ses prestations. Elle contient cinq éléments, dont la volonté politique et la reddition des comptes, la culture d'entreprise, l'égalité des chances au sein de l'entreprise, la compétence en matière de genre, ainsi que l'adaptation des processus. Par ailleurs, la GIZ offre un service de conseil dans les domaines de la réalisation des analyses de genre (voir glossaire en annexe), du *gender mainstreaming*, de la collecte des données différenciées par le sexe, ainsi que dans le domaine du développement des compétences par des formations et des actions de sensibilisation. En

appliquant les approches de *gender mainstreaming* et d'*empowerment*, la GIZ suit une stratégie double (GIZ 2018₁). En ce qui concerne l'argument de la contradiction des conceptions occidentales de l'égalité entre les sexes avec la culture du pays partenaire, la GIZ répond que celui-ci est « le plus souvent avancé par les acteurs qui profitent du statu quo et qui ont intérêt à maintenir la situation en l'état. [...] La coopération allemande au développement est fondée sur des valeurs, et cela peut aussi impliquer la nécessité de promouvoir les forces réformatrices au sein d'une société » (Aanes *et al.* 2013, 12-13).

Dans le cadre de leur engagement pour l'égalité entre les sexes, le BMZ et la GIZ ont élaboré le site web genderingermandevelopment.net qui contient une plateforme de connaissances sur le genre, ainsi qu'un moteur de recherche visant à trouver des consultants de la matière. Le site offre, entre autres, des informations sur le cadre légal national et international, les termes et outils de genre, le genre dans des secteurs différents, ainsi que des informations sur des projets exemplaires menés à l'échelle mondiale. En outre, la GIZ a élaboré un site web qui offre à ses collaborateurs en Allemagne et ailleurs l'opportunité de présenter leurs activités dans le champ de l'égalité de genre. Par exemple, la GIZ organise annuellement une Semaine genre, ainsi qu'un Concours genre (GIZ 2018₂; GIZ 2014). En 2014, l'association internationale Quartiers du monde, établie au Maroc, a gagné la première place du Concours genre. Dans le cadre de ce concours, Quartiers du monde a élaboré le matériel pédagogique *Le pays de jamais* qui s'adresse à toute personne et tout organisme travaillant sur le genre. Ce matériel inclut cinq vidéos thématiques (sur les inégalités économiques et face à l'emploi, sur l'accès au pouvoir politique, sur la polygamie et le mariage des mineures, sur le corps et l'autonomie, ainsi que sur le genre solidaire et transformateur) accompagnées de livrets pédagogiques (Quartiers du monde 2018; entretien 10). Lors de l'enquête du terrain, nous avons eu la possibilité de rencontrer une responsable de ce projet soutenu par l'équipe du Projet genre de la GIZ Maroc.

Les partenaires marocains institutionnels et associatifs

Bien évidemment, la GIZ n'a pas réalisé le Projet genre de façon solitaire, mais en étroite collaboration avec les partenaires locaux. Idéalement, lors d'une coopération bilatérale, les deux partenaires sont sur un pied d'égalité, ce qui n'est pas toujours le cas lors de la réalisation des projets (voir chapitre 5.1 de l'analyse de discours). Dans cette partie, il s'agit donc de

présenter d'abord les deux partenaires principaux au niveau des institutions politiques, à savoir le ministère du Développement social et l'Agence de développement social (ADS). Ensuite, nous procédons à la présentation des partenaires associatifs, dont le partenaire principal était l'Espace associatif (EA), un réseau d'associations marocaines. Dans ce contexte, nous présenterons également deux associations féministes, membres de l'EA et rencontrées lors de l'enquête de terrain. Au cours de ces présentations, nous allons faire recours à une littérature scientifique sur le mouvement féministe marocain et le féminisme d'État au Maroc. Cette littérature est particulièrement intéressante, car nous retrouvons parmi les responsables du Projet genre au sein du ministère du Développement social des anciennes activistes féministes.

Les partenaires marocains institutionnels

Le Maroc commence à institutionnaliser la question féminine en 1998 à travers la création d'un département ministériel chargé de la condition féminine et de points focaux genre dans plusieurs départements ministériels (Roca *et al.* 2007, 31). Aujourd'hui, le ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement social³⁶ inclut une « division femme » qui s'occupe notamment du Plan gouvernemental pour l'égalité (PGE), de la lutte contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes, de l'autonomisation politique et économique des femmes, ainsi que de l'amélioration de l'image des femmes dans les médias (ministère du Développement social 2016).

Au cours de la dernière décennie, le Maroc a mis en place plusieurs stratégies afin de réduire les inégalités entre les sexes. Ainsi, nous pouvons nommer la Stratégie nationale pour l'égalité (adoptée en 2006), l'Agenda gouvernemental pour l'égalité (adopté en 2011) et finalement le Plan gouvernemental pour l'égalité (PGE) ICRAM (adopté en 2013) (El Arafî 2016, 41-42). Ces stratégies se construisent sur la base les unes des autres. Le Projet genre de la GIZ a contribué notamment à l'élaboration de la Stratégie nationale pour l'égalité. En s'appuyant sur

³⁶ Ce ministère a eu plusieurs appellations au cours des années. Avant 2007, il s'agissait d'un secrétariat d'État et non d'un ministère. Pour éviter des confusions, nous allons par la suite utiliser l'abréviation « ministère du Développement social ».

les OMD, le PGE actuel comprend huit axes.³⁷ Il est soutenu principalement par l'Union européenne. Afin d'assurer le suivi du PGE, une Commission ministérielle de coordination, du suivi et de l'évaluation a été créée, ainsi qu'un Comité technique interministériel de suivi de sa mise en œuvre (ministère du Développement social 2016). Par ailleurs, l'article 19 de la nouvelle Constitution prévoit l'institutionnalisation de la protection de la parité par la création d'une Autorité pour la parité et de lutte contre toutes les formes de discrimination (El Arafi 2016, 26-27).³⁸

L'Agence de développement social est dédiée à la réduction de la pauvreté et du déficit social. C'est un établissement public sous tutelle du ministère du Développement social. À travers ses douze coordinations régionales, elle collabore étroitement avec la société civile et les institutions locales élues. Elle œuvre dans plusieurs domaines, dont le renforcement des capacités des acteurs locaux, l'insertion sociale par l'économie, le développement social urbain, le développement humain, ainsi que l'égalité et l'équité. L'ADS promeut l'égalité de genre aussi bien au sein de l'Agence que lors de la conception et la mise en œuvre de ses programmes, ces derniers devant répondre aux besoins spécifiques des hommes et des femmes. Ainsi, elle a adopté une approche intégrée de l'égalité de genre (voir intégration sexospécifique ou *gender mainstreaming*). Dans le cadre de cette approche, l'ADS a par exemple révisé son manuel de procédure « en termes de mission, de valeurs qui fondent son action, des approches adoptées et des critères d'éligibilité des programmes et projets » (ADS 2018₁). Sur la base des recommandations d'un audit selon le genre (voir glossaire en annexe) réalisé par l'Agence, une stratégie d'institutionnalisation de l'équité et de l'égalité de genre a

³⁷ Les huit axes du PGE sont les suivants : « 1) Institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité; 2) Lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes; 3) Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité; 4) Renforcement de l'accès équitable et égal aux services de santé; 5) Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles; 6) Autonomisation sociale et économique des femmes; 7) Accès égal et équitables aux postes de prise de décision aux niveaux administratif, politique et économique; 8) Réalisation de l'égalité des chances entre les sexes sur le marché du travail » (ministère du Développement social 2016).

³⁸ Au-delà de cette autorité, le Maroc a mis en place plusieurs instances de pilotage et de suivi afin de promouvoir et protéger l'égalité de genre, comme l'Observatoire du genre dans la fonction publique, le Réseau de concertation interministériel pour l'égalité des sexes dans la fonction publique et le Centre d'excellence de la budgétisation sensible au genre (El Arafi 2016, 45-46).

été élaborée. L'ADS a également entamé un processus d'institutionnalisation de l'approche fondée sur les droits humains (voir glossaire en annexe). Par ailleurs, en 2005, un pôle genre a été créé. Il est chargé notamment de l'intégration transversale de l'approche genre dans les projets de développement, de l'élaboration des programmes spécifiques aux problématiques des femmes (p.ex. violence faite aux femmes, conditions de travail, représentation politique, statut des mères célibataires), ainsi que du renforcement de capacités des cadres et des partenaires de l'ADS à travers des mesures de formation (ADS 2018₁).

En raison de la participation de plusieurs féministes au processus politique, Salime parle d'un féminisme d'État au Maroc (Salime 2012, 106). Celui-ci peut être défini ainsi : « *State feminism [...] may be defined as the government's official policy and intervention that seek to achieve the emancipation of women and gender equity in all walks of life* » (Ennaji 2008, 340). Pour Ennaji, il s'agit d'une stratégie adoptée par plusieurs pays en Afrique du Nord afin d'améliorer leur image et d'attirer du support financier de l'Union européenne (UE) et les États-Unis (Ennaji 2008, 339-343). Alami M'Chichi remarque à ce sujet que la question féminine est une question sensible définissant l'identité nationale marocaine et le positionnement de l'État à l'international. Il faut attendre pour savoir si les réformes concernant les droits des femmes servent uniquement à diffuser une image modernisatrice du Maroc, ou si elles conduisent à une réelle conscience de la nécessité de transformer les relations de genre (Alami M'Chichi 2002³⁹, 35).

Selon Eddouada et Pepicelli, l'État marocain a produit un féminisme islamique d'État afin de satisfaire les revendications à la fois féministes et islamistes. Il existe un nouveau discours officiel qui rend l'Islam et les droits universels des femmes compatibles et qui offre aux marocaines un espace public où elles peuvent défendre l'égalité de genre en Islam. Au moment de la lutte contre le terrorisme, le féminisme islamique est utile au pouvoir pour se protéger contre la montée des islamistes radicaux. Ainsi, on observe l'émergence de sections féminines au sein des partis conservateurs et islamistes. Par ailleurs, de plus en plus de

³⁹ La monographie *Genre et politique au Maroc* (2002), rédigée par Houria Alami M'Chichi, est un des rares travaux complets, si ce n'est pas le seul, qui met l'accent sur le genre, et non les féminismes, et la politique au Maroc.

femmes sont recrutées à des postes religieux de haut niveau, qui ont contribué à favoriser un Islam modéré (Eddouada et Pepicelli 2010, 88-99; El Haitami 2016, 87). El Haitami suggère que la montée du parti islamiste et conservateur PJD (Parti de la justice et du développement), étant un résultat du printemps démocratique, a conduit au passage d'un féminisme libéral et élitiste étatique à un activisme religieux plus légitime. La montée du PJD a de plus conduit à une négociation entre les féministes séculières et islamistes afin de promouvoir une approche démocratique aux questions de genre (El Haitami 2016, 74-82).

Les partenaires marocains associatifs

Au niveau de la société civile, le principal partenaire local de la GIZ était l'Espace associatif. Fondé en 1996, l'Espace associatif est une association qui contribue au renforcement et à la promotion du mouvement associatif pour le développement démocratique au Maroc. Il a comme objectif de renforcer les capacités associatives, notamment à travers la sensibilisation des associations sur les OMD, l'intégration des approches développementalistes dans l'action associative (approche fondée sur les droits humains, approche participative, approche sensible au genre (voir glossaire en annexe)), ainsi qu'à travers différentes formations dans la gestion associative (p.ex. gestion axée sur les résultats). Actuellement, l'EA mène, en coopération avec le ministère du Développement social, un projet intitulé *Agendas associatifs locaux pour l'égalité : pour un monitoring, plaidoyer et partenariat efficaces et responsables autour du Plan gouvernemental de l'égalité (2015-2018)*, projet qui s'appuie sur le Projet genre de la GIZ. L'Espace associatif compte plus d'une soixantaine d'associations membres, actives entre autres dans le domaine des droits des femmes (Espace associatif 2007).⁴⁰

Ci-dessous, nous allons d'abord présenter brièvement l'historique du mouvement féministe au Maroc. Il importe de connaître le contexte national des féminismes au Maroc, car celui-ci a

⁴⁰ Ce qui suit est une énumération des associations de droits des femmes qui sont membres de l'EA : Association démocratique des femmes marocaines (ADFM), Association Femmes du Sud, Association marocaine pour les droits des femmes (AMDF), Association marocaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes (AMVEF), Association Solidarité féminine (ASF), Association Touya pour l'action féminine, Fédération de la ligue démocratique des droits des femmes (FLDDF), Initiative pour la protection des droits des femmes (IPDF), Jossour – Forum des femmes marocaines (Jossour FFM), Union de l'action féminine (UAF) (Espace associatif 2007₂).

bien évidemment influencé le Projet genre de la GIZ et les individus qui y ont contribué. Cette première présentation nous permettra ensuite de contextualiser l'émergence de deux associations féministes, qui sont membres de l'EA et que nous avons rencontrées lors de notre enquête de terrain, à savoir l'Association démocratique des femmes marocaines (ADFM) et Jossour – Forum des femmes marocaines (Jossour FFM). Le choix de rencontrer une représentante de l'ADFM s'explique par deux raisons : d'abord, parce qu'il s'agit d'une des premières associations féministes au Maroc; deuxièmement, parce qu'au moment où le Projet genre a été réalisé, des anciens activistes de l'ADFM, qui ont également participé à notre enquête, ont collaboré au sein du ministère du Développement social. Nous avons décidé de rencontrer une représentante de Jossour FFM, car l'association ajoute à ses référentiels le religieux, pendant que l'ADFM limite son référentiel à l'universel. La présentation de l'historique du mouvement féministe au Maroc et des deux associations féministes nous permet de mieux situer les discours féministes des interlocutrices lors de notre analyse.

Au Maroc, les premiers mouvements féministes émergent dans les années 1980. À cette époque, des associations comme l'ADFM ou l'Union de l'action féminine (UAF), ayant leur origine dans les syndicats et partis de gauche, sont créés. Aujourd'hui, les associations pour la promotion des droits des femmes constituent un des secteurs le plus dynamique et actif de la société civile au Maroc (Desrués et Nieto 2009, 29). Le nombre d'associations de femmes a augmenté fortement pendant les deux dernières décennies (Ennaji 2016, 3). C'est la révision du Code de la famille et l'institutionnalisation par l'État des questions de femmes qui a conduit à une ascension considérable du féminisme au Maroc (Alami M'Chichi 2014, 65-66).

Les mouvements féministes marocains jouent un rôle important dans le cadre de la publication du Plan d'action national pour l'intégration des femmes au développement (PANIFD), ainsi que dans le cadre de la modification du Code de la famille (Desrués et Nieto 2009, 29). Le PANIFD est publié en 1999 en réaction à la Conférence internationale des femmes à Beijing (1995) et implique quatre principaux domaines d'intervention : l'éducation, l'alphabétisation, la santé reproductive, l'intégration au développement (emploi, formation) et la lutte contre la pauvreté. Daoud remarque, que ce plan d'action n'est pas révolutionnaire (voir aussi Alami M'Chichi 2002, 29), car il manque d'un réel effort d'*Ijtihad* (interprétation progressive des

textes religieux). Pour Daoud, il s'agit simplement d'une mise à niveau de la loi par rapport au quotidien des femmes urbaines (Daoud 1999, 245-250).

Vivement contesté, le PANIFD conduit le 12 mars 2000 à deux marches, une favorable au plan d'action à Rabat, et une se voulant être une contre-manifestation au plan d'action à Casablanca. Cette dernière, beaucoup médiatisée, fera l'effet d'un choc pour les modernistes. Selon les participants de la contre-manifestation, le plan d'action implique une vision occidentale de l'égalité de genre qui est loin de la réalité vécue par les marocaines (Daoud 1999, 250-254). Ils ne contestent pas la nécessité de changer le statut des femmes au Maroc, mais plutôt le référentiel culturel du plan d'action (Eddouada et Pepicelli 2010, 90).

Le PANIFD prévoit également des changements du Code de la famille, ce qui est fortement contesté par les islamistes qui s'opposent à l'intention de toucher à la loi islamique (Alami M'Chichi 2002, 29-30). Des voix pour une révision de la *Moudawana* s'élèvent déjà au cours des années 1990, notamment lors de la pétition du million de signatures, lancée par l'UAF le 7 mars 1992 (Eddouada 2016, 67-68). Toutefois, ce n'est qu'avant 2003 que le Roi Mohamed VI annonce, en citant le Coran, des réformes du Code de la famille⁴¹ (Charrad 2009, 213-214). L'annonce de telles réformes en 2003 devrait aider à promouvoir un Maroc moderne et un Islam modéré, après les attentats terroristes à Casablanca en mai de la même année (Eddouada 2016, 70).

Alami M'Chichi fait ressortir que la pluralité du mouvement féministe au Maroc s'est affichée pour la première fois publiquement lors du printemps démocratique en 2011. C'est la participation élevée des femmes des quartiers populaires aux manifestations qui représente une nouveauté. Même si, à l'époque, elles ne se sont pas mobilisées en tant que groupes féminins revendiqués, c'est après qu'elles se sont organisées en groupes de femmes. Les féministes nées du printemps démocratique mettent en avant l'oppression que les femmes subissent sous le patriarcat de la classe populaire. Étroitement liées au féminisme islamique, ces nouvelles féministes essaient de donner au féminisme un caractère local (Alami M'Chichi 2014, 66-71). Selon Eddouada, il existe un discours féministe dominant au Maroc qui réduit la diversité des

⁴¹ Afin de connaître les principales modifications de la *Moudawana* voir le chapitre 1 de la partie I.

conditions des femmes. En ignorant les différences de classe et entre femmes rurales et urbaines, ce discours homogénéiserait les femmes marocaines (Eddouada 2016, 66). À l'instar d'Alami M'Chichi, Salime parle d'un nouveau féminisme né du printemps démocratique. Ce nouveau féminisme est un projet plus radical de changement politique et émerge à l'extérieur des espaces traditionnelles des organisations féministes. Il est réalisé par les hommes et les femmes comme partenaires dans la lutte pour la justice sociale et économique, dont la parité, l'action directe et le pragmatisme sont les principaux déterminants (Salime 2012, 102-108).

Malheureusement, nous n'avons pas eu la possibilité de rencontrer une représentante de ce nouveau féminisme, ce qui aurait été sûrement intéressant pour notre recherche. Continuons, donc, avec la présentation de l'ADFM. Celle-ci a été fondée en 1985 par des membres actifs du Parti du progrès et du socialisme (PPS) comme une des premières associations féministes après l'indépendance du Maroc en 1956. Dans le contexte de l'adoption de la CEDEF par les Nations unies en 1979, l'ADFM s'identifiait, lors de sa création, au niveau référentiel universel (Benadada et El Bouhsini 2014, 344-348). Dirigée par des académiques et des professionnelles, l'ADFM peut être interprétée comme le socle du féminisme séculier au Maroc (Salime 2011, 23). Cependant, suite au débat public sur le Code du statut personnel dans les années 1990 et 2000, elle a enrichi son référentiel par un certain nombre d'éléments, dont entre autres l'universalité des droits humains, l'ouverture sur la dimension religieuse éclairée et la dimension de la réalité sociologique (Benadada et El Bouhsini 2014, 344-348).

Salime ajoute que l'ADFM soutenait d'abord les objectifs du mouvement du 20 février 2011⁴², mais s'est mis en retrait après le discours du Roi le 9 mars 2011, dans lequel celui-ci a annoncé des modifications de la Constitution. Selon Salime, ce changement de positionnement peut s'expliquer par deux raisons principales. D'abord, l'ADFM s'opposait au poids islamiste du mouvement, surtout à sa collaboration avec le mouvement islamiste Justice et Bienfaisance. Puis, l'association tend plutôt à chercher le dialogue avec l'État afin d'arriver à des

⁴² Au Maroc, le printemps démocratique atteint son point culminant lors du mouvement du 20 février 2011, où des milliers de personnes dans plusieurs villes marocaines se rassemblent pour plus de démocratie (Salime 2012, 102). Contrairement à d'autres pays, il n'a pas conduit à une guerre civile au Maroc. L'adoption de la nouvelle Constitution marocaine en juillet 2011 résulte des contestations du printemps démocratique.

changements sociaux, ce qui se reflète dans la participation de certaines chefs de file féministes dans le processus politique. Toutefois, les activistes du 20 février craignaient une cooptation des positions féministes par l'État et se sentaient trahis par les organisations féministes jugées comme élitistes (Salime 2012, 102-108).

En ce qui concerne ses actions, l'ADFM met l'accent sur la réalisation de plaidoyers, mais elle mène également des actions de sensibilisation et d'éducation, notamment à travers ses deux centres, le Centre pour le leadership féminin (CLEF) et le Centre Nejma pour le conseil, l'information, la formation, et l'assistance juridique. Aujourd'hui, elle compte trois sections, une à Rabat, une à Casablanca et une à Marrakech (Benadada et El Bouhsini 2014, 344-348).

Pour sa part, Jossour FFM a été fondé en 1995 par des militantes de l'Union socialiste des forces populaires (USFP). En s'appuyant sur les conventions internationales (comme la CEDEF), l'association s'inscrit dans le référentiel universel des droits humains. En même temps, elle prend en compte le référentiel religieux en s'attachant aux valeurs arabomusulmanes. Jossour FFM était membre actif du réseau d'appui au PANIFD à Rabat et du front de soutien au PANIFD à Casablanca. L'association a adopté une double démarche pour traduire ses objectifs sur le terrain : elle mène des actions de plaidoyer, afin de changer les lois et les politiques publiques, et des actions de proximité, afin de satisfaire les besoins pratiques. En 2000, l'association a mis en place le Centre d'alphabétisation juridique qui s'appelle aujourd'hui Centre de la citoyenneté de la femme. Jossour FFM compte plusieurs sections, dont une à Meknès, une à Salé, une à Azilah et une à Rabat (Benadada et El Bouhsini 2014, 359-362).

5.2 Les actions clés menées dans le cadre du projet

Nous avons maintenant une meilleure notion des différents acteurs qui ont participé à la construction du genre au sein du discours développementaliste mené dans le cadre du Projet genre. Afin de mieux comprendre ce que le *gender mainstreaming* désigne en pratique, nous nous intéressons par la suite au contenu et aux actions précises menées dans le cadre du Projet genre qui a appliqué cette approche. Il importe de dire que nous n'allons pas présenter toutes les actions menées, car il s'agit d'un projet de onze ans (initialement dix ans, mais il a été prolongé d'un an) dans lequel de nombreuses initiatives ont été réalisées. Cependant, nous

nous concentrons sur quelques activités clés identifiées à partir de l'enquête de terrain (entretiens, rapports, brochures, manuels de formation, etc.). Il s'agit notamment de décrire les actions menées par les trois partenaires principaux du Projet genre : le ministère du Développement social, l'ADS, et l'Espace associatif.

Pendant la durée de vie du Projet genre, l'équipe technique de la GIZ était hébergée au sein du ministère du Développement social. L'équipe comptait cinq collaborateurs, dont un conseiller technique principal, un conseiller technique, un assistant, une personne chargée de l'administration financière et de la coopération avec la société civile, et un chauffeur. Après le démarrage du projet, des consultants supplémentaires ont été engagés (des consultants de la GIZ, ainsi que des consultants extérieurs). Nous l'avons déjà mentionné plus haut, l'équipe technique a changé trois fois pendant la durée de vie du projet. Pendant la période législative 2007-2011, plusieurs femmes du mouvement féministe marocain ont collaboré au sein du ministère du Développement social, dont une conseillère technique du Projet genre, ce qui a conduit à une coopération exceptionnelle fondée sur des rapports amicaux (entretien 1).

Au niveau du ministère du Développement social, le Projet genre a d'abord soutenu l'élaboration de la Stratégie nationale pour l'égalité (adopté en 2006). Plus tard, il a accompagné l'implantation de la politique nationale pour l'égalité de genre, qui correspond à l'Agenda gouvernemental pour l'égalité (adopté en 2011) (GIZ 2014₁). C'est au moment de la traduction de la stratégie en plan d'action (agenda) où la GIZ a commencé à recruter des consultants supplémentaires pour le Projet genre (entretien 1). En réaction à l'adaptation de la Stratégie nationale pour l'égalité, le Premier ministre Abbas El Fassi envoie en 2007 une circulaire adressée à tous les ministères, qui encourage ceux-ci à intégrer l'approche genre dans leurs politiques et programmes de développement. Trois ministères portés volontaires ont initialement réalisé la Stratégie nationale pour l'égalité et ont procédé à l'intégration d'une dimension sexospécifique (le ministère de la Modernisation des Secteurs publics, le ministère des Finances et le ministère de l'Emploi). La Stratégie nationale pour l'égalité devrait servir comme un cadre référentiel global pour tous les ministères. Cependant, une telle politique ne peut conduire à la réduction des écarts hommes-femmes quand les objectifs sont opérationnalisés dans des actions précises et quand il existe une réelle volonté politique, ainsi qu'un système de veille de la société civile (GTZ 2008). Pour ce qui est de l'Agenda

gouvernemental pour l'égalité, en plus de la GIZ, d'autres partenaires ont été engagés lors de son élaboration, dont le principal était l'Union européenne. Il fallait donc faire attention à ce qu'il n'y ait pas de duplication d'actions en raison d'un manque de concertation entre les partenaires (entretien 4).

Dans le cadre de la politique nationale, le Projet genre a soutenu des actions précises. Par exemple, il a accompagné la sortie de la nouvelle *Moudawana* à travers l'élaboration d'un guide sur ses nouvelles dispositions intitulé document *La Moudawana, autrement* (2006). Il a également soutenu la mise en place d'une pièce de théâtre expliquant le nouveau Code du statut personnel (entretien 1). Par ailleurs, le Projet genre a aidé à augmenter la participation politique des femmes marocaines. À ce sujet, il a accompagné la conception et la réalisation d'une charte éthique des partis politiques qui introduit un quota de femmes de 12 %. Lors des élections communales de 2009, la part des femmes élues a ainsi augmenté de 0,56 à 12 % (GIZ 2014₁). Dans le cadre de la deuxième campagne nationale de sensibilisation pour la promotion de la participation politique des femmes, le guide *Femmes dans les communes : levier de la gouvernance locale* (2009) a été élaboré avec le soutien de la GIZ. Concernant la participation politique des femmes, la GIZ a également soutenu l'organisation d'un concours de caricatures et d'une exposition itinéraire de ces caricatures dans plusieurs régions. De plus, il a été élaboré un film documentaire contenant des entretiens avec des femmes élues (entretien 3). En coopération avec le ministère de l'Éducation nationale, la GIZ a soutenu la révision des supports pédagogiques qui servent à la lutte contre l'analphabétisme (entretien 1). Le ministère du Développement social a publié sur son site web une base de données du Projet genre qui contient de nombreux documents élaborés dans le cadre de ce projet.

Au niveau de l'ADS, le Projet genre visait à la fois l'intégration transversale de l'approche sensible au genre dans les projets de développement, ainsi que dans le métier et les structures de l'ADS. Dans ce cadre, trois objectifs principaux ont été fixés, à savoir la création d'un pôle de formateurs et formatrices à l'approche genre au sein de l'Agence, la production de supports de travail et l'élaboration de trois plans d'action sensibles au genre en partenariat avec trois

ONG (ADS 2014).⁴³ La phase de planification s'étendait sur les deux premières années du Projet genre. Puis, entre 2005 et 2007, l'ADS a commencé à former ses cadres et ses partenaires externes, à vulgariser les concepts et outils de genre au sein de l'Agence, et à mettre en place le pôle de formateurs et formatrices en genre et développement (dont le personnel a été augmenté de 12 à 17 employés). Entre 2007 et 2011, l'ADS a mené un audit selon le genre sur la base duquel une stratégie d'institutionnalisation de l'égalité de genre a été élaborée lors de la prochaine phase du Projet genre (2011-2014). Cette stratégie impliquait à la fois un appui technique ou institutionnel, afin d'opérationnaliser les supports de travail selon le genre, et le renforcement des capacités des cadres à travers des formations continues (entretien 5).

De même, au niveau de l'Espace associatif, il a été mené un processus d'intégration sexospécifique. Ceci incluait, par exemple, la restructuration au niveau des ressources humaines pour avoir une présence égale des femmes et des hommes dans les instances décisionnelles. De plus, il s'agissait de former les employés sur l'approche sensible au genre et les instruments internationaux relatifs aux droits des femmes (entretien 6). À travers l'Espace associatif, 45 ONG ont introduit des indicateurs de genre (compare indices de genre dans le chapitre 1 de la partie I) lors de la planification, la réalisation, le monitoring et l'évaluation de leurs activités (GIZ 2014₁).⁴⁴

Au cours des dernières années du Projet genre, la GIZ a accompagné la société civile marocaine lors de l'élaboration et la mise en œuvre de son propre agenda basé sur l'Agenda gouvernemental pour l'égalité. La société civile a été répartie en cinq régions associatives élargies où chacune a élaboré son propre agenda. Chaque agenda devrait être composé de trois axes prioritaires inspirés des neuf axes de l'Agenda gouvernemental pour l'égalité. Ces axes étaient élaborés selon les besoins de chaque région (la scolarisation des filles, l'accès des

⁴³ De ce travail résulte notamment deux documents : le *Manuel du formateur et formatrice pour une intégration pratique de l'approche genre dans les projets de développement appuyés par l'ADS* (2007) et le *Guide d'appui aux ONGs et aux organisations de la société civile pour l'intégration de la perspective genre dans leurs projets* (2007).

⁴⁴ Dans le cadre du Projet genre, l'EA a élaboré les trois documents suivants : *L'intégration de l'approche genre dans les structures et le travail des ONGs agissant pour le développement démocratique au Maroc* (2007), *Guide d'auto-évaluation pour les ONGs marocaines* (2007), *Audit selon le genre de l'Espace associatif* (2007).

femmes aux terres agricoles, la santé reproductive, etc.). L'appui de la mise en œuvre des agendas consistait dans la réalisation de plaidoyers et la sensibilisation/ vulgarisation (notamment dans l'espace public où on était en contact direct avec la population) (entretien 2). Le projet actuel de l'EA *Agendas associatifs locaux pour l'égalité* s'inscrit dans la continuité de ces actions.

Finalement, au niveau du secteur privé économique, la GIZ a contribué à ce que 31 entreprises satisfassent les critères pour l'égalité professionnelle d'un label de responsabilité sociale des entreprises (en anglais *Corporate Social Responsibility* (CSR)) lancé par la CGEM (GIZ 2014₁). De plus, dans le cadre du Projet genre, des cycles de formation (entre autres sur le plafond de verre⁴⁵) adressés aux ressources humaines des entreprises ont été organisés (entretien 1).

Après avoir présenté quelques actions du Projet genre, il est maintenant plus facile de comprendre son ampleur et sa complexité. Dans le cadre d'un tel projet, la mise en place de l'égalité des genres est un processus stratégique demandant beaucoup de temps. Le prochain chapitre montre que même si les actions précises du projet sont évaluées comme réussies, cela ne dit rien sur les effets réels du projet sur l'égalité de genre au Maroc qui restent difficiles à mesurer.

5.3 L'évaluation du projet par les participantes

Avant de passer à l'analyse de discours, nous allons donner dans ce dernier chapitre de la partie I un bref aperçu sur l'évaluation du projet par les participantes sans prêter une attention spécifique au langage utilisé. Nous l'avons déjà dit plus haut, l'objectif du présent travail n'est pas d'évaluer le succès ou l'échec du projet (la GIZ le fait d'ailleurs elle-même), mais d'analyser le discours développementaliste sur le genre produit dans le cadre de ce projet.

⁴⁵ « Situation caractérisée par la présence de contraintes sociales et d'une discrimination systémique qui limitent et complexifient la mobilité verticale ascendante de certains groupes d'individus. Initialement associé principalement à la situation des femmes sur le marché du travail, le concept de 'plafond de verre' s'est élargi pour s'appliquer à divers groupes d'individus dont la mobilité verticale est limitée par le contexte social. Divers facteurs, internes ou externes aux organisations, concourent à limiter la mobilité verticale ascendante des individus, par exemple une partialité dans les processus de recrutement ou un partage inégal des responsabilités familiales et domestiques » (Office québécois de la langue française 2017).

Néanmoins, nous estimons que cette évaluation est pertinente, afin que le lecteur puisse se faire une idée sur la perception subjective des interviewées sur la réussite du projet.

Nous avons dégagé plus haut que le grand Projet genre était composé par plusieurs petits projets. Ainsi, la plupart des participantes n'était pas forcément au courant de ce qui se passait à d'autres niveaux du projet. À ce sujet, un militant des droits humains de l'EA (entretien 6) résume : « par rapport aux projets des autres acteurs, nous n'avons aucun écho; nous n'avons pas beaucoup d'informations. À part cette petite évaluation lors de la présentation des résultats du projet de la GIZ ». Cependant, l'équipe technique de la GIZ a une idée plus globale du succès du projet.

De manière générale, l'interaction avec l'équipe de la GIZ a été évaluée de manière positive. Ainsi, les partenaires parlent d'une « très bonne équipe » (entretien 5) et d'une équipe technique « très chouette » (entretien 10). Une participante (entretien 5) a apprécié que la GIZ prête attention à ce que leurs équipes soient composées majoritairement par des collaborateurs locaux, surtout quand il s'agit d'un projet « aussi sensible comme celui-là ». Un autre participant (entretien 6) décrit les coordinatrices de la GIZ comme « femmes formidables » qui étaient d'un grand soutien et prêtes à réussir. Seul point négatif, au sein de l'équipe de la GIZ, les désaccords entre la conseillère technique principale et la conseillère technique ont conduit à ce que cette dernière quitte le projet en 2011. Elle ne revient qu'en 2014 pour clôturer le projet (entretien 1).

Comme déjà mentionné plus haut, la collaboration entre le ministère du Développement social et l'équipe de la GIZ se fondait sur des relations amicales et de proximité. L'ancienne ministre du Développement social (entretien 3) décrit l'atmosphère de travail comme « excellent » et souligne la qualité des échanges à plusieurs niveaux. Elle développe :

Il y avait une parfaite adéquation. On était en symbiose dans nos idées, dans nos orientations [...]. J'ai un souvenir d'une relation particulièrement amicale [...]. On n'avait aucun problème avec la GIZ. Au contraire, ils étaient toujours avec nous [...]. On était dans la même ligne et dans la même conception. Contrairement à d'autres coopérations, dans lesquelles on n'a pas toujours approuvé. On peut avoir quelques difficultés, mais avec la GIZ, ça coulait de sources.

L'ancienne chargée du dossier égalité des sexes au ministère du Développement social (entretien 4) ajoute : « C'est dommage que le Projet genre ne soit pas reconduit, parce

qu'effectivement, il y a une valeur ajoutée sur place, c'est-à-dire au niveau de l'influence morale aussi ».

Concernant les démarches de la GIZ en général (indépendantes de l'équipe technique), deux aspects étaient notamment critiqués : le fait qu'au niveau de sa direction, la GIZ a parfois tenté de dépasser le champ du partenariat (conflit Nord-Sud), et a fait l'objet d'un manque de connaissances ou d'engagement en matière de l'approche sensible au genre au niveau de la direction, des collaborateurs de la GIZ et des consultants extérieurs. Ces aspects seront discutés plus amplement dans l'analyse de discours ci-dessous (entretiens 1, 2, 5, 10).

En ce qui concerne les activités menées en collaboration avec le ministère du Développement social, une conseillère technique du Projet genre (entretien 1) note que l'appui institutionnel a été réussi. Elle met en avant le soutien important de la GIZ lors de l'élaboration de la Stratégie nationale pour l'égalité, aspect qui valorise le travail de la GIZ. En revanche, selon un militant des droits humains de l'EA (entretien 6), l'intégration de l'approche genre au niveau des ministères a échoué : « Je ne sais pas si vous avez vu les institutions, il paraît que c'était un fiasco. [...] Le seul programme qui a donné quelques effets sur le terrain, c'était le programme du ministère du Travail ». Selon lui, « la société civile a été le seul [acteur] à pouvoir toucher l'intérêt ou bien répondre à l'intérêt de la GIZ ».

Au niveau de l'ADS, la responsable du pôle égalité et équité de genre (entretien 5) indique que déjà après la première phase du projet « le genre n'était plus tabou dans l'institution [...] ». Maintenant, on parlait ouvertement de la dimension genre dans l'action de l'Agence et aussi dans ces structures et son fonctionnement ». Selon elle, le Projet genre était un succès pour l'ADS, car, grâce à ce projet, ils ont pu enregistrer des avancées importantes en matière d'intégration sexospécifique. Elle est surtout contente en ce qui concerne les produits, les résultats et les processus. Cependant, il y a eu des contraintes dans la mise en œuvre en ce qui concerne l'expertise offerte.

Concernant la collaboration de la GIZ avec la société civile, la durée limitée du projet a été regrettée à plusieurs reprises. Un militant des droits humains de l'EA (entretien 5) remarque que le Projet genre « a donné beaucoup d'apport », mais qu'après sa fermeture, ils ont été limités dans leurs actions en raison d'un manque de ressources financières. L'EA avait voulu

mettre en place une plateforme de connaissances sur l'approche genre, qui n'a pas pu être réalisée, justement en raison d'une durée limitée du projet et d'un manque de moyens financiers. De même, la mise en œuvre des agendas associatifs locaux n'a pas pu être achevée en raison d'un manque de temps et de budget. Dans le cadre du Projet genre, seulement un axe prioritaire par région élargie a pu être réalisé. Cependant, la GIZ a pu renforcer les capacités des acteurs locaux, ce qu'une consultante du Projet genre (entretien 2) estime l'apport le plus important. Par ailleurs, l'EA a pu continuer ce projet après l'obtention d'un soutien financier de l'Union européenne. Selon une coordinatrice de l'EA (entretien 7) le projet actuel *Agendas associatifs locaux pour l'égalité* se déroule bien. Elle fait ressortir que les associations, qui ont profité d'une formation en matière de genre proposée par l'EA, dupliquent ces formations et transmettent ainsi leurs connaissances. En faisant référence à la situation politique actuelle au Maroc, un autre coordinateur de l'EA (entretien 6) remarque par rapport à ce projet qui s'inscrit dans la continuité du Projet genre : « Oui, ça continue, mais je ne vous le cache pas, la réalité du terrain est vraiment lamentable ».

II. L'analyse de discours

1. Les problématiques

Après avoir présenté dans le dernier chapitre de la partie I notre étude de cas (notre objet de recherche), il s'agit maintenant de la problématiser. Nous mettrons ainsi à l'épreuve les thèmes et arguments présentés avant vis-à-vis des recherches de terrain. Autrement dit, nous voulons savoir si notre hypothèse est valide pour notre cas précis. Les problématiques formulées notamment à partir de la revue de littérature et du cadre théorique peuvent être considérées comme fil rouge de notre analyse de discours à laquelle nous allons procéder dans le prochain chapitre. Nous essayons de répondre à ces questions tout au long de l'analyse. Voici, donc, les problématiques que nous proposons :

- Comment le genre est-il essentialisé (banalisé et réduit aux termes techniques) dans le discours du développement?
- Comment les acteurs locaux adaptent et s'approprient-ils les concepts et approches du développement sur le genre? Quelles sont plus généralement les formes de résistance par rapport aux relations de pouvoir inégales entre l'acteur de développement et l'acteur local?
- Comment « la » femme marocaine est-elle construite dans le discours développementaliste? Les femmes marocaines sont-elles constituées à l'extérieur des relations sociales comme groupe apolitique et anhistorique? La catégorie « femmes » est-elle traitée de manière universelle?
- Comment le pouvoir est-il exercé au sein du discours développementaliste sur le genre?
- Quel type de discours sur le genre est-ce que les interviewées adoptent? Quelles différences peut-on observer entre les discours des acteurs (GIZ, institutions politiques, associations de la société civile)? Quelles sont les spécificités des discours féministes?
- Quel est le système de référence du genre articulé par les interviewées? (Est-ce le féminisme libéral occidental?) Comment mobilisent-elles les instruments internationaux de genre?

Les deux premiers chapitres de notre analyse sont consacrés à la manière dont les notions femmes/ genre (chapitre 2) et les actuelles approches développementalistes en matière de genre, l'*empowerment* et le *gender mainstreaming* (chapitre 3), sont mobilisées par les répondantes. Ensuite, nous allons prêter une attention particulière aux formes de

connaissances transmises par le monde du développement (sur le genre et les modes d'organisation d'un projet de développement), ainsi que la manière dont les différents acteurs adaptent et s'approprient ces connaissances (chapitre 4). Dans le chapitre 5, il s'agira plus généralement de mettre l'accent sur les rapports de pouvoir Nord-Sud au sein du développement. Dans ce contexte, nous allons notamment mettre en avant un discours sur l'idéologie du progrès et le « retard » du Maroc par rapport à l'Occident. Enfin, dans les deux derniers chapitres, nous nous concentrons sur la dimension locale du développement. Plus spécifiquement, nous nous intéressons aux différents discours féministes au Maroc et le positionnement des répondantes envers la politique de genre actuellement menée par le Maroc (chapitre 6). Nous proposons, donc, une approche multiscalaire, partant des enjeux internationaux et arrivant finalement aux enjeux locaux de genre, tout en sachant que les dimensions interagissent et s'entrecroisent.

2. Le discours sur « genre » et « femme/s »

2.1 Le genre : manque de référence aux relations sociales et au pouvoir

Dans ce sous-chapitre, nous allons analyser la manière dont les concepts de genre et d'égalité de genre sont utilisés par les interviewées. Plus haut, nous avons défini le genre comme « un élément constitutif de rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes » (Scott 1988, 141) et « un champ premier au sein duquel, ou par le moyen duquel le pouvoir est articulé » (Scott 1988, 143). Dans les discours analysés, les interlocutrices font rarement référence à cette définition quand elles mobilisent la notion de genre. De manière générale, le genre est utilisé comme synonyme de femmes et égalité hommes-femmes ou associé à une approche développementaliste. Toutefois, quelques personnes interrogées mobilisent explicitement les notions de pouvoir et de rapports sociaux de sexes, comme nous le verrons plus bas.

Une féministe et responsable du projet *Le pays de jamais* de Quartiers du monde (entretien 10) explique que dans le film pédagogique, élaboré dans le cadre de ce projet, les inégalités entre hommes et femmes sont rendues visibles en renversant les rôles sociaux de sexes : « tout d'un coup, c'était les femmes qui étaient en position de pouvoir et les mecs en train de balayer ». Ici, le pouvoir est exprimé en termes économiques et plus précisément en termes de

reconnaissance du travail féminin. On attire l'attention sur le rôle social de la femme comme ménagère, un rôle non naturel qui peut être exercé aussi bien par l'homme. En exerçant ce travail non reconnu et non rémunéré, les femmes n'ont pas de pouvoir économique ou financier, afin de subvenir à leurs propres besoins. Il s'agit bien entendu de rôles sociaux stéréotypés, afin de souligner clairement les inégalités de genre. Remarquons de plus qu'il s'agit ici d'une description d'un outil pédagogique et que dans d'autres documents produits dans le cadre du Projet genre de la GIZ, on retrouve également des définitions précises du genre faisant référence à sa construction sociale et son rapport avec le pouvoir (voir p.ex. glossaire du manuel de formation sur l'approche genre de l'ADS).

En outre, le pouvoir est mobilisé explicitement par la même interlocutrice (entretien 10) dans le contexte de ce qu'elle appelle « l'hétéropatriarcat colonialiste ». L'interlocutrice, étant elle-même féministe et péruvienne, note que les féministes de l'Amérique latine nourrissent le dialogue entre le Nord et le Sud en instruisant le patriarcat colonial, sujet qui reste peu abordé que ce soit en Europe ou en Afrique du Nord. Selon la répondante, le concept désigne, lors de l'époque coloniale, l'imposition du patriarcat et de l'hétérosexualité aux peuples indigènes, ce qui a renforcé le pouvoir des colons. Lugones, étudiant le cas des amérindiens en Amérique du Nord, argumente à ce sujet que les femmes colonisées ont été exclues de la vie sociale (comme des structures étatiques), ce qui a été possible parce que les hommes colonisés l'ont accepté (Lugones 2007, 196-198). Concernant le cas de l'Amérique latine, d'autres auteurs argumentent que les sociétés indigènes étaient aussi patriarcales mais d'un patriarcat différent qu'occidental. Par exemple, Cumes s'exprime contre la négation de l'existence des relations de pouvoir entre femmes et hommes autochtones, stratégie qu'elle juge essentialiste et défensive (Cumes 2017, 55-56). Nous devons donc nuancer nos énoncés lorsque nous utilisons le concept de patriarcat colonial.

Un militant des droits humains de l'EA (entretien 6) nomme la différence de puissance concernant les postes occupés par les femmes et les hommes. Ainsi, les femmes occupent majoritairement des postes avec moins de responsabilité que les hommes (p.ex. les femmes sont infirmières, les hommes médecins). Ici, l'interviewé exprime le pouvoir également en termes économiques et plus précisément en termes de responsabilité et de prise de décision. Plus on est placé haut dans la hiérarchie d'une entreprise, plus le salaire et le pouvoir

économique sont élevés. Il souligne que l'occupation de la plupart des postes supérieurs par les hommes n'est pas attribuée à un manque de connaissances de la part des femmes, mais plutôt « parce qu'on vous a montré : ça c'est le travail de l'homme ». Pour ce répondant, le problème est donc clairement fondé dans la construction sociale des rôles de genre. De plus, il fait ressortir que ce n'est pas suffisant d'avoir des femmes dans les instances de décision, mais « il [faut] aussi que ces femmes aient le même pouvoir de s'exprimer dans ces centres de décision et [que] leur point de vue [soit] pris en considération au même titre que [celui des] hommes ». Cet aspect est très important, car il précise que l'augmentation du nombre de femmes dans les instances de décision n'élimine pas automatiquement les inégalités dans les rapports sociaux entre hommes et femmes. C'est aussi la raison pour laquelle nous devons utiliser les indices de genre mobilisés dans le premier chapitre de notre mémoire avec circonspection. La parité est donc un moyen parmi d'autres pour atteindre l'égalité de genre. En citant un autre interviewé, nous voulons quand même souligner « l'importance de la mise en place de la parité pour promouvoir l'égalité, pour promouvoir un développement économique » (entretien 11). Selon Salime (2012), nous retrouvons l'importance de la parité pour la mise en place de l'égalité de genre également dans un nouveau féminisme marocain qui a émergé lors du mouvement du 20 février.

Le militant des droits humains de l'EA (entretien 6) reprend son argument quant au nombre de femmes ministres dans le gouvernement marocain. Pour lui, cet indicateur « ne veut rien dire, ni en pourcentage, ni en effet. Même ces femmes-là sont dans le cadre de l'égalité conventionnelle qui est contre l'approche genre ». Nous pouvons sous-entendre que l'approche genre désigne ici l'égalité de genre selon la définition internationale de l'ONU. Ceci est un des nombreux exemples pour l'utilisation de différents vocabulaires de genre de manière interchangeable. Lors de l'analyse de la citation ci-dessus, nous devons faire attention à ne pas assimiler le conventionnel avec l'islamique. L'interlocuteur pourrait désigner par l'égalité conventionnelle par exemple la manière dont l'égalité des genres est vécue dans la société sans forcément partir du principe d'un Islam non-égalitaire.

En revenant sur l'augmentation du nombre de femmes ministres, nous pouvons observer que d'autres partenaires d'entretien la perçoivent comme moyen nécessaire afin de promouvoir l'égalité de genre. Selon une jeune féministe de l'ADFM (entretien 9), le gouvernement n'est

pas représentatif de son plan pour l'égalité. Il faudrait tout d'abord commencer par l'instauration d'une parité et l'augmentation du nombre de femmes ministres à un minimum de dix. Pourtant, la parité désigne la représentation égale des hommes et des femmes (voir glossaire en annexe), ce qui n'est pas acquis avec seulement dix femmes ministres. Une autre féministe de Jossour FFM (entretien 8) remarque que le nombre actuel de six femmes ministres n'est pas suffisant, « mais on ne cherche pas toujours cette parité de 50 %. Même dans d'autres pays, il n'y a pas ce pourcentage. Mais quand même *chouia* [...]. On arrivera peut-être dans les années ». Ici, nous pouvons observer deux discours différents sur le temps, l'un exprimé par un jeune activiste et caractérisé par un sentiment d'urgence, l'autre plus prudent partant du principe que la mise en place de l'égalité de genre prend du temps. À ce sujet, la féministe de Jossour FFM ajoute que sous le gouvernement islamiste Benkirane (2012-2016), il n'y avait qu'une seule femme ministre, ce qui est interprétée comme régression. Le nombre de femmes ministres est donc un indicateur clé mobilisé par les féministes, afin de catégoriser un gouvernement comme progressif ou régressif. Nous allons discuter en détail ce discours sur le temps et plus spécifiquement sur l'idéologie du progrès dans le chapitre 5.2 de la partie II.

Le sujet de la représentation des femmes dans l'entreprise est aussi abordé par un représentant du secteur économique privé (entretien 12). Il fait ressortir qu'au sein de son entreprise, on mesure la part des femmes dans l'effectif, parmi les managers et directeurs (par niveau hiérarchique), ainsi que dans les salariés qui ont bénéficié d'une formation, afin d'assurer l'accès égal aux programmes de haut potentiel. De plus, ils mesurent l'écart des salaires hommes-femmes. L'objectif est de progressivement monter la part des femmes dans l'effectif et de casser le plafond de verre qui rend l'accès des femmes aux postes supérieurs difficile. À ce sujet, l'interlocuteur remarque : « c'est sûr, ça va pas se passer d'un jour au lendemain, parce qu'on ne va pas virer des hommes pour engager des femmes à la place ». Cette énonciation implique que la mise en place de la parité prend du temps. En réalité, c'est moins la mise en place de la parité et plutôt celle de l'égalité de genre qui prend du temps, car cette dernière désigne un changement social fondamental. Selon cet interviewé, l'égalité de genre ne veut pas dire que les femmes prennent la place des hommes, mais plutôt qu'on assure un accès égal à un poste. Toutefois, comme nous l'avons déjà dit plus haut, des indicateurs

comme la part des femmes dans les postes de responsabilité ou leurs revenus comparés à ceux des hommes ne disent rien sur les différences de pouvoir au sein des rapports sociaux entre hommes et femmes.

Le même interlocuteur (entretien 12) fait remarquer, à propos du risque de crédit des femmes entrepreneures, qu'« il y a moins de risque auprès des femmes entrepreneures qu'auprès d'autres populations, moins de risque pour la banque, moins de risque de défaut de paiement et tout ». À ce sujet, nous pouvons faire référence à ce que Cornwall *et al.* (2008) appellent les mythes et fables autour du genre. De telles représentations sont généralisées et naturalisées et il manque une analyse des raisons pour lesquelles les femmes sont, par exemple, considérées comme ayant un risque de crédit plus faible que des hommes. Les femmes ont peut-être un risque de crédit plus faible, parce qu'elles ont un statut socioéconomique et juridique plus vulnérable, et en conséquence, elles craignent plus que les hommes d'être persécutées en cas de non remboursement. Nous devons traiter des représentations généralisées et naturalisées avec prudence, car elles risquent de fixer les rôles sociaux des femmes et des hommes sans questionner l'apport des relations sociales entre les sexes. De manière générale, nous pouvons retenir que dans les discours analysés, la référence à la construction sociale des rapports sociaux de sexes est plutôt rare. De même, la notion de pouvoir est rarement mentionnée explicitement, mais plutôt implicitement. Si les interviewées font référence au pouvoir, ceci se fait en termes de pouvoir économique et de parité dans les centres de décision, plutôt que dans le sens d'un élément constitutif des rapports sociaux entre hommes et femmes.

Lors des entretiens, les répondantes ont souvent défini l'égalité de genre comme une égalité professionnelle (accès égal à un poste et salaires égaux). Plus généralement, l'égalité de genre est définie en termes de droits égaux. Ainsi, Goetz propose de remplacer le terme d'égalité de genre par justice de genre (Goetz 2009, 31). Une consultante de la GIZ (entretien 2) définit l'égalité de genre comme suit : « C'est une égalité dans le droit, c'est l'égalité dans l'accès et le contrôle des ressources, et c'est l'égalité dans l'influence, c'est-à-dire l'égalité dans la prise de décision ». Selon elle, c'est une définition qui s'applique dans des contextes différents, donc « selon les spécificités culturelles, économiques, sociales, et selon le système politique de chaque pays ». Ici, la consultante de la GIZ mobilise la définition internationale proposée par les Nations unies selon lesquelles l'égalité des sexes désignent

l'égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes, des filles et des garçons. Égalité ne veut pas dire que les femmes et les hommes doivent devenir les mêmes, mais que leurs droits, responsabilités et opportunités ne dépendront pas du fait qu'ils sont nés hommes ou femmes (ONU Femmes 2017).

L'interlocutrice fait aussi référence aux « normes de l'égalité », avec lesquelles elle désigne les normes internationales de l'ONU qui impliquent les approches, outils et définitions en matière de genre. L'égalité de genre est donc clairement définie dans le cadre d'un référentiel universel.

La consultante (entretien 2) élargie sa définition en soulignant la responsabilité de l'État qui doit être au service de ses citoyens tout autant que de ses citoyennes. À titre d'exemple, elle nomme la responsabilité de l'État de garantir la sécurité à ses citoyennes et citoyens quand ils sortent la nuit sans que les femmes doivent craindre d'être attaquées par des hommes. Cette image de la femme physiquement plus faible que l'homme est reprise par un représentant du secteur économique privé (entretien 12) : « on a des agences dans les quartiers éloignés qui ne sont pas nécessairement très *safe*. À la fois, les ressources humaines préfèrent envoyer des hommes et même les collaboratrices ne veulent pas aller dans ces agences parce que c'est dangereux et elles ont plus de chance de se faire agresser ». Ici, l'égalité de genre est définie à la fois comme liberté de mouvement dans l'espace public et protection contre la violence masculine. Cependant, cette dichotomie entre la femme faible et l'homme agressif est une représentation simplifiée qui ignore d'autres formes de violence (p.ex. la violence contre les homosexuels).

En faisant référence à la citoyenneté, un autre interlocuteur (entretien 6) ajoute à cette définition la liberté pour les femmes, au même titre que les hommes, de s'asseoir dans un café ou un bar sans être jugé, ainsi que la liberté sexuelle.⁴⁶ Ici, l'égalité de genre est définie dans le contexte plus large de la liberté individuelle, qui implique aussi la liberté religieuse, ce que nous amène directement à la discussion entre normes universelles (« les filles sont normales, elles peuvent s'asseoir, un café, une bière ») et normes et valeurs spécifiques. Les normes et

⁴⁶ Slimani partage cette opinion et note que les femmes marocaines « n'ont pas totalement gagné le privilège de marcher en paix dans la rue, de s'asseoir à une terrasse pour fumer une cigarette » (Slimani 2017, 108).

valeurs de la société marocaine s'inscrivent selon la Constitution dans le référentiel musulman qui, en fonction de l'interprétation des textes religieux, peut être favorable ou défavorable à l'égalité de genre.

À ce sujet, Ali fait ressortir que, selon la posture réformiste traditionnelle du féminisme islamique, femmes et hommes sont égaux spirituellement, mais leurs différences biologiques impliquent des droits et devoirs non égaux mais équivalents. Les rapports sociaux de sexe seraient donc décrits en termes de fonctions et rôles sexuels (Ali 2012, 28-30). Cette définition de l'égalité de genre s'oppose, à première vue, à celle de l'ONU citée plus haut. Pourtant, en analysant les deux définitions de façon plus détaillée, nous retrouvons l'idée de la complémentarité des hommes et des femmes ou l'absence de leur équivalence dans certaines sphères dans les deux approches. Les hommes et les femmes peuvent différer sur certains points, par exemple leur rôle dans la procréation, la musculature, la performance sportive (Béguin 2009). Pourtant, les deux approches s'opposent quant à la question des droits face à ces différences. Pendant que l'ONU comprend l'égalité de genre comme égalité des droits dans tous les domaines, les réformistes traditionnelles la comprennent en tant qu'égalité spirituelle.

Toutefois, une autre lecture des textes religieux ne s'oppose peut-être pas aux valeurs universelles des droits humains comme l'explique la théologienne marocaine Asma Lamrabet.⁴⁷ Elle propose une troisième voie qui prend en compte le référentiel religieux revisité et contextualisé ainsi que le référentiel universel. Cette vision réformiste de la troisième voie sous-entend une relecture des textes spirituels et de la jurisprudence islamique. Elle nécessite une réforme politique (liberté, démocratie), ainsi qu'une réforme de la production intellectuelle musulmane ouvrant la voie à une critique interne (Lamrabet 2015). Pour Bardan, le nouveau Code de la famille est un exemple de la synthèse entre les principes islamiques (résultats de l'*Ijtihad*) et les idées universelles (conventions et instruments internationaux) (Bardan 2007, 133-137).

⁴⁷ Ancienne directrice du Centre des études féminines en Islam, Asma Lamrabet a dû démissionner en mars 2018 en raison de ses positions sur l'égalité entre hommes et femmes dans l'héritage, ce qu'elle considère comme une régression renforçant l'idée du patriarcat religieux (Bozonnet 2018).

En prenant une position critique envers la définition de l'égalité de genre de l'ADFM, Eddouada et Pepicelli argumentent à ce sujet que le discours de l'association définit l'égalité comme similarité, et les droits des femmes comme accès à ce que les hommes ont déjà, sans questionner le système qui produit les inégalités (Eddouada et Pepicelli 2010, 89-90). Le discours de l'ADFM opposerait loi interne (loi islamique) et loi externe (principes de l'égalité de genre de l'ONU), attribuant ainsi à l'égalité un sens neutre, apolitique et singulier. Une telle définition de l'égalité de genre reposerait de plus sur des conditions non-existantes comme l'individualisme, l'autonomie, l'accès à l'éducation et l'économie formelle (Eddouada 2016, 67-72). Retenons, donc, que la supposition d'une simple contradiction entre l'égalité en Islam et l'égalité selon l'ONU seraient des énoncés réductionnistes qui doivent être nuancer.

Une féministe de Jossour FFM (entretien 8) définit l'égalité de genre également en termes de droits égaux. Selon elle, les inégalités entre les sexes se fondent sur des droits inégaux et non sur des différences biologiques. Ici, elle fait donc référence à la construction sociale des rapports hommes-femmes. Elle souligne que l'égalité de genre ne concerne pas que les femmes, mais qu'il faut également sensibiliser les hommes à la thématique. Selon elle, « ce n'est pas pour *kicker out* l'homme, [...] pour l'enlever de sa place ou pour devenir son chef ». Ici, elle justifie la résistance à la mise en place de l'égalité de genre par la peur du renversement des rôles sociaux. Pourtant, il ne s'agit pas de renverser les rôles sociaux, car ceci ne conduirait qu'à la domination renversée, mais plutôt d'une restructuration des rapports sociaux pour que les hommes et les femmes puissent se rencontrer au même niveau. De plus, l'interlocutrice fait ressortir que les hommes et les femmes sont des amis qui dépendent l'un de l'autre pour exister et qui « sont passés par les mêmes étapes de conception, le même accouchement, et le même allaitement ». D'un côté, elle fait remarquer ici les rôles complémentaires de l'homme et de la femme qui ont besoin l'un de l'autre afin de garantir la reproduction. De l'autre côté, elle fait référence aux convergences biologiques des hommes et des femmes pour contrarier l'argument de l'infériorité biologique de la femme. Ainsi, elle met l'accent sur le rôle social de la femme comme mère et épouse, observation que nous allons approfondir ci-après dans le chapitre 2.2.

Par ailleurs, l'égalité de genre est parfois comprise comme produit secondaire d'un autre processus de changement. Par exemple, un interviewé (entretien 6) explique que quand la

société bouge « elle fait bouger avec elle aussi l'égalité hommes-femmes ». Un représentant d'une association de juges et d'avocats (entretien 11) fait ressortir que l'égalité de genre ne peut être mise en place qu'après avoir atteint d'autres objectifs préalables, comme la démocratie, la liberté de pensée et de parole, etc. Toutefois, nous voulons souligner ici l'importance de comprendre l'égalité de genre non comme produit secondaire, mais à la fois comme objectif prioritaire et comme moyen pour atteindre d'autres objectifs principaux.

Dans les paragraphes précédents, nous avons vu comment les notions de genre et d'égalité de genre sont mobilisées par les interviewées. Dans ce dernier paragraphe, notons que les termes concernant le genre (p.ex. genre, égalité de genre, approche genre, femme/s) sont souvent utilisés de manière interchangeable. À ce sujet, un représentant d'une association de juges et d'avocats (entretien 11) remarque : « Beaucoup de marocains ne savent pas ce que c'est le genre. Ils ne distinguent pas l'approche genre. Il y a des gens qui mélangent entre la parité, l'égalité et le genre ». Ceci est surtout attribué à la complexité des concepts et approches en matière de genre et à un langage simplifié lors de la réalisation des programmes de genre. À titre d'exemple, nous pouvons citer un interlocuteur (entretien 6) qui utilise le genre, l'égalité de genre et l'approche genre de manière interchangeable : « des personnes imprégnées par le genre », « un travail imprégné par la question du genre », « une femme formidable qui est vraiment imprégnée de l'égalité de genre », « [elles] sont vraiment imprégnées par l'approche genre ». Ici, le concept de genre est mobilisé de manière ambiguë sans référence à sa définition originale. De plus, il est réduit à une approche technique. Nous pouvons donc en partie approuver l'argumentation de Damamme (2007), selon laquelle, dans le langage du développement, le genre devient un « concept fourre-tout » faisant aucune référence au concept compliqué de pouvoir. Néanmoins, nous voulons nuancer ce constat, car, plus haut, nous avons pu faire ressortir quelques utilisations précises et réfléchies du concept de genre. Dans le chapitre précédent, nous allons démontrer que le genre est également utilisé pour désigner uniquement les femmes.

2.2 L'image de « la » femme marocaine : pauvre et musulmane

Dans ce chapitre, il sera question d'examiner de plus près la manière dont la notion de « femme/s » est mobilisée par les interviewées. Nous allons voir que les interviewées ne désignent pas toujours la même chose lorsqu'elles parlent de « la » femme marocaine. De manière générale, nous pouvons identifier que la femme marocaine est représentée soit à partir de son statut socioéconomique et son niveau d'éducation, soit à partir de sa confession religieuse, ce qui conduit souvent à une représentation singulière et simplifiée. Quelques interviewées mobilisent un discours développementaliste sur « la femme pauvre » qui vient du milieu rural, qui est associée aux tâches ménagères, qui est ignorante, illettrée, dépendante de son mari, peu autonome et faible. Un autre discours, plus local, caractérise la femme marocaine comme femme musulmane opprimée, mais s'opposant en même temps à l'égalité de genre. Cette analyse est particulièrement intéressante, car la plupart des partenaires d'entretien sont elles-mêmes des femmes marocaines qui s'excluent parfois des femmes qu'elles ciblent dans leur travail.

Citons d'abord deux interviewés qui reflètent l'assimilation des termes genre et femmes, et qui notent que les programmes de genre visent parfois principalement les femmes. Ainsi, un interlocuteur (entretien 6) remarque que « le genre en tant que question des femmes, c'était l'intérêt d'un certain nombre de projets ». De plus, une conseillère de la GIZ (entretien 1) critique que pour quelques chefs de projet, « la question de genre, c'est la question des femmes ». Ainsi, le Projet genre devrait s'adresser aux femmes tout autant qu'aux hommes. Cependant, nous pouvons observer que quelques personnes interrogées mettent l'accent sur la thématique des femmes. Par exemple, une consultante de la GIZ (entretien 2) fait ressortir que le rôle des femmes dans les secteurs prioritaires de la GIZ est « soit non visible, soit non valorisé, soit non pris en considération ». Le problème ici est que ce n'est pas le rôle des femmes qui doit être rendu visible, car ceci désignerait de mettre l'accent uniquement sur les femmes, mais plutôt les inégalités entre les hommes et les femmes.

De manière générale, on observe parfois que la question ou la situation des femmes est associée à un problème qu'il faut résoudre. Les interlocuteurs parlent par exemple du problème des filles non scolarisées, du problème des femmes des terres collectives⁴⁸ ou du problème des femmes célibataires, etc. (entretiens 2, 6). Non seulement l'accent est mis ici uniquement sur les femmes, mais celles-ci sont aussi considérées comme un problème sans que cela s'accompagne d'une réflexion sur le rôle des rapports sociaux dans ces processus. D'un autre côté, un interviewé (entretien 6) parle de « l'idéologie de la solution de la femme » dans le contexte de la *Moudawana* impliquant des dispositions au détriment des femmes. Ici, l'interviewé critique les partis politiques islamistes pour lesquels le Code de la famille règle les rapports hommes-femmes et résout ainsi les controverses autour des droits des femmes. La citation révèle que, pour cet interlocuteur, la femme n'est pas simplement un problème auquel on doit trouver une solution.

Analysons ensuite le discours d'une féministe de l'association Jossour FFM (entretien 8) qui met l'accent plus spécifiquement sur « la » femme marocaine. Elle explique que l'association « a travaillé sur tout ce qui concerne la femme marocaine, sur une formation d'alphabétisation d'abord fonctionnelle, puis juridique, puis citoyenne ». Ce travail concerne principalement « les femmes analphabètes, des femmes qui n'ont pas de lien avec la politique ou avec les partis politiques [...]. Comment voter, comment choisir le candidat, et ne pas seulement venir comme ça et voter pour celui-ci ou pour celle-là ». Selon la répondante, la femme marocaine serait donc une femme peu instruite qui ne connaît pas ses droits en tant que citoyenne. De plus, c'est une femme qui ne sait pas gérer l'argent (« si je dois payer l'électricité, combien je dois payer, combien il doit me rendre de monnaie »), qui n'a pas de connaissances technologiques (« On avait des personnes qui ne savent même pas composer un numéro de téléphone! ») et qui ne sait pas se déplacer librement (« si je dois prendre un bus, quel numéro dois-je prendre »).

⁴⁸ Après le protectorat, l'État marocain a redistribué ces terres à la population, notamment dans le sud-est du pays. Les terres collectives sont transmises au sein de la famille par héritage. Toutefois, quand les femmes se marient, elles partent chez d'autres familles. Culturellement, elles ont donc difficilement accès à ces terres (entretien 2).

Pourtant, l'interlocutrice (entretien 8) observe une « évolution [et] une émancipation de la femme ». Par exemple, « le travail de la femme, avant, elle ne pouvait pas sortir pour travailler. Maintenant, le mari, quand il veut se marier, il cherche une femme qui travaille pour l'aider, assurer pour les besoins de la vie ». Au sein de ce discours, en exerçant un travail rémunéré, la femme sort de son rôle unique de ménagère, mais avec le seul objectif de trouver un mari et de jouer son rôle comme épouse et mère. Avant d'être un individu, la femme est d'abord mère et épouse qui soutient l'homme dans la subsistance de la famille. L'homme et la femme ont donc des rôles sociaux clairement définis. Par ailleurs, l'interlocutrice observe qu'à l'aide du Centre de la citoyenneté de la femme de Jossour FFM, les participantes ont gagné de confiance en soi : « elles sont devenues plus audacieuses, elles peuvent parler sans être timides ». De plus, la femme marocaine « a l'espoir d'atteindre des objectifs pour sa famille, pour ses enfants, pour elle-même », et « même quand elle n'est pas instruite », elle commence à comprendre qu'elle existe aussi pour soi-même et non seulement pour son mari et ses enfants. Ici, de nouveau, la femme marocaine est caractérisée d'abord comme mère et épouse, mais l'idée qu'elle existe aussi comme individu est ajoutée. Ceci sort la femme partiellement du cadre collectif de la société marocaine. La citation sur la confiance en soi croissante des femmes marocaines fait référence au discours d'*empowerment* désignant entre autres le renforcement de la confiance en soi (voir glossaire en annexe). Il faut donc une intervention externe pour que la femme marocaine gagne de la conscience en soi. Pourtant, nous ne voulons pas critiquer les actions visant les femmes en tant que telles, qui sont évidemment de grande importance, mais plutôt l'image singulière de « la » femme marocaine que le discours développementaliste ci-dessus tend à produire.

Nous pouvons trouver un discours similaire sur la femme marocaine chez une consultante de la GIZ (entretien 2). D'abord, elle décrit une action de sensibilisation sur la santé reproductive menée dans l'espace public où les femmes qui font leurs courses s'arrêtent pour s'informer. Ici, la femme marocaine est donc décrite comme ménagère qui n'est pas instruite sur le plan sexuel. La consultante ajoute que l'action de sensibilisation était également adressée aux hommes, ce qui montre l'effort du programme de ne pas uniquement viser les femmes, mais aussi d'impliquer les hommes. Le deuxième exemple concerne les femmes des terres collectives qui « ont pris conscience avec le temps » qu'elles veulent aussi avoir accès à ces

terres qui sont majoritairement contrôlées par les hommes. Dans ce cadre, « la » femme marocaine est représentée comme étant pendant longtemps non consciente de ses droits. Selon la répondante, les femmes doivent être appuyées par des associations féministes ou des agences de développement international pour pouvoir par la suite exiger leurs droits aux terres de manière autonome, ce qui fait de nouveau référence à l'approche d'*empowerment*.

Un représentant d'une banque marocaine (entretien 12) donne initialement une image plus diversifiée des femmes marocaines. Concernant les femmes entrepreneures, il note que celles-ci sont très variées : « ça va de la dame couturière qui fait ça chez elle, c'est l'artisanat, à la patronne de l'association des patrons marocains, de la CGEM. Elle, elle dirige une multinationale avec un chiffre d'affaires énorme ». Afin de leur proposer des prestations, la banque va les catégoriser en « typologies de femmes entrepreneures ». Nous pouvons observer que les femmes marocaines, même si elles sont catégorisées pour des objectifs commerciaux, sont moins homogénéisées que dans le discours sur la femme du tiers-monde que nous avons analysé dans les paragraphes précédents. Pourtant, l'interviewé continue en décrivant la femme couturière ainsi : « La couturière qui fait ça à la maison, elle n'a peut-être pas vraiment de connaissances comptables ou financières. Donc, elle aura du mal même à faire ses déclarations, enfin tout ce qui est administratif pour être dans l'économie formelle. Ça on peut l'aider là-dessus pour lui apprendre ces choses-là ». Ici, le répondant dresse l'image de la femme pauvre qui est peu instruite au niveau des affaires et qui travaille à la maison dans l'informel. À ce sujet, nous pouvons faire référence au triple rôle des femmes, catégorisation selon laquelle les femmes du tiers-monde auraient toutes un rôle reproductif (épouse, mère et ménagère), un rôle productif (revenu secondaire dans l'informel), ainsi qu'un rôle communautaire (engagement pour la communauté) (Moser 1989, 1801). En réduisant et généralisant l'identité des femmes à ces trois rôles, cette catégorisation tend à dissimuler l'hétérogénéité des femmes du tiers-monde.

L'ancienne ministre du Développement social (entretien 3) illustre quel impact une telle représentation de la femme du tiers-monde peut avoir au niveau politique. Ainsi, un quota de femmes pour les sièges parlementaires devait d'abord être introduit uniquement au niveau des villes. Ce qui suit est un dialogue reconstitué par l'ancienne ministre, lors de notre entretien

avec elle, entre elle-même et des responsables politiques s'opposant à l'introduction d'un quota de femmes au niveau rural :

On me disait : 'Madame la Ministre, vous devez comprendre que dans le monde rural, il n'y a pas de femmes.' Alors, je disais : 'Ah bon, d'accord, je ne savais pas. Qui est-ce qui a donc mis au monde les hommes?' Ils ont dit : 'Non, mais il y a l'ignorance, il y a l'analphabétisme.' J'ai dit : 'Ah bon, là où il y a des femmes analphabètes ignorantes, il y a aussi des hommes analphabètes ignorants'.

Dans cette citation, nous voyons bien que la représentation des femmes rurales comme automatiquement illettrées et ignorantes peut priver ces femmes de la possibilité d'occuper un siège parlementaire à l'aide d'un quota de femmes. De plus, nous pouvons conclure de cette citation qu'au niveau politique, il existe peut-être une résistance à la participation politique des femmes en général, car ce domaine est parfois considéré comme domaine des hommes.

Enfin, nous pouvons faire ressortir un autre discours sur « la » femme marocaine, plus local et moins développementaliste. Par exemple, d'un côté, un militant des droits humains de l'Espace associatif (entretien 6) met en avant l'image des femmes marocaines qui travaillent dans des sociétés, qui s'engagent dans des syndicats, qui sont aussi parfois célibataires. De l'autre côté, selon lui, les femmes marocaines sont dociles, elles ne revendiquent rien et se laissent exploitées par les multinationales où elles travaillent pour des salaires faibles. L'interlocuteur attribue notamment cette soumission à la confession religieuse d'une grande partie de femmes marocaines : « les femmes avec leur ... bon, je ne suis pas contre le foulard, mais déjà l'esprit ... cette femme qui arrive avec son foulard, ça veut dire 50 % de perdu dans l'approche genre. Elle peut se faire frapper par son mari et rien dire, facilement elle peut l'accepter au nom de dieu ». Ici, nous sommes donc confrontés à un nouveau discours définissant l'Islam comme religion qui méprise les femmes. Ce discours représente la femme marocaine d'abord à partir de sa confession religieuse (la femme musulmane) et non à partir de son statut socioéconomique et son niveau d'éducation (la femme pauvre et illettrée du tiers-monde). Pourtant, nous devons faire attention à ne pas homogénéiser les femmes marocaines en tant que musulmanes, car les marocaines ne sont pas toutes musulmanes pratiquantes. Un tel discours critique à l'égard d'une interprétation de l'Islam qui méprise les femmes est aussi articulé par l'ancienne ministre (entretien 3), qui rejette la position du parti islamiste PJD envers les rôles sociaux de sexes : « c'est une mission naturelle pour les filles de travailler

dans le travail domestique, parce que ça les prépare à leur rôle de maîtresse de maison. Enfin, pour lui [Benkirane], c'est ça le rôle associé aux femmes ».

Ce discours critique envers l'Islam s'oppose au discours d'une féministe de Jossour FFM (entretien 8). D'après elle, un projet mené avec le soutien d'un bailleur de fonds international doit se dérouler « selon notre contexte, selon notre situation, selon notre réalité. On ne peut pas travailler sur un projet [bilatéral] qui n'est pas réalisable avec nos femmes marocaines ». En soulignant le contexte local et en parlant de « nos femmes marocaines », elle fait ressortir la spécificité des femmes marocaines et s'éloigne donc d'un référentiel universel. Mais quelle est cette spécificité marocaine? Selon, un autre interlocuteur (entretien 6), c'est surtout l'appartenance à l'Islam qui fait la différence : « Jossour, [...] ils sont pour [l'égalité de genre], mais la spécificité marocaine, il faut en parler. Il faut faire sa religion et en même temps ... Bon, il y a [quand même] des filles à Jossour qui sont vraiment imprégnées par l'approche genre. Mais au niveau global, c'est différent de l'ADFM par exemple ». Nous pourrions donc facilement sous-entendre que la féministe de Jossour FFM désigne d'abord des femmes musulmanes lorsqu'elle parle de « nos femmes marocaines ». Pourtant, nous devons faire attention à ne pas surinterpréter les énoncés de la répondante en affirmant que ses références au « contexte marocain » désignent « référent religieux ». Elle pourrait, par exemple, également plaider pour une approche plus locale qui prend en compte les différences régionales, sachant que le territoire marocain est très diversifié, ce qui entraîne des enjeux de genre différents pour chaque région. Ainsi, nous pouvons argumenter que les enjeux de genre dans la région métropolitaine de Settat-Casablanca ne sont pas les mêmes que dans la région montagneuse et désertique de Dra-Tafilalt.

Dans le présent travail, nous voulons démontrer les deux points de vue, celui qui argumente que la manière dont l'Islam est exercé et interprété actuellement au Maroc méprise les femmes, et celui qui retrouve dans l'Islam une religion originellement en faveur de l'égalité (voir le « féminisme islamique »). Ceci s'inscrit dans un débat entre universalité et spécificité du référentiel féministe qui sera discuté ci-après. À ce sujet, un représentant d'une association de juges et d'avocats (entretien 11) remarque que « les personnes les plus résistantes [à l'approche genre] sont les femmes elles-mêmes au niveau de la société ». La femme peut donc être parfois l'ennemie d'elle-même (entretien 8). Ici, une féministe argumentant à partir d'un

référentiel universel tend peut-être à sous-entendre que les interviewés désignent les femmes musulmanes et conservatrices qui sont attachées aux rôles traditionnels des hommes et des femmes. Mais nous devons faire attention à ne pas automatiquement faire le lien entre Islam, conservatisme, tradition, et opposition à l'égalité de genre.

Lors de ce chapitre, nous avons fait ressortir plusieurs images de « la » femme marocaine produites par des acteurs du développement international, mais aussi par des féministes et représentants de la société civile locale. Le discours développementaliste tend parfois à produire une image simplifiée de la femme du tiers-monde pauvre et illettrée. Selon Mohanty (1984), c'est à partir de l'interaction entre cette différence tiers-mondiale et la différence de genre que le pouvoir est exercé dans le discours développementaliste. Une telle « représentation » de la femme du tiers-monde devient possible quand le locuteur « s'auto-présente » implicitement en tant qu'idéal à atteindre. Elle a des conséquences réelles pour ces femmes, ce que nous avons illustré par l'exemple du quota de femmes dans les régions rurales. Pourtant, quand nous sortons du discours développementaliste vers un discours plus local, cette image devient plus diversifiée, ce qui ouvre la voie à une discussion autour de l'hétérogénéité des référentiels féministes (universel ou spécifique/ religieux). L'image développementaliste de la femme pauvre et illettrée du tiers-monde se retrouve aussi parfois dans le discours autour de l'*empowerment* que nous allons analyser dans le chapitre suivant.

3. Le discours sur les approches développementalistes en matière de genre

3.1 Les enjeux autour des différents modes d'*empowerment*

Par la suite, il sera question d'analyser la manière dont les interviewées mobilisent la notion d'*empowerment*. Même si ni le terme anglais, ni sa traduction française officielle (« autonomisation » ou « habilitation »), n'est mentionné par aucune interviewée, plusieurs d'entre elles utilisent les expressions « renforcement des capacités » et « accès et contrôle des ressources », qui font référence à l'approche d'*empowerment*. Dans ce contexte, nous allons prêter une attention spécifique au discours évoquant la nécessité de définir les besoins des destinataires, afin de pouvoir mener des actions d'*empowerment* ciblées. Nous allons faire ressortir notamment trois différents discours sur l'*empowerment*, à savoir celui en matière

d'expertise de genre, de droits des femmes et de financement, qui sont menés par et destinés à différents acteurs. Ce faisant, nous tenons en particulier à souligner l'*empowerment* des femmes.

Le tableau suivant résume quelques extraits d'entretiens contenant un discours sur le renforcement des capacités, afin de comprendre qui mène les actions d'*empowerment*, qui sont les destinataires de telles actions et quelles capacités y sont renforcées.

Tableau 2 : Les différentes modes d'*empowerment* en fonction des acteurs

Partant de	Action	Destiné à	Contenu de l'action
La GIZ	renforce les capacités	de son personnel	en matière de l'intégration de l'approche genre dans ses projets.
		des responsables politiques	en matière de planification stratégique selon le genre.
		des associations	dans la mise en œuvre des agendas (entretiens 2, 4).
L'ADS (avec l'appui de la GIZ)	renforce les capacités	de ses planificateurs de genre	en matière de personnel supplémentaire.
		de ses cadres	concernant l'intégration de l'approche genre (entretien 5).
Les experts de genre	renforcent les capacités	des associations bénéficiaires	dans l'approche genre (entretien 7).
Les associations de la société civile	renforcent	leurs propres capacités	de mobilisation et de plaidoyer.
		les capacités d'autres associations	en matière d'égalité de genre (entretien 7).
Les associations féministes	renforcent les capacités	des juges	en matière de droits des femmes et de Code de la famille.
		des femmes marocaines	concernant leur participation et représentation politique (entretiens 3, 8, 9).
Les banques	renforcent les capacités	des femmes marocaines	en termes de financement de l'entrepreneuriat féminin (entretien 12).

Nous pouvons retenir que c'est d'abord l'agence de développement et les experts de genre qui mènent les actions d'*empowerment*, mais que de telles actions sont aussi menées par les institutions politiques et les associations locales. Dans le cadre du Projet genre, nous pouvons observer un effet de « boule de neige » désignant une première action de renforcement des capacités menée par la GIZ destinée aux acteurs locaux, qui renforcent ensuite à leur tour les capacités d'autres acteurs locaux. La notion de renforcement des capacités est également mobilisée par des associations féministes locales en dehors du contexte développementaliste.

Ici, ce sont des capacités en matière de représentation politique des femmes (souvent des femmes élues) ou en matière de connaissances sur l'égalité de genre et les droits des femmes qui sont renforcées. Dans ce cadre, l'*empowerment* est lié à des personnes spécifiques (notamment des femmes) et à des connaissances relatives aux études sur le genre ou au contexte juridique local.

Pourtant, dans les discours plus développementalistes, l'*empowerment* des acteurs locaux est directement lié à « l'expertise » en matière de *gender mainstreaming*. Dans ce contexte, les capacités à renforcer désignent les connaissances sur l'approche genre ou sur la réalisation d'un projet. Une telle mobilisation de l'*empowerment* liée à l'expertise en matière de l'intégration sexospécifique tend à réduire sa signification originale et s'oppose au discours féministe local sur l'*empowerment*, qui est plus revendicatif et lié directement à l'objectif de l'égalité de genre. Parfois, le terme « capacité » est aussi mobilisé pour désigner toutes sortes de capacités sans savoir de quelles capacités spécifiques les interviewées parlent. Dans le cadre d'une telle mobilisation, la notion d'*empowerment* risque également de perdre sa signification originale.

Le discours sur le renforcement des capacités inclut un autre discours, à savoir celui sur l'appui, le soutien, l'assistance et l'accompagnement. Les actions d'appui, de soutien, d'assistance et d'accompagnement sont le plus souvent menées par la GIZ et destinées aux institutions politiques ou à la société civile locale. L'appui offert peut être de nature institutionnelle (institutionnalisation de l'égalité au niveau des structures et du métier) ou de nature technique (connaissances sur l'approche genre). Dans le cadre du Projet genre, ces actions désignent les objectifs généraux ou spécifiques du projet, par exemple l'appui en matière de : l'égalité de genre, l'analyse et la planification de genre, l'élaboration de l'Agenda gouvernemental pour l'égalité et des agendas associatifs locaux, et l'opérationnalisation des outils de travail selon le genre (entretiens 1, 2, 5). L'appui ou le renforcement des capacités afin d'atteindre lesdits objectifs est la tâche principale de la GIZ. Au sein de ce discours, la GIZ ne vient pas pour mener des activités caritatives, mais pour accompagner de manière modeste l'acteur local afin de l'« autonomiser ». Un tel vocabulaire est utilisé notamment par les conseillères de la GIZ et la responsable de l'ADS dans l'objectif d'éviter une approche top-

down et de mettre les partenaires de coopération sur un pied d'égalité. Nous allons analyser d'autres défis de la coopération Nord-Sud de plus près dans le chapitre 5.1 de la partie II.

Notons par ailleurs que celui qui mène une action d'*empowerment* ne peut que soutenir le renforcement des capacités du « bénéficiaire », car celui-ci doit finalement s'autonomiser lui-même. Pourtant, dans les discours présents, nous avons parfois l'impression que des capacités auparavant inexistantes sont octroyées d'en haut, au lieu de soutenir le « bénéficiaire » à en développer lui-même. De plus, nous pouvons évoquer qu'aucune interviewée ne mobilise la notion de pouvoir dans le contexte d'*empowerment*. Ici, le pouvoir a été remplacé par « capacités » ou « ressources ». Selon ONU Femmes, l'accès et le contrôle des ressources est un élément important de l'approche d'*empowerment*. Les ressources peuvent être de nature productive (p.ex. terre), économique (p.ex. revenu) ou politique (p.ex. direction). Pendant que l'accès désigne les capacités d'utiliser ces ressources (pour ses propres fins), le contrôle désigne la capacité de prendre des décisions sur l'utilisation de ces ressources (ONU Femmes 2017). Ici, le pouvoir est défini en premier lieu en termes de ressources matérielles (ressources productives et économiques), ce qui conduit à un manque de référence à l'articulation du pouvoir au sein des relations sociales de sexes.

À ce sujet, nous pouvons mettre en avant un autre discours développementaliste, à savoir celui sur les besoins des acteurs locaux, ainsi que sur leur accès aux ressources et le contrôle de celles-ci. Ce discours est notamment articulé par la responsable GIZ des agendas associatifs locaux (entretien 2). Celle-ci voit son rôle principal dans l'autonomisation des associations locales pour qu'elles soient « aptes à réaliser elles-mêmes leurs agendas, peut-être les développer beaucoup plus que ça ». Elle expose :

Je suis beaucoup plus pour renforcer les capacités d'un acteur et le laisser faire lui-même réaliser parce qu'il connaît mieux ces besoins, ces besoins qui changent aussi. Moi, je ne serais pas toujours avec lui [...]. Mais si je le prépare à bien identifier ses besoins, bien chercher un financement et bien mettre en œuvre ou bien faire plaider pour ces besoins, je crois que là, je dis que j'ai bien fait mon travail en tant que bailleur de fonds.

Ici, l'*empowerment* des acteurs locaux en matière de gestion de projets est donc perçu comme un objectif principal qui est étroitement lié à la notion de besoins. Dans le cadre d'un projet de développement, l'identification des besoins des « bénéficiaires » est nécessaire, afin de connaître la nature des capacités qui doivent être renforcées. À l'inverse, l'*empowerment*

conduit à ce que les « bénéficiaires » formulent leurs besoins plus facilement et prennent un rôle plus actif dans la promotion de leurs intérêts et besoins (voir glossaire en annexe). Dans la citation ci-dessus, les besoins des associations sont liés aux connaissances nécessaires à la réalisation de projets (financement, mise en œuvre, plaidoyer). Par conséquent, l'objectif de l'égalité de genre est relégué au second plan et risque de disparaître dans le vocabulaire organisationnel.

En ce qui concerne les besoins des femmes et des hommes, la consultante de la GIZ (entretien 2) fait ressortir que ceux-ci n'en ont pas les mêmes. L'identification des besoins des femmes et des hommes est une étape essentielle de la planification sexospécifique. D'après Moser, la planification selon le genre (en anglais *gender planning*) détermine que les femmes et les hommes dans les sociétés du tiers-monde ont des rôles différents (voir triple rôle des femmes), ce qui explique la raison pour laquelle ils ont souvent des besoins différents (Moser 1989, 1799). Pourtant, nous devons utiliser cette définition avec prudence, car elle tend à homogénéiser les femmes du tiers-monde. Ici, nous pouvons faire référence au chapitre 2.2 de la partie II, où nous avons fait ressortir un discours homogénéisant sur la femme pauvre dont les capacités devraient être renforcées.

Selon ONU Femmes, l'*empowerment* vise à atteindre des objectifs partagés par les hommes et les femmes; les hommes doivent donc être impliqués dans le processus de changement (ONU Femmes 2017). Pourtant, même si l'approche d'*empowerment* se veut comme un moyen pour atteindre l'égalité de genre, dans la pratique, elle est parfois associée à une approche visant uniquement les femmes (voir aussi chapitre 2.2 de la partie II). Par exemple, la consultante de la GIZ (entretien 2) note que les actions prévues dans les agendas associatifs locaux ciblent entre autres l'accès des femmes aux terres collectives et le contrôle de ces terres par les femmes. Ici, les femmes des terres collectives sont considérées comme problème sans mettre en question les rapports sociaux entre hommes et femmes.

Un autre exemple est la mise en place d'une ligne de crédit pour les femmes entrepreneures proposée par un interviewé du secteur bancaire (entretien 12). Tout comme la consultante de la GIZ, ce répondant met l'accent sur les différents besoins des femmes entrepreneures en termes de financement. Une femme couturière aurait par exemple d'autres besoins financiers que la patronne de la CGEM. Dans un contexte de maximisation du profit de la banque, de

telles offres sont censées « autonomiser » les femmes au niveau économique, sans fondamentalement changer ou faire évoluer les rôles sociaux de sexes. Par ailleurs, nous pouvons sous-entendre que ces offres sont mises en place pour augmenter le taux de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et pour améliorer l'image de celles-ci. On pourrait se demander, de plus, si les crédits proposés exploitent les femmes pauvres en demandant des taux d'intérêt trop élevés, mais ceci n'est pas notre objectif ici. (À ce sujet, voir aussi la critique de Chowdhury (2015) envers l'utilisation de l'*empowerment* dans le contexte du microcrédit.)

Avant de terminer ce sous-chapitre, notons que les approches développementalistes en matière de genre s'inscrivent dans des approches de développement plus larges qui ne se valent pas. Selon la vision de la Stratégie nationale pour l'égalité, le Projet genre se situe dans une approche de développement humain durable (ministère du Développement social 2006, 15) qui peut être défini comme suit :

Par la notion de développement humain durable, on entend un accroissement des libertés et des potentialités des individus dans toutes ses composantes : économique, sociale, culturelle, éthique, politique. [...] Le 'développement humain durable' complète le 'développement durable' en ce qu'il intègre (aussi) le renforcement des capacités d'une génération à l'autre en termes de croissance économique et d'amélioration des conditions de vie, du capital social et du capital humain (Unicef 2010).

En analysant les entretiens, nous pouvons retrouver plusieurs idées de cette définition : par exemple, l'idée de l'*empowerment* des acteurs locaux et de leurs générations futures, l'accent mis sur l'importance de la transversalité de l'approche genre, ainsi que la posture libérale adoptée par certaines interlocutrices.

De même, tous les discours développementalistes ne se valent pas. Parfois, lorsque l'on parle de discours développementaliste, celui-ci s'inscrit dans une posture féministe libérale occidentale produisant l'image réductionniste de « la » femme marocaine pauvre et musulmane. Parfois, le discours développementaliste se situe dans une approche technocratique suivant des méthodes de travail et des procédures bien définies. Pourtant, nous allons découvrir que ce dernier discours est adopté de manière stratégique par des féministes locales, afin de faire de l'égalité de genre une préoccupation majeure de l'État marocain. Le

discours développementaliste sur le genre n'est donc pas monolithique et nous allons démontrer ses différentes facettes au cours de notre analyse.

Dans ce chapitre, nous avons fait ressortir plusieurs discours sur l'*empowerment*. Parfois, les actions d'*empowerment* s'intéressent uniquement aux femmes, sans questionner les relations sociales de sexes. Ce discours, mené par exemple par un banquier, définit le pouvoir en termes d'accès et de contrôle des ressources matérielles (p.ex. en termes d'accès aux crédits). Un autre discours sur l'*empowerment*, notamment mené par les acteurs de développement, définit le pouvoir en termes de connaissances techniques sur l'approche genre, ce qui s'oppose à un discours féministe local dans lequel les actions d'*empowerment* visent directement les droits des femmes et la mise en place de l'égalité de genre.

3.2 Le *gender mainstreaming* : entre approche technique et approche locale

En plus de l'*empowerment*, le *gender mainstreaming* constitue une autre approche appliquée par les organisations de développement afin d'atteindre l'objectif de l'égalité de genre. Dans ce chapitre, nous allons analyser la manière dont la notion de *gender mainstreaming* est abordée par les personnes interrogées. Notons à l'avance que la plupart des répondantes utilise de préférence le terme français « intégration de l'approche genre »⁴⁹, notion que nous retrouvons dans le titre complet du Projet genre (*Intégration de l'approche genre dans les politiques de développement économique et social au Maroc*). Dans un premier temps, nous allons analyser comment les interviewées définissent le *gender mainstreaming*. À ce sujet, nous allons mettre l'accent sur le caractère transversal et global de l'approche qui inscrit le *gender mainstreaming* dans une discussion autour de la spécificité locale et l'universalité. Dans un deuxième temps, il sera question d'analyser de plus près la mobilisation du genre dans le langage technique autour du *gender mainstreaming*, et le discours sur d'autres outils liés à cette approche.

⁴⁹ Cette désignation diffère de la terminologie française officielle des Nations unies. ONU Femmes traduit le terme anglais *gender mainstreaming* par « intégration sexospécifique » et propose une définition séparée pour « l'approche sensible au genre » (voir glossaire en annexe).

Commençons, donc, par étudier les définitions directes de *gender mainstreaming* que les interviewées proposent. Selon une conseillère technique du Projet genre (entretien 1), le *gender mainstreaming* désigne l'intégration transversale de l'approche genre à tous les niveaux, en même temps que la mise en œuvre d'actions spécifiques de genre visant à réduire les écarts entre hommes et femmes. Elle décrit la perspective de genre ainsi :

Celui qui est dans l'action publique, il doit se dire : 'Ok, je vais construire une route. Comment je me conseille, comment je m'organise? Quelles sont les données dont j'aurais besoin pour que cette route soit utilisée de manière équitable aussi bien par les hommes et les femmes, différentes catégories d'hommes et différentes catégories de femmes?'

Cette définition est cohérente avec celle des Nations unies. Ceci n'est pas étonnant, car la conseillère de la GIZ est spécialisée dans l'approche de *gender mainstreaming*. Cependant, dans le discours d'un militant des droits humains de l'Espace associatif (entretien 6), nous trouvons une définition divergente du *gender mainstreaming* :

Qui dit intégrer l'approche genre transversalement dans les structures, veut dire la révision de l'aspect égalité de genre dans l'Espace, y compris la présence des femmes aussi bien que des hommes dans le service administratif, la prise en considération de l'égalité de genre dans les structures organisationnelles, la direction, les présidences et aussi la présence à l'assemblée générale. Donc, on a commencé à solliciter toutes les organisations membres de nous envoyer une femme et un homme à l'assemblée générale.

Ici le *gender mainstreaming* est défini en tant que mise en place de la parité, ce qui est une définition réduite. La mise en place de la parité fait partie du *gender mainstreaming*, mais il n'en est pas synonyme. Ensemble, l'intégration sexospécifique et la réalisation de la parité constituent des moyens afin d'atteindre l'égalité de genre. Une telle définition réduite peut être attribuée à la complexité et la technicité du *gender mainstreaming*.

Lors des entretiens, les interviewées ont mis notamment l'accent sur la transversalité et la globalité de l'approche genre. Selon l'ancienne ministre (entretien 3), l'approche genre est « une approche globale dans laquelle il y a l'économique, le culturel, le social, le politique, le civil. Et si vous enlever un des aspects, vous faites tomber tous les autres ». De plus, il ne s'agit pas d'une approche sectorielle ou régionale, mais d'une approche qui est applicable à tout organisme, donc tout ministère, toute entreprise, toute association, etc. Une responsable politique (entretien 4) définit le genre comme concept transversal qui ne peut pas être traité comme question à part : « On se focalise sur l'industrie, sur l'énergie, sur les autoroutes, le

commerce, le libre-échange, etc. Oui, mais la question de l'égalité est censée être transversale dans toutes ces questions ». Par ailleurs, cette répondante plaide pour la prise en compte de l'égalité de genre dans les discussions autour de la démocratie. Ce discours s'oppose à l'énonciation d'un représentant d'une association de juges et d'avocats (entretien 11) pour lequel la mise en place de la démocratie est une condition préalable à l'égalité de genre. En comprenant le genre comme concept global et transversal, les deux femmes politiques (entretiens 3, 4), auparavant actives dans le mouvement féministe au Maroc, attribuent au genre une importance majeure dans la structuration des relations sociales et dans le partage du pouvoir.

Au niveau de la planification politique, une approche transversale n'est possible qu'avec la participation de tous les acteurs. Selon une conseillère technique du Projet genre (entretien 1), « l'intégration de l'approche genre de manière transversale nécessite deux choses : la volonté politique et l'expertise locale ». Ceci est partagé par l'ancienne ministre (entretien 3) qui souligne que des actions transversales, dépassant le domaine de responsabilité d'un seul ministère, nécessitent un portage politique et « un engagement presque militant d'une autorité ministérielle ». Ici, le discours sur la transversalité du *gender mainstreaming* est ancré dans un contexte politique local qui met l'accent sur la responsabilité de chacun des acteurs publics, afin d'atteindre une intégration sexospécifique réussite. En soulignant la contribution des féministes du tiers-monde à l'élaboration du *gender mainstreaming*, la conseillère de la GIZ (entretien 1), elle-même active dans le mouvement féministe au Maroc, met en avant que celui-ci n'est pas une approche occidentale, mais « le produit de l'interaction entre les professionnels à l'échelle mondiale ». Dans cette perspective, le *gender mainstreaming* réunit donc les connaissances sur le genre de différents endroits dans le monde et assure un ancrage local à partir des connaissances contextualisées (ou de l'« expertise locale »).

Le discours sur la globalité du *gender mainstreaming* nous rappelle aussi au débat autour d'une définition globale de l'égalité de genre, qui s'oppose parfois à une définition plus spécifique et locale (p.ex. l'égalité dans l'Islam). Selon une féministe de l'ADFM (entretien 9), « ça serait impossible que l'ensemble des partis politiques puisse se mettre d'accord sur une vision claire et globale de ce qui est l'égalité de genre ». Il importe donc de savoir à partir de quel référentiel une stratégie nationale qui vise le *gender mainstreaming* définit l'égalité de

genre. Ceci nous amène directement à un débat entre universalité et spécificité, que nous allons aborder plus bas, notamment dans le contexte du Plan gouvernemental pour l'égalité. Cette stratégie gouvernementale vise le *gender mainstreaming* et implique des définitions de l'égalité de genre qui ont changé avec l'idéologie politique des partis au pouvoir. Ici, il s'agit d'un exemple de l'adaptation locale d'une approche qui se veut universelle.

À ce sujet, nous pouvons nuancer l'énonciation de Mukhopadhyay (2004), selon laquelle les préoccupations féministes concernant l'objectif politique de l'égalité sont normalisées dans « l'affaire du développement » comme projet anhistorique, apolitique, décontextualisé et technique, qui ne change pas les relations de pouvoir existantes. Plus haut, nous avons confirmé que l'objectif de l'égalité de genre tend parfois à disparaître dans le vocabulaire technique du *gender mainstreaming*. L'importance de cet objectif est aussi réduite dans le *diversity mainstreaming*⁵⁰, une nouvelle approche qui désigne la prise en compte de la diversité des inégalités sociales en plus des inégalités de genre. Ainsi, selon un interviewé (entretien 6) : « le genre dépend des théories. Il y a ceux qui l'allongent pour l'introduire aussi à d'autres niveaux, par exemple les handicapés, les enfants, etc., le genre un peu plus large ». En outre, nous pouvons confirmer que le *gender mainstreaming* tend à normaliser la perspective de genre dans la planification des projets.

Pourtant, nous avons découvert qu'au niveau micro du Projet genre, des actions spécifiques ont été menées qui rendent les inégalités de genre et les relations de pouvoir visibles (voir chapitre 2.1 de la partie II). Notons que pour pouvoir « normaliser » la perspective de genre dans certaines pratiques, il faut d'abord avoir compris que des inégalités dans les rapports sociaux entre hommes et femmes existent. De plus, nous avons fait ressortir que certaines féministes ayant participé au Projet genre sont convaincues du *gender mainstreaming* et apportent des connaissances locales sur l'égalité de genre au Maroc et les féminismes marocains. Dans ce cadre d'analyse, le *gender mainstreaming* ne semble pas renvoyer à un seul et unique registre de conception des rapports de genre, mais plutôt à un cadre stratégique adapté par les acteurs locaux afin de pouvoir l'appliquer dans leur contexte spécifique. Ici, le

⁵⁰ L'article de Squires (2008) est consacré à ce nouveau phénomène.

gender mainstreaming ne constitue pas un projet anhistorique et apolitique, imposé par les acteurs de développement, mais une approche locale réalisée par des féministes marocaines qui imputent une importance majeure à l'objectif politique de l'égalité de genre.

Continuons avec l'analyse d'un discours plus indirect sur le *gender mainstreaming*, ce qui implique l'analyse du vocabulaire utilisé autour de cette approche. Parfois, l'expression « intégration de l'approche genre » est modifiée par les interviewées en remplaçant « l'approche genre » par « égalité de genre » ou « genre » tout court (intégration de l'égalité de genre, intégration du genre). Plus haut, nous avons déjà fait ressortir que l'assimilation du genre avec une approche technique risque de réduire son signifiant original. Dans le contexte de l'intégration sexospécifique, le genre est intégré dans différentes structures, sans que la signification de ce que les interviewées désignent par cette intégration ou par l'approche genre soit toujours claire. Par exemple, le genre est intégré dans des projets et programmes, dans des secteurs différents (comme le secteur privé), dans des politiques publiques, dans des structures institutionnelles (entretiens 1, 2, 3, 4, 6, 10), ainsi que dans « la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions de développement » (entretien 5). Ici, le genre devient donc un outil de développement intégrable partout. Même si une telle mobilisation du genre tend parfois à masquer le rôle crucial des relations sociales et des dynamiques de pouvoir, elle démontre en même temps l'importance du genre en tant que concept global et traversant un grand nombre de domaines du développement économique et social.

À ce sujet, nous pouvons faire référence au discours sur la gendérisation. Ainsi, les interviewées parlent de la gendérisation d'un processus, d'une femme gendérisée, des projets gendérisés, d'un diagnostic gendérisé, ou d'un budget gendérisé (entretiens 2, 5, 6, 9). Dans ce discours, le genre est associé à un processus (le fait de rendre quelque chose gendérisée) applicable à toute personne et toute chose. Il s'agit du terme anglais *gender* qui a été francisé en l'utilisant soit comme adjectif, soit comme nom. Cette variation grammaticale de la notion de genre se reflète dans son usage pratique, où elle désigne le processus d'adoption d'une perspective de genre. Ici, la perspective de genre tend à être normalisée en étant intégrée dans les pratiques quotidiennes du développement. Pourtant, nous allons découvrir dans les chapitres 5.1 et 6.1 de la partie II que, dans la pratique du développement, le genre est loin d'être un concept « normal », habituellement intégré dans tout projet de développement, mais

que les féministes continuent dans ce cadre à rendre les inégalités de genre visibles pour que les acteurs tiennent compte du genre dans la gestion de projets.

Le *gender mainstreaming* est étroitement lié à d'autres instruments ou outils de genre, par exemple l'audit de genre, la budgétisation sensible au genre et les points focaux genre. À ce sujet, une responsable de l'ADS (entretien 5) note : « Nous avons bénéficié de l'appui technique de la GIZ pour auditer tous les outils de travail de l'Agence selon le genre ». L'Espace associatif a également mené un audit selon le genre. Selon ONU Femmes, un audit de genre est un instrument qui examine l'efficacité et le suivi des pratiques internes et des systèmes d'appui concernant le *gender mainstreaming* et fait des recommandations afin d'améliorer ces processus (ONU Femmes 2017). Ici, le genre est de nouveau associé à un outil technique qui mesure l'efficacité des méthodes de travail. Cet outil mesure aussi « les progrès en matière d'égalité », ce qui réduit le genre à un indicateur compétitif (voir aussi les indicateurs de genre dans le chapitre 1 de la partie I). Par ailleurs, le genre est associé à une approche financière prêtant peu attention aux relations sociales, même si ONU Femmes parle dans la définition d'un audit « social ». L'audit de genre s'inscrit de plus dans une approche d'*empowerment* qui est à nouveau lié à l'expertise en matière de *gender mainstreaming* (« l'audit de genre renforce la capacité collective de l'organisation d'examiner ses activités sous le prisme sexospécifique » (ONU Femmes 2017)). Dans le cadre d'un tel langage, le genre risque de perdre sa signification originale. D'un autre côté, en tant que concept « performatif », le genre peut créer de nouvelles logiques de développement. En créant un environnement performant, l'égalité de genre peut devenir un objectif commun de tous les collaborateurs de l'organisme.

Un autre instrument mentionné par plusieurs interviewées (entretiens 1, 3, 9) est la budgétisation sensible au genre (BSG). Celle-ci ne désigne pas plus de dépenses pour les femmes, mais « une méthode pour déterminer dans quelle mesure les dépenses publiques sont détournées ou se rapprochent de l'objectif de l'égalité des sexes » (ONU Femmes 2017). Ici, le genre est donc « intégré » dans la budgétisation nationale. Il nous semble que la BSG se rapproche plus de l'objectif de l'égalité de genre, car elle désigne un moyen concret pour atteindre cet objectif. À l'inverse, lorsque l'hyperonyme *gender mainstreaming* est employé,

nous avons parfois l'impression que cet objectif est reporté dans un lointain avenir, ce qui est dû à la complexité de l'approche et son vocabulaire technique.

Par ailleurs, les interviewées mentionnent les points focaux genre au sein de la GIZ et de l'ADS, qui ont entre autres comme fonctions de « coordonner la stratégie de transversalisation du genre dans les organisations/ bureaux/ programmes » et de « partager des informations sur le genre et appuyer techniquement pour inclure des questions de genre » (ONU Femmes 2017). Ces unités font partie d'une stratégie d'institutionnalisation du genre et constituent un point de contact direct au sein de l'organisme. Ici, le genre est associé à un département dans une entreprise, ce qui l'enferme dans une logique organisationnelle. D'un autre côté, une telle unité peut renforcer la prise de conscience des collaborateurs de l'importance du genre qui devrait traverser toutes les structures de l'organisme. Par ailleurs, c'est à partir des points focaux genre que des connaissances spécifiques sur le genre sont transmises au sein de l'organisme. Ainsi, ces unités peuvent avoir une influence significative sur la manière dont les collaborateurs perçoivent le genre (p.ex. concept global et transversal vs. concept complexe et technique). Les points focaux genre sont étroitement liés à l'expertise de genre, sujet que nous allons traiter plus amplement dans le chapitre 4.1 de la partie II.

Lors de ce chapitre et dans le cadre du *gender mainstreaming*, nous avons démontré qu'au sein du langage de développement, le genre tend parfois à être représenté en tant qu'outil technique, mesurable, compétitif et pragmatique, plutôt que d'en faire un enjeu dynamique, social et politique. Un tel discours est notamment mobilisé par une responsable de l'ADS (entretien 5) qui parle par exemple de « l'ingénierie de l'approche genre ». D'un autre côté, elle note que le Projet genre, « ce n'est pas un projet technique, c'est un projet de changement de toute une société ». Ici, nous pouvons observer une contradiction entre le contenu de cette énonciation et le langage utilisé qui contient majoritairement un vocabulaire technique. En faisant du genre un enjeu technique, les acteurs du développement essaient peut-être de désensibiliser la question sociale des rapports de genre. Dans cette perspective, il semble plus facile de faire du genre une question réservée aux experts utilisant un langage « diplomatique » et peu revendicatif, afin d'éviter une confrontation directe avec des possibles mouvements opposés. Pour l'agence de développement, il ne s'agit pas de bouleverser les relations sociales dans le pays partenaire, mais de se positionner en tant qu'accompagnateur

modeste des acteurs locaux. Par ailleurs, le choix d'un tel langage pourrait refléter un désir de la part des acteurs de développement de vouloir rendre les enjeux sociaux prévisibles et « tangibles ». Le *gender mainstreaming* propose une stratégie ciblée et bien définie pour appréhender un phénomène dynamique comme le genre. Même si les acteurs n'en sont pas conscients, derrière leur choix de mots se cache toujours une certaine intention. C'est dans le choix de faire du genre un enjeu technique plutôt que social et politique où se situe le pouvoir de l'acteur dominant.

L'utilisation d'un certain langage a des conséquences réelles sur la manière dont les acteurs perçoivent le genre et dont ils croient pouvoir atteindre l'égalité de genre. Ainsi, nous avons fait ressortir que, dans le discours autour du *gender mainstreaming*, l'objectif de l'égalité de genre est parfois relégué au second plan. Un représentant d'une association de juges et d'avocats (entretien 11) mène une réflexion sur les effets réels du *gender mainstreaming* sur l'égalité de genre et conclut que « la mise en place de l'approche genre d'une manière méthodique, c'est irrationnel, ça ne peut pas marcher ». Ici, l'interlocuteur fait ressortir qu'une vision technocratique, qu'il attribue aux acteurs de développement, n'est pas applicable aux relations de genre au Maroc ou dans toute autre société. En considérant le *gender mainstreaming* comme irrationnel, il délégitime l'approche et plaide pour une voie vers l'égalité de genre à partir des mouvements sociaux (voir chapitre 6.1 de la partie II). À ce discours sur la vision supposément technocratique et dépolitisée des acteurs de développement s'oppose le discours de quelques féministes marocaines que nous avons fait ressortir plus haut. En mettant l'accent sur l'importance de l'objectif politique de l'égalité de genre dans leur pays, ces féministes se sont appropriées le *gender mainstreaming* pour en faire un enjeu local.

Nous argumentons qu'il s'agit ici d'*agency* au niveau local dans le sens où ces féministes pensent et agissent indépendamment et à l'extérieur du cadre « normalisé » du *gender mainstreaming*. Elles semblent avoir trouvé dans le *gender mainstreaming* un outil stratégique et légitime pour faire de l'égalité de genre un objectif politique majeur de l'État marocain. L'adoption du discours de l'approche genre est donc stratégique, alors que les pratiques s'en écartent. Les féministes citées plus haut s'opposent à la dépolitisation et décontextualisation de la question du genre dans le cadre du *gender mainstreaming* et participent ainsi de manière

indirecte à la critique de l'approche. L'écart entre le discours officiel et les pratiques peut être illustré par le concept des normes pratiques introduit par Olivier de Sardan :

Les normes pratiques correspondent aux diverses régulations informelles, tacites ou latentes, qui sous-tendent les pratiques des acteurs non conformes aux normes officielles ou formelles, qui expliquent par leur existence même la convergence relative de ces pratiques, et qui permettent de comprendre les écarts ou le 'jeu' avec les normes officielles ou formelles, que celles-ci soient professionnelles ou sociales (Olivier de Sardan 2010, 12).

Dans notre cas, les normes formelles correspondent au discours officiel du *gender mainstreaming* qui tend à dépolitiser les enjeux de genre, alors que les normes informelles correspondent au comportement réel des acteurs locaux qui tendent à suivre des stratégies renversées. Nous revenons sur Olivier de Sardan dans le chapitre 4.2 ci-dessous lorsque nous abordons l'appropriation du projet de développement par les acteurs locaux et leurs stratégies derrière une telle appropriation.

4. Le transfert des connaissances et leur appropriation par les acteurs locaux

4.1 L'expertise et la formation sur le genre : entre savoir technique et débat social

Dans le cadre du Projet genre, le *gender mainstreaming* a été objet de formations menées par des experts de la GIZ. De tels experts, de même que les associations féministes locales, transmettent certaines connaissances sur le genre à travers les actions de formation ou de sensibilisation. D'un côté, au sein de ces discours, les connaissances sur le genre semblent être réservées aux experts et désignent un capital humain augmentant la performance de l'institution. De l'autre côté, nous allons voir qu'elles peuvent aussi désigner des connaissances plus générales sur l'égalité de genre et les droits des femmes au niveau de la société au Maroc, permettant un débat public et controversé sur le genre.

De manière générale, les connaissances sur le *gender mainstreaming* et la gestion de projets sont définies en termes d'expertise technique. Par exemple, un militant des droits humains de l'EA (entretien 6) assimile l'expertise de la GIZ sur l'approche genre avec « un apport technique suffisamment important ». Selon une responsable de l'ADS (entretien 5), l'Agence a

« assez d'expertise aujourd'hui pour mener [sa] stratégie de genre tout seul sans appui technique ». L'appui technique de la GIZ se compose donc de l'expertise sur la stratégie de genre qui concerne l'institution ADS en soi, ainsi que les projets qu'elle mène (voir aussi chapitre 5.1 de la partie I et stratégie en matière de genre de la GIZ). La transmission de l'expertise de la GIZ en matière de genre est une partie intégrante du projet. Pourtant, selon l'interviewée, il s'agit plutôt d'un « cofinancement d'une expertise », ce qui donne l'impression que le côté financier est plus important que l'expertise en soi. Par ailleurs, la répondante fait ressortir que les acteurs locaux ont besoin de l'expertise de côté technique et non logistique ou communicationnelle, car ces domaines devraient être assurés par la partie marocaine. La responsable de l'ADS définit l'expertise technique donc en termes de connaissances sur l'approche genre et non en termes de gestion de projets.

D'un autre côté, le volet technique est associé à la gestion de projets. Une conseillère de la GIZ (entretien 1) parle par exemple de « la technicité pour pouvoir rédiger des rapports, des projets, des résultats, des objectifs » à partir de la perspective de genre. À la question des enjeux de genre au Maroc, une coordinatrice de l'EA, responsable du projet *Agendas associatifs locaux pour l'égalité* (entretien 7), répond : « il faut que je sois experte ou spécialiste [en genre]. [...] J'ai quelques notions de base mais je m'occupe surtout du côté technique ». Ici, le côté technique désigne plutôt la gestion de projets et non les connaissances en matière de genre. Selon cette interlocutrice, toute connaissance sur les rapports sociaux hommes-femmes au Maroc est réservée aux experts. Cette citation montre que les connaissances sur le genre sont conçues comme expertise dans le champ d'une approche sensible au genre et non comme connaissances sur les relations sociales entre hommes et femmes et la manière dont du pouvoir est exercé au sein de ces relations.

L'expertise de genre transmet donc des connaissances spécifiques sur le genre en tant que phénomène complexe réservé aux spécialistes, ce qui a des conséquences réelles sur la manière dont nous concevons les rapports sociaux hommes-femmes. À la question ce qu'elle pense des enjeux de genre en tant que femme marocaine, la coordinatrice de l'EA (entretien 7) répond, en faisant référence à la nouvelle Constitution et à l'importance des mouvements féministes au Maroc, que la situation des femmes s'est beaucoup améliorée. Sans rien rajouter, elle se limite à cette réponse assez neutre à une question plutôt personnelle. Dans sa réponse,

nous ne retrouvons aucune mise en question des rapports de pouvoir dans les rencontres quotidiennes entre hommes et femmes. Ceci nous permet d'argumenter qu'elle évite d'entrer dans le débat controversé autour du genre au Maroc, débat considéré comme trop complexe qui devrait mieux être mené par des experts de genre ou des féministes.

Ceux qui transmettent l'expertise ou les connaissances sur ce qui est le genre sont des experts, des spécialistes, des consultants, des conseillers ou des formateurs. Être spécialiste en genre est donc une profession. Ainsi, dans le vocabulaire de la GIZ, on retrouve des appellations de postes comme consultante, conseillère technique, etc. Afin d'accompagner les ministères lors de l'élaboration de la Stratégie nationale et de l'Agenda gouvernemental pour l'égalité, la GIZ a recruté des experts ou des consultants (entretiens 1, 4). Nous devons traiter les connaissances produites par les experts avec prudence, car ces connaissances peuvent construire une nouvelle vérité sur le genre qui est associé à la technicité d'une approche développementaliste (voir aussi Mukhopadhyay 2013). Au-delà des spécialistes de genre, la GIZ recrute aussi des individus ayant des compétences dans la gestion de projets (voir chapitre 4.2 ci-dessous). En utilisant un vocabulaire technique semblable, ces individus sont compatibles avec les approches et manières de travailler de la GIZ. L'institution tend ainsi à normaliser certaines connaissances (sur le genre et la gestion de projets) qui dépassent parfois les positionnements et identités individuelles.

L'expertise sur le genre est transmise notamment à travers des actions de formation destinées au personnel des organisations (ministères, associations, entreprises) et portant sur l'intégration sexospécifique ou en général sur « les questions de genre ». Ces formations impliquent aussi l'apprentissage de concepts spécifiques (p.ex. la masculinité positive⁵¹, le plafond de verre). Au niveau associatif, les interviewées mettent en avant les formations sur le management associatif associé au genre (monitoring, plaidoyers, redevabilité sociale, etc.). Lors des formations, différentes méthodes ont été mobilisées. Par exemple, Quartiers du monde utilise la méthode de l'éducation populaire : « c'est une approche pédagogique,

⁵¹ « La masculinité ou la virilité, c'est le fait de se comporter de manière supposée propres aux hommes. Ainsi, la masculinité positive serait par contre celle qui est dépourvue des violences, des injustices, des viols et autres méfaits » (Kazadi 2015).

andragogique qui ne te donne pas un modèle, [mais] qui va questionner une situation, qui va faciliter le questionnement » (entretien 10). À la fin des formations, les personnes qui ont suivi le cours reçoivent souvent un certificat de participation (entretien 4). Dans un tel contexte, les formations et connaissances sur le genre sont perçues comme une valeur ajoutée sur le curriculum vitae. Le genre s'inscrit donc dans la compétition sur le marché de travail et non dans une lutte sociale pour l'égalité des sexes.

Au sein des discours analysés, nous pouvons observer la mobilisation de l'expression « bénéficiaire d'un appui en termes formation », ce qui fait valoir la relation Nord-Sud entre l'agence de développement qui donne des formations à ses « bénéficiaires ». Pourtant, dans le cadre du Projet genre, les formations ont été données pour la plupart du temps par un personnel local ayant la capacité de décider de la manière dont ils enseignent le genre. Notons que les connaissances transmises ne dépendent pas de la nationalité du formateur, mais de la vision du genre que celui-ci veut transmettre. Même si la formation porte sur une approche stratégique comme le *gender mainstreaming*, le formateur peut s'approprier celui-ci pour faire de l'égalité de genre un objectif politique, contextualisé et local. Au sujet des relations Nord-Sud, un militant des droits humains de l'EA (entretien 6) remarque qu'« il y avait une expertise allemande et par la suite une expertise marocaine qui était compétente au même titre que l'autre ». Ici, l'interlocuteur met l'expertise marocaine et l'expertise allemande au même niveau de qualité; pour lui, il s'agit donc d'un partenariat d'égal à égal entre le Maroc et l'Allemagne. Pourtant, nous allons découvrir plus bas, dans le chapitre 5.1, que pour d'autres interviewées, ce partenariat a été parfois moins équilibré.

Dans le cadre du Projet genre, les formations ont d'abord été menées avec le soutien de la GIZ et ensuite par les acteurs locaux eux-mêmes. Le discours sur la formation s'inscrit dans le discours sur le renforcement des capacités à partir des formations sur le *gender mainstreaming* que nous avons fait ressortir dans le chapitre 3.1 de la partie II. Dans ce contexte, une consultante de la GIZ (entretien 2) adopte un discours sur l'information : « [il faut] déjà informer [les gens] que ça existe une approche, un concept », la société civile « a été appuyée, renforcée, formée et informée », les femmes sont « informées, sensibilisées sur ce qui concerne [leur] santé reproductive ». Au sein de ce discours, le renforcement des capacités désigne l'information de la population sur la thématique de genre. Toute information, de

même que toute formation, transmet un savoir à partir d'une certaine perspective sur une thématique (compare actualités et différentes chaînes d'information) et c'est le formateur qui décide de la nature des informations transmises aux « bénéficiaires ». Selon l'intention ou la stratégie qu'il suit, le formateur peut par exemple choisir le référentiel lors de la définition du genre (universel vs. spécifique) et l'ampleur de l'utilisation des expressions techniques et complexes lors de la formation sur le *gender mainstreaming*. C'est ainsi que les acteurs locaux peuvent adapter et s'approprier le *gender mainstreaming*.

Pendant que les actions de formation sont adressées au personnel des institutions et portent majoritairement sur l'intégration sexospécifique, les actions de sensibilisation sont des actions de proximité directement adressées à la population locale. Une consultante de la GIZ (entretien 2) note que, dans le cadre du projet des agendas associatifs locaux, les activités de sensibilisation ont été organisées dans l'espace public pour être en contact direct avec la population. Pour la plupart du temps, les actions de sensibilisation sont menées par la société civile et plus précisément par les associations féministes, parfois avec l'appui d'une organisation internationale ou de l'acteur public. Même si ces actions s'adressent aussi aux hommes, elles s'inscrivent le plus souvent dans une approche de réduction de la pauvreté des femmes en prenant entre autres les composantes du développement humain pour sujets (éducation, santé, etc.). Par exemple, les femmes et les hommes sont sensibilisés par rapport à la scolarisation des filles, l'alphabétisation des femmes, la santé reproductive, l'accès des femmes aux terres collectives, et la représentation politique des femmes (entretiens 2, 3, 8, 9). Plus généralement, les actions de sensibilisation portent sur l'égalité de genre et les droits des femmes. Même si les actions de sensibilisation s'inscrivent dans une approche développementaliste, elles désignent des thématiques précises, locales et réelles, contrairement à la formation sur le *gender mainstreaming* qui met l'accent sur le niveau macro et stratégique.

En ce qui concerne l'expertise de genre, nous pouvons faire ressortir un autre discours, à savoir celui sur le manque et l'amélioration des connaissances par rapport à l'approche genre au niveau de la GIZ et au niveau des institutions politiques. Dans le cadre du Projet genre, une responsable de l'ADS (entretien 5) note que l'Agence n'a pas toujours été satisfaite avec l'expertise reçue. Ceci ne concerne pas l'équipe de la GIZ, mais l'expert externe recruté entre autres pour l'élaboration de l'audit de genre et pour la réalisation de formations. Selon

l'interlocutrice, les propositions et recommandations de l'audit de genre n'ont pas été « à la hauteur des exigences » : « ce que l'expert nous avait livré, on le savait déjà, on savait le faire, on savait mieux que ça. On s'attendait à plus en termes de qualité ». Ici, l'expertise de genre est associée à un produit livrable dont on mesure ensuite la qualité. Le genre est perçu en tant que composante organisationnelle qui est censée ajouter une valeur à la performance de l'institution, ce qui tend à normaliser les connaissances sur le genre. Pourtant, au niveau des associations, un interlocuteur (entretien 6) semble être satisfait de l'expertise « compétente » dont ils ont profité à l'EA. Avant, ils n'avaient pas « une idée assez claire dans [leur] travail » et ils « ne [connaissaient] même pas l'approche genre ». C'est avec les conseillères de la GIZ qu'ils ont appris de nouveaux concepts concernant le genre dans le développement. Ici, la formation sur l'approche genre est perçue comme une expérience positive qui a peut-être élargi l'horizon des participants par rapport à une nouvelle voie pour atteindre l'égalité de genre, mais qui n'est pas forcément considérée comme un moyen important pour augmenter la performance de l'association.

En ce qui concerne les connaissances sur la thématique du genre au sein de la GIZ, une féministe de Quartiers du monde (entretien 10) s'exprime sur la manière dont un changement de direction à la GIZ Maroc a influencé le projet. Le nouveau directeur « ne connaissait pas beaucoup aux questions de genre », ce qui a créé des problèmes administratifs (p.ex. interdiction de publier les vidéos élaborées dans le cadre du projet sur YouTube et obligation de donner des formations personnelles avant de remettre le matériel pédagogique). En revanche, au niveau du siège de la GIZ, une autre personne interrogée (entretien 1) parle d'un directeur sensible à la question du genre qui a organisé des formations sur l'intégration sexospécifique au sein de la GIZ. Ainsi, une consultante de la GIZ Maroc (entretien 2) remarque que le personnel a bénéficié d'une formation par rapport à l'intégration de l'approche genre dans les projets. L'importance que la direction de la GIZ prête au concept de genre dans la planification des projets a donc une influence directe sur la manière de travailler des collaborateurs et sur l'ampleur de la prise en compte du genre dans leurs actions. Ici, l'expertise de genre désigne plutôt la compréhension du genre en tant que concept global, transversal et politique et non en tant que concept axé sur la performance.

Nous avons dit plus haut qu'au sein de la GIZ, l'approche genre doit être intégrée transversalement dans chaque projet et non seulement dans les projets dont le genre est l'enjeu principal. À ce sujet, une conseillère de la GIZ (entretien 1) émet de sévères critiques à l'égard des coopérations internationales :

Les gens qui sont dans la coopération ne comprennent pas du tout la question du genre. [...] Et ça m'énerve! [...] Les experts, c'est une chose, ah non, pas du tout. [...] Il faut demander ça, de prendre les projets qui étaient au Maroc et voir, est-ce que ce sont des projets qui sont aperçus à partir de la perspective de genre? Eh ben, non! [...] Non, les experts ne connaissent pas! [...] Ils savent gérer les projets, mais ils ne connaissent pas l'approche genre, [...] le *gender mainstreaming* et tout ça.

Ici, les experts désignent plutôt les experts en développement ou les experts dans un des domaines prioritaires de la GIZ (comme l'énergie), et non l'expertise en matière de genre. La répondante critique surtout le manque de la transversalité de l'approche genre au sein de la GIZ et au sein de ses projets. Elle reproche aux gestionnaires de projet de la GIZ de ne pas prendre au sérieux le sujet du genre, pendant que la GIZ mène des projets sur le *gender mainstreaming* à l'étranger. Ce conflit Nord-Sud sera discuté plus amplement dans le chapitre 5.1 de la partie II.

Au niveau des institutions politiques, la conseillère de la GIZ (entretien 1) observe une « difficulté des acteurs publics à réfléchir à partir de la perspective de genre » partout dans le monde. Malgré cette difficulté, elle perçoit une amélioration et une « maturation » des pratiques au Maroc. Dans le cadre du PGE, les ministères se rencontrent pour discuter des avancées par rapport à leur engagement : « rien que ça, pour moi, c'est un processus intéressant pour le changement de la mentalité. [...] La perception et les discours des gens ont complètement changés ». Selon la répondante, la Constitution « a imposé aux gens [...] d'adhérer au niveau de la pratique ». Dans ce contexte, les connaissances sur le genre ne concernent pas le *gender mainstreaming*, mais le fait que l'objectif de l'égalité de genre est maintenant partie intégrante d'un débat public au sein des institutions politiques. Grâce à l'engagement des ministères dans le cadre d'une stratégie gouvernementale, le genre ne semble plus être un sujet tabou et ignoré. De même, une autre consultante de la GIZ (entretien 2) remarque qu'auparavant, l'acteur public mélangeait l'approche genre avec une approche visant uniquement les femmes. Toutefois, « avec le temps, maintenant, quand on parle de

l'approche genre, de l'égalité, on trouve des gens qui sont prédisposés, ils ont déjà des connaissances ». Selon cette consultante,

on voit beaucoup de changements, même au niveau de la population. C'est-à-dire, il y a déjà un débat qui est là. Les gens, ils sont d'accord ou pas, mais au moins ils savent que ça existe. [...] Parler avec quelqu'un qui ne savait rien, [tu dois] déjà l'informer que ça existe une approche, un concept et puis commencer à négocier avec lui la mise en œuvre de la chose [...]. Je crois que le Maroc, maintenant, il est déjà au niveau de la connaissance, il connaît la chose. Et on a besoin juste de convaincre quelques-uns, quelques-unes pour la mise en œuvre des choses.

Les deux conseillères de la GIZ (entretien 1, 2) soulignent donc l'importance d'un débat public sur le genre au niveau de la société marocaine. Un débat de société, ainsi qu'un positionnement politique des individus vis-à-vis du genre, semblent crucial pour prendre compte des différentes visions et pour situer le genre dans les relations sociales. Il nous semble que derrière le langage technique du *gender mainstreaming* se trouve parfois l'intention d'éviter la participation à un tel débat. Au sujet des connaissances de la société marocaine sur le genre, une féministe de l'ADFM (entretien 9) note qu'« il y a des mentalités qui suivent pas du tout [et] la plupart des citoyens et citoyennes marocains n'est pas vraiment sensibilisée à la question du genre ». Ici, l'interlocutrice désigne le fait d'être sensibilisé à la thématique du genre (p.ex. à travers des actions de sensibilisation comme décrites plus haut) et non d'être formé sur l'intégration sexospécifique. En étant membre de l'ADFM, cette féministe s'inscrit dans le référentiel universel des droits humains et refuse toute sorte de particularisme (p.ex. religieux). Pour elle, l'objectif principal n'est pas d'ouvrir un débat public prenant compte des différentes visions, mais de transmettre aux citoyennes et citoyens marocains des connaissances spécifiques sur le genre, à savoir des connaissances sur leurs droits universels en matière de genre.

Par ailleurs, plusieurs acteurs de la société civile critiquent un manque de connaissances au niveau des juges qui ne sont pas suffisamment formés sur le nouveau Code de la famille et sur les droits des femmes (entretiens 8, 9, 11). Selon un représentant d'une association de juges et d'avocats (entretien 11), « il y a des présidents [du tribunal], ils ne savent même pas qu'est-ce que c'est une approche genre ». La question si les juges doivent connaître l'approche de *gender mainstreaming* ou non est à débattre, mais ils sont certainement censés mener une interprétation des lois favorable à la protection des femmes et des hommes. En faisant

référence au cas d'Amina El Filali (voir chapitre 1 de la partie I), une féministe de l'ADFM (entretien 9) note : « même si on a une loi qui protège, dans un pays où il y a une libre interprétation du juge et [où] ce juge n'est pas formé, le texte de loi ne servira à rien du tout ». Ici, les répondants mènent une critique envers la formation des juges marocains (formation universitaire, formation continue, perfectionnement, etc.), ce qui inscrit le sujet de la formation dans un contexte plus local et lié aux droits des femmes.

Toutefois, nous pouvons retenir qu'au sein du discours développementaliste, la formation fait généralement référence à l'expertise sur le *gender mainstreaming*, pendant que la sensibilisation désigne une autre approche développementaliste, souvent destinée aux femmes pauvres et portant entre autres sur l'éducation et la santé. À cela s'ajoute un discours plus politique sur les connaissances générales sur l'égalité de genre et les droits des femmes, permettant un débat de société au Maroc. Les connaissances sur le genre sont produites par les acteurs de développement, ainsi que par des féministes.

4.2 L'organisation du Projet genre et le projet de développement comme champ politique

En plus des connaissances sur le genre, les agences de développement, pratiquant le *gender mainstreaming*, transmettent des connaissances sur la gestion de projets. Dans ce chapitre, nous allons mettre l'accent sur le discours autour de l'organisation du projet mené par les interviewées. Il s'agit d'analyser le Projet genre de la GIZ sous l'angle d'un projet de développement dont les acteurs impliqués ont des intentions spécifiques derrière leurs mots et actions. Ce faisant, nous nous appuyons sur la définition du projet de développement par Olivier de Sardan, selon lequel « c'est une 'arène', où des groupes stratégiques hétérogènes s'affrontent, mus par des intérêts (matériels ou symboliques) plus ou moins compatibles » (Olivier de Sardan 1993, 3), « où divers acteurs sociaux ont des enjeux de pouvoir, d'influence, de prestige, de notoriété, de contrôle » (p. 5). Ainsi, le développement serait un champ politique local (p. 3). Pour Olivier de Sardan, le déroulement pratique d'un projet de développement est imprévisible dépendant de l'appropriation de l'opération par les différents acteurs impliqués. En plus d'un transfert de technologies et de savoir-faire (voir chapitre 4.1 de la partie II), un projet de développement vise à transférer des technologies « sociales »,

c'est-à-dire des structures et des modes d'organisation (Olivier de Sardan, 6). Par la suite, nous allons étudier la manière dont ces technologies sociales sont transmises dans le cadre du Projet genre, et quelles stratégies les différents acteurs pourraient éventuellement suivre derrière un tel transfert.

Sur papier, tout projet, celui de la GIZ inclus, est constitué de différentes phases (planification, mise en œuvre, évaluation, suivi, etc.) et de domaines de responsabilité bien définis. Il ne s'agit pas d'actions spontanées et émotives qui revendiquent l'égalité de genre de manière urgente, mais des actions à long terme et bien planifiées. Dans la théorie, les acteurs sont censés limiter leur engagement et leurs actions à ce cadre restreint du projet. En nous appuyant sur Olivier de Sardan (1993), nous pouvons argumenter que les acteurs impliqués suivent parfois strictement les règles du projet et parfois non, mais qu'ils suivent toujours une certaine stratégie derrière leurs actions. Par exemple, une responsable de l'ADS (entretien 5) limite son engagement au cadre restreint du projet, en notant qu'elle a fait « ce qui était dans les engagements du partenariat entre le projet genre GIZ Maroc et l'Agence de développement social ». Elle suit cette stratégie peut-être parce qu'elle veut éviter toute confrontation avec d'autres acteurs impliqués dans le projet. Plus bas, nous allons découvrir que le dépassement du champ de partenariat de la part de l'agence de développement international peut conduire à ce que le partenaire local ait l'impression d'être tenu à l'écart du processus. Même si ce n'était pas l'intention de l'agence de développement de donner cette impression à son partenaire local, ses actions ont eu cet effet.

D'autres interviewés, notamment de la société civile, déclarent qu'ils ont été limités dans leur travail et qu'ils auront bien aimé aller plus loin (voir p.ex. EA et élaboration d'une plateforme de connaissances sur l'approche genre). D'un côté, les associations sont limitées dans leurs actions en raison d'un manque de financement après la fermeture d'un projet international. De l'autre côté, elles s'expriment généralement d'une manière plus revendicative et elles sont poussées par un sentiment d'urgence. Ici, nous pouvons observer un discours développementaliste dans lequel les revendications pour l'égalité de genre sont enfermées dans un cadre restreint de projet et soumises à un pragmatisme de la gestion de projet.

Dans le chapitre 3.2 de la partie II, nous avons fait ressortir que l'intégration sexospécifique nécessite la volonté politique et l'expertise locale en termes de connaissances sur la

thématique de genre au Maroc. Ici, nous devons spécifier que cette expertise locale peut référer également aux compétences pratiques concernant la gestion de projets à partir d'une perspective de genre au sein de la fonction publique marocaine. Ainsi, une conseillère de la GIZ (entretien 1) note par rapport à l'expertise locale : « Quand on est dans la politique publique, je suis en train de planifier, [...] de mettre en œuvre, j'ai besoin de savoir comment [...] avoir les indicateurs, comment définir les résultats, comment le suivi est évalué ». Ceci est partagé par une autre responsable politique (entretien 3), selon laquelle le *gender mainstreaming* nécessite le portage politique, ainsi que « des objectifs et [...] tout un plan d'action avec des indicateurs de réussite, avec des échéanciers pour pouvoir clairement évaluer la mise en œuvre de ces politiques ». En nous appuyons sur Olivier de Sardan (1993), nous pouvons argumenter qu'il s'agit ici d'une appropriation de technologies sociales. Il est certain que ces modes d'organisation ne sont propres ni aux agences de développement, ni aux projets en matière de genre. Mais il s'agit d'un transfert de technologies sociales dans le sens où ces modes d'organisation sont directement liées au genre. La stratégie des deux interviewées (entretiens 1, 3) derrière cette appropriation n'est pas forcément de faire du genre un enjeu technique, mais de contribuer avec les connaissances sur la gestion de projets dans la fonction publique marocaine à un ancrage local de l'approche.

En ce qui concerne l'élaboration de l'Agenda et du Plan gouvernemental pour l'égalité, nous pouvons faire ressortir un discours sur l'opérationnalisation de ces instruments. Ainsi, l'ancienne ministre (entretien 3) note que l'Agenda gouvernemental pour l'égalité est censé être « un instrument de communication qui [est] facile à utiliser et opérationnel ». Une responsable de l'ADS (entretien 5) espère que « la planification [du PGE II] sera très opérationnelle pour que les engagements de tous les secteurs soient très clairs envers la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes dans l'axe intervention de chaque département sectoriel ». Ici, les interviewées essaient de tisser un lien entre la planification stratégique et les actions précises de genre. Nous pouvons observer que le discours de la responsable de l'ADS s'approche de l'objectif de l'égalité de genre, pendant que cet objectif disparaît pour la plupart du temps dans le langage organisationnel de cette interlocutrice. Le recours à l'opérationnalisation des instruments est une partie intégrante de la planification d'un projet, mais dans le discours sur le *gender mainstreaming* celui-ci tend à être marginalisé.

Pourtant, en tenant un discours sur l'opérationnalisation, les deux interviewées (entretiens 3, 5) montrent qu'elles sont conscientes de l'importance des actions précises de genre. Nous pouvons alors argumenter qu'elles suivent certaines stratégies en évitant de mettre l'accent sur les actions précises de genre. Par exemple, l'ancienne ministre (entretien 3) a peut-être l'intention de démarquer son travail de celui des agences de développement qui sont censées soutenir « techniquement » la stratégie du Maroc en matière de genre : « La GIZ, pour moi, c'est une question technique. [...] Je n'ai pas beaucoup travaillé dans l'opérationnel, j'étais à un niveau d'avantage de conception et d'orientation », dit-elle. Le technique est ici associé à l'opérationnel, au spécifique, et opposé à une stratégie globale. D'un autre côté, la responsable de l'ADS adopte peut-être un vocabulaire technique, afin d'éviter de nourrir le débat public et controversé autour du genre et d'être confronté à des opinions opposantes.

Au sein du discours développementaliste, le genre est parfois explicitement lié à des approches de gestion de projets, notamment à la gestion axée sur les résultats (GAR)⁵² et à l'approche participative⁵³. À ce sujet, une conseillère de la GIZ (entretien 1) note que « le PGE II s'appuie sur quatre approches explicites : l'approche basée sur les droits humains, l'approche de genre, la gestion axée sur les résultats et la théorie de genre ». Par ailleurs, l'Espace associatif a voulu élaborer « un portail basé sur les trois approches : l'approche droits, l'approche genre, l'approche participative » (entretien 6). Dans le cadre du Projet genre, la GIZ et l'EA ont par exemple mené des « diagnostics participatifs » (entretien 2).

Le discours sur la gestion axée sur les résultats est notamment mené par une responsable de l'ADS qui a participé à l'élaboration d'un guide sur la thématique dans le cadre du Projet genre. Au sein de ce discours, la notion de GAR est mobilisée au même titre que l'approche genre : l'ADS mène des activités de formation sur la GAR et celle-ci est intégrée « dans les

⁵² L'ADS définit la gestion axée sur les résultats sensible au genre comme suit : « Sous une perspective d'approche genre, force est de souligner que les femmes et les hommes ont souvent des perspectives, des priorités et des besoins divergents dû à leurs différents rôles et responsabilités respectifs. Dans cette approche, la *gestion axée sur les résultats sensible au genre* assure que les deux sexes participent à la définition des résultats et soient impliqués dans toutes les étapes d'un projet/ programme sur un pied d'égalité » (Schneider 2007, 14-15).

⁵³ Selon Unicef, « [l]es approches participatives ne constituent pas une méthode 'en soi', mais une façon de réaliser une évaluation d'impact qui soit significative pour les différentes parties prenantes, et particulièrement pour les participants à un programme » (Guijt 2014, 2).

processus de planification, de suivi et d'évaluation de l'Agence » (entretien 5). Ici, la GAR (le mode d'organisation), directement liée au genre, est transférée de l'agence de développement à l'acteur local, ce-dernier ayant la possibilité de l'adapter à son profit. Dans cet exemple, il s'agit moins d'une appropriation afin d'ancrer l'approche localement, mais plutôt d'une stratégie visant de travailler vers des résultats bien définis, sans sortir du cadre du projet. Une telle stratégie pourrait être appliquée afin de contourner la dynamique des rapports sociaux de genre et l'imprévisibilité des interactions sociales entre les acteurs impliqués dans le projet. Par ailleurs, la notion « sensible au genre » a été ajoutée à la GAR. Les interviewées ajoutent cette notion aussi à d'autres termes, par exemple la législation/ un directeur/ des infrastructures/ un organisme/ des textes sensible/s au genre (entretiens 1, 3, 6, 9). Ceci réfère d'un côté au genre comme concept « fourre-tout », mais pourrait en même temps refléter l'intention des interviewées de vouloir faire du genre un concept transversal touchant tous les domaines.

En plus des résultats, la responsable de l'ADS (entretien 5) parle des produits du Projet genre, qui sont soit matériels (des outils de travail, des manuels de formation, des guides, etc.), soit immatériels (la mise en place du pôle de formateurs et formatrices en genre et développement). Elle fait ressortir que « l'Agence n'a pas validé la livraison » de l'audit de genre élaboré par un expert externe, mais qu'en général, « ça s'est bien passé [au niveau] des produits et des résultats. C'est ça qui compte en fin de compte ». Elle ne pourrait pas dire que « ça s'est moins bien passé dans les processus ». Son choix de mots tend à évoquer l'image d'un processus de fabrication industrielle de produits principalement matériels dont l'objectif politique de l'égalité de genre devient un produit secondaire. En s'inscrivant dans une approche projet, l'interlocutrice considère la qualité des produits livrés, des résultats et des processus comme facteur de succès le plus important. L'obligation de résultats est un des éléments qui expliquent l'approche techniciste des dynamiques sociales, tel que le genre. Ici, l'intention semble être d'éviter ces dynamiques sociales.

Au niveau de la société civile, nous pouvons également faire ressortir un discours sur la définition des résultats et d'autres phases de projet. Par exemple, les agendas associatifs locaux reposent sur plusieurs objectifs et résultats.⁵⁴ Selon une coordinatrice de l'EA (entretien 7), « pour pouvoir atteindre ces résultats et objectifs, on met au profit des associations un cycle de formations qui porte sur l'intégration de l'égalité dans les domaines prioritaires ». Par ailleurs, elle nomme plusieurs outils de l'organisation associative, comme le monitoring, la veille, le plaidoyer, et la redevabilité sociale. Ici, le transfert de technologies sociales comprend la GAR, ainsi que des modes organisationnels associatifs. En faisant recours aux modes organisationnels associatifs pour se positionner face à l'acteur public local, la représentante de la société civile pourrait s'appropriier ceux-ci.

D'après un autre coordinateur de l'EA (entretien 6), les agendas associatifs locaux « englobent des unités de mesures, il y avait des indicateurs. Donc, c'était le côté quantitatif des agendas sur l'égalité de genre ». Ces indicateurs révèlent « dans quelle mesure il y a développement dans le genre ou non ». En renvoyant ce « côté quantitatif » au fait qu'il s'agit d'un programme institutionnel, le représentant de la société civile essaie de se démarquer des institutions politiques et des organismes internationaux. Dans ce cadre d'analyse, nous pouvons argumenter que pour lui, le genre est ancré dans les relations sociales et non un concept axé sur la performance. Au niveau des associations féministes, on observe aussi un discours, même si insignifiant, sur la gestion de projets, ce qui montre que celui-ci n'est pas propre aux projets internationaux. Ainsi, une féministe de Jossour FFM (entretien 8) parle de rapports, de suivi et de pilotage des projets menés.

Un autre discours que nous pouvons mettre en avant est celui sur la capitalisation des expériences, associé à la gestion d'entreprise. Le terme de capital renvoie au premier lieu au capital financier (voir aussi audit de genre). Dans le présent contexte, le capital désigne le savoir-faire et les bonnes pratiques (en anglais *best practices*) en matière de l'intégration sexospécifique. Par exemple, une conseillère de la GIZ (entretien 1) utilise la notion de

⁵⁴ Selon le Ministère français de la Transition écologique et solidaire, « [l']objectif et le résultat traduisent l'un et l'autre une intention. Le résultat traduit de manière observable, voire quantifiable, les objectifs visés » (Ministère français de la Transition écologique et solidaire 2013).

capitalisation en termes d'accumulation de connaissances sur la thématique de genre au niveau de l'acteur public (depuis la Stratégie nationale jusqu'au Plan gouvernemental pour l'égalité). En faisant référence au Projet genre, une responsable de l'ADS (entretien 5) note que « la GIZ a appuyé [l'ADS] dans la capitalisation [d'une] expérience via l'édition d'un guide qui formalise et documente [le] processus de l'intégration de l'approche genre dans la planification communale ». La répondante associe la capitalisation des expériences d'abord à l'élaboration d'un guide sur l'intégration sexospécifique et puis à l'amélioration de la qualité des actions suite à l'intégration sexospécifique. Ici, nous pouvons argumenter que l'interlocutrice à l'intention de normaliser et standardiser l'intégration transversale de l'approche genre dans les pratiques (p.ex. à partir des guides). Le genre comme concept transversal devient une composante du management organisationnel et une partie intégrante de chaque action dont on mesure ensuite la qualité. Dans ce contexte, nous avons l'impression que l'égalité de genre est mobilisée en tant que moyen afin d'améliorer la performance, et non comme objectif en soi. Par ailleurs, la responsable de l'ADS (entretien 5) mène un discours lié au marketing dans lequel les cadres de l'ADS deviennent la cible des formations sur le *gender mainstreaming*. Dans ce contexte, l'expertise sur le *gender mainstreaming* est associée à un produit ciblé à une certaine clientèle, et les connaissances sur le genre en tant que capital humain sont censées être accru et normalisé afin d'augmenter la performance de l'organisation.

Enfin, nous pouvons faire ressortir un discours sur les « bonnes pratiques de l'intégration de l'approche genre dans les projets » (entretien 2) de la GIZ, qui implique également l'intention de la normalisation des pratiques de *gender mainstreaming*. En présentant des projets dans lesquels l'approche genre a été intégrée « avec succès » comme bonnes pratiques ou idéaltypes, la GIZ tend à normaliser ces pratiques, à rendre les inégalités invisibles et à ignorer le caractère dynamique des rapports sociaux de sexes. Ceci ne veut pas dire qu'elle n'a pas conscience de la dynamique des relations sociales. Au contraire, elle a peut-être l'intention d'éviter cette dynamique, de contrôler le processus, de structurer les rapports « politiques » en les basant sur la performance, le résultat, et le quantifiable.

En nous appuyant sur la définition d'un projet de développement selon Olivier de Sardan (1993), nous avons essayé, dans ce chapitre, de faire ressortir la manière dont les interviewées

s'approprient les connaissances en matière de gestion de projets et les intentions probables qui les poussent à tenir un certain discours. Dans le prochain chapitre, il s'agit de mener une analyse plus poussée des discours sur les rapports Nord-Sud. À l'aide de l'exemple du discours développementaliste sur le genre, nous analyserons donc plus généralement le discours des répondantes sur les enjeux Nord-Sud entraînés par le développement. Ce faisant, nous continuons à comprendre le projet de développement en tant que champ politique au sein duquel les différents acteurs ont des capacités d'adaptation et d'appropriation.

5. Le discours sur les rapports Nord-Sud au sein du développement

5.1 Les relations de pouvoir dans la coopération Nord-Sud en matière de genre

Dans le présent chapitre, il s'agit d'analyser le discours sur la coopération Nord-Sud en matière de genre. Même si presque la totalité des personnes interrogées estime le soutien international dans le domaine du genre au Maroc nécessaire, elles s'expriment aussi sur les limites d'un tel soutien et la nécessité d'adaptation des visions du partenaire international. Ce faisant, les critiques articulées par les répondantes s'inscrivent dans les relations de pouvoir entre le Nord et le Sud. Le chapitre conclura sur une discussion autour de l'alternative de la coopération Sud-Sud proposée par une interviewée.

Généralement, les répondantes s'accordent sur la nécessité du soutien international dans le domaine du genre au Maroc. Dans le cadre du Projet genre, la GIZ a apporté du soutien aux acteurs locaux au niveau financier (aussi en matière de personnel supplémentaire), ainsi qu'au niveau technique concernant les connaissances sur l'intégration sexospécifique (entretiens 2, 3, 5). Les interviewées de la société civile considèrent l'appui international notamment nécessaire sur le plan financier. Ainsi, le projet des agendas associatifs locaux a été interrompu en raison d'un manque de financement après la fermeture du Projet genre. Il a pu être repris après l'obtention d'un soutien financier de l'Union européenne (entretiens 2, 7). De même, l'EA n'a pas pu réaliser le portail en ligne portant sur l'approche genre en raison d'une limitation budgétaire (entretien 6). Une représentante de Jossour FFM (entretien 8) note que pour pouvoir élargir leur travail à l'échelle nationale, l'association nécessite du soutien

financier. Selon une féministe de Quartiers du monde (entretien 10), la coopération Sud-Nord est « courageuse » et « très importante » sur le plan financier, mais aussi au niveau politique en termes d'alliances stratégiques de genre à travers le monde. Ce dernier aspect semble crucial, car il situe la coopération de développement dans le contexte d'un féminisme « transnational ». Le développement international est ici compris en tant que champ politique et plateforme d'échange pour les féministes au-delà des frontières nationales.

À ce sujet, les interviewées s'expriment sur l'insuffisance des financements locaux. Ceux-ci sont « rares » (entretien 10) et « surtout dans un pays en voie de développement ou pays sous-développé, les fonds ne sont pas très faciles à trouver » (entretiens 8). Par ailleurs, il s'agit de financements « très bas » qui ne suffisent que pour des projets à courts terme, pendant que la réalisation de l'objectif de l'égalité de genre nécessite des projets à long terme (entretien 9). En outre, les acteurs locaux font recours à des financements internationaux, car ils ont besoin d'une indépendance envers l'acteur public (entretiens 2, 9). Selon une représentante de l'ADFM (entretien 9), l'association « travaille principalement avec les organismes internationaux, [...] parce que [les institutions nationales] ont une ligne à laquelle ils doivent répondre et sur certains points [l'ADFM] est complètement indépendant et c'est juste impossible de répondre à certaines directives ».

Ici, l'activiste (entretien 9) fait référence à la « ligne » et les « directives » de l'acteur public qui, probablement, ne correspondent pas toujours au référentiel universel de l'association. Il se pourrait que l'interlocutrice évoque, lorsqu'elle parle de la ligne de l'acteur public, la religion musulmane. Nous avons cette intuition, car la répondante adopte une position critique envers le parti islamiste PJD et les féministes islamiques, un discours que nous allons analyser de plus près dans le chapitre 6 de la partie II. L'Islam en tant que religion d'État est un fil rouge dans toutes les actions de l'acteur public marocain et peut, selon son interprétation, soutenir ou s'opposer à l'égalité de genre. Selon une activiste de Jossour FFM (entretien 8), les organismes internationaux « peuvent aider dans des projets qui vraiment sont lourds par leurs visions ». Les programmes de genre sont de tels projets dont les visions sont controversées au niveau de la société marocaine, ainsi qu'au niveau des partis politiques. Pourtant, nous avons démontré plus haut que les agences de développement évitent parfois d'entrer dans le débat social et politique sur le genre en utilisant un langage technique.

Les répondantes font ressortir de plus que les engagements internationaux sont un moyen de contrôle et de pression envers l'acteur public, qui doit rendre des comptes à l'organisme international (entretiens 9, 11). Ainsi, une féministe de l'ADFM (entretien 9) considère l'appui international comme « primordial », car il « influence beaucoup les décideurs politiques ». Une responsable politique (entretien 3) souligne l'importance de la surveillance et du monitoring par l'organisme international. Les engagements internationaux « légitimaient notre [bataille pour les droits des femmes] et nous donnaient de la force à l'égard des autres acteurs institutionnels », note-t-elle. Au sein de ce discours, l'organisme international veille sur l'acteur local, tout comme les parents veillent sur leurs enfants; ainsi, un comportement paternaliste⁵⁵ est attribué à l'organisme international. Nous pouvons retrouver ce même discours chez une représentante de Jossour FFM (entretien 8) qui note que les rapports sur l'état d'avancement d'un projet donnent « une confiance à notre bailleur de fonds quand il voit qu'on est sur la bonne voie ». Un représentant d'une association de juges et d'avocats (entretien 11) conclut qu'au Maroc, il n'existe qu'une volonté politique affichée en matière de genre, car « les différentes initiatives ont été exécutées par pression. C'est soit parce que les agences de coopération l'exigent, soit parce que le Maroc a ratifié des conventions internationale ». Nous analyserons le discours des interviewées sur la volonté politique du Maroc pour réaliser l'égalité de genre plus amplement dans le chapitre 6.2 de la partie II.

Même si presque la totalité des répondantes estiment le soutien international dans le domaine du genre nécessaire, nous pouvons faire ressortir un discours sur les limites et les critiques envers la coopération internationale. Plus haut, nous avons déjà abordé la mobilisation par quelques interviewées d'un certain vocabulaire (p.ex. évitement de la notion « aide »), afin de démontrer qu'il s'agit d'un partenariat ou d'une coopération entre le Maroc et l'Allemagne à pied égal (entretiens 1, 5). À ce sujet, nous pouvons ajouter une citation d'une responsable de l'ADS (entretien 5) qui répond à une question concernant la nature de l'appui de la GIZ : « Nous, on n'appelle plus ça le financement parce qu'en fin de compte, on appelle ça du

⁵⁵ Le paternalisme désigne un « comportement, attitude consistant à maintenir un rapport de dépendance ou de subordination tout en lui donnant une valeur affective à l'image des relations familiales » (Larousse Dictionnaires de français 2018₁).

partenariat technique et financier. [...] Donc, l'appui de la GIZ n'allait qu'à un cofinancement d'une expertise qui nous a accompagnée dans ce chantier ». Ici, l'interlocutrice insiste sur l'utilisation d'un vocabulaire clarifiant qu'il s'agit d'un partenariat financier ou d'un cofinancement et non d'un octroi de financement d'en haut. De plus, elle démontre clairement les limites de l'appui de la GIZ. Un tel langage a pour objectif de préciser que le projet global visant l'égalité de genre au Maroc est principalement mené par l'acteur local et que la tâche de l'organisme étranger se limite à un soutien du Maroc lors de cette démarche.

Pourtant, dans la pratique, ces limites ne sont pas toujours respectées par l'organisme international, ce qui illustre la citation suivante d'une conseillère de la GIZ (entretien 1) :

Moi, je pense, aussi avec la subjectivité, que les gens qui sont dans la coopération ne sont pas adaptés à l'esprit de développement. Ils ne sont pas dans un rapport de partenariat. Ils n'adhèrent pas à l'esprit de la Déclaration de Paris⁵⁶. C'est que parfois, ils dépassent leurs limites, ils dépassent le champ du partenariat. Parfois, ils prennent l'initiative sans se concerter avec le partenaire et ça peut générer des problèmes. De mon point de vue, c'est inacceptable. Parce qu'à un moment donné, ça me donne l'impression que nous sommes dans un rapport colonisateur/ colonisé. Nous ne sommes pas dans un rapport de partenaires égal et égal. [...] Comme je viens du milieu militant, j'étais très sensible par rapport à ça.

Ici, la conseillère (entretien 1) critique fortement les agences internationales qui ne prennent pas toujours compte de l'acteur local lors de ses démarches. Le fait d'ignorer le partenaire local met l'agence internationale dans une position supérieure, dans laquelle elle a le pouvoir de prendre des décisions sans consulter l'acteur local. Au sein de ce discours, il ne s'agit pas de partenaires égaux du projet, mais d'une coopération qui s'inscrit dans les relations de pouvoir Nord-Sud. La responsable de la GIZ continue en comparant le dépassement des limites du partenariat à un rapport colonisateur/ colonisé. Ici, l'interlocutrice fait probablement

⁵⁶ La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005) comprend cinq engagements de partenariat, à savoir : « 1) Appropriation : Les pays partenaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement; 2) Alignement : Les donateurs font reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires; 3) Harmonisation : Les actions des donateurs sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective; 4) Gestion axée sur les résultats : Gérer les ressources et améliorer le processus de décision en vue d'obtenir des résultats; 5) Responsabilité mutuelle : Les donateurs et les pays partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement » (OCDE 2005).

référence à l'époque du protectorat français et espagnol au Maroc qu'elle compare à la présence physique d'une agence internationale dans un établissement étatique du Maroc où celle-ci ne respecte pas son « territoire d'intervention ». En mentionnant son engagement féministe militant, l'interlocutrice fait référence aux enjeux des féminismes du Sud qui ont dû se faire reconnaître dans le contexte d'un féminisme libéral occidental dominant. Pourtant, même si la répondante mène une critique sévère envers le franchissement des frontières par l'organisme international, elle ne considère pas l'« esprit du développement » en soi comme problématique, mais plutôt sa réalisation pratique par quelques personnes travaillant dans le développement.

De manière générale, il s'agit donc pour la GIZ de suivre la stratégie de l'acteur local en matière de genre, ce qui fait du Projet genre une pièce du puzzle entre plusieurs afin d'atteindre l'égalité de genre au Maroc. Ceci est illustré par une responsable politique (entretien 4) qui note que, dans le cadre de l'Agenda gouvernemental pour l'égalité, le Maroc avait conclu plusieurs partenariats, dont les actions devaient être coordonnées, afin de garantir une convergence et d'éviter une duplication des actions. Selon cette interlocutrice, la tâche de la GIZ consistait en un apport d'une valeur ajoutée aux efforts locaux. L'ancienne ministre (entretien 3) remarque à ce sujet qu'elle s'est « détachée un peu des organismes internationaux. Bien sûr on coopère avec des organismes qui partagent nos objectifs. Mais c'est à nous de tracer la stratégie et eux, ils doivent appuyer notre stratégie [...]. Ce n'est pas à nous de suivre les institutions internationales ». Bien évidemment, la coopération avec la GIZ n'était pas au centre de son action, mais plutôt la politique qu'elle a engagé. « J'ai retenu qu'il y avait une excellente coopération, mais si on me dit, qu'est-ce que vous avez fait avec la GIZ, je vais être embarrassée pour répondre », dit-elle. Au sein de ce discours, il devient clair que l'objectif de l'égalité de genre est d'abord un objectif national, soit au niveau de la société civile, soit au niveau des institutions politiques, qui est seulement appuyé par les organismes internationaux. Une coordinatrice de l'EA (entretien 7) résume que « l'aide internationale constitue un appui, mais la base est déjà présente ». Avec la base, elle désigne la prise de conscience du Maroc de l'importance de l'égalité de genre. Pourtant, plus haut, nous avons mis en avant un autre discours, démontrant que le genre est, certes, le sujet d'un débat de

société au Maroc, mais que la conscience des responsables politiques sur l'importance de sa prise en compte dans la planification des projets de développement reste timide.

Dans le chapitre 4.1 de la partie II, nous avons dégagé une critique de la part des interviewées envers le manque de connaissances sur l'approche genre au niveau des gestionnaires de projets dans différents domaines de la GIZ. Cette critique implique aussi une critique envers le rôle « éducateur » de la GIZ qui vient au Maroc afin d'éduquer le partenaire local sans impliquer le concept transversal de genre dans tous leurs projets. En faisant notamment référence à une formation de la GIZ sur la gestion axée sur les résultats qui n'a pas été conçue à partir d'une perspective de genre, une conseillère de la GIZ (entretien 1) note :

Ça m'énerve parce que je dis, écoute, tu viens au Maroc, tu donnes des leçons, tu gères le programme et tu es incapable de faire la différence entre la question de genre et [la question des femmes]. [...] Ça ne contribue pas à faire avancer les choses. Ça repousse ma subjectivité, ça monte un petit peu une colère étouffée, parce que pour moi, c'est de l'incompréhension. Je dis que l'Occident a fait une erreur, ça nous donne pas de respect réellement.

L'interlocutrice (entretien 1) se sent incomprise et non respectée, car l'agence de développement, dans le nom de laquelle elle s'engage pour l'égalité de genre dans son pays, ne prend pas au sérieux la transversalité du concept de genre qui devrait être pris en considération dans tous les projets qu'elle mène. Cette critique s'inscrit dans les relations de pouvoir Nord-Sud, ce qui devient d'autant plus clair quand l'interviewée élargit sa critique à l'Occident entier qui « a fait une erreur ». Une autre consultante de la GIZ (entretien 2) partage cette critique, même si elle l'exprime moins vivement : « On ne peut pas aller vers l'autre pour lui demander d'intégrer, alors que nous-même, on n'intègre pas l'approche genre dans nos projets. Je ne peux pas faire le moral aux autres, alors que moi-même, je ne fais pas la pratique », dit-elle. Pourtant, selon cette interviewée, la GIZ est bien consciente de ce manque de connaissances au niveau des gestionnaires de projets, ce qui explique la raison pour laquelle elle offre des formations en matière de *gender mainstreaming* à son personnel. La représentante de la GIZ citée plus haut dans ce paragraphe (entretien 1) est peut-être plus émotive dans sa critique, car, venant du milieu féministe marocain, l'objectif de l'égalité est une affaire de cœur pour elle. De plus, elle ne travaille plus pour la GIZ et peut en conséquence critiquer plus ouvertement son ancien employeur.

Concernant le *gender mainstreaming* et d'autres approches et concepts développementalistes en matière de genre, une consultante de la GIZ (entretien 2) fait ressortir l'importance de l'adaptation et de l'appropriation de ces instruments internationaux par l'acteur local, aspect que nous avons discuté amplement dans le chapitre précédent. Elle développe :

L'autre qui vient, il vient avec des approches, des concepts et avec les moyens financiers. Mais on a besoin parfois de ne pas prendre ces concepts, ces approches tels qu'ils sont et les appliquer. On a besoin de les adapter selon les besoins, selon les spécificités, les spécificités aussi bien culturelles, sociales, économiques, régionales. Je crois que là, il y a parfois le problème de 'on a besoin de vous, mais pas selon votre vision, selon un package que vous ramenez'. [...] Je crois que la GIZ avec qui je travaille, elle est bien consciente de ça. C'est pourquoi on trouve un personnel national. [...] Parce que je sais comment approcher le partenaire institutionnel, comment approcher une population, comment travailler avec la société civile. C'est mon territoire, je le connais mieux.

Contrairement au discours dégage plus haut qui réduit la tâche de l'organisme international à l'accompagnement de la stratégie locale en matière de genre, cette interlocutrice met l'accent sur l'adaptation locale de l'approche étrangère de *gender mainstreaming* qui est importée, mais non imposée par l'agence internationale. Cette adaptation est assurée par un personnel local au service de l'agence internationale qui connaît bien son territoire. Pourtant, nous avons fait ressortir plus haut que le *gender mainstreaming* a été élaborée à partir de diverses perspectives à l'échelle mondiale, ce qui contredit l'argument qu'il s'agit d'une approche occidentale importée au Maroc. D'après cette interlocutrice le rôle de l'organisme international ne se réduit pas à l'appui de la stratégie locale, mais pour les partenaires, il s'agit plutôt de s'accorder sur une vision partagée. Dans ce contexte, la coopération internationale désigne un apprentissage mutuel dans lequel chaque partenaire apporte des connaissances et des moyens différents afin d'assurer une intégration sexospécifique réussite.

Le discours sur l'importance de l'ancrage local des projets internationaux en matière de genre est aussi mobilisé par deux autres interviewées. Ainsi, une féministe de l'ADFM (entretien 9) mène une critique envers « certaines recommandations qui sortent de la part d'organismes internationaux ». À titre d'exemple, elle nomme la recommandation envers l'ADFM de coopérer avec des associations islam-religieuses, ce qui semble « invraisemblable » et « impossible » pour l'association. « Si on veut travailler Nord-Sud, il faut que le Nord maîtrise le contexte du Sud et [qu'il n'essaie pas de] dupliquer certaines expériences sur d'autres pays », dit-elle. Ici, l'activiste s'inscrit clairement dans le référentiel universel et laïc de son

association. Elle reproche aux organismes internationaux avec lesquels l'association travaille de ne pas respecter ce référentiel en raison d'un manque de connaissances sur le contexte local. Même si elle s'inscrit dans un référentiel universel des droits des femmes, elle souligne parallèlement la spécificité du contexte marocain.

Nous pouvons retrouver ce discours sur la spécificité marocaine chez une féministe de Jossour FFM (entretien 8), selon laquelle un projet en coopération avec un bailleur de fonds international doit se dérouler « selon notre contexte, selon notre situation, selon notre réalité. On ne peut pas travailler sur un projet [bilatéral] qui n'est pas réalisable avec nos femmes marocaines ». Dans le chapitre 2.2 de la partie II, nous avons déjà fait ressortir que la spécificité marocaine à laquelle elle fait référence ici désigne peut-être la religion musulmane. Nous avons l'intention d'interpréter la citation de la répondante ainsi, car Jossour FFM s'inscrit à la fois dans un référentiel universel et religieux. L'interlocutrice poursuit son discours en notant que même si, parfois, des désaccords apparaissent entre l'association et l'organisme international, les partenaires du projet essaient toujours d'harmoniser et de trouver un point de rencontre. « Et ça marche toujours, c'est très rare qu'il y a des contresens pour réaliser le projet qui a été soumis », dit-elle. Cette citation montre la position modérée et conciliante de la répondante qu'elle adopte à chaque fois lorsqu'elle émet une critique, afin d'éviter des polémiques.

Afin de conclure le présent chapitre sur la coopération Nord-Sud, nous proposons de discuter brièvement d'un modèle alternatif à cette forme de coopération. Ainsi, une responsable de Quartiers du monde (entretien 10), péruvienne et active dans le mouvement féministe, fait ressortir les avantages de la coopération Sud-Sud. Elle note :

Quand je parle avec les collègues marocains et marocaines, il y a beaucoup de choses que je peux comprendre. Je pense que comme eux, ils me voient très semblable, physiquement ils pensent que je suis marocaine. [...] Et ça, je pense, pour moi est une chance. C'est aussi un moyen, une approche, que nous aux Quartiers du Monde, on est tout à fait content de le faire. C'est-à-dire je l'assume, c'est vrai que le langage Nord-Sud est un langage difficile, parce que je viens du Sud que je le connais.

Au sein de ce discours, les spécificités locales disparaissent et les expériences supposément partagées des pays du tiers-monde sont regroupées pour argumenter à partir d'une « perspective du Sud ». Une telle perspective tend parfois à homogénéiser les expériences de

genre du tiers-monde. Par exemple, les enjeux du genre au Pérou ne sont pas les mêmes qu'au Maroc. Par ailleurs, la compréhension de ces enjeux ne dépend pas forcément de la nationalité de celui qui travaille dans le développement. Quelqu'un qui a été élevé dans un pays du Nord peut très bien arriver à comprendre les enjeux locaux de genre d'un pays du Sud et être sensible par rapport aux relations Nord-Sud. Autrement dit, une personne venant d'un pays du Nord peut prendre une « perspective du Sud » (et l'inverse). Cependant, nous devons prêter une attention particulière à la localisation de celui qui parle, afin de contextualiser son discours. Si l'interlocutrice citée ci-dessus tient ce discours sur les avantages de l'approche Sud-Sud, c'est qu'il se fonde sur des expériences personnelles de domination qu'elle a vécues en tant que péruvienne, étant peut-être difficiles à comprendre pour une personne originaire d'un pays du Nord. Notons finalement que la coopération Sud-Sud s'inscrit également dans des relations de pouvoir entre plusieurs partenaires n'étant pas toujours sur un pied d'égalité. Nous l'avons fait ressortir plus haut, chaque projet de développement est un champ politique où les acteurs locaux ont des enjeux de pouvoir.

5.2 L'idéologie du progrès et la référence occidentale pour l'égalité de genre

Dans ce chapitre, il s'agira d'approfondir un aspect spécifique du discours sur les rapports Nord-Sud au sein du discours développementaliste sur le genre, à savoir celui de l'idéologie du progrès et de la référence occidentale pour l'égalité de genre. Le discours que nous allons dégager lors de ce chapitre implique d'un côté la définition du Maroc en tant que « pays sous-développé » qui est « en retard » par rapport à l'Occident en matière d'égalité de genre. De l'autre côté, il implique un désir d'avancer et de progresser qui est opposé, par les interviewées, à tout ce qui est traditionnel, conservateur et religieux.

Dans le chapitre 2.1 de la partie I, nous avons défini le développement en tant que projet moderne orienté vers le futur et lié à une idéologie de progrès humain qui s'oppose au retard, au sous-développement et à l'ignorance. À partir de l'analyse des entretiens, nous pouvons dégager un discours sur le Maroc qui est « en retard » et « n'est pas encore arrivé là ». Ce discours est notamment articulé par un représentant d'ABA ROLI (en anglais *American Bar Association – Rule of Law Initiative*) (entretien 11), une association internationale de juges et

d'avocats. Selon ce répondant, « il y a deux Maroc qui sont en train d'émerger. Il y a le Maroc moderne, où les gens sont à la page technologiquement, économiquement, sur pleines de choses. Et il y a l'autre Maroc qui traîne, qui est en retard. Et c'est ce Maroc-là qui est dominant maintenant ». Au sein de ce discours, la modernité⁵⁷, née en Occident et étroitement liée au progrès technologique (voir aussi *gender mainstreaming* et expertise technique), n'est arrivé que partiellement au Maroc, pendant que l'autre partie du Maroc est « en retard ». Ici, l'Occident est pris comme référence et standard à atteindre, afin de désigner tout ce qui est moderne et « développé ».

Une autre interviewée (entretien 5) mobilise également ce discours sur l'existence de plusieurs Maroc : « il n'y a pas qu'un seul Maroc, il y a des Maroc. Il y a des cultures différentes, des territoires différents, d'un territoire à l'autre tu peux trouver des différences incroyables par rapport [aux questions de genre] ». Ici, l'interlocutrice ne divise pas le Maroc en partie « développée » et partie « sous-développée », mais elle met plutôt l'accent sur les différences culturelles et régionales du pays. Selon elle, les opinions sur l'égalité dans les rapports sociaux entre hommes et femmes au Maroc varient selon les différences dans les couches sociales. En raison de sa position en tant que représentante de l'ADS, cette interlocutrice utilise son vocabulaire avec prudence, afin de ne pas mettre le Maroc dans une position inférieure aux pays « plus développés ». Par exemple, à la question de l'amélioration en matière d'égalité hommes-femmes au Maroc elle répond : « Je ne pourrais pas trancher dire, il y a des améliorations là et là et il y a des régressions là et là. Je ne pourrais jamais faire ça parce que je suis une femme d'action. Je ne me fie pas toujours à mes sens parce que c'est très dangereux. Il faut faire des études dans ce sens et attendre les résultats ». Cette citation illustre de nouveau le désir de l'interlocutrice de quantifier les relations sociales hommes-femmes afin de pouvoir s'appuyer sur des preuves empiriques et d'éviter un positionnement politique et personnel.

⁵⁷ Slimani s'oppose au caractère occidental de la modernité et note que « le chemin des Lumières n'est pas l'apanage d'aucun peuple ni d'aucune religion, il devrait être notre horizon à nous tous » (Slimani 2017, 84).

D'après le représentant d'ABA ROLI (entretien 11), le retard du Maroc s'exprime aussi au niveau de la société qui est « encore conservateur » : « Il y a un très fort taux d'analphabétisme, la structure familiale est patriarcale, ... Donc, ce sont autant d'éléments qui font que promouvoir le genre au Maroc reste quelque chose de très difficile ». Ici, l'interlocuteur lie le conservatisme directement à l'analphabétisme et au patriarcat. En faisant le lien entre conservatisme et appartenance religieuse, une féministe de l'ADFM (entretien 9) parle d'une « société marocaine de plus en plus conservatrice ». Au sein de ce discours, le conservatisme, notamment religieux, est lié au patriarcat et à l'ignorance; par conséquence, l'Islam est tenu coupable pour le « sous-développement » du Maroc et constitue un frein pour le progrès du pays en matière de l'égalité de genre.

Le représentant d'ABA ROLI (entretien 11) continue en notant que la culture marocaine « n'est pas encore ouverte » et « les conditions ne sont pas prêtes » pour établir l'égalité de genre au Maroc, car la société doit d'abord acquérir d'autres fondements, comme les principes basiques de la démocratie, la liberté de pensée et de réfléchir. Néanmoins, il considère que l'égalité de genre est « important pour assurer un développement humain ou une mise à niveau des droits élémentaires ». En parlant de « mise à niveau », l'interlocuteur place le Maroc automatiquement à un niveau plus bas dans la hiérarchie mondiale où les pays du Sud tentent d'atteindre le niveau de développement des pays du Nord. Un discours semblable sur le Maroc comme « pays sous-développé » qui doit d'abord donner la priorité à d'autres domaines que l'égalité de genre est aussi mené par deux autres interviewés. Par exemple, un militant des droits humains de l'EA (entretien 6) propose une « aide au développement basée sur l'approche genre [...] avant de se battre sur le champ idéologique ». Ici, l'interviewé fait référence aux trois axes du développement humain (santé, éducation, revenu) auxquels il faudrait assurer l'accès et le contrôle pour les femmes aussi bien que pour les hommes. Ceci est considéré comme fondement pour pouvoir discuter ensuite au niveau politique sur une stratégie en matière de genre. Une autre interviewée (entretien 1) nomme l'éducation, l'emploi et la gouvernance dans la fonction publique comme défis généraux à surmonter, afin d'assurer un développement équitable pour les hommes et les femmes.

Concernant les engagements internationaux du Maroc, le représentant d'ABA ROLI (entretien 11) note en premier lieu que « les juges n'ont pas encore un esprit ouvert pour s'inspirer des

conventions internationales », dont il conclue que « le système judiciaire marocain n'est pas encore à la page ». En prenant les conventions internationales des Nations unies (p.ex. la CEDEF) comme référence, l'interlocuteur mobilise de nouveau son discours sur le Maroc qui n'est pas encore arrivé au même niveau que les autres pays « plus développés », respectant ces conventions. Selon cet interviewé, sans les engagements internationaux, l'égalité de genre ne sera jamais une priorité de l'État marocain. Au sein d'un tel discours, l'égalité de genre n'est possible qu'à partir d'un référentiel universel qu'on retrouve dans les conventions internationales, ainsi que dans les contrats de coopération avec des agences internationales. Plus haut, nous avons dégagé qu'en raison de l'insuffisance des possibilités de financement locales, les engagements internationaux constituent notamment un appui financier. À ce sujet, l'interlocuteur note que « si jamais il y a un retrait des fonds, on pourra peut-être assister à un recul, c'est-à-dire même les petits acquis qui ont été faits peuvent ne plus exister ». L'appui international est donc estimé nécessaire afin de rester au moins au niveau actuel. Ici, le développement ne contribue pas forcément à un avancement, mais assure plutôt que le pays reste au même niveau.

Le représentant d'ABA ROLI (entretien 11) développe :

Ce n'est pas parce que l'approche genre a réussi dans les pays occidentaux que fondamentalement ça devrait réussir dans les pays musulmans. L'Europe a traversé un long chemin pour arriver là où elle est. Ce long chemin, on n'y est pas encore dans cette partie du monde. L'Occident, de manière générale, voudrait que l'Orient devienne pareil. Ce n'est pas possible pour plusieurs considérations. Mais l'essentiel est qu'il faut du temps. Ce qui est arrivé à l'Occident, c'est le fruit d'un long processus qui n'a pas été facile. Il s'est passé par des guerres, des conflits, des déchirements sociétaux. En Orient ou [au] Maghreb, il faut encore du temps.

Plus haut, nous avons fait ressortir que le *gender mainstreaming* n'est pas une approche occidentale, mais élaboré à partir de diverses perspectives à l'échelle mondiale. Par conséquence, nous pouvons sous-entendre que l'approche genre désigne ici plutôt le moyen ou le chemin vers l'égalité de genre. En définissant le Maroc tout d'abord comme pays musulman, le répondant (entretien 11) attribue un rôle crucial à la religion musulmane dans l'absence de l'égalité de genre au Maroc. Dans cette citation, l'Europe, qui sert de référence, a traversé un long chemin à la fin duquel le Maroc n'est pas encore arrivé, ce qui implique que le Maroc est censé parcourir le même chemin. Ce long et difficile trajet historique, dont l'interlocuteur parle, est caractérisé par « des guerres, des conflits, des déchirements

sociétaux ». Ici, le répondant met l'accent sur la particularité du trajet historique européen, ce qui nous permet d'argumenter qu'il sous-entend peut-être que les trajets historiques d'autres régions ou pays sont moins particuliers. Par ailleurs, en utilisant les termes Orient et Occident, l'interlocuteur tend à homogénéiser les expériences des différents pays; par exemple, les enjeux de genre au Maroc ou au Maghreb ne sont pas les mêmes que dans le Moyen-Orient.

Expliquer le « retard » du Maroc, comme le fait le représentant d'ABA ROLI, semble problématique, car aucune référence n'est faite au rôle de l'Occident dans le « sous-développement » des pays du tiers-monde (p.ex. le rôle du colonialisme ou de l'exploitation de la main d'œuvre dans le contexte de la mondialisation). Pourtant, le rôle du colonialisme dans le « retard » des féminismes du Sud par rapport à ceux du Nord est dégagé par une féministe de Quartiers du monde (entretien 10) selon laquelle, « on a d'abord connu les féministes du Nord parce que c'était en avance, pendant que nous étions colonisés ». Selon le représentant d'ABA ROLI, il faut donc « encore du temps » pour que l'Orient et l'Occident deviennent pareils. Pourtant, même si l'interlocuteur mentionne que les efforts pour rendre les pays du monde pareils viennent de la part de l'Occident, il prend lui-même l'Occident continuellement comme référent et standard à atteindre.

Ce discours dans lequel les pays occidentaux sont pris comme référent est aussi mobilisé par d'autres interviewées. Ainsi, une féministe de Jossour FFM (entretien 8) note : « Avant, au Maroc, la femme était avec une tenue de la tradition marocaine. Maintenant, avec l'école, avec l'émancipation, avec les droits, elle est à l'européenne. On a les voiles, ça c'est d'autre chose ». Ici, la tenue européenne est considérée comme signe de l'émancipation et d'un niveau élevé de l'égalité de genre. D'un côté, l'interlocutrice démontre le désir de la société marocaine d'atteindre les standards européens. De l'autre côté, en faisant référence au hijab, elle démontre son désir de rester fidèle à la spécificité marocaine et à l'Islam. La même répondante lie l'émancipation de la femme à son évolution : « tout ça montre qu'il y a une évolution de la femme, une émancipation de la femme », « il faut qu'elle soit évoluée, qu'elle soit émancipée ». Ici, l'utilisation du terme « évolution » tend à naturaliser le processus de développement vers la norme européenne.

Le désir d'arriver au standard occidental en matière d'égalité de genre est exprimé par la féministe de Jossour FFM (entretien 8) aussi dans la citation suivante : « En France et au

Canada, qui sont développés, ils sont arrivés à un niveau très élevé pour la femme. Alors quand est-il pour nous juste ... ». La répondante est la seule à définir le Maroc directement comme « pays en voie de développement ou pays sous-développés », expressions qui s'opposent dans la présente citation aux « pays développés » comme la France ou le Canada. Dans notre mémoire, nous avons décidé d'éviter l'utilisation de ces termes, car ils impliquent une structure hiérarchique dans laquelle les « pays développés » sont pris comme référent. Même si la représentante de Jossour FFM considère le Maroc comme « pays sous-développé », elle fait ressortir l'« estime du Maroc vis-à-vis des autres pays », vu que « surtout en Afrique du Nord, le Maroc est considéré comme un des pays le plus développé. Avant le printemps arabe, c'était la Tunisie ». Ici, le niveau de développement est mis dans un contexte de compétition régionale dans lequel le désavantage d'un pays sert comme avantage pour un autre. Nous avons pu observer ce caractère compétitif du développement déjà lors de l'analyse des indices de développement dans le chapitre 1 de la partie I.

Plus haut dans ce chapitre, nous avons dégagé le lien du développement avec la modernité. Ce lien se retrouve également dans le discours de l'ancienne ministre (entretien 3) qui définit les droits des femmes en tant que cause humaniste est progressiste. Par rapport à la nécessité des engagements internationaux en matière de genre, celle-ci note :

Et ce n'est pas valable que pour la question des droits des femmes et de l'égalité, [...] c'est valable pour beaucoup de grandes causes humanistes et progressistes. Parce que la conduite du changement n'est pas facile, la résistance aux changements est forte et si on n'est pas branché sur l'international et avec le monde à travers la coopération bilatérale et multilatérale, on n'ira pas loin, on ne va faire que régresser.

Ici, l'objectif de l'égalité de genre s'inscrit donc dans une pensée moderne qui vise le progrès et l'avancement de l'être humain. Selon la répondante, ce progrès ne peut se faire qu'avec l'appui international, car les résistances locales contre le changement social sont fortes. Ceci implique, premièrement, que le Maroc n'est pas encore arrivé au même État d'avancement que les pays qui offrent du soutien et, deuxièmement, qu'il existe des parties prenantes au Maroc qui s'opposent à ce progrès. Les termes de « progressif » et « régressif » sont mobilisés par les interviewées notamment pour décrire l'idéologie des partis politiques ou le référentiel des associations de la société civile. Par exemple, elles parlent d'une régression en termes d'égalité de genre avec le gouvernement Benkirane, d'un recul concernant le PGE et de

l'impossibilité de la coopération de la société civile progressiste avec des associations islamistes et conservatrices (entretiens 3, 4, 8, 9). Ici, le conservatisme, l'Islam et la tradition sont opposés au progrès et à l'avancement. Nous allons approfondir l'analyse du discours sur le référentiel des partis politiques et des associations féministes plus bas dans le chapitre 6.

Le discours sur l'état d'avancement du Maroc se retrouve également chez un militant des droits humains de l'EA (entretien 6). Selon lui, « une société traditionnelle [...] avance. Mais les gens rétrogrades veulent profiter du système traditionnel en gardant un certain nombre de lignes rouges qui sont la religion musulmane, les questions liées à l'égalité, le divorce, l'héritage ». Ici, la tradition marocaine, désignant plus que l'appartenance à l'Islam, n'est pas opposée à l'avancement. Ce répondant ne considère pas la religion musulmane en soi comme rétrograde, mais plutôt les personnes qui profitent d'une interprétation des textes religieux défavorable à l'égalité de genre. Pour lui, c'est surtout la société civile qui avance en matière de genre et non l'acteur public. Ainsi, il nomme plusieurs avancées que les associations féministes ont acquises, par exemple concernant le mariage et le divorce, l'égalité des salaires et les conditions de travail. Pourtant, même si les associations de la société civile avancent, l'interviewé regrette qu'elles ne représentent rien dans le système politique et idéologique en place et qu'elles n'ont pas « la force de frappe qui peut changer les rapports de force » entre le gouvernement « régressif » et la société civile « progressive ». Dans ce discours, la société civile semble être impuissante vis-à-vis de l'acteur public. Ainsi, le répondant définit le pouvoir implicitement en termes binaires et part du principe que le pouvoir est absent au sein des mouvements de résistance. En nous appuyant sur Mohanty (1984), nous voulons en revanche comprendre le pouvoir comme inhérent à la résistance. Dans le chapitre 6, nous proposons une mise en perspective plus poussée des institutions politiques et de la société civile au Maroc.

De manière générale, les interviewées, dont notamment les activistes féministes, partagent le sentiment de devoir toujours aller de l'avant. Par exemple, une féministe de Jossour FFM (entretien 8) remarque qu'il faut « toujours continuer, aller toujours de l'avant si on veut réussir ». Une des anciennes présidentes de l'ADFM (entretien 4) note que « si on n'avance pas on recule. C'est dans ce sens qu'on considère qu'il y a toujours ce besoin de soutien pour justement aller de l'avant ». Dans ce chapitre, nous avons fait ressortir que ce désir de toujours

vouloir avancer est lié à une idéologie du progrès, propre au développement, qui s'inscrit dans la pensée occidentale de la modernité. Il s'agit d'un discours dans lequel l'Occident, et plus précisément l'Europe, est pris comme référent et dans lequel les pays du Sud sont constamment « en retard » dans l'obtention de ce standard. Dans le prochain chapitre, nous retrouverons la thématique du temps dans un discours féministe portant sur l'urgence d'atteindre l'objectif de l'égalité de genre et en même sur l'ajournement de certaines revendications jusqu'à ce que « les conditions soient prêtes ».

6. Les féminismes et la politique au Maroc

6.1 La diversité des discours féministes : collaboration avec l'État, conflits générationnels et la question du référentiel

Jusqu'ici, nous avons mis l'accent de notre analyse sur les enjeux de l'appui international en matière de genre au Maroc. En revanche, dans les deux derniers chapitres de notre analyse de discours, nous nous concentrerons plutôt sur les enjeux nationaux du genre au Maroc, tout en sachant que l'international et le national s'emboîtent et se font écho. Ce faisant, nous allons considérer l'égalité de genre d'abord comme objectif national dont la réalisation est appuyée par les organisations internationales. Plus spécifiquement, il s'agira de mettre l'accent sur la relation entre les institutions politiques et les associations (féministes) de la société civile au Maroc. Cette mise en perspective est particulièrement intéressante, car lors de la réalisation du Projet genre, plusieurs femmes du mouvement féministe marocain se retrouvaient au sein du ministère du Développement social, dont l'ancienne ministre (entretien 3), l'ancienne chargée du dossier égalité hommes-femmes (entretien 4), ainsi qu'une conseillère technique de la GIZ (entretien 1). Lors de notre enquête de terrain, nous avons rencontré en outre deux féministes aujourd'hui actives dans les associations l'ADFM (entretien 9) et Jossour FFM (entretien 8), ainsi qu'une féministe d'origine péruvienne qui a collaboré en tant que membre de Quartiers du monde avec le Projet genre (entretien 10).⁵⁸

⁵⁸ Pour plus d'informations concernant les trajets professionnels et associatifs des partenaires d'entretien, voir le tableau 6 en annexe.

Dans le présent chapitre, il s'agit d'analyser de plus près les convergences et divergences entre les discours que les féministes interrogées appliquent. Plus haut, nous avons déjà fait ressortir deux discours féministes⁵⁹, à savoir un discours développementaliste sur la femme pauvre exprimé par une représentante de Jossour FFM (entretien 8), ainsi qu'un discours technique et en même temps politique sur le genre, notamment articulé par une conseillère de la GIZ (entretien 1). Le présent chapitre a pour objectif de dégager d'autres discours plus locaux que ces féministes appliquent, de les contraster entre eux, ainsi qu'avec des discours articulés par des non féministes. Dans ce cadre, nous allons en premier lieu comparer un discours des féministes travaillant en politique sur l'importance d'une stratégie globale en matière de genre avec un discours de la société civile qui donne la priorité aux actions précises de genre. Ensuite, il s'agira d'analyser un discours sur l'urgence de la réalisation de l'objectif de l'égalité de genre qui diffère selon la génération féministe à laquelle l'interviewée appartient. Finalement, nous allons proposer une discussion autour de l'acceptation et le refus de la diversité des référentiels féministes par les répondantes.

Une stratégie globale d'en haut, ou des actions précises de genre d'en bas?

Premièrement, nous pouvons faire ressortir un discours partagé par les trois féministes s'engageant au sein du ministère du Développement social sur la nécessité de la mise en place d'une stratégie globale en matière de genre au niveau de tous les ministères. Une conseillère de la GIZ (entretien 1) considère le soutien de la GIZ dans l'élaboration de la Stratégie nationale pour l'égalité comme aspect le plus important du Projet genre. Lors du Projet genre, il s'agissait d'abord d'un appui institutionnel, et non d'un travail de proximité avec la population. « L'essentiel, c'était l'appui institutionnel. Le reste, c'était secondaire. À un moment donné, il faut agir au niveau macro d'abord et laisser les autres travailler au niveau micro. [Sinon] il n'y a pas de politique, pas de stratégie », note-t-elle. Ici, « les autres » désignent probablement les associations de la société civile qui continuent de mener des

⁵⁹ Nous définissons le discours féministe en tant que tout discours mené par un interviewé qui s'est déclaré féministe.

actions spécifiques de genre, pendant que les institutions politiques s'occupent de l'élaboration stratégique.

De même, l'ancienne ministre (entretien 3) souligne son engagement au niveau de la conception et de l'orientation et non au niveau opérationnel ou de la mise en œuvre. Pourtant, selon elle, « des très jolis plans » ne sont pas suffisants pour qu'une stratégie de genre soit réalisée par les ministères; il faut de plus un portage politique par les ministres, ce qui illustre l'importance que la répondante prête aux individus et à leur niveau d'engagement pour l'égalité de genre. D'après l'ancienne chargée du dossier égalité hommes-femmes au sein du ministère (entretien 4), des actions ou des projets singuliers ne suffisent pas, mais il faut des politiques publiques⁶⁰ en matière de genre. Les politiques publiques font ici référence à une stratégie globale de genre. Elle note qu'il était prévu de piloter l'Agenda gouvernemental pour l'égalité au plus haut niveau du gouvernement à travers une commission ministérielle, ce qui, d'ailleurs, a été réalisé dans le cadre du PGE. Pour ces féministes, la collaboration avec l'État est cruciale. Dans leur discours, l'égalité de genre peut être atteinte plutôt d'en haut avec le soutien du gouvernement, et non d'en bas à travers une révolution par le peuple.

Pendant que les féministes s'engageant au sein du ministère soulignent l'importance de travailler au niveau macro et conceptuel de la réalisation d'une stratégie globale en matière de genre, d'autres interviewées de la société civile mettent l'accent sur les actions précises de genre adressées directement à la population. De manière générale, une grande partie du travail des associations féministes consiste en un travail de proximité et de sensibilisation. Celui-ci est par exemple mené par Jossour FFM à travers son Centre de la citoyenneté de la femme ou par l'ADFM à travers le Centre pour le leadership féminin (CLEF) et le Centre Nejma pour le conseil, l'information, la formation, et l'assistance juridique. Par rapport aux agendas associatifs locaux, un militant des droits humains de l'EA (entretien 6) note qu'il s'agit d'« une bonne opportunité de l'opérationnalisation de la question de genre » et de son application sur le terrain. Dans le cadre de ce projet, une responsable de la GIZ (entretien 2) a

⁶⁰ Les politiques publiques désignent « les interventions d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire » (Thoenig 2010, 420).

mené des actions dans l'espace public, afin de toucher directement la population locale, au lieu de proposer une réunion dans une salle fermée avec des responsables politiques et associatifs. Selon elle, ces activités de proximité ont donné de meilleurs résultats, plus d'effets et d'impacts. Pendant que les actions de proximité semblent avoir un effet direct et à court terme (p.ex. l'appel d'un parent qui veut scolariser sa fille suite à une action de sensibilisation), l'intégration sexospécifique au niveau stratégique et conceptuel d'un projet a plutôt des effets indirects et à long terme sur l'égalité de genre. Notons par rapport aux agendas associatifs locaux que ceux-ci ont été élaborés à partir de l'Agenda gouvernemental pour l'égalité. Les actions de proximité adressées à la population (niveau micro/ opérationnel) n'auraient pas été possibles sans l'élaboration de cet agenda (niveau macro/ conceptuel). D'un autre côté, ceci pose la question de l'indépendance de la société civile par rapport à l'acteur public dont la vision sert de point d'orientation pour l'élaboration des agendas associatifs.

Un autre interlocuteur de la société civile (entretien 11) propose une réallocation de la totalité des fonds internationaux de l'État vers la société civile, car celle-ci est plus proche de la population que l'État. Selon lui, « il faut arrêter d'investir dans le gouvernement », car « les gouvernements changent avec leurs agendas politiques ». Il ne sert à rien « d'investir dans un gouvernement qui fondamentalement refuse l'approche genre ». Il voudrait donc « mieux investir dans la société civile en attendant [pour] un gouvernement plus ouvert ». Le répondant n'est pas principalement contre la collaboration de la société civile avec l'État, mais ne soutient pas le gouvernement actuel qui est présidé par le PJD, parti islamiste et conservateur. Au lieu de coopérer avec le gouvernement central, il propose de travailler directement avec les gouvernements régionaux⁶¹, car ils sont plus proches de la population. Selon lui, la société civile « voit la chose du *bottom*, c'est-à-dire pour [elle], le genre est quelque chose d'importante », pendant que l'État « voit de la façon *up* où il y a d'autres priorités ». Pour que l'égalité de genre devienne une priorité de l'État, il faudrait donc qu'elle soit portée par la société. Il note que si un mouvement social émerge, ceci est peut-être plus fort dans des villes

⁶¹ La régionalisation au Maroc se fonde sur trois lois organiques relatives aux collectivités territoriales qui ont été adoptées par le Parlement marocain en 2015, dont la loi numéro 111-14 qui s'intéresse plus spécifiquement aux régions (Pignon et Braconnier 2016).

comme Agadir, Fès, Marrakech ou Oujda qu'à la capitale Rabat, ce qui explique la raison pour laquelle il faudrait travailler directement avec les régions. Par exemple, une agence internationale qui coopère avec un réseau d'associations comme l'Espace associatif établi à Rabat pourrait voir son effort se diluer. En refusant la collaboration avec l'État marocain, l'interlocuteur sous-estime peut-être les modes de résistance et d'appropriation exprimée par des individus favorables à l'égalité de genre au sein des institutions politiques. Ceux-ci veulent faire du genre un enjeu stratégique touchant tous les domaines du développement et faire ainsi de l'égalité de genre un objectif prioritaire des acteurs impliqués.

Dans les paragraphes précédents, nous avons fait ressortir deux discours opposés : l'un mené par des féministes travaillant en politique qui pensent que les changements se font principalement d'en haut et à partir d'une stratégie globale de genre au niveau des ministères; l'autre mené par des représentants de la société civile selon lesquels il faut directement travailler avec la population, car les changements viennent du bas. Ceci pose la question de la compatibilité entre engagement féministe, lié souvent à une position critique envers l'État, et engagement au niveau des institutions politiques. Une conseillère de la GIZ (entretien 1) note par exemple qu'elle a quitté son poste en tant que présidente de l'ADFM au moment où elle a commencé à travailler pour la GIZ, car elle craignait un conflit d'intérêt. Pourtant, elle a continué, au sein de l'AMVEF, son engagement associatif contre la violence à l'égard des femmes, car la GIZ ne travaillait pas sur ce sujet. Cet exemple montre qu'il est possible de concilier le travail de proximité dans une association de la société civile et le travail plus stratégique dans une institution politique. Pour cette interlocutrice, travailler en étroite collaboration avec l'État est une stratégie féministe importante, ce qui s'oppose peut-être à une plus jeune génération de féministes pour laquelle l'État est le responsable de tous les maux (voir à ce sujet Salime 2012). De même, la répondante considère le *gender mainstreaming* comme stratégie féministe à laquelle « les féministes du tiers-monde ont beaucoup contribué » (voir aussi Prügl 2013 et Walby 2015).

Avancer doucement, ou plus rapidement?

Le discours sur la nécessité de la mise en place d'une stratégie globale en matière de genre exprimée par les trois féministes travaillant en politique est lié à un discours sur la longueur

d'un tel processus. Dans le contexte du *gender mainstreaming*, nous avons dit plus haut que l'objectif de l'égalité de genre semble parfois être reporté dans un lointain avenir. À ce sujet, nous pouvons faire ressortir un discours sur la lenteur du processus de l'intégration sexospécifique mené, entre autres, par une conseillère de la GIZ (entretien 1). Celle-ci note que les acteurs publics au Maroc et dans le monde entier « ne sont pas encore arrivés » au point de la réflexion à partir de la perspective de genre, car « ce changement de paradigmes prend beaucoup de temps ». Par ailleurs, elle souligne l'importance de l'élaboration théorique d'une stratégie globale au niveau politique avant de procéder à la mise en œuvre d'actions spécifiques de genre. D'après la conseillère, la première phase du Projet genre, qui consistait dans l'accompagnement de ce processus, « a pris beaucoup de temps et d'engagement ». Dans ce discours, la répondante sort du contexte local en soulignant que l'élaboration stratégique et l'adoption d'une perspective de genre au niveau de l'acteur public sont des longs processus partout dans le monde. La réalisation de l'égalité de genre tend ainsi à être normalisée en tant que processus long et bien défini.

Un processus démocratique, impliquant la concertation avec toutes les parties prenantes et l'attente pour leur consentement, est parfois long, surtout lorsqu'il concerne un sujet controversé comme le genre. À ce sujet, une consultante de la GIZ (entretien 2) note que le PGE « a pris beaucoup de temps pour être validé et accepté par le gouvernement ». De même, une féministe de Quartiers du monde (entretien 10) remarque, concernant le PGE : « J'ai connu le premier *draft*. Et après j'ai su que ce *draft* était resté dans le tiroir pendant deux ou trois ans et qu'il a été ressorti ». Ceci illustre que l'élaboration stratégique en matière de genre au niveau politique peut être de longue durée, soit parce que le gouvernement donne la priorité à d'autres sujets, soit parce qu'il faut convaincre quelques parties prenantes afin d'assurer un processus démocratique. Dans ce contexte, l'adoption d'une stratégie globale et transversale de genre, ou autrement dit le *gender mainstreaming*, devient un enjeu politique.

Lors de l'analyse des entretiens, nous avons pu observer que les interlocutrices ne désignent pas toujours la même durée quand ils parlent par exemple d'un projet à long terme en matière de genre. Pour une féministe de l'ADFM (entretien 9), un projet à long terme désigne un projet de deux à trois ans, ce qui est suffisant pour avoir un impact sur l'égalité de genre. Pourtant, pour un représentant d'une association de juges et d'avocats (entretien 11), un projet

à moyen terme désigne un projet de dix ans : « J'ai des amis qui ont travaillé pendant plus de vingt ans sur la question [de genre et] ils travaillent toujours », dit-il. Par rapport à la durée du Projet genre, une conseillère de la GIZ (entretien 1) remarque : « Moi, je trouve dix ans, treize ans, c'est rien. Qu'est-ce que c'est treize ans dans la gouvernance? ». Ces discours impliquent des opinions différentes sur l'urgence de la réalisation de l'objectif de l'égalité de genre. Pendant que pour quelques-uns, il s'agit d'un objectif demandant des décennies de travail stratégique et de la patience, d'autres insistent sur la nécessité des changements plus rapides et immédiats.

Dans ce contexte, nous pouvons faire référence à ce que les auteures Dagenais et Piché (1994) appellent le « sentiment d'urgence » par lequel les théories et pratiques féministes sont entraînées. Ce sentiment est exprimé principalement par une jeune féministe de l'ADFM (entretien 9), pendant que les autres féministes rencontrées lors de l'enquête de terrain s'expriment de manière plus patiente. D'un côté, l'absence du sentiment d'urgence chez la plupart des féministes interrogées peut être attribuée à une certaine prudence de l'ancienne génération de féministes, qui préfère attendre la revendication de certains droits jusqu'à ce que la société soit prête, afin d'éviter la confrontation avec des mouvements opposés. De l'autre côté, le discours développementaliste, conceptuel et stratégique sur le genre, observable chez les féministes s'engageant au ministère, peut parfois s'opposer aux revendications immédiates de quelques représentants de la société civile. Dans les paragraphes suivants, nous allons approfondir cette analyse.

La citation ci-dessous illustre que l'activiste de l'ADFM (entretien 9) est clairement entraînée par le sentiment d'urgence que nous avons abordé dans le paragraphe précédent :

La génération la plus jeune, on ressent que ça n'avance pas. C'est très, très, très, très long. [...] Il y a beaucoup de choses à faire, l'avortement n'est pas reconnu, la liberté de disposer de son corps, la participation politique est encore très timide. [...] Il y a beaucoup de points qu'il faudrait vraiment améliorer. Et en 2017, on se dit, ce n'est pas possible que la femme puisse vivre dans une situation pareille. Sachant qu'on est en 2017, les choses devraient avancer plus rapidement.

Selon la répondante, l'ancienne génération de féministes a atteint des changements conséquents, mais ces changements restent « très timides ». Par ailleurs, les changements au niveau des lois seraient « très rares » à se traduire dans la pratique. À ce sujet, elle note que

« ça fait plus de treize ans que le nouveau Code de la famille est en place et il y a plusieurs changements qui devraient s'opérer ». À titre d'exemple, elle nomme la nécessité de former les juges en matière de droits des femmes et de limiter leur libre interprétation des lois, possiblement défavorable aux femmes marocaines. Son discours, insistant sur le fait qu'« il reste encore beaucoup de choses à faire » afin d'atteindre l'égalité hommes-femmes, est également articulé par un militant des droits humains de l'EA (entretien 6). Selon les répondantes, il faudrait par exemple lutter contre l'appauvrissement des femmes, améliorer les conditions de travail et ajuster les salaires hommes-femmes, régler les services sexuels et garantir la liberté de disposer de son corps. Dans sa citation, la féministe de l'ADFM (entretien 9) fait de plus référence au discours sur « le retard » du Maroc que nous avons dégagé dans le chapitre 5.2 de la partie II. Selon la répondante, ce n'est pas « normal » que la femme marocaine vit aujourd'hui dans une situation identique; il faudrait donc avancer vers la norme (occidentale?) pour rattraper ce retard.

Les interviewés reprochent notamment à l'acteur public de ne pas avancer assez rapidement en matière de genre. Par exemple, un représentant d'une association de juges et d'avocats (entretien 11) note que le gouvernement marocain affiche son accord pour une stratégie de genre, mais procède aux changements effectifs « à son rythme ». Ce discours sur le rythme trop lent est repris par une responsable politique (entretien 4) selon laquelle l'acteur public n'agit « pas toujours avec la vitesse, avec le rythme » qu'elle désirait. À ce discours entraîné par un sentiment d'urgence s'oppose un autre discours féministe dans lequel les interviewées préfèrent « aller doucement ». Par exemple, en faisant référence à l'état d'avancement de l'égalité de genre en France et au Canada, une féministe de Jossour FFM (entretien 8) note qu'il faut « des années pour y arriver, atteindre ces objectifs. Il faut du temps, on le fait tout doucement, mais sûrement pour arriver ». Le discours conceptuel et stratégique sur le genre mené par les féministes s'engageant au sein du ministère s'oppose également au discours revendicatif et immédiat de la jeune féministe de l'ADFM.

La manière dont les interviewées s'expriment sur la longueur ou l'urgence de la réalisation de l'objectif de l'égalité de genre dépend en partie de la génération de féministes à laquelle elles appartiennent. Généralement, la jeune génération a le sentiment que « les choses n'avancent pas assez vite » (entretien 9), pendant que l'ancienne génération a fait « des pas géants »

(entretien 1). À ce sujet, une conseillère de la GIZ (entretien 1) note qu'elle appartient à une génération « qui est née, élevée dans un Maroc qui considère les femmes comme mineures à vie ». Pendant qu'à l'époque, « tout était à construire », aujourd'hui, « l'égalité n'est plus contestée, l'approche genre n'est plus contestée [et] le pouvoir public n'est plus ignorant comme avant ». Selon elle, les fondements sont posés et « la nouvelle génération a la responsabilité de sauvegarder et d'ouvrir des nouvelles tâches », comme l'héritage, l'avortement, ou encore la liberté individuelle. Elle doit faire le suivi, « ce qui est le plus difficile ». Ici, l'interlocutrice semble argumenter que le genre est sujet d'un débat politique et social au Maroc, mais qu'au sein de ce débat, il existe des sujets tabous qui ne sont pas abordés. La tâche de la nouvelle génération de féministes serait donc d'aborder ces sujets pour qu'ils fassent aussi partie de ce débat.

Cependant, la plupart des féministes de l'ancienne génération partagent l'opinion qu'il faut du temps pour pouvoir aborder certains sujets jusqu'à ce que la société « soit prête ». Par exemple, la conseillère de la GIZ (entretien 1) note que « si on parlait de l'héritage à l'époque, on aura été cuit à vie. Alors, aller doucement. [...] Nous, on n'a pas pu [en parler] parce que c'était honteux ». Une féministe de Quartiers du monde (entretien 10) remarque qu'aujourd'hui, ni dans les pays européens, ni au Maroc, on ne parle d'« hétéro-patriarcat colonialiste » (voir définition chapitre 2.1 de la partie II), car le colonialisme est « tout près, c'est hier pour eux ». Pourtant, en Amérique latine, l'époque coloniale remonte à cinq cent ans, ce qui explique la raison pour laquelle ce sujet y est abordé aujourd'hui. Entre temps, « attendons et parlons d'autres choses ». Cet exemple montre que « le combat a été long, continue à être long » et que « les acquis se font à l'arraché ». Malgré cela, une féministe de Jossour FFM (entretien 8) note : « on continue à militer, parce que les droits il ne faut pas attendre à ce qu'ils viennent chez nous, mais il faut aller les chercher, aller les tirer des autres ». Ce discours féministe est caractérisé par une certaine endurance et une vision progressiste et optimiste dans laquelle l'abandon n'est pas une option. Nous avons déjà fait ressortir ce désir de toujours vouloir aller de l'avant dans le chapitre 5.2 de la partie II.

Dans ce cadre, il se pose la question de l'évitement conscient de certains sujets par les associations féministes, une discussion qui est reprise par l'écrivaine Slimani. Celle-ci fait ressortir que les associations féministes marocaines n'abordent pas ou se taisent par rapport à

ce qu'elle appelle « la misère sexuelle » au Maroc par peur de perdre leur crédibilité et d'être accusées par les conservateurs et islamistes de vouloir « séduire » la société marocaine (Slimani 2017, 74, 139). Cette peur pourrait expliquer en partie le discours féministe de ne pas aller trop vite ou trop loin que nous avons dégagé dans les paragraphes précédents, ainsi que la tendance des agences de développement de faire du genre un enjeu technique et dépolitisé. L'auteure note que les féministes marocaines ont accompli « un travail colossal » en matière de l'égalité des sexes (droits, éducation, santé, emploi), mais que « la lutte contre la répression sexuelle est un combat qui reste à mener » (Slimani 2017, 128). Ici, l'égalité de genre est mise dans un contexte plus large, à savoir celui de la sexualité et de la liberté individuelle, qui touche les hommes comme les femmes (voir aussi chapitre 2.1 de la partie II). D'après Slimani, la législation sexuelle au Maroc, ne permettant les rapports sexuels que dans le cadre d'un mariage hétérosexuel, s'inscrit dans un contexte d'hypocrisie sociale et de décalage entre le discours public et les mœurs privées (Slimani 2017, 52). Contrairement à ce que nous avons mentionné dans le premier chapitre de la partie I, les pratiques dépassent ici les lois, ainsi que les normes de la société marocaine (Slimani 2017, 107). Par rapport au mouvement homosexuel au Maroc, une féministe de Quartiers du monde (entretien 10) remarque que « c'est des petites minorités, mais ça existe. Peu à peu cette minorité va se faire entendre à son rythme ». Ici, la liberté sexuelle n'est pas traitée comme un sujet urgent, mais comme un sujet qui va se faire entendre « à son rythme » sans le soutien des associations féministes, ce qui illustre l'évitement des sujets liés à la sexualité par certaines féministes.

Des féminismes en pluriel

Slimani s'appuie clairement sur des valeurs universelles et réfute l'idée que la religion ou l'héritage historique dépossède des individus de droits universels (Slimani 2017, 126-127). Avant de passer à notre dernier chapitre, qui aborde entre autres les conséquences des orientations idéologiques des partis politiques sur leur conception du genre, nous proposons une discussion autour du référentiel à partir duquel les féministes interrogées définissent le genre. Une féministe de l'ADFM (entretien 9) note que le PGD aborde le genre plutôt d'un côté religieux et islamiste, alors que l'ADFM s'appuie sur les droits universellement reconnus et les conventions internationales, ce qui sont deux approches « complètement différentes ». À la question si l'ADFM coopère avec des associations féministes islamiques, elle répond :

On ne croit pas au particularisme. C'est plutôt les conventions internationales et c'est plutôt l'universalisme. Or, les associations féministes, même si je ne pourrais pas les appeler comme ça, un peu islamique, c'est plutôt le particularisme, mais c'est aussi beaucoup de religieux. Donc, si on veut parler de droits, la religion est à écarter. Il faudrait travailler principalement sur les droits, pas sur la religion. C'est juste impossible pour le mouvement féministe progressiste de s'allier ou de travailler avec des organismes qui ne partagent pas la même vision, qui ne partagent pas la même approche et qui ne partagent pas le même référentiel.

Ici, la féministe de l'ADFM (entretien 9) définit la société civile en tant que progressiste et démocratique et dénie cette appellation à toute association à caractère religieux. À ce sujet, l'ancienne ministre (entretien 3), qui considère les droits des femmes comme cause humaniste et progressiste, remarque que « le crédo [du PJD] est de s'inscrire en opposition par rapport à ce qu'ils appellent la société civile laïque et d'imposer une société civile religieuse islamiste ». Pourtant, l'affrontement et la discussion avec les associations et les partis islamistes, ainsi que l'acceptation des différences, sans que l'un impose un référentiel à l'autre, représente peut-être un chemin plus démocratique vers l'égalité de genre (voir à ce sujet El Haitami 2016). Notons par ailleurs que les féministes islamiques sont en faveur de l'égalité de genre en termes de droits à partir d'une relecture des textes religieux, ce qui représente peut-être une approche plus proche de la réalité locale et qui pourrait, ainsi, alimenter le débat social autour du genre. Plus haut, nous avons fait ressortir que l'association Jossour FFM s'inscrit à la fois dans un référentiel universel et religieux, ce qui pourrait représenter un compromis.

À ce sujet, une féministe de Quartiers du monde (entretien 10) tient un discours sur la diversité des féminismes. Elle note qu'il existe « des féminismes déjà pluriels dans le Nord, mais ils deviennent encore plus pluriels quand on va dans le monde ». Selon elle, « les féminismes se sont construits dans un contexte local. Les femmes féministes se sont battues pour des droits qu'elles, localement, n'avaient pas ». Néanmoins, elle remercie les féministes du Nord, car elle considère qu'ils ont préparé la voie pour qu'elle puisse entrer dans la militance au Pérou. Aujourd'hui, les féminismes du Sud et du Nord se nourrissent mutuellement, dit-elle. Cette interlocutrice est la seule à reconnaître explicitement la diversité des féminismes dont l'acceptation semble cruciale afin de garantir un trajet démocratique vers l'égalité de genre.

6.2 Se positionner politiquement : idéologies politiques et systèmes de référence pour le genre

Après avoir mis, lors du chapitre précédent, l'accent sur la société civile et notamment les associations féministes, il s'agira dans le présent chapitre de se concentrer sur le gouvernement marocain et plus précisément sur les idéologies des partis politiques. Les décisions législatives prises en matière de genre au Maroc dépendent fortement de la composition du Parlement qui devrait refléter (dans une démocratie) la volonté du peuple et l'orientation idéologique de la société. Comme nous le savons, c'est à la suite du printemps démocratique qu'en 2011, le parti conservateur et islamiste PJD monte au pouvoir, parti jugé comme régressif dans sa conception du genre par les interviewées prenant un positionnement politique. Notons que quelques interviewées (p.ex. la responsable de l'ADS ou la conseillère de la GIZ) sont plus restreintes par leur position professionnelle que d'autres, ce qui pourrait expliquer un manque de positionnement politique de leur part. Nous allons donc consacrer le présent chapitre au discours sur le genre au sein des idéologies politiques, et notamment aux critiques articulées par les interviewées envers le PJD, ce qui va aussi révéler leur référentiel (majoritairement universel) à partir duquel elles perçoivent le genre. De manière générale, nous allons dégager les attitudes des interviewées envers la volonté réelle ou affichée de l'État concernant la réalisation de l'égalité de genre (volonté royale, impact de la nouvelle Constitution, etc.), ce qui permet à nouveau une mise en perspective de la société civile avec l'État.

Les critiques envers le PJD et son référentiel pour le genre

Commençons notre analyse en citant un militant des droits humains de l'EA (entretien 6) faisant référence aux conséquences du printemps démocratique au Maroc :

C'est l'état d'avancement de la société qui est arrivé en 2011, c'est entre guillemets la 'citoyenneté' avec cette composante genre. [...] Mais ce qui va se passer, c'est que les régimes vont revenir à leurs outils fondamentaux qui sont les outils rétrogrades, qui est l'intégrisme, pour [arrêter] cette société qui commence à s'émanciper. [...] Alors le PJD [comprend] des opportunistes de première catégorie qui ont profité de 2011 et qui sont dans cette optique d'un frein à tout moment parce que la citoyenneté commençait de se construire dans notre société. Il fallait arrêter ça parce que les gens vont revendiquer encore plus, l'égalité, la démocratie, la limitation du pouvoir [royal].

Le même interlocuteur note que le printemps démocratique était « le mouvement de pointe de la société civile quant à la question de la liberté [et] des droits des femmes ». Selon lui, les associations de droits humains, de droits des femmes et de développement au Maroc ont été « le plus touchées par l'arrivée des intégristes ». Il partage l'opinion selon laquelle l'Islam est instrumentalisé au niveau politique, et notamment par le PJD, pour accéder au pouvoir et pour contrôler les rapports sociaux entre hommes et femmes. Il ne s'agit donc pas forcément d'une critique envers l'Islam en soi, mais plutôt envers son instrumentalisation. Il nomme l'exemple de l'idéologie de la femme dans la *Moudawana* qui est utilisée comme moyen « pour garder une part de la société dans l'ignorance, dans la soumission ». Dans ce cadre, l'interlocuteur fait référence à l'actuel ministre d'État chargé des Droits humains Mustapha Ramid (PJD) qui est marié à deux femmes, parce que la *Moudawana* le permet. En faisant cette référence, le répondant reproche au PJD d'un côté de soutenir la polygamie, et de l'autre côté son choix de l'occupation du poste, car la polygamie semble pour lui incompatible avec les droits humains universels. D'après le représentant de l'EA, le PJD propage une culture « qui est en train de démolir ce que [la société civile] a bâti pendant une quarantaine d'années ». Cette culture implique par exemple l'invocation *basmala*, ce qui veut dire « en nom de dieu », au début de tout acte. Il espère pouvoir « transformer ces structures où il y a encore *basmala* qui revient en place et tout ce bordel de religion ». Selon lui, le PJD s'oppose fondamentalement à la liberté individuelle, les droits des femmes et l'égalité de genre.

Le représentant de l'EA exprime dans son discours une certaine désespérance par rapport au futur de son pays qui est, selon lui, dirigé par des intégristes islamistes. Ceci nous donne l'impression qu'il aimerait peut-être abandonner la lutte pour les droits humains, car « les choses qui vont venir n'ont pas de sens ». Ce discours s'oppose au discours féministe dégagé lors du chapitre précédent, qui est caractérisé par l'endurance et une attitude plus positive envers le futur. Par exemple, selon une féministe de Quartiers du monde (entretien 10), « il y a jamais des gouvernements ultra-ouverts, il y a les gouvernements que nous avons impactés. [...] Et après, la conjoncture, on fait avec ». Une autre féministe (entretien 8) note qu'« il y a toujours des va et vient. Mais on continue à militer ».

Une désespérance semblable, ainsi qu'une certaine déception et colère, est exprimée par une conseillère de la GIZ (entretien 1), qui s'inquiète moins de l'idéologie politique qui se

propage, mais plutôt de la mauvaise gouvernance au sein de la fonction publique marocaine. Selon elle, la mauvaise gouvernance (corruption, etc.) a des conséquences négatives sur le développement du pays. Elle développe :

Je pense, il y a un déficit de conscience professionnelle, un manque de conscience par rapport à l'intérêt général. J'ai l'impression que tout le monde est centré sur lui-même et tout le monde cherche ses stratégies pour profiter au maximum à différents niveaux. [...] Les gens ne se considèrent pas en tant que fonctionnaires. Ils sont payés pour servir la population! [...] Tout ce qu'ils doivent faire, c'est avoir un impact positif sur les hommes et les femmes. Non, il n'y a pas de conscience qu'ils sont là pour servir les citoyens et les citoyennes.

Selon la répondante, l'enseignement est un autre défi à surmonter afin d'assurer un développement équitable pour les femmes et les hommes. Elle voit le problème notamment dans les enseignants « peu connaissant, fermés dans leur cadre idéologique » et qui sont « traversés par des islamistes radicaux et conservateurs ». Ici, elle ne critique pas l'Islam en soi, mais son courant radical, qui est instrumentalisé pour contrôler la société.

L'ancienne ministre (entretien 3), elle-même membre du parti de gauche et socialiste PPS, s'exprime également par rapport à l'accession au pouvoir du PJD. Elle note que le PJD a soulevé une polémique artificielle autour du PANIFD, afin de se faire connaître politiquement. « Ils ont voulu que les gens les connaissent à travers leur attachement au rôle traditionnel de la femme », dit-elle. La répondante illustre l'image de la femme du PJD et le fait que le parti n'est pas « spécialement partisan de l'égalité » en faisant référence à un discours mené par l'ancien chef du gouvernement Benkirane dans lequel il avait comparé la femme marocaine avec un lustre qui illumine la maison.⁶² L'ancienne ministre reproche à Benkirane de réduire le rôle de la femme à son travail au foyer. Selon elle, Benkirane s'est opposé à l'augmentation de

⁶² Dans un discours en juin 2014 devant le Parlement, Benkirane, qui était alors Premier ministre, note : « Il y a un problème par rapport au rôle de la femme dans la famille moderne. [...] Lorsque la femme est sortie des foyers, ceux-ci sont devenus sombres. [...] Vous qui êtes là, vous avez été éduqués dans des maisons où il y avait des lustres. Ces lustres étaient vos mères » (Jeune Afrique 2014).

l'âge minimum de travail domestique à dix-huit ans⁶³, car il considère le travail domestique comme une mission naturelle pour les filles qui les prépare à leur rôle de maîtresse de maison.

La citation de Benkirane sur les femmes est aussi reprise par une représentante de Jossour FFM (entretien 8), elle-même membre du parti socialiste USFP. Elle note qu'avec le gouvernement Benkirane, elle a senti « une petite baisse » en matière de conception du genre, ce qu'elle corrige plus tard en parlant d'une « régression totale ». Toutefois, elle pense que le Maroc va « remonter » avec le gouvernement actuel. Selon elle, le nouveau chef du gouvernement El Othmani (depuis 2017) est plus ouvert, alors même qu'il adhère au PJD. Elle note : « Il sent que la femme doit aussi être présente au gouvernement. [...] Je [le] connais en personne, il est islamiste, mais un islamiste modéré ». Elle fait son jugement notamment à partir du nombre de femmes ministres qui se réduisait à une femme ministre pendant le gouvernement Benkirane (contre six actuellement). Cette interlocutrice s'oppose moins au PJD et à son référentiel islamiste et conservateur en tant que tel, mais plutôt à des politiciens pratiquant un Islam radical qui dévalorise les femmes. Ici, elle s'inscrit dans le référentiel d'un Islam modéré soutenu par Jossour FFM, qui s'appuie en même temps sur les conventions internationales. De manière générale, elle est moins virulente dans son positionnement politique, ce qui pourrait favoriser les ententes et un juste milieu entre particularistes et universalistes.

Selon l'ancienne ministre (entretien 3), le PJD perçoit le genre à partir d'une vision conservatrice qui est liée au religieux et au traditionnel. À ce sujet, une féministe de l'ADFM (entretien 9) note :

Il y a une montée du conservatisme partout dans le monde et dans tous les gouvernements principalement du monde arabe et musulman, [un] conservatisme social et religieux principalement au niveau des partis politiques. Aujourd'hui, le parti politique qui préside le gouvernement depuis 2011, il y a un réel souci, parce que l'approche diffère. On ne voit pas le genre de la même manière.

⁶³ Après des appels de la société civile, le gouvernement avait accepté, en mai 2016, une augmentation échelonnée de l'âge minimum du travail domestique pendant cinq ans, qui est actuellement fixé à 16 ans (H24 2016).

Ici, les répondantes situent le conservatisme religieux, en ascension depuis le printemps démocratique, spécifiquement au niveau de l'idéologie des partis politiques et non au niveau plus général de la société marocaine. Le genre est ainsi compris en tant qu'enjeu politique local fortement influencé par le gouvernement en place. Au sein de ce discours, le conservatisme religieux est opposé à l'égalité de genre, et toute conception du genre à partir d'un référentiel religieux est refusée. Le problème du référentiel universel, dans lequel ces deux répondantes s'inscrivent, est qu'il ignore parfois la diversité des approches pour comprendre les relations sociales entre les sexes.

Par ailleurs, nous pouvons faire ressortir un discours critiquant l'actuelle ministre du développement social Bassima Hakkaoui (PJD). Par exemple, l'ancienne ministre (entretien 3) remarque : « au moment, on a une difficulté d'avoir une ministre conservatrice ». L'interviewée compte sur le soutien international en matière de genre : « ce n'est pas le moment de nous lâcher », dit-elle, « d'autant plus maintenant » avec le PJD qui est au pouvoir. Au sein de ce discours, le conservatisme religieux et le particularisme semblent de nouveau incompatibles avec l'égalité de genre, cette dernière étant uniquement atteignable à partir d'un référentiel universel partagé par les organismes internationaux. Une représentante de Jossour FFM (entretien 8) note, par rapport à Hakkaoui : « avec sa façon de voir, on est toujours dans un contresens, il y a toujours des heurtes. Mais on essaie d'alléger, d'arriver à atteindre nos objectifs ». Ici, l'interlocutrice continue à démontrer son positionnement politique modéré, ainsi que sa vision progressiste et son attitude positive envers le futur.

Même si aucune de nos partenaires d'entretien ne s'est exprimée en faveur du PJD, il semble important de proposer une position contraire démontrant les possibilités que la présence d'un parti islamiste et conservateur dans le Parlement peut offrir pour l'égalité de genre. Notons que nous ne voulons pas prendre position pour ou contre le référentiel islamique, mais plutôt démontrer la diversité des discours politiques autour du genre. En faisant référence à la ministre Hakkaoui, El Haitami note par exemple que la visibilité d'une voix féminine islamiste dans la sphère politique conteste l'hégémonie du discours séculier libéral. Hakkaoui n'est pas

contre les droits des femmes; elle essaie plutôt d'encourager un débat sur le genre au-delà des conventions internationales et des droits universels et de détourner les termes de la conversation vers des principes religieux (El Haitami 2016, 81-82).⁶⁴

Les attitudes envers le Plan gouvernemental pour l'égalité

En outre, les interviewées affichent leur positionnement politique sur le Plan gouvernemental pour l'égalité, actuellement réalisé et mis en pratique par la ministre Hakkaoui. C'est à partir de 2011 que le nouveau gouvernement élabore le PGE en s'appuyant sur l'Agenda gouvernemental pour l'égalité. Selon l'ancienne ministre (entretien 3), Hakkaoui prétendait lors de la première réunion de n'avoir trouvé aucune trace de l'Agenda gouvernemental pour l'égalité au ministère. Par la suite, la nouvelle ministre insistait sur la nécessité de réajuster l'agenda à la Constitution de 2011. Contrairement à l'ancienne ministre, une conseillère de la GIZ (entretien 1) considère le fait que Hakkaoui actualise et intègre sa vision dans le plan d'action comme normal, vu qu'il s'agit d'un autre gouvernement. Contrairement à d'autres répondantes, elle semble accepter l'hétérogénéité des référentiels pour le genre. D'ailleurs, cette interlocutrice ne s'exprime qu'au niveau technique sur le PGE et ne se positionne pas politiquement, car elle est en train de soutenir l'élaboration du PGE II. Au-delà de l'idéologie politique du gouvernement en place, elle essaie d'influencer les institutions politiques pour qu'elles prennent le genre en considération lors de toutes leurs démarches.

Le discours d'une responsable de l'ADS (entretien 5), qui ne s'exprime que positivement sur le PGE, est également caractérisé par ce manque de positionnement politique. Étant membre du comité de suivi du PGE, l'interlocutrice exprime sa satisfaction avec la dynamique que le plan a déclenchée entre les institutions étatiques : « c'est un exercice passionnant pour tout le monde », dit-elle. Elle remarque que l'état d'avancement en matière d'intégration sexospécifique varie selon les institutions, ce qui conduit à une motivation et un apprentissage

⁶⁴ El Haitami note par ailleurs que le PJD a entamé un passage discursif vers le post-islamisme qu'elle définit ainsi : « *Post-Islamism suggests a discursive shift, from an ideological trend that is marked by monopoly of religious truth, exclusivism, and emphasis on obligations toward acknowledging multiplicity, inclusion, and flexibility in principles and practice. [...] Thus, post-Islamism may be equated with 'liberal Islam' or 'Islamic liberalism'* » (El Haitami 2016, 83).

mutuel entre elles. Selon la répondante, l'échange entre les institutions ressemble à « une thérapie collective sur les contraintes et les exploits ». Quant au PGE II, elle est « très optimiste », car celui-ci est « très ambitieux en termes de démarches et d'engagement de tout un chacun ». Cet échange entre les institutions sur leur état d'avancement en matière de genre est aussi estimé positivement par la conseillère de la GIZ (entretien 1). À ce sujet, elle fait ressortir l'importance de la commission ministérielle du PGE, présidée par le chef du gouvernement, qui oblige les ministres à se réunir une fois par an, « même s'ils ne sont pas contents ». Pour ces deux répondantes, l'existence d'un échange et l'entrée du genre dans un débat au niveau des institutions politiques semblent plus importantes que la question de l'idéologie politique des partis politiques et leur référentiel pour le genre.

Toutefois, d'autres interviewées prennent une position plus critique envers le PGE. D'après une féministe de l'ADFM (entretien 9), pendant que l'Agenda gouvernemental pour l'égalité a considéré certaines revendications du mouvement féministe, le PGE manque d'une réelle vision et volonté pour instaurer une égalité effective. Selon un militant des droits humains de l'EA (entretien 6), le PGE est devenu un projet visant le renforcement de la famille traditionnelle, ce qui défavorise tout autre modèle de l'éducation des enfants (p.ex. les mères ou pères célibataires). Par ailleurs, l'interviewé remarque que le plan favorise l'éducation séparée entre filles et garçons et attribue une grande importance à la prière, cette dernière impliquant également la séparation des sexes. En revanche, il prête moins d'attention à la participation politique et la santé reproductive des femmes et des hommes, dit-il.

L'ancienne ministre (entretien 3) reproche à Hakkaoui d'avoir enlevé les axes sur l'avortement, la culture de l'égalité et la lutte contre les stéréotypes sexistes. Au lieu de diffuser une culture de l'égalité, le PJD propage une culture conservatrice en introduisant des référentiels à des congrès islamiques dans le PGE, dit-elle. Pour l'ancienne ministre, le PGE est un recul dans la conception, le référentiel et la vision. De plus, elle reproche à Hakkaoui d'avoir intitulé le plan « ICRAM », ce qui, déguisé en acronyme, désigne « charité ». Selon l'interlocutrice, le PJD n'applique pas une approche globale qui vise la réalisation des droits égaux pour hommes et femmes dans tous les domaines, mais une approche caritative envers les femmes pauvres et les veuves. L'ancienne chargée du dossier égalité hommes-femmes au sein du ministère (entretien 4) ajoute que l'axe concernant la violence faite aux femmes a été

enlevé. Elle observe un recul, notamment en termes de soutien financier offert par l'État aux centres d'écoute pour les femmes cibles de violence. Dans ces discours critiques envers le PGE, les répondantes prêtent une attention particulière à son référentiel religieux dans lequel la ministre du PJD a inscrit le plan d'action. Elles s'opposent ainsi à une adaptation locale du *gender mainstreaming* qui définit l'égalité de genre à partir d'un référentiel islamique.

En comparant directement les définitions de l'égalité de genre proposées respectivement dans l'Agenda et le Plan gouvernemental pour l'égalité, nous pouvons clairement identifier les référentiels différents sur lesquels les deux textes s'appuient. Pendant que « l'égalité ciblée par l'agenda est un principe universel et un enjeu de taille pour la construction et la consolidation de la démocratie » (ministère du Développement social 2011, 12), « l'égalité en question dans le plan gouvernemental est un principe humain cohérent avec les valeurs civilisationnelles et familiales de la société marocaine, renforcées par le texte constitutionnel qui consolide les piliers des relations basées sur les droits et les devoirs » (ministère du Développement social 2013). Par ailleurs, l'Agenda gouvernemental pour l'égalité s'appuie d'abord sur la Constitution, pendant que le PGE indique comme premier référentiel l'Islam. Il est sûrement difficile pour les deux femmes politiques (entretiens 3, 4) de voir leur propre travail être modifié et inscrit dans un référentiel religieux s'opposant à leur référentiel universel. Ce sentiment pourrait peut-être expliquer en partie leur colère contre le PJD et Hakkaoui. Pourtant, au lieu de considérer la période législative actuelle comme régressif et destructif, nous proposons de la comprendre comme une occasion plus démocratique et diversifiée pour favoriser l'égalité de genre.

Une volonté politique réelle ou affichée de l'État marocain en matière de genre?

Plus généralement, les interviewées s'expriment sur la volonté réelle ou affichée de l'État marocain concernant la mise en place de l'égalité de genre. Elles s'accordent sur le fait que lors de la mise en place du Projet genre, il y avait, au moins jusqu'en 2011, une volonté

politique pour établir l'égalité de genre au Maroc.⁶⁵ À ce sujet, une conseillère de la GIZ (entretien 1) remarque : « bien évidemment, il y avait la volonté politique parce que s'il n'y avait pas la volonté politique, la GIZ [aurait pu] mobiliser ce qu'elle veut ». En plus, le Projet genre était démarré dans un contexte local favorable juste après les débats publics autour du PANIFD, note-t-elle. À l'époque, elle observait une adhésion à l'égalité et à l'approche genre au sein des ministères. Dans ce contexte, le Maroc démontre sa volonté politique en matière de genre en signant un contrat avec un organisme international; mais cette volonté est aussi observable au niveau des individus travaillant dans les ministères. Notons que le concept de volonté politique d'un État est très large et tend parfois à cacher les modes de résistance et d'appropriation des individus travaillant pour l'État marocain et s'engageant au sein des institutions politiques pour l'égalité de genre.

Une féministe de Quartiers du monde (entretien 10) remarque également qu'en signant un contrat de coopération avec l'État allemand, l'État marocain affiche son accord avec les principes de l'égalité de genre et sa volonté pour établir celle-ci. Pourtant, aujourd'hui, elle est « curieuse de connaître l'approche et les résultats » d'une telle coopération, ce qui montre que cette interlocutrice, sans se positionner ouvertement, considère que la volonté politique du Maroc en matière de l'égalité de genre a peut-être décliné. Selon un militant des droits humains de l'EA (entretien 6), lors de la mise en place du Projet genre, « il y avait une partie volonté politique. On est encore dans le chemin de la possibilité de renforcer l'égalité de genre dans la société. Maintenant, nous sommes dans une situation rétrograde ». Ici, l'évaluation subjective de la volonté politique du Maroc en matière de genre par le répondant semble être influencée par son positionnement critique envers le PJD.

D'autres interviewés (entretiens 9, 11) partagent l'opinion selon laquelle le Maroc manque actuellement d'une réelle volonté politique pour établir l'égalité de genre, ce qu'ils attribuent à la montée du conservatisme au niveau des partis politiques, ainsi qu'au sein de la société. Selon un représentant d'une association de juges et d'avocats (entretien 11), la ratification des

⁶⁵ Le Projet genre a traversé trois gouvernements, dont le gouvernement Jettou (sans parti, 2002-2007), le gouvernement El Fassi (Parti de l'Istiqlal, conservateur/ nationaliste, 2007-2012) et finalement le gouvernement Benkirane (PJD, 2012-2017).

conventions internationales par le Maroc est un moyen pour démontrer sa volonté politique et son accord pour les changements. Pourtant, l'État marocain se réserve à effectuer ces changements « à son rythme ». D'après l'interviewé, le Maroc n'engage pas de réelles initiatives pour le genre, mais plutôt des « opérations cosmétiques ». À titre d'exemple, il nomme l'envoi d'une circulaire en 2007 par le Premier ministre encourageant les ministères à intégrer une approche genre dans les politiques et les programmes de développement. Pendant que pour ce répondant, il s'agit d'opérations cosmétiques, les partisans du *gender mainstreaming* considèrent l'envoi de la circulaire probablement comme démarche importante afin de faire du genre un concept traversant toutes les actions des ministères. Une féministe de Quartiers du monde (entretien 10) ajoute qu'au Maroc, on aimerait que les discours autour du genre restent politiquement corrects sans vouloir transformer les initiatives en une égalité effective. Ici, les répondants reprochent à l'État marocain de produire une image modernisatrice du Maroc à l'international, mais que cette image ne correspond pas toujours à la réalité locale.

Les interviewées mènent ce discours sur la volonté politique affichée du Maroc aussi au niveau des partis politiques et notamment au niveau du PJD. Selon l'ancienne ministre (entretien 3), le PJD va se présenter comme un parti beaucoup plus progressiste devant les organismes internationaux, surtout en ce qui concerne les droits des femmes et l'égalité de genre. « Ils ne cachent pas leur jeu. Ils ont la capacité de faire double langage, le langage de la réalité qui sert leur vision, et le langage qui est adapté en relation avec les organismes internationaux où c'est plus soft », dit-elle. Par rapport au langage du PJD, un militant des droits humains de l'EA (entretien 6) ajoute qu'il faudrait éteindre le parti au niveau verbal, car il propage une « idéologie facilement à absorber ». En faisant référence au PGE, l'ancienne ministre (entretien 3) note que le gouvernement actuel manque de portage politique afin de transformer le plan dans une égalité effective et qu'il fait « les choses pour la forme », mais ne rien dans le fond. Un représentant d'une association de juges et d'avocats (entretien 11) partage cette opinion en disant que le gouvernement actuel refuse fondamentalement l'approche genre, « il vous dit 'oui', mais il fait tout pour rien faire ».

Contrairement aux autres interviewées, une responsable de l'ADS (entretien 5) justifie la volonté politique du Maroc en faisant référence au PGE, ainsi qu'à la nouvelle Constitution,

dans laquelle « le Maroc a déclaré ses ambitions par rapport à l'effectivité de l'égalité dans les droits entre hommes et femmes dans toutes les sphères ». De même, une représentante de Jossour FFM (entretien 8) croit en l'harmonisation des droits marocains avec les droits internationaux et le respect des conventions internationales (comme la CEDEF) par le Maroc, pendant que d'autres (entretiens 9, 11) mettent cela en question. En s'appuyant sur la Constitution, le PGE et les conventions internationales ratifiées par le Maroc, ces répondantes (entretiens 5, 8) argumentent à partir des engagements théoriques du Maroc, mais ne s'expriment pas sur la manière dont ces engagements sont mis en pratique. Elles évitent ainsi de prendre une position critique envers l'État marocain dont le pouvoir exécutif est partagé entre le gouvernement et le Roi.

La féministe de Jossour FFM (entretien 8) attribue la volonté politique du Maroc en matière de genre notamment à la volonté royale. Selon elle, le Roi Mohamed VI soutient la question de la femme. Elle note que déjà son père le Roi Hassan II a beaucoup travaillé avec les associations féminines et féministes. Grâce à la volonté royale, elle observe une « amélioration extraordinaire » quant à l'égalité de genre. Un militant des droits humains de l'EA (entretien 6) remarque que le Roi Mohamed VI a amené des changements importants en libérant sa femme et ses sœurs, qui peuvent maintenant se présenter en public. Pourtant, selon l'interlocuteur, le Roi ne soutient plus l'égalité de genre comme au début de son règne, car « les intégristes l'exploitent lui aussi ». L'ancienne ministre souligne le fait que « le problème du Code de la famille était réglé grâce à sa Majesté le Roi à travers son discours du 10 octobre 2003 au Parlement » dans lequel il a annoncé les dispositions de la nouvelle *Moudawana*. Généralement, les interviewées s'expriment tous de manière favorable à l'égard du Roi, ce qui est aussi attribué au fait que la majorité des marocains n'ose pas de le critiquer publiquement par peur d'être poursuivi pénalement pour lèse-majesté.⁶⁶

⁶⁶ Selon l'ancien ministre de la Justice Mustapha Ramid (PJD), « le Roi a demandé de ne plus poursuivre en justice les citoyens ayant dit du mal de lui », car « le Roi ne veut pas réprimer les marocains, mais il veut qu'ils le respectent » (HuffPost Maroc 2015). Pourtant, l'actuelle politique pénale du Maroc continue à comporter des dispositions prévoyant la poursuite pour lèse-majesté et limite ainsi la liberté d'expression à l'égard du Roi.

Le renouvellement de la Constitution en 2011 est souvent décrit comme un acquis essentiel en matière de l'égalité de genre. Pendant que quelques interviewées (entretiens 5, 7, 8, 9) estiment l'évocation de l'égalité hommes-femmes dans la Constitution comme suffisante, d'autres critiquent que celle-ci n'est pas mise en pratique en tant qu'égalité effective. Par exemple, une responsable politique (entretien 4) reproche au gouvernement actuel de rechercher une « égalité dans les discours et dans les textes » et non une « égalité effective telle qu'elle est stipulée dans la Constitution ». Contrairement, une conseillère de la GIZ (entretien 1) croit que la Constitution a « quand même imposé aux gens [dans les institutions politiques] d'adhérer au niveau pratique ». Elle considère l'élimination de la discrimination dans les lois comme fondement afin d'acquérir une égalité effective. Pendant que la responsable politique (entretien 4) reproche au PJD de ne pas réaliser l'égalité de genre comme elle est ciblée dans la Constitution, la conseillère de la GIZ (entretien 1) observe que la mention explicite de l'égalité de genre dans la Constitution a eu des conséquences positives sur le comportement des institutions politiques. Ici, la conseillère de la GIZ argumente de nouveau au-delà des idéologies politiques pour une prise en compte du genre dans les démarches des acteurs publics.

Par ailleurs, selon un militant des droits humains de l'EA (entretien 6), l'égalité dans la Constitution serait neutralisée par son inscription dans le référentiel islamique. En opposant l'Islam à l'égalité entre les sexes, il considère la séparation entre religion et État comme seule possibilité pour garantir une égalité réelle dans la Constitution. L'interlocuteur s'exprime en outre sur l'Autorité pour la parité et de lutte contre toutes les formes de discrimination, prévue dans l'article 19 de la Constitution. Selon lui, cette autorité est inefficace, car elle est présidée par la ministre Hakkaoui qui est membre du PJD. « Ce comité est toujours bloqué. Ils n'ont rien sorti [jusqu'à présent]. Les associations des femmes étaient contre ce comité », dit-il. Nous ne pouvons pas prouver l'exactitude de l'énonciation sur les résultats de ce comité, mais nous pouvons certainement contredire la dernière phrase de la citation, car nous savons que les associations féministes, dont Jossour FFM, ont plaidé pour la mise en place de cette autorité. En outre, le comité pourrait peut-être créer un espace d'échange et de discussion entre les différentes positions politiques et systèmes de référence pour le genre.

Résistances institutionnelles à l'égalité de genre

Indépendamment du gouvernement en place, les interviewées s'expriment sur les résistances institutionnelles rencontrées lors de leur engagement pour l'égalité de genre. D'un côté, ceci montre qu'il s'agit d'un sujet controversé n'étant pas une priorité de l'État marocain. De l'autre côté, les exemples ci-dessous montrent que le genre est loin d'être normalisé dans les démarches des institutions politiques au Maroc, mais que les féministes travaillant en politique continue à insister sur l'importance de l'objectif de l'égalité de genre pour qu'il devienne un objectif prioritaire des acteurs impliqués. Par exemple, l'ancienne ministre (entretien 3) note : « la conduite du changement n'est pas facile, la résistance aux changements est forte ». Elle fait ressortir que pendant son mandat, elle s'engageait notamment pour la participation politique des femmes et plus précisément pour l'imposition d'un quota de femmes de 12 % lors des élections communales en 2009. Dans ce cadre, elle s'est opposée au vote de la loi électorale, car celle-ci ne prévoyait qu'un quota pour les femmes en ville, ce qui renforçait l'image de la femme rurale considérée comme ignorante et analphabète (voir chapitre 2.2 de la partie II). Elle s'engageait également pour que l'approche genre soit intégrée dans la loi électorale et la charte communale. « C'était une bataille avec le ministre de l'intérieur, [car] c'était la première fois qu'il y a eu l'approche genre dans la loi électorale », dit-elle.

Lors de l'adoption de l'Agenda gouvernemental pour l'égalité, l'ancienne ministre a également fait face à une résistance institutionnelle. Avant la rencontre du conseil de gouvernement le 10 mars 2011, elle avait demandé aux différents ministres de lui donner un retour écrit concernant leur accord pour la mise en œuvre du plan d'action. Pourtant, même si les ministres avaient apposé leurs signatures, le jour de la réunion, plusieurs d'entre eux prétendaient de n'avoir jamais entendu parler de ce plan d'action, se rappelle la répondante. D'autres ministres s'opposaient ultérieurement à des mesures controversées du plan d'action comme celle concernant l'avortement. Il fallait donc procéder à des modifications avant l'adoption finale de l'agenda le 17 mars 2011. De manière générale, l'interlocutrice considère que les ministres étaient peu passionnés quant à leur engagement prévu dans l'Agenda gouvernemental pour l'égalité.

Au sujet de la ratification des conventions internationales en matière de genre par le Maroc, un représentant d'une association de juges et d'avocats (entretien 11) note que parfois, au

moment du vote, la délégation marocaine n'envoie qu'un seul représentant. Selon l'interviewé, ceci ne s'applique pas seulement au Maroc, mais à « pleins de pays arabes ». De plus, le répondant reproche à la délégation marocaine que celle-ci ratifie parfois des textes dont elle ne comprend l'importance qu'après sa ratification, ce qui conduit à ce qu'elle se retrouve avec un résultat non désiré. Ici, l'interlocuteur tente de démontrer le désintérêt et le manque d'engagement du Maroc et du monde arabe entier concernant la réalisation de l'objectif de l'égalité de genre. Ce désintérêt de la part du gouvernement marocain quant à la question de genre est aussi exprimé par une féministe de l'ADFM (entretien 9), selon laquelle les partis politiques s'accordent notamment sur les questions relatives à l'égalité de genre, car ils préfèrent mener des débats sur d'autres sujets qu'ils considèrent plus importants.

Lors du chapitre présent nous avons essayé de faire ressortir l'appartenance politique des répondantes, révélant le système de référence à partir duquel ils définissent le genre. L'image du climat politique actuel en termes de genre au Maroc que nous avons dégagé s'oppose parfois à l'image modernisatrice que le Maroc donne à l'international. Cependant, nous avons montré dans notre travail que toutes les répondantes ne veulent pas faire du genre un enjeu politique. En argumentant au-delà des idéologies politiques, elles s'engagent plutôt pour que l'égalité de genre devienne un objectif prioritaire et commun des acteurs publics. Le discours sur l'appartenance politique est articulé au niveau micro et local du discours sur le genre et le développement.

Conclusion

Tout au long de notre travail nous avons essayé de faire ressortir la manière dont le genre est construit au sein du discours du développement. Nous avons proposé l'hypothèse préalable selon laquelle, à l'intérieur du discours du développement, le genre est construit à partir de l'application des approches méthodiques et universelles impliquant un langage technique qui essentialise le genre. Après avoir effectué notre analyse de discours, nous pouvons partiellement valider notre hypothèse, mais nous devons la nuancer. Dans cette conclusion, nous essayerons de répondre en même temps aux problématiques proposées dans l'introduction à notre analyse de discours. En nous inscrivant dans un cadre féministe postcolonial, nous voudrions tout d'abord accentuer qu'un projet de développement n'est pas une simple imposition aux acteurs locaux, mais que ceux-ci ont la capacité de s'approprier et d'adapter le projet. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'une rencontre dichotomique divisée en action et réaction, pouvoir et résistance, mais d'un processus social complexe dans lequel chacun des acteurs suit des stratégies et prête des intentions derrière ses mots et actions. Dans ce cadre, il nous semble crucial d'effectuer une analyse au niveau des discours accordant une attention particulière à la localisation de celui qui parle. Nous ne pouvons pas toujours distinguer strictement les discours articulés (international vs. local, développementaliste vs. féministe, etc.), puisque dans la pratique, ces discours peuvent s'entremêler (p.ex. une féministe marocaine s'engageant au sein d'une organisation internationale).

Notre hypothèse s'applique notamment dans le contexte du *gender mainstreaming*. Dans ce contexte, du savoir technique sur le genre et les modes d'organisation d'un projet de développement sont transmis par des experts. Ceux-ci tendent à normaliser le genre en tant que concept quantitatif, pragmatique et articulé autour de la performance et des résultats bien définis. Une telle mobilisation du genre peut conduire à ce qu'il soit associé à un outil technique complexe et utilisé en tant que concept « fourre-tout », perdant ainsi sa signification initiale. Le discours technique sur le genre est notamment exprimé par une responsable de l'ADS. Celle-ci pourrait avoir l'intention de rendre les dynamiques sociales tangibles, qui sont autrement difficiles à cerner. En étant consciente du débat controversé autour du genre au Maroc, elle fait peut-être recours à un langage technique afin de désensibiliser et dépolitiser

les relations sociales entre les sexes, et d'éviter ainsi la confrontation avec des mouvements discordants. De manière générale, cette intuition est partagée par les organismes internationaux qui essaient de poursuivre leur rôle d'accompagnateur modeste de la réalisation de l'objectif national de l'égalité de genre. Même si, sur papier, les partenaires d'une coopération de développement sont censés être à pied égal, dans la pratique, une telle coopération se situe dans les relations de pouvoir Nord-Sud, conduisant parfois à ce que les acteurs locaux se sentent dominés, ignorés ou non respectés par l'organisme international.

Dans notre travail, nous avons montré que certaines féministes marocaines, travaillant au sein du ministère du Développement social, se sont appropriées le *gender mainstreaming* pour faire de l'égalité de genre un objectif local et politique. En assimilant le genre à un concept global et transversal, elles attribuent à celui-ci une importance majeure dans la structuration des relations sociales et dans le partage du pouvoir. Ces féministes s'opposent aux résistances institutionnelles pour faire du genre, loin d'être un concept habituellement pris en compte dans toutes les démarches, une préoccupation majeure de l'acteur public. Pour d'autres répondantes, l'adaptation locale des approches et concepts peut ouvrir un débat sur les différentes visions des acteurs concernant la réalisation de l'égalité de genre, conduisant éventuellement à un apprentissage mutuel. À titre d'exemple, un tel débat pourrait être celui autour du référentiel universel ou religieux de l'égalité de genre dans le Plan gouvernemental pour l'égalité.

Nous retrouvons moins de langage technique au sein du discours sur l'*empowerment*, toutefois le genre, champ premier où du pouvoir est exercé, y tend à être essentialisé. Dans ce contexte, le pouvoir est parfois défini en termes matériels (accès aux terres, aux crédits), définition qui suppose des catégories spécifiques des femmes (les femmes rurales, les femmes entrepreneures). Un tel discours développementaliste essentialise le genre, car il manque de références à l'articulation du pouvoir au sein des relations sociales de sexes. De manière générale, les références explicites au pouvoir faites par les répondantes se font en termes de pouvoir économique et de parité dans les centres de décision, plutôt que dans le sens d'un élément constitutif des rapports sociaux entre hommes et femmes. Par ailleurs, dans le contexte de l'*empowerment*, le pouvoir est défini en termes immatériels (p.ex. connaissances sur les droits des femmes ou le *gender mainstreaming*). Avoir certaines connaissances sur le

genre désigne donc une forme de pouvoir. Alors que pour les agences de développement, il s'agit de former les acteurs locaux sur l'intégration sexospécifique, les associations féministes s'intéressent plutôt à sensibiliser la population sur l'égalité de genre et les droits des femmes.

Par ailleurs, le discours sur l'*empowerment* peut participer à la construction de la femme du tiers-monde. Ce discours développementaliste, parfois adopté par des féministes locales, tend à produire une image singulière et simplifiée de la femme marocaine représentée à partir de son statut socioéconomique et de son niveau d'éducation. Il s'agit d'un discours adopté par des femmes marocaines qui se démarquent de l'autre, de la femme pauvre venant du milieu rural, associée aux tâches ménagères, ignorante, illettrée, dépendante de son mari, peu autonome et faible. Pourtant, certaines femmes politiques et féministes sont conscientes des conséquences réelles d'une telle représentation pour les femmes, ce qu'elles illustrent par la résistance institutionnelle à l'introduction d'un quota de femmes pour les sièges parlementaires dans le monde rural. Dans ce contexte, le genre n'est pas construit à partir d'une approche méthodique, mais à partir des représentations généralisées et stéréotypées des relations sociales entre hommes et femmes dans le tiers-monde.

Nous retrouvons l'enjeu du référent à partir duquel l'autre est représenté dans un discours sur l'état d'avancement de l'égalité de genre en Occident, pris comme référent pour expliquer le « retard » du Maroc dont la société est « encore » traditionnelle, conservatrice et religieuse. Le désir de toujours vouloir avancer est lié à une idéologie du progrès, propre au développement, qui s'inscrit dans la pensée occidentale de la modernité. Ce discours est parfois adopté par des féministes qui sont en désaccord concernant la vitesse de l'avancement et le moment idéal pour aborder certains sujets. Pendant que quelques-unes expriment des revendications immédiates, d'autres préfèrent attendre jusqu'à ce que la société soit prête à faire face aux changements sociaux. Ceci s'explique, d'un côté, par l'appartenance des répondantes à différentes générations féministes, mais aussi par les collaborations de féministes avec l'État qui promulguent une vision plus stratégique et conceptuelle à long terme, pendant que les acteurs de la société civile visent généralement des actions précises à court terme.

Dans notre travail, nous avons fait ressortir que la plupart des interviewées adoptent un référentiel universel en s'appuyant sur les droits universellement reconnus et les conventions internationales. Les féministes interrogées se définissent toutes en tant que féministes

séculières, sauf peut-être la féministe de Jossour FFM s'inscrivant en même temps dans un référentiel religieux. Pour quelques répondantes, l'acceptation de l'hétérogénéité des référentiels féministes et de la convergence entre féminisme et Islam paraît impossible, ce qui peut conduire à l'image simplifiée de la femme musulmane opprimée et s'opposant à l'égalité de genre. Pourtant, une féministe et conseillère de la GIZ semble accepter d'autres référentiels, par exemple le référentiel islamique de l'actuelle ministre Hakkaoui. Au sein du débat sur le référentiel du genre, ce n'est pas l'Islam en tant que tel qui apparaît comme problème, mais plutôt son interprétation défavorable aux femmes. Les interviewées utilisent le genre, et le référentiel à partir duquel celui-ci est défini, comme point de départ pour définir leur appartenance politique. Pourtant, en argumentant au-delà des idéologies politiques, toutes les répondantes ne font pas du genre un enjeu politique.

Pendant que la littérature existante sur le genre et le développement tend à construire le pouvoir au sein du discours développementaliste en tant que domination unilatérale, nous avons fait ressortir dans notre travail que les dynamiques de pouvoir y sont plus complexes. Il ne s'agit pas d'une simple imposition d'un discours technocratique par l'agence de développement; en effet, les acteurs locaux, dont les féministes, s'approprient le discours développementaliste et font parfois du genre un concept politisé et contextualisé. Une telle analyse du pouvoir nous semble cruciale, d'une part, afin d'éviter de définir le concept en termes binaires et, d'autre part, pour situer la construction du genre au sein du développement à l'intersection entre le Nord et le Sud. À la littérature sur les études féministes postcoloniales nous pouvons ajouter que la représentation simplifiée des rapports sociaux de genre ne se retrouve pas seulement dans les discours des féministes libérales occidentales, mais également dans les discours des féministes marocaines, construisant parfois la femme musulmane comme opposante à l'égalité de genre. Ce discours va au-delà de la domination Nord-Sud et pourrait permettre un débat autour des différents référentiels féministes.

À l'intérieur du discours du développement, le genre est donc partiellement construit à partir de l'application des approches méthodiques impliquant un langage technique qui essentialise le genre. Pourtant, il n'y a pas que le langage technique qui essentialise le genre, mais aussi son inscription dans un contexte où le pouvoir est défini principalement en termes économiques et matériels. Par ailleurs, le genre est façonné à partir des représentations

généralisées et stéréotypées des relations sociales entre hommes et femmes du tiers-monde. Ces représentations sont ancrées dans l'idéologie du développement visant le progrès et prenant l'Occident comme référent. En tenant compte des différentes formes d'appropriation et d'adaptation des acteurs, le genre est enfin construit dans une interaction entre l'universel et le spécifique, le global et le local, le Nord et le Sud.

Bibliographie

Articles et monographies scientifiques

- Alami M'Chichi, Houria (2014) : « Les féminismes marocains contemporains. Pluralité et nouveaux défis », *Nouvelles Questions Féministes*, 2014/33, no. 2, p. 65-79.
- Alami M'Chichi, Houria (2002) : *Genre et politique au Maroc. Les enjeux de l'égalité hommes-femmes entre islamisme et modernisme*, Paris : Harmattan.
- Ali, Zahra (2016) : « Des féminismes décoloniaux », *Alternatives Sud. Changer le modèle – Ici et maintenant? Points de vue du Sud*, 2016/3, vol. 23, p. 129-141.
- Ali, Zahra (2012) : *Féminismes islamiques*, Paris : La Fabrique Éditions.
- Bardan, Margot (2007) : *Feminism Beyond East and West. New Gender Talk and Practice in Global Islam*, New Delhi : Global Media Publications.
- Beaulieu, Elsa/ Rousseau, Stéphanie (2011) : « Évolution historique de la pensée féministe sur le développement de 1970 à 2011 », *Recherches féministes*, no. 242, p. 1-19.
- Benadada, Assia/ El Bouhsini, Latifa (2014) : *Le mouvement des droits humains des femmes au Maroc : Approche historique et archivistique*, Rabat : Université Mohammed V de Rabat (Centre d'histoire du temps présent).
- Brière, Sophie/ Proulx, Denis (2013) : « La réussite d'un projet de développement international. Leçons d'expérience d'un cas Maroc-Canada », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 2013/79, no. 1, p. 171-191.
- Charrad, Mounira Maya (2009) : « Citoyenneté inégale : enjeux de justice de genre au Moyen-Orient et en Afrique du Nord », dans Maitrayee Mukhopadhyay et Navsharan Singh (éd.) : *Justice de genre, citoyenneté et développement*, Paris : Harmattan, p. 213-238.
- Chowdhury, Elora Halim (2015) : « Development », dans Lisa Disch et Mary Hawkesworth : *The Oxford Handbook of Feminist Theory*, Oxford University Press, p. 143-163.
- Cornwall, Andrea *et al.* (2008) : « Gender Myths and Feminist Fables: The Struggle for Interpretive Power in Gender and Development », dans Andrea Cornwall *et al.* (éd.) : *Gender Myths and Feminist Fables: The Struggle for Interpretive Power in Gender and Development*, The Institute of Social Studies, p. 1-19.
- Cumes, Aura (2017) : « La cosmovision maya et le patriarcat : une interprétation critique », *Recherches féministes*, vol. 30, no. 1, p. 47-59.
- Dagenais, Huguette/ Piché, Denise (1994) : *Femmes, féminisme et développement*, Montréal : Institut canadien de recherches sur les femmes.

- Damamme, Aurélie (2007) : « Les associations marocaines face à la question ‘femmes et développement durable », dans Momar-Coumba Diop et Jean Benoist (éd.) : *L’Afrique des associations. Entre culture et développement*, Paris : Éditions Karthala et Crepos, p. 235-251.
- Daoud, Zakya (1999) : « Le plan d’intégration de la femme. Une affaire révélatrice, un débat virtuel », *Annuaire de l’Afrique du Nord*, tome 38, p. 245-257.
- Dauphin, Sandrine/ Sénac-Slawinski, Réjane (2008) : « Gender mainstreaming : analyse des enjeux d’un ‘concept-méthode’. Introduction », *Cahiers du Genre*, 2008/1, no. 44, p. 5-16.
- Dechaufour, Laetitia (2008) : « Introduction au féminisme postcolonial », *Nouvelles Questions Féministes*, 2008/2, vol. 27, p. 99-110.
- Degavre, Florence (2011) : « La pensée ‘femmes et développement’. Critique des fondements et pistes pour reconstruire un point de vue féministe croisé Nord-Sud », dans Isabelle Guérin et al. (éd.) : *Femmes, économie et développement*, ERES Sociologie économique, p. 63-84.
- Desrues, Thierry/ Nieto, Juana Moreno (2009) : « The development of gender equality for Moroccan women – illusion or reality? », *Journal of Gender Studies*, 2009/18, no. 1, p. 25-34.
- de Jong, Sarah (2016) : « Mainstream(ing) Has Never Run Clean, Perhaps Never Can: Gender in the Main/Stream of Development », dans W. Harcourt (éd.) : *The Palgrave Handbook of Gender and Development*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, p. 92-105.
- Disch, Lisa/ Hawkesworth, Mary (2015) : « Feminist Theory: Transforming the Known World », dans Lisa Disch et Mary Hawkesworth (éd.) : *The Oxford Handbook of Feminist Theory*, Oxford University Press, p. 1-15.
- Eddouada, Souad (2016) : « Feminism in Morocco: Between the Local and the Global », *International Journal on Human Rights*, vol. 13, no. 34, p. 65-74.
- Eddouada, Souad/ Pepicelli, Renata (2010) : « Maroc : vers un ‘féminisme islamique d’État’ », *Critique internationale*, 2010/1, no. 46, p. 87-100.
- El Haitami, Meriem (2016) : « Islamist Feminism in Morocco: (Re)defining the Political Sphere », *A Journal of Women Studies*, vol. 37, no. 3, p. 74-91.
- Ennaji, Moha (2008) : « Steps to the Integration of Moroccan Women in Development », *British Journal of Middle Eastern Studies*, 2008/35, no. 3, p. 339-348.
- Escobar, Arturo (2016) : « Décroissance, après-développement et transition », *Alternatives Sud. Changer le modèle – Ici et maintenant? Points de vue du Sud*, 2016/3, vol. 23, p. 49-71.

- Falquet, Jules (2003) : « 'Genre et développement' : une analyse critique des politiques des institutions internationales depuis la Conférence de Pékin », dans Fenneke Reysoo et Christine Verschuur (éd.), *On m'appelle à régner : Mondialisation, pouvoirs et rapports de genre*, Genève : Graduate Institute Publications, p. 59-87.
- Ferguson, Kathy E. (2017) : « Feminist Theory Today », *Annual Review of Political Science*, vol. 20, p. 269-286.
- Goetz, Anne Marie (2009) : « Justice de genre, citoyenneté et droits : Concepts de base, débats fondamentaux et nouvelles pistes de recherche », dans Maitrayee Mukhopadhyay et Navsharan Singh (éd.) : *Justice de genre, citoyenneté et développement*, Québec/ Paris/ Ottawa : Presses de l'Université Laval/ Harmattan/ Centre de recherches pour le développement international, p. 17-55.
- Guérin, Isabelle *et al.* (2011) : « Introduction », dans Isabelle Guérin *et al.* (éd.) : *Femmes, économie et développement*, ERES Sociologie économique, p. 7-27.
- Jónasdóttir, Anna G./ Jones, Kathleen B. (2009) : « Out of epistemology: feminist theory in the 1980s and beyond », dans Anna G. Jónasdóttir et Kathleen B. Jones (éd.) : *The political interests of gender revisited. Redoing theory and research with a feminist face*, Manchester University Press, p. 17-57.
- Kabeer, Naila (1993) : « Gender-aware policy and planning: a social-relations perspective », dans Mandy Macdonald (éd.) : *Gender Planning in Development Agencies. Meeting the Challenge*, Oxford : Oxfam (UK and Ireland), p. 80-110.
- Lacombe, Delphine *et al.* (2011) : « Le genre globalisé : cadres d'actions et mobilisations en débats », *Conflicts et cultures*, 2011/83, p. 7-13.
- Lénel, Pierre/ Martin, Virginie (2012) : « La contribution des études postcoloniales et des féminismes du 'Sud' à la constitution d'un féminisme renouvelé. Vers la fin de l'occidentalisme? », *Revue Tiers Monde*, 2012/1, no. 209, p. 125-144.
- Lugones, María (2007) : « Heterosexualism and the Colonial/ Modern Gender System », *Hypatia*, vol. 22, no. 1, p. 186-209.
- McEwan, Cheryl (2011) : « Postcolonialism, feminism and development: intersections and dilemmas », *Progress in Development Studies*, 2011/2, p. 93-111.
- Merle, Isabelle (2004) : « Les *Subaltern Studies*. Retour sur les principes fondateurs d'un projet historiographique de l'Inde coloniale », *Genèses*, vol. 56, no. 3, p. 131-147.
- Mohanty, Chandra Talpade (2003) : « 'Under Western Eyes' Revisited: Feminist Solidarity through Anticapitalist Struggles », *Signs*, vol. 28, no. 2, p. 499-535.

- Mohanty, Chandra Talpade (1984) : « Under Western Eyes: Feminist Scholarship and Colonial Discourses », *On Humanism and the University I: The Discourse of Humanism*, vol. 12, no. 3 – vol. 13, no. 1, p. 333-358.
- Moser, Caroline/ Moser, Annalise (2015) : « Gender Mainstreaming since Beijing: A Review of Success and Limitations in International Institutions », *Gender and Development*, vol. 13, no. 2, p. 11-22.
- Moser, Caroline (1989) : « Gender Planning in the Third World: Meeting Practical and Strategic Gender Needs », *World Development*, vol. 17, no. 11, p. 1799-1825.
- Mukhopadhyay, Maitrayee (2013) : « Mainstreaming Gender or Reconstituting The Mainstream? Gender Knowledge in Development », *Journal of International Development*, no. 26, p. 356-367.
- Mukhopadhyay, Maitrayee/ Singh, Navsharn (2009) : « Justice de genre, citoyenneté et développement. Introduction », dans Maitrayee Mukhopadhyay et Navsharn Singh (éd.) : *Justice de genre, citoyenneté et développement*, Paris : Harmattan, Québec : Presses de l'Université Laval, p. 3-6.
- Mukhopadhyay, Maitrayee (2004) : « Mainstreaming Gender or 'Streaming' Gender Away: Feminists Marooned in the Development Business », *IDS Bulletin, Special Issue, Repositioning Feminisms in Gender and Development*, 2004/35, no. 4, p. 95-103.
- Nederveen Pieterse, Jan (2000) : « After Post-Development », *Third World Quarterly*, vol. 21, no. 2, p. 175-191.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre (2010) : « Développement, modes de gouvernance et normes pratiques (une approche socio-anthropologique) », *Revue canadienne d'études du développement* 31, no. 1-2, p. 5-20.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre (2008) : *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-La-Neuve : Academia-Bruylant.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre (1993) : « Le développement comme champ politique local », *Bulletin de l'APAD*, 1993/6, p. 1-9.
- Parpart, Jane L. (2015) : « Le genre, l'autonomisation et le développement », dans Henry Veltmeyer et Nasser Ary Tanimoune (éd.) : *Des outils pour le changement. Une approche critique en études du développement*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 190-193.
- Poupart, Jean (1997) : « L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques », dans Jean Poupart et al. (éd.) : *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal : Gaétan Morin Éditeur, p. 173-209.

- Rai, Shirin M. (2011) : « Gender and development. Theoretical Perspectives », dans Nalini Visvanathan *et al.* (éd.) : *The Women, Gender and Development Reader*, Londres : Zed Books, p. 28-37.
- Razavi, Shahrashoub/ Miller, Carol (1995) : *From WID to GAD: Conceptual Shifts in the Women and Development Discourse*, Genève : United Nations Research Institute for Social Development.
- Reysoo, Fenneke/ Verschuur, Christine (2003) : « Mondialisation, pouvoirs et rapports de genre. Introduction de la problématique », dans Fenneke Reysoo et Christine Verschuur (éd.) : *On m'appelle à régner : Mondialisation, pouvoirs et rapports de genre*, Genève : Graduate Institute Publications, p. 13-19.
- Salime, Zakia (2012) : « A New Feminism? Gender Dynamics in Morocco's February 20th Movement », *Journal of International Women's Studies*, vol. 13, no. 5, p. 101-114.
- Salime, Zakia (2011) : *Between Feminism and Islam. Human Rights and Sharia Law in Morocco*, Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Saunier, Georges (2000) : « Quelques réflexions sur le concept de Centre et Périphérie », *Hypothèses*, vol. 3, no. 1, p. 175-180.
- Saussey, Magalie (2013) : « Développement », dans Catherine Achin *et al.* (éd.) : *Dictionnaire. Genre et science politique*, Paris : Presses de Sciences Po, p. 154-167.
- Scott, Joan (1988) : « Genre : Une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du GRIF*, no. 37-38, p. 125-153.
- Slimani, Laila (2017) : *Sexe et mensonges. La vie sexuelle au Maroc*, Paris : Éditions des Arènes.
- Spivak, Gayatri Chakravorty (1993) : « Can the Subaltern Speak? », dans Laura Chrisman et Patrick William (éd.) : *Colonial Discourse and Post-colonial Theory. A Reader*, New York : Columbia University Press, p. 66-111.
- Squires, Judith (2008) : « Diversity mainstreaming : dépasser les approches technocratiques et d'addition des inégalités », *Cahiers du Genre*, 2008/1, no. 44, p. 73-94.
- Staudt, Kathleen (2008) : « Gendering Development », dans Gary Goertz et Amy G. Mazur (éd.) : *Politics, Gender, and Concepts. Theory and Methodology*, Cambridge University Press, p. 136-158.
- Steans, Jill (2006) : *Gender and International Relations. Issues, Debates and Future Directions*, Cambridge : Polity Press.
- Thoenig, Jean-Claude (2010) : « Politique publique », dans Laurie Boussaguet *et al.* : *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences Po, p. 420-427.

True, Jacqui (2015) : « Mainstreaming Gender in International Institutions », dans Laura J. Shepherd (éd.) : *Gender Matters in Global Politics. A Feminist Introduction to International Relations*, New York : Routledge, p. 227-239.

True, Jacqui (2011) : « Feminist Problems with International Norms: Gender Mainstreaming in Global Governance », dans J. Ann Tickner et Laura Sjoberg (éd.) : *Feminism in International Relations. Conversations about Past, Present and Future*, New York : Routledge, 73-88.

Verschuur, Christine/ Destremau, Blandine (2012) : « Féminismes décoloniaux, genre et développement. Histoire et récits des mouvements de femmes et des féminismes aux Suds », *Revue Tiers Monde*, 2012/1, no. 209, p. 7-18.

Walby, Sylvia (2005) : « Gender Mainstreaming: Productive Tensions in Theory and Practice », *Social Politics: International Studies in Gender, State and Society*, vol. 12, no. 3, p. 321-343.

Articles de presse et dictionnaires

Bazonnet, Charlotte (2018) : « Asma Lamrabet, féministe en islam », *lemonde.fr*, 21 mai 2018, en ligne, https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/05/19/asma-lamrabet-feministe-en-islam_5301678_3232.html (page consultée le 30 juillet 2018).

Béguin, François (2009) : « L'égalité des sexes est-elle synonyme d'équivalence? », *lemonde.fr*, 7 avril 2009, en ligne, https://www.lemonde.fr/savoirs-et-connaissances/chat/2007/11/14/l-egalite-des-sexes-est-elle-synonyme-d-equivalence_977997_3328.html (page consultée le 30 juillet 2018).

HuffPost Maroc (2018) : « Le projet de loi contre les violences faites aux femmes définitivement adopté », *huffpostmaghreb.com*, 14 février 2018, en ligne, https://www.huffpostmaghreb.com/2018/02/14/loi-hakkaoui-contre-les-violences-faites-aux-femmes-definitivement-adoptee-par-gouvernement_n_19233070.html (page consultée le 8 avril 2018).

HuffPost Maroc (2016) : « Ces femmes marocaines ministres », *huffpostmaghreb.com*, 8 mars 2016, en ligne, http://www.huffpostmaghreb.com/2016/03/08/ces-femmes-marocaines-min_n_9410104.html (page consultée le 7 février 2018).

HuffPost Maroc (2015) : « Lèse-majesté : Mohammed VI demande la fin des poursuites contre les auteurs d'offenses envers lui », *huffpostmaghreb.com*, 31 mars 2015, en ligne, https://www.huffpostmaghreb.com/2015/03/31/mohammed-vi-poursuites-offenses-fin-lese-majeste_n_6978830.html (page consultée le 16 avril 2018).

H24 (2016) : « Petite victoire: l'âge minimal du travail domestique fixé à 18 ans, mais... », *h24info.ma*, 24 mai 2016, en ligne, <https://www.h24info.ma/maroc/petite-victoire-lage-minimal-du-travail-domestique-fixe-a-18-ans-mais/> (page consultée le 27 mars 2018).

- Idrissi Zouggar, Nizar (2017) : « Au Maroc, la perception de l'égalité des sexes progresse, mais reste marquée par le conservatisme », *telquel.ma*, 5 mai 2017, en ligne, http://telquel.ma/2017/05/05/perception-legalite-sexes-progresse-reste-marquee-conservatisme_1545858 (page consultée le 7 février 2018).
- Jeune Afrique (2014) : « 'Benkirane dégage' : les propos sexistes du Premier ministre suscitent l'indignation au Maroc », *jeuneafrique.com*, 25 juin 2014, en ligne <http://www.jeuneafrique.com/51649/politique/benkirane-d-gage-les-propos-sexistes-du-premier-ministre-suscitent-l-indignation-au-maroc/> (page consultée le 27 mars 2018).
- Kazadi, Lucien (2015) : « Les experts pour la sensibilisation multipliée sur la thématique 'masculinité positive' », *7sur7.cd*, 5 août 2015, en ligne, <https://7sur7.cd/new/2015/08/les-experts-pour-la-sensibilisation-multipliee-sur-la-thematique-masculinite-positive/> (page consultée le 9 mars 2018).
- Lamrabet, Asma (2015) : « La question de l'égalité hommes-femmes et le fait religieux au Maroc », *huffpostmaghreb.com*, 7 mai 2015, en ligne, https://www.huffpostmaghreb.com/asma-lamrabet/question-egalite-hommes-femmes-fait-religieux-au-maroc_b_6817264.html (page consultée le 30 juillet 2018).
- Larousse Dictionnaires de français (2018) : *Impérialisme*, en ligne, <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/imp%C3%A9rialisme/41863> (page consultée le 15 janvier 2018).
- Larousse Dictionnaires de français (2018)₁ : *Paternalisme*, en ligne, <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/paternalisme/58624> (page consultée le 11 avril 2018).
- Larousse Dictionnaires de français (2018)₂ : *Postmodernisme*, en ligne, <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/postmodernisme/62936> (page consultée le 5 avril 2018).
- Larousse Encyclopédie (2018) : *Matérialisme historique*, en ligne, http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/mat%C3%A9rialisme_historique/68646 (page consultée le 15 janvier 2018).
- Le Monde (2016) : « Maroc : 21% de femmes députées dans le nouveau Parlement », *lemonde.fr*, 13 octobre 2016, en ligne, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/10/13/maroc-21-de-femmes-deputees-dans-le-nouveau-parlement_5013158_3212.html (page consultée le 7 février 2018).
- Office québécois de la langue française (2017) : *Fiche terminologique. Plafond de verre*, en ligne, http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26542318 (page consultée le 11 avril 2018).

Pignon, Sophie/ Braconnier, Stéphane (2016) : « La régionalisation au Maroc: Un progrès à consolider », *leconomiste.com*, no. 4914, 8 décembre 2016, en ligne, <http://www.leconomiste.com/article/1005835-la-regionalisation-au-maroc-un-progres-consolider> (page consultée le 22 mars 2018).

Sources institutionnelles (organisations internationales, ministères, associations)

Aanes, Claire *et al.* (2013) : *FAQ Analyse de genre*, Eschborn : GIZ, en ligne, https://www.giz.de/expertise/downloads/FR-FAQ_Analyse_de_genre.pdf (page consultée le 9 mars 2018).

ADS (2018) : *L'Agence. L'ADS*, en ligne, <http://www.ads.ma/index.php?id=4> (page consultée le 16 février 2018).

ADS (2018)₁ : *Les métiers. Égalité et équité*, en ligne, <http://www.ads.ma/index.php?id=129> (page consultée le 16 février 2018).

ADS (2018)₂ : *Le pôle égalité et équité de genre*, en ligne, <http://www.ads.ma/index.php?id=2718> (page consultée le 16 février 2018).

ADS (2018)₃ : *Égalité et équité de genre dans la stratégie de l'ADS*, en ligne, <http://www.ads.ma/index.php?id=2717> (page consultée le 16 février 2018).

ADS (2014) : *Intégration de l'approche genre dans les politiques de développement économique et social au Maroc*, en ligne, <http://www.ads.ma/index.php?id=2710> (page consultée le 16 février 2018).

BMZ (2018) : *Countries. Morocco*, en ligne, https://www.bmz.de/en/countries_regions/naher_osten_mittelmeer/marokko/index.html (page consultée le 16 février 2018).

BMZ/ GIZ (2018) : *Gender Knowledge Platform & Consultants Pool*, en ligne, <https://www.genderingermandevelopment.net/> (page consultée le 16 février 2018).

El Araf, Hassane (2016) : *Évaluation de l'état des lieux des droits économiques et sociaux des femmes au Maroc. Rapport de synthèse*, Casablanca : ADFM.

Espace associatif (2007) : *Notre mission*, en ligne, <http://www.espace-associatif.ma/Notre-mission?lang=fr> (page consultée le 16 février 2018).

Espace associatif (2007)₁ : *Réalisations*, en ligne, <http://www.espace-associatif.ma/Realisations?lang=fr> (page consultée le 16 février 2018).

Espace associatif (2007)₂ : *Membres EA*, en ligne, <http://www.espace-associatif.ma/Membres.625?lang=fr> (page consultée le 16 février 2018).

- GIZ (2018) : *Maroc (français)*, en ligne, <https://www.giz.de/en/worldwide/26235.html>, (page consultée le 16 février 2018).
- GIZ (2018)₁ : *Expertise. State and Democracy. Gender*, en ligne, <https://www.giz.de/expertise/html/1920.html> (page consultée le 16 février 2018).
- GIZ (2018)₂ : *GIZ Gender Website*, en ligne, <https://gc21.giz.de/ibt/var/app/wp385P/2371/> (page consultée le 16 février 2018).
- GIZ (2016) : *About GIZ. Profile*, en ligne, <https://www.giz.de/en/aboutgiz/profile.html> (page consultée le 16 février 2018).
- GIZ (2014) : *Gender Competition 2014 – Award winners*, en ligne, <https://gc21.giz.de/ibt/var/app/wp385P/2371/index.php/award-winners-2014/> (page consultée le 16 février 2018).
- GIZ (2014)₁ : *Integration of the gender approach in Moroccan economic and social policy*, en ligne, <https://www.giz.de/en/worldwide/20184.html> (page consultée le 16 février 2018).
- GTZ (2008) : « Projet genre Maroc. L’approche intégrée d’égalité de genre », *Bulletin trimestriel*, no. 2, en ligne, http://www.genreenaction.net/IMG/pdf/bulletin_trimestriel_approche_integree_d_egalite_de_genre_FR.pdf (page consultée le 16 février 2018).
- Guijt, Irene (2014) : *Approches participatives*, Florence : Centre de recherche Innocenti de l’Unicef, en ligne, <https://www.unicef-irc.org/publications/pdf/MB5FR.pdf> (page consultée le 9 mars 2018).
- Ministère français de la Transition écologique et solidaire (2013) : *Organisations. Les objectifs et résultats à atteindre*, en ligne, <http://www.cedip.developpement-durable.gouv.fr/les-objectifs-et-resultats-a-atteindre-a161.html> (page consultée le 9 mars 2018).
- Ministère marocain du Développement social (2016) : *Plan gouvernemental pour l’égalité*, en ligne, <http://www.social.gov.ma/fr/rubrique/plan-gouvernemental-pour-l%E2%80%99egalit%C3%A9> (page consultée le 7 février 2018).
- Ministère marocain du Développement social (2013) : *Plan gouvernemental pour l’égalité ‘ICRAM’ 2012-2016*, en ligne, [http://www.ogfp.ma/uploads/documents/Plan%20gouvernemental%20pour%20l%D8%A3%C2%A9galit%D8%A3%C2%A9%20ICRAM%20\(Fran%D8%A3%C2%A7ais\).pdf](http://www.ogfp.ma/uploads/documents/Plan%20gouvernemental%20pour%20l%D8%A3%C2%A9galit%D8%A3%C2%A9%20ICRAM%20(Fran%D8%A3%C2%A7ais).pdf) (page consultée le 27 mars 2018).
- Ministère marocain du Développement social (2011) : *Agenda gouvernemental pour l’égalité 2011-2015*, Rabat : Royaume du Maroc.

- Ministère marocain du Développement social (2006) : *Stratégie nationale pour l'égalité 2006*, en ligne, <http://www.ogfp.ma/uploads/documents/Strategie%20nationale%20pour%20l%27%C3%A9quit%C3%A9%20et%20l%27%C3%A9galit%C3%A9%20entre%20les%20sexes.pdf> (page consultée le 31 juillet 2018).
- Ministère marocain du Développement social/ GIZ (2014) : *Projet 'Intégration de l'approche genre dans les politiques de développement économique et social au Maroc'*. Base de données 2003-2014, en ligne, http://www.social.gov.ma/sites/all/libraries/site_externe/accueil.html (page consultée le 16 février 2018).
- OCDE (2016) : *Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment. Donor Charts*, en ligne, <https://www.oecd.org/dac/gender-development/Aid-in-support-of-gender-equality-and-womens-empowerment.pdf> (page consultée le 16 février 2018).
- OCDE (2005) : *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et programme d'action d'Accra*, en ligne, <http://www.oecd.org/fr/developpement/efficacite/34579826.pdf> (page consultée le 16 mars 2018).
- ONU Femmes (2017) : *Glossaire d'égalité de sexes*, en ligne, <https://trainingcentre.unwomen.org/mod/glossary/view.php?id=151&mode=letter&hook=ALL> (page consultée le 14 décembre 2017).
- ONU Femmes (2017)₁ : *Conférences mondiales sur les femmes*, en ligne, <http://www.unwomen.org/fr/how-we-work/intergovernmental-support/world-conferences-on-women> (page consultée le 14 décembre 2017).
- Quartiers du monde (2018) : *Production d'outils. Le monde du revers dans le pays de jamais*, en ligne, <http://www.quartiersdumonde.org/femmes/pagina?id=259&locale=fr> (page consultée le 16 février 2018).
- Roca, Pierre-Jean *et al.* (2007) : *Genre et cycle de projets de développement au Maroc. Manuel du formateur et formatrice pour une intégration pratique de l'approche genre dans les projets de développement appuyés par l'ADS*, Rabat : ADS, en ligne, http://www.social.gov.ma/sites/all/libraries/site_externe/Projet%20Genre/elements/docs/Devloppement/11%20-%20Manuel%20Genre%20et%20cycle%20de%20projet%20de%20d%C3%A9veloppement.pdf (page consultée le 9 mars 2018).
- Schneider, Katrin (2007) : *Gestion axée sur les résultats sensible au genre. Module de référence*, Rabat : ADS, en ligne, http://www.social.gov.ma/sites/all/libraries/site_externe/Projet%20Genre/elements/docs/Devloppement/13-%20Module%20Gestion%20ax%C3%A9e%20sur%20les%20r%C3%A9sultats%20sensibles%20au%20genre.pdf (page consultée le 9 mars 2018).

Unicef (2010) : *Le développement humain durable*, en ligne, <https://www.unicef.fr/sites/default/files/userfiles/dev-humain-durable-11.pdf> (page consultée le 31 juillet 2018).

BMZ : statistiques de l'APD 2016

BMZ (2016) : *Facts and figures. Official Development Assistance (ODA)*, en ligne, <https://www.bmz.de/en/ministry/InDetail/ODA/index.html> (page consultée le 16 février 2018).

BMZ (2016) : *Hintergrund. Leitfaden 'Was ist Official Development Assistance (ODA)?'*, en ligne, https://www.bmz.de/de/ministerium/zahlen_fakten/oda/hintergrund/leitfaden/index.html (page consultée le 16 février 2018).

BMZ (2016) : *ODA-Zahlen. Geber im Vergleich 2016*, en ligne, https://www.bmz.de/de/ministerium/zahlen_fakten/oda/geber/index.html (page consultée le 16 février 2018).

BMZ (2016) : *Bi- und multilaterale Netto-ODA nach Ländern 2011-2015*, en ligne, https://www.bmz.de/de/zentrales_downloadarchiv/Ministerium/ODA/3_B4_Bi_und_multilaterale_Netto_ODA_nach_Laendern_2011_bis_2015.pdf (page consultée le 16 février 2018).

OCDE : Social Institutions & Gender Index 2014

OCDE (2014) : *Social Institutions & Gender Index 2014. Synthesis Report*, en ligne, <https://www.oecd.org/dev/development-gender/BrochureSIGI2015-web.pdf> (page consultée le 7 février 2018).

OCDE (2014) : *Social Institutions & Gender Index 2014. Morocco*, en ligne, <http://www.genderindex.org/country/morocco/> (page consultée le 7 février 2018).

OCDE (2014) : *Social Institutions & Gender Index 2014. Morocco*, en ligne, <https://www.genderindex.org/wp-content/uploads/files/datasheets/MA.pdf> (page consultée le 7 février 2018).

OCDE (2014) : *Gender, Institutions and Development Database 2014*, en ligne, <http://stats.oecd.org/index.aspx?datasetcode=GIDDB2014#> (page consultée le 7 février 2018).

OCDE (2014) : *Wikigender Morocco*, en ligne, <http://www.wikigender.org/countries/middle-east-and-north-africa/gender-equality-in-morocco/> (page consultée le 7 février 2018).

PNUD : Human Development Report 2016

PNUD (2016) : « Human Development Index », dans PNUD : *Human Development Reports*, en ligne, <http://hdr.undp.org/en/content/human-development-index-hdi> (page consultée le 7 février 2018).

PNUD (2016) : « Gender Development Index », dans PNUD : *Human Development Reports*, en ligne, <http://hdr.undp.org/en/content/gender-development-index-gdi> (page consultée le 7 février 2018).

PNUD (2016) : « Gender Inequality Index », dans PNUD : *Human Development Reports*, en ligne, <http://hdr.undp.org/en/content/gender-inequality-index-gii> (page consultée le 7 février 2018).

PNUD (2016) : « Technical Notes », dans PNUD : *Human Development Reports*, en ligne, http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2016_technical_notes_0.pdf (page consultée le 7 février 2018).

PNUD (2016): « Human Development Indicators. Country Profile Morocco », dans PNUD : *Human Development Reports*, en ligne, <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/MAR> (page consultée le 7 février 2018).

PNUD (2016) : « Human Development Data (1990-2015) », dans PNUD : *Human Development Reports*, en ligne, <http://hdr.undp.org/en/data> (page consultée le 7 février 2018).

Annexe

**Tableau 3 : Composantes de l'IDH, l'ISDH et l'IIG selon le sexe, Maroc 2000-2015
(PNUD 2016)**

Indice		2000		2015	
		Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
IDH et ISDH					
Santé	Espérance de vie à la naissance (années)	70,1	67	75,3	73,3
Éducation	Scolarisation moyenne pour adultes âgés de 25 ans et plus (années)	2,3	4,3	3,8	6,4
	Scolarisation escomptée pour enfants en âge scolaire (années)	7,7	9,3	11,5	12,6
Standard de vie	RNB par habitant (2011 parité de pouvoir d'achat \$)	1.953	6.851	3.388	11.091
IIG					
Santé reproductive	Taux de mortalité maternelle (décès pour 100.000 naissances vivantes)	221		121	
	Taux de natalité parmi les adolescentes (naissances par 1.000 femmes âgées 15-19)	33,9		31,7	
Empowerment	Sièges parlementaires occupés par des femmes (%)	0,7		15,7	
	Population âgée de 25 ou plus ayant au moins commencée des études secondaires (%)	14,9	23,9	25,7	33,2
Statut économique	Population âgée de 15 ou plus participant au marché du travail (%)	28,8	78,9	25,3	74,3

**Figure 1 : IDH, ISDH et IIG du Maroc, 2000-2015
(PNUD 2016)**

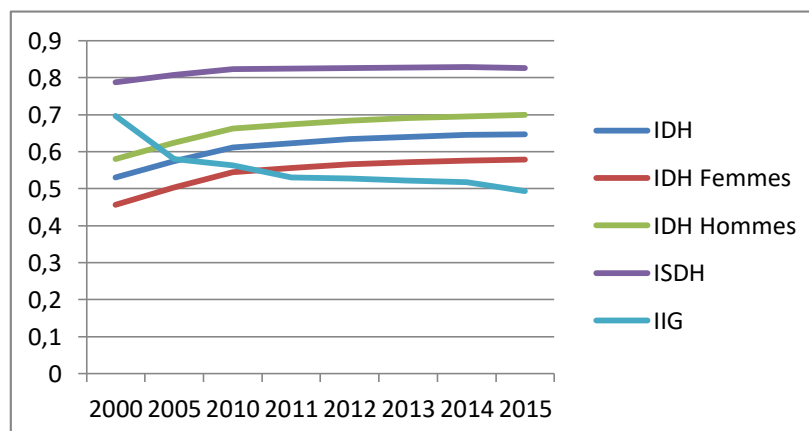


Tableau 4 : Chronologie des événements clés en matière de l'égalité de genre au Maroc et à l'international
(Roca et al. 2007, 31-33, version adaptée)

1967	-	Ratification de la Déclaration universelle des droits humains par le Maroc.
1975	-	Première Conférence mondiale sur les femmes à Mexique; année internationale de la femme.
1979	-	Adoption de la CEDEF par l'Assemblée générale des Nations unies.
1980	-	Deuxième Conférence mondiale sur les femmes à Copenhague.
1985	-	Troisième Conférence mondiale sur les femmes à Nairobi.
	-	Fondation de l'ADFM.
1992	-	Pétition de l'UAF (un million de signatures) pour une révision de la <i>Moudawana</i> .
1993	-	Ratification de la CEDEF par le Maroc.
	-	Première révision du Code du statut personnel aux chapitres de la tutelle matrimoniale, la garde des enfants, la polygamie et la répudiation.
1994	-	Suppression de l'autorisation maritale pour l'obtention du passeport.
1995	-	Quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing.
	-	Fondation de Jossour FFM.
1998	-	Ratification de la Déclaration de Beijing par le Maroc.
	-	Début de l'institutionnalisation de la question féminine par la création d'un département ministériel chargé de la condition féminine et de points focaux genre dans plusieurs départements ministériels.
1999	-	Publication du PANIFD.
2000	-	Déroulement de deux manifestations, l'une à Rabat qui soutient le PANIFD et une contre-manifestation à Casablanca.
	-	Signature de la Déclaration du millénaire pour le développement par le Maroc.
2002	-	Élaboration de la Stratégie nationale de lutte contre la violence envers les femmes.
2003	-	Le Roi annonce les dispositions du nouveau Code de la famille.
	-	Démarrage du Projet genre de la GIZ.
2004	-	Adoption du nouveau Code de la famille.
2006	-	Adoption de la Stratégie nationale pour l'égalité.
2007	-	Circulaire du Premier ministre pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement en se basant sur la Stratégie nationale pour l'égalité.
2008	-	Introduction d'un taux féminin de 12 % (3.000 sièges) pour les conseils communaux.
2011	-	Printemps démocratique : lors du mouvement du 20 février de milliers de personnes dans plusieurs villes marocaines se rassemblent pour plus de démocratie.
	-	Comme résultat du printemps démocratique, le Roi annonce des modifications de la Constitution.
	-	Adoption de l'Agenda gouvernemental pour l'égalité.
2013	-	Adoption du Plan gouvernemental pour l'égalité ICRAM.
2014	-	Modification de l'article 475 du Code pénal en levant l'immunité des violeurs et en les empêchant de marier leur victime (cas Amina El Filali).
	-	Clôture du Projet genre de la GIZ.

**Tableau 5 : Glossaire d'égalité de genre
(ONU Femmes 2017)**

Accès et contrôle des ressources	Ce concept comporte trois parties: ressources, accès et contrôle. La première, les ressources, désigne les moyens et les biens, y compris les moyens économiques (revenu des ménages) ou productifs (terre, équipement, outils, travail, crédit), les moyens politiques (capacité de diriger, information et organisation), et le temps. L'accès et le contrôle ont des sens légèrement différents. L'accès se rapporte à la capacité d'utiliser et de tirer parti de certaines ressources (matérielles, financières, humaines, sociales, politiques, etc.), alors que le contrôle sur les ressources implique en outre la capacité de prendre des décisions sur l'utilisation de cette ressource. Ainsi, le contrôle des femmes sur la terre signifie qu'elles peuvent y avoir accès (elles utilisent la terre), en être propriétaires (détenir le titre légal de propriété) et prendre des décisions concernant la vente ou la location des terres. L'accès et le contrôle des ressources constituent un aspect fondamental de l'autonomisation des femmes et, partant, de la réalisation de l'égalité des sexes.
Analyse sexospécifique (aussi analyse de genre)	L'analyse sexospécifique est un examen critique de la manière dont les différences liées aux rôles, activités, besoins, opportunités et droits et avantages attribués à chaque sexe affectent les hommes, les femmes, les filles et les garçons dans une certaine situation ou certains contextes. L'analyse sexospécifique examine les relations entre les personnes de sexe masculin et féminin, leur accès aux ressources, le contrôle des ressources, et les contraintes auxquelles elles sont confrontées les unes par rapport aux autres. Une analyse sexospécifique devrait être intégrée dans toutes les évaluations et analyses situationnelles de secteur pour s'assurer que les injustices et les inégalités fondées sur le sexe ne sont pas exacerbées par les interventions, et que, dans la mesure du possible, une plus grande égalité et justice entre hommes et femmes sont promues.
Approche fondée sur les droits humains (en anglais <i>Human Rights Based Approach</i> (HRBA))	Une approche fondée sur les droits humains (ou les droits humains) nécessite une considération réfléchie et systémique des droits humains dans tous les aspects de l'élaboration de programme. Une approche fondée sur les droits humains est un cadre conceptuel pour le processus de développement humain qui repose sur des normes internationales en matière de droits humains et vise à promouvoir et à protéger les droits humains. L'approche fondée sur les droits humains a pour but de donner aux individus (détentrices et détenteurs de droits) les moyens de réaliser leurs droits et de renforcer les États (débitrices et débiteurs d'obligations) pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations et devoirs en matière de droits humains. Les obligations des États en matière de droits humains exigent qu'ils respectent, protègent et réalisent les droits des femmes et des filles, comme ceux des hommes et des garçons. À défaut, il incombe aux Nations Unies de travailler avec des partenaires pour renforcer la capacité des États défaillants à mieux s'acquitter de leur devoir dans ce domaine.

Une approche fondée sur les droits humains des questions sexospécifiques explique comment les questions liées aux droits humains affectent les hommes et les femmes différemment et comment les relations de pouvoir et les discriminations sexistes compromettent la jouissance effective des droits par tous. La HRBA et l'intégration sexospécifique sont deux des cinq principes de programmation des Nations Unies (les autres étant la gestion fondée sur les résultats, la durabilité de l'environnement et le renforcement des capacités). À ce titre, chaque membre du personnel des Nations Unies devrait les utiliser dans leur travail de programmation.

Approche non-sexiste, sensible au genre et sexotransformatrice

L'objectif principal de l'intégration sexospécifique est d'élaborer et de mettre en œuvre des projets, des programmes et des politiques de développement qui :

1. ne renforcent pas les inégalités de genre existantes (non-sexistes)
2. s'efforcent de corriger les inégalités de genre existantes (sensibles au genre)
3. s'efforcent de redéfinir les rôles et relations de genre entre les femmes et les hommes (positifs pour le genre/sexotransformateurs).

Le degré d'intégration d'une dimension de genre dans un projet donné peut être considéré comme un processus continu.

Non-sexiste : Le genre n'est pas considéré pertinent au regard des résultats en matière de développement. Les normes, rôles et relations sexospécifiques ne sont pas affectés (aggravés ou améliorés).

Sensible au genre : Le genre est un moyen d'atteindre un ensemble d'objectifs en matière de développement. Traite les questions liées aux normes, rôles et accès aux ressources comme étant nécessaires pour atteindre les objectifs du projet.

Sexotransformateur : Le genre est un facteur déterminant pour la promotion de l'égalité entre les sexes et l'obtention de résultats positifs en matière de développement. Transforme les relations inégales entre les sexes pour promouvoir le partage du pouvoir, le contrôle sur les ressources, la prise de décision, et l'appui à l'autonomisation des femmes.

Audit de genre

Un audit participatif de genre est un instrument et un processus reposant sur une méthodologie participative pour encourager l'apprentissage organisationnel sur l'intégration pratique et efficace de la dimension sexospécifique, aux niveaux individuels, de l'unité de travail et de l'organisation. Un audit de genre est essentiellement un « audit social » qui appartient à la catégorie des « audits de qualité », ce qui le distingue des « audits financiers » traditionnels. Il examine si les pratiques internes et les systèmes d'appui correspondants en matière d'intégration du genre sont efficaces et se renforcent mutuellement et s'ils font l'objet d'un suivi. L'audit de genre établit une base de référence, identifie des lacunes et

difficultés, et recommande des moyens pour y remédier, en proposant des améliorations et des innovations réalisables. Il documente aussi des bonnes pratiques en matière de réalisation de l'égalité des sexes. L'audit de genre renforce la capacité collective de l'organisation d'examiner ses activités sous le prisme sexospécifique et identifie les forces et faiblesses concernant la promotion de l'égalité des sexes. Il fait le suivi et mesure les progrès en matière d'égalité et permet de s'approprier les initiatives concernant l'égalité des sexes et d'affiner les connaissances organisationnelles dans ce domaine. Le Centre international de formation de l'OIT [Organisation internationale du travail] offre un processus de certification aux auditrices et auditeurs de genre.

Autonomisation des femmes et des filles (en anglais empowerment)

L'autonomisation des femmes et des filles concerne leur accès au pouvoir et le contrôle qu'elles exercent sur leur propre existence. L'autonomisation englobe la sensibilisation, le renforcement de la confiance en soi, l'expansion des choix, un meilleur accès et un contrôle accru des ressources et les actions destinées à transformer les structures et organismes qui renforcent et perpétuent la discrimination et l'inégalité liées au genre. Cela signifie que pour parvenir à l'autonomisation, les femmes doivent non seulement avoir les mêmes capacités (éducation et santé) et le même accès aux ressources et aux possibilités (terre et emploi), mais aussi la liberté d'utiliser ces droits, capacités, ressources et possibilités pour faire des choix et prendre des décisions stratégiques (comme cela est rendu possible dans les positions de leadership et de participation aux organismes politiques).

En outre, affirme l'UNESCO, « nul ne peut autonomiser quelqu'un d'autre: l'individu est le seul apte à renforcer son propre pouvoir de choisir et de s'exprimer. Toutefois, les institutions telles que les agences de coopération internationale peuvent appuyer le processus menant à l'autonomisation d'individus et de groupes ».

Des contributions à la promotion de l'autonomisation des femmes devraient faciliter la formulation de leurs besoins et de leurs priorités et un rôle plus actif dans la promotion de ces intérêts et besoins. L'autonomisation des femmes ne peut pas se réaliser dans le vide: les hommes doivent être associés au processus de changement. L'autonomisation ne doit pas être considérée comme un jeu à somme nulle où les gains réalisés par les femmes signifient forcément des pertes pour les hommes. Le renforcement du pouvoir des femmes dans les stratégies d'autonomisation ne signifie pas la prise de pouvoir, ou des formes de contrôle du pouvoir, mais des formes alternatives de pouvoirs: le pouvoir de, le pouvoir avec et le pouvoir intérieur qui s'intéressent à l'utilisation des forces individuelles et collectives au service de la réalisation d'objectifs communs sans contrainte ni domination.

Budgétisation sensible au genre (BSG)

La budgétisation sensible au genre ou BSG est une méthode pour déterminer dans quelle mesure les dépenses publiques sont détournées ou se rapprochent de l'objectif de l'égalité des sexes. Un budget sensible au genre n'est pas un budget séparé pour les

	<p>femmes, mais un instrument d'analyse des affectations budgétaires, des dépenses publiques et de la fiscalité dans une perspective de genre et peut être utilisé ultérieurement pour plaider pour la réaffectation de postes budgétaires de manière à mieux répondre aux priorités des femmes et celles des hommes, les rendant, comme le nom l'indique, sensibles au genre.</p>
<p>Égalité des sexes (égalité entre les hommes et les femmes)</p>	<p>Ce terme désigne l'égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes, des filles et des garçons. Égalité ne veut pas dire que les femmes et les hommes doivent devenir les mêmes, mais que leurs droits, responsabilités et opportunités ne dépendront pas du fait qu'ils sont nés hommes ou femmes. L'égalité des sexes suppose que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des filles sont pris en compte, reconnaissant la diversité des groupes de femmes et d'hommes. L'égalité des sexes n'est pas un problème de femmes mais devrait concerner et associer pleinement les hommes et les femmes. L'égalité entre femmes et hommes est considérée comme une question de droits humains et une condition préalable, et un indicateur, d'un développement durable axé sur l'être humain.</p>
<p>Équité entre les sexes</p>	<p>La terminologie préférée au sein des Nations Unies est l'égalité des sexes plutôt que l'équité entre les sexes. L'équité entre les sexes implique un élément d'interprétation de la justice sociale, fondée généralement sur la tradition, la coutume, la religion ou la culture, ce qui porte souvent préjudice aux femmes. L'utilisation du terme « équité » pour la promotion de la condition féminine a été considérée comme inacceptable. À la conférence de Beijing de 1995 il a été convenu d'utiliser le terme « égalité ».</p>
<p>Intégration sexospécifique (aussi intégration de l'approche genre, en anglais <i>gender mainstreaming</i>)</p>	<p>L'intégration sexospécifique est l'approche choisie par le système des Nations Unies et la communauté internationale pour la réalisation de progrès en matière de droits des femmes et de filles, comme un sous-ensemble des droits humains auxquels se consacrent les Nations Unies. Il ne s'agit pas d'un but ou d'un objectif en soi. C'est une stratégie pour obtenir une plus grande égalité des femmes et des filles par rapport aux hommes et aux garçons.</p> <p>L'intégration d'une dimension sexospécifique est un processus d'évaluation des incidences sur les femmes et les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques et les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il s'agit d'un processus visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines politiques, économiques et sociaux de manière à ce que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse persister. L'objectif fondamental est d'atteindre l'égalité entre les sexes.</p>
<p>Parité des sexes</p>	<p>La parité des sexes est un autre terme pour une représentation égale des femmes et des hommes dans un domaine particulier, par exemple, la parité des sexes dans les postes de direction ou l'enseignement supérieur. Les efforts engagés pour parvenir à la</p>

	<p>parité des sexes (représentation égale) sont un élément essentiel de la réalisation de l'égalité des sexes, et l'une des stratégies jumelles, avec l'intégration sexospécifique.</p>
Perspective de genre	<p>Le terme « perspective de genre » est une manière d'examiner ou d'analyser l'incidence du genre sur les perspectives, les rôles sociaux et les interactions entre individus. Cette façon de voir permet de procéder à une analyse de genre et, ultérieurement, d'intégrer une dimension sexospécifique dans toute proposition de programme, de politique ou d'organisation.</p>
Points focaux de genre	<p>Les points focaux de genre sont des agents de changement dont le rôle principal est de plaider pour que l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes soient davantage pris en compte et intégrés dans la politique ou la programmation de leur agence et dans le travail des partenaires du développement. Les points focaux de genre servent de point de référence concernant l'actualité des informations sur l'égalité des sexes et sur ce qui a fonctionné avec succès dans une organisation. Le rôle des points focaux de genre diffère légèrement d'un pays à l'autre et selon les agences, en fonction de leur place dans l'organisation et de l'architecture de genre qui existe dans l'organisation. Un point focal de genre n'est cependant pas censé être la ou le spécialiste en genre de toute l'organisation. Le rôle du point focal de genre consiste davantage à plaider pour et à faciliter la communication et les connections concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ce rôle peut parfois impliquer de transmettre une expertise en genre, ou d'aider les collègues et les partenaires du développement à identifier des consultant-e-s au niveau national et international qui ont cette expertise. Certaines de leurs fonctions de base sont: coordonner la stratégie de transversalisation du genre dans les organisations/ bureaux/ programmes; partager des informations sur le genre et appuyer techniquement pour inclure des questions de genre; appuyer le développement des capacités sur l'égalité des sexes dans l'organisation; gérer les connaissances, et coordonner les initiatives inter agences, entre autres.</p>

Tableau 6 : Informations concernant les partenaires d'entretien

No.	Poste occupé actuellement	Poste occupé pendant la durée du Projet genre	D'autres postes antérieurs ou informations pertinentes	Date et lieu de la rencontre
1	Actuellement, elle soutien l'élaboration du Plan gouvernemental pour l'égalité II (PGE II)	GIZ, conseillère technique (avant coordinatrice nationale) du Projet genre jusqu'à 2011 (retour en 2014 pour clôture du projet)	- ADFM, présidente nationale - AMVEF, membre fondatrice	Le 8 juillet 2017 à Casablanca
2	GIZ, conseillère technique du Programme régional de promotion du rôle des femmes au Maghreb (2013-2019)	GIZ, consultante du Projet genre à la fin de la durée du projet, responsable au niveau des agendas associatifs locaux pour l'égalité	Université Mohamed V à Rabat, diplômée du master « Genre et politique publique » ⁶⁷	Le 20 juin 2017 à Rabat
3	Pas de données	Ministère du Développement social, ministre du Développement social sous le gouvernement Abass El Fassi (2007-2011), membre du PPS	- ADFM, présidente nationale - premier Centre d'écoute pour les femmes victimes de violence, membre fondatrice	Le 25 juillet 2017 à Casablanca
4	Pas de données	Ministère du Développement social, chargée de mission du dossier égalité hommes-femmes et droits humains (2007-2011), membre du PPS	ADFM, présidente nationale	Le 25 juillet 2017 à Casablanca
5	ADS, responsable du pôle égalité et équité de genre	ADS, responsable du pôle égalité et équité de genre	Pas de données	Le 21 juillet 2017 à Rabat
6	Association marocaine des droits humains (AMDH), membre	Espace associatif, coordinateur	Pas de données	Le 11 juillet 2017 à Rabat
7	Espace associatif, coordinatrice du projet <i>Agendas associatifs locaux pour l'égalité (2015-2018)</i>	Pas impliqué personnellement dans le Projet genre	Pas de données	Le 28 juin 2017 à Rabat
8	- Jossour FFM, vice-présidente - Espace associatif, membre	Pas impliqué personnellement dans le Projet genre	Enseignante au secondaire, syndicaliste et	Le 4 juillet 2017 à Rabat

⁶⁷ La mise en place de ce master a été soutenue par le Projet genre de la GIZ. Aujourd'hui, le programme n'existe plus en raison d'un déficit de financement.

	du conseil administratif et de la commission des ressources humaines		membre de l'USFP	
9	ADFM, jeune membre	Pas impliqué personnellement dans le Projet genre	Pas de données	Le 23 juin 2017 à Casablanca
10	Quartiers du monde	Quartiers du monde, responsable au niveau du projet <i>Le pays de jamais</i>	Pas de données	Le 3 août 2017 sur Skype
11	American Bar Association – Rule of Law Initiative (ABA ROLI), Morocco (association internationale de juges et d'avocats), Deputy Director	Aucun rapport avec le Projet genre	Pas de données	le 3 juillet 2017 à Rabat
12	BMCE banque, Direction Développement durable, Project Manager Senior	Pas impliqué personnellement dans le Projet genre	Pas de données	Le 11 juillet 2017 à Casablanca

Tableau 7 : Schéma d'entrevue

Introduction :

- Remercier pour la rencontre
- « Je suis étudiante en maîtrise en Études internationales à l'Université de Montréal. Dans le cadre de mon mémoire de fin d'études, je m'intéresse aux projets de l'agence allemande de développement GIZ portant sur l'égalité de genre au Maroc. »
- Projet : « Intégration de l'approche genre dans les politiques de développement économique et social au Maroc », GIZ et ministère du Développement social au Maroc, 2003-2013
- Expliquer pourquoi je rencontre l'acteur (« Je vous rencontre, car je pense que vous avez des bonnes connaissances ... »)
- Signature du formulaire de consentement, autorisation pour l'enregistrement audio, données restent anonymes

Responsables du projet

Questions introductives

1. Quelle est votre position au sein de la GIZ? Quelles sont vos tâches quotidiennes?
2. Quels sont selon vous les enjeux de genre (de rapports hommes-femmes) au Maroc?
 - Comment définissez-vous l'égalité de genre?

Questions par rapport au sujet de genre et développement (relations Nord-Sud)

1. Quels sont vos partenaires principaux?
 - Est-ce que la GIZ prend conseil des groupes de femmes locaux?
 - Comment fonctionne la coopération?
 - Plutôt bien
 - Pourquoi? Différences selon les partenaires (État, secteur privé, société civile)?
 - Plutôt mauvaise
 - Pourquoi? Différences selon les partenaires?
 - Quels sont les obstacles majeurs au niveau de différences culturelles dans la coopération maroco-allemande?
2. Selon vous, comment les conseils en matière de genre d'une agence occidentale de développement sont-ils perçus par les partenaires locaux?
 - Plutôt bien
 - Pourquoi? Différences selon les partenaires?
 - Plutôt mauvais
 - Pourquoi? Différences selon les partenaires?
 - Qu'est-ce qu'ils vous reprochent?
3. Pensez-vous que l'aide internationale est nécessaire pour établir l'égalité de genre au Maroc?
 - Si oui, pourquoi?
 - Est-ce que l'engagement de l'État et de la société civile marocaine ne serait pas mieux pour répondre aux spécificités locales (p.ex. groupes féministes, aussi féministes islamiques qui concilient droits de femmes et Islam)?
 - Pensez-vous qu'un support uniquement financier serait suffisant?
 - Si non, pourquoi?

Questions par rapport au projet

1. Quelle est l'« approche genre » ou la stratégie en matière de genre de la GIZ?
 - Stratégie adaptée aux pays ou même stratégie pour tous les pays?
 - Si adaptée, quelle est la stratégie pour le Maroc?

- Si même stratégie :
 - Qu'est-ce que vous pensez de la stratégie de *gender mainstreaming*? Pensez-vous à d'autres stratégies (p.ex. stratégies plus politiques ou orientées vers la confrontation)?
 - Pensez-vous que les projets en matière de genre de la GIZ vont amener des changements au niveau politique (p.ex. égalité des droits, etc.)?
- 2. Quels étaient les objectifs du projet?
 - Les objectifs ont-ils été atteints?
 - Si non, pourquoi?
 - Avez-vous observé des résistances locales lors de l'implantation de votre projet? Différences selon les bénéficiaires?
 - D'autres raisons possibles : gouvernance particulière, spécificités des relations de genre au Maroc, ...
 - Contrôle : Comment était la situation d'égalité avant le projet et comment est-elle maintenant?

Questions par rapport aux rapports de genre au Maroc (actions locales)

1. Pensez-vous qu'il existe une volonté du côté de l'État marocain pour établir l'égalité de genre au Maroc?
 - Si oui, pourquoi?
 - Si non, pourquoi?
 - Est-ce que vous jugez les efforts de l'État marocain comme stratégie modernisatrice?
2. Pensez-vous que l'Islam comme religion d'État pose des problèmes à l'établissement de l'égalité de genre au Maroc?
 - Si oui, pourquoi?
 - Coopérez-vous avec des féministes islamiques?
 - Avez-vous des exemples précis?
 - Si non, pourquoi?
3. Est-ce que vous observez une amélioration de la situation de l'égalité de genre au Maroc?
 - Si non, qu'est-ce qu'il faudrait faire mieux?

Bénéficiaires du projet

Questions introductives

1. Quelle est votre position au sein de de l'entreprise/ de l'ONG/ du ministère? Quelles sont vos tâches quotidiennes?
2. Quels sont selon vous les enjeux de genre (de rapports hommes-femmes) au Maroc?
 - Comment définissez-vous l'égalité de genre?
 - Comment la GIZ a-t-elle répondu à ces enjeux?

Questions par rapport au projet

1. Pourriez-vous m'expliquer comment le projet s'est déroulé en détail au sein de l'entreprise/ de l'ONG/ du ministère? (aucune documentation, j'essaie de comprendre)
 - Réunions de formation, brochures?
 - De quelle manière étiez-vous impliqué dans le projet de la GIZ?
2. La coopération avec les employés de la GIZ a-t-elle bien fonctionné?
 - Si non, quels ont été les obstacles? (p.ex. conception de genre pas adaptée à la réalité marocaine, obstacles culturels au niveau de la coopération maroco-allemande, problèmes de compréhension, ...)
 - Auriez-vous préféré que ce fût une agence marocaine qui mène le projet?
 - Si oui, pourquoi? Si non, pourquoi?
3. Est-ce que le projet a conduit à des changements en termes d'égalité?

- Si oui, auxquels? Si non, pourquoi?
- Selon vous, est-ce que le projet a été nécessaire?

Questions par rapport au sujet de genre et développement (relations Nord-Sud)

1. Pensez-vous que l'aide internationale est nécessaire pour établir l'égalité de genre au Maroc?
 - Si oui, pourquoi?
 - Est-ce que l'engagement de l'État et de la société civile marocaine ne serait pas mieux pour répondre aux spécificités locales (p.ex. groupes féministes, aussi féministes islamiques qui concilient droits de femmes et Islam)?
 - Pensez-vous qu'un support uniquement financier serait suffisant?
 - Si non, pourquoi?

Questions par rapport aux rapports de genre au Maroc (actions locales)

1. Pensez-vous qu'il existe une volonté du côté de l'État marocain pour établir l'égalité de genre au Maroc?
 - Si oui, pourquoi? Si non, pourquoi?
2. Pensez-vous que l'Islam comme religion d'État pose des problèmes à l'établissement de l'égalité de genre au Maroc?
 - Si oui, pourquoi? Si non, pourquoi?
3. Est-ce que vous observez une amélioration de la situation de l'égalité de genre au Maroc?
 - Si oui
 - Selon vous, qui est le contributeur principal (État marocain, société civile marocaine, agences de développement international)?
 - Si non
 - Qu'est-ce qui pourrait être encore amélioré? Comment et par qui?

D'autres acteurs de la société civile (groupes de femmes locales et internationales (p.ex. ONU Femmes))

Questions introductives

1. Quelle est votre position au sein de de l'ONG ? Quelles sont vos tâches quotidiennes?
2. Quels sont selon vous les enjeux de genre (de rapports hommes-femmes) au Maroc?
 - Dans votre travail vous mettez l'accent sur quoi (p.ex. attirer l'attention sur les droits des femmes, etc.)?
 - Quelle est selon vous la meilleure stratégie pour établir l'égalité de genre au Maroc?
 - Comment définissez-vous l'égalité de genre?

Questions par rapport au sujet de genre et développement (relations Nord-Sud)

1. Connaissez-vous la GIZ et son engagement dans le domaine du genre?
 - Si oui, appréciez-vous son engagement (comparé à d'autres acteurs internationaux)?
 - Pensez-vous que les projets en matière de genre des agences de développement international sont suffisamment adaptés aux réalités locales?
 - Pensez-vous que les projets vont amener des changements au niveau politique (p.ex. égalité des droits, etc.)?
2. Pensez-vous que l'aide internationale en matière de genre est nécessaire?
 - Vision plutôt positive ou négative de l'aide internationale?
 - Ou devrait-elle seulement être de nature financière? (indépendance des féministes des partis politiques locaux)

Questions par rapport aux rapports de genre au Maroc (actions locales)

1. Pensez-vous qu'il existe une volonté du côté de l'État marocain pour établir l'égalité de genre au Maroc?
 - Si oui, pourquoi?
 - De quelle manière coopérez-vous avec le gouvernement marocain?
 - Si non, pourquoi?
 - Est-ce que vous jugez les efforts de l'État marocain comme stratégie modernisatrice?
2. Pensez-vous que l'Islam comme religion d'État pose des problèmes à l'établissement de l'égalité de genre au Maroc?
 - Si oui, pourquoi? Si non, pourquoi?
3. Il existe de différents groupes féministes au Maroc avec des objectifs parfois divergents. Est-ce que cela pose des problèmes afin d'arriver à vos objectifs?
4. Est-ce que vous observez une amélioration de la situation de l'égalité de genre au Maroc?
 - Si non, qu'est-ce qu'il faudrait faire mieux?

Fin :

- Remercier pour l'entrevue
- Mentionner que j'irai envoyer le rapport en guise de résultats, peut-être envoyer également transcription de l'entrevue pour leur information
- Demander d'autres contacts (peut-être contacter dans leur nom)
- Demander documentation (rapports, brochures, dépliants, etc.)
- Demander s'il est possible de recontacter la personne pour plus d'informations